

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

SOMMAIRE

1. **Un territoire qui accueille une population jeune et familiale**
 - 1.1 **Une dynamique démographique positive et soutenue depuis 20 ans**
 - 1.2 **Une croissance démographique portée par le solde migratoire**
 - 1.3 **Un territoire au vieillissement limité par la présence de familles avec enfants**
 - 1.4 **Une croissance néanmoins rapide de la population de plus de 60 ans**
 - 1.5 **Un territoire aux revenus intermédiaires mais des écarts marqués entre les deux principales polarités**

2. **Un parc de logements majoritairement dédié à la propriété individuelle**
 - 2.1 **Un fort développement du parc de logements dans les années 2000**
 - 2.2 **Un territoire à vocation d'habitat permanent, au sein d'un département à forte vocation touristique**
 - 2.3 **Un parc de logements ancien qui se renouvelle depuis les années 2000**
 - 2.4 **Une inadaptation du parc marquée par la croissance de la sous-occupation et de la vacance**
 - 2.5 **Un parc de logements présentant des signes de fragilité urbaine et sociale**
 - 2.6 **Un parc social concentré dans la ville-centre et faisant face à des problématiques diverses**

SOMMAIRE

- 3. **Des marchés immobiliers fortement impactés par le desserrement de l'agglomération rochelaise**
 - 3.1 **Un marché de la construction porté par les logements individuels et en perte de vitesse**
 - 3.2 **Un tropisme des prix opéré par la proximité de l'agglomération rochelaise**
 - 3.3 **Un parc locatif privé très restreint et peu accessible aux ménages locaux en termes de prix**
 - 3.4 **Une forte pression de la demande en logement social**

- 4. **Un parc de logements peu adapté aux ménages aux besoins spécifiques**
 - 4.1 **Une offre peu diversifiée et relativement abordable à l'origine des projets d'accession chez les jeunes**
 - 4.2 **Une population sénior majoritairement propriétaire d'un grand logement**
 - 4.3 **Un territoire équipé en termes de services à destination du 4^{ème} âge et des personnes handicapées**
 - 4.4 **Un territoire concerné par le passage des gens du voyage pour qui les réponses sont encore inadaptées**
 - 4.5 **Une population précaire qui nécessite des besoins en logements adaptés**

SOMMAIRE

5. Les caractéristiques de l'emploi sur la CdC

- 5.1 Une concentration de l'emploi liée aux bassins d'emplois des agglomérations limitrophes
- 5.2 Des secteurs d'emplois variés et une agriculture marqueur identitaire du territoire
- 5.3 Des profils d'actifs principalement ouvriers et employés, qui tendent à se qualifier
- 5.4 Un taux de chômage maîtrisé mais inégalement réparti géographiquement et démographiquement

6. L'activité économique sur le territoire

- 6.1 Un tissu d'établissements dynamiques de petites tailles
- 6.2 Un tissu économique porté par le secteur tertiaire
- 6.3 Des spécificités économiques territoriales
- 6.4 Des commerces centrés sur les pôles structurants
- 6.5 Des Parcs d'Activités Economiques stratégiques
- 6.6 Des outils pour accompagner les créateurs d'entreprises
- 6.7 L'agriculture comme identité économique du territoire

7. Le tourisme, une activité économique émergente

- 7.1 L'activité touristique et le profil de la clientèle
- 7.2 L'offre d'hébergement touristique sur le territoire
- 7.3 Des initiatives et des manifestations qui participent au dynamisme du territoire
- 7.4 Une activité s'appuyant sur un patrimoine bâti et paysager riche

SOMMAIRE

8. La mobilité et les déplacements sur la CdC

- 8.1 Un trafic important et encombrant malgré une bonne desserte du territoire
- 8.2 L'omniprésence de la voiture individuelle dans les déplacements
- 8.3 Un réseau de bus qui peine à s'imposer comme alternatif à la voiture individuelle
- 8.4 Un service de transport à la demande pour pallier le manque de transports en commun
- 8.5 Le covoiturage en plein développement
- 8.6 La gare TGV de Surgères et la gare TER d'Aigrefeuille d'Aunis-Le Thou, deux atouts du territoire
- 8.7 Les modes de transport doux
- 8.8 Les réseaux numériques

9. L'offre d'équipements présente sur le territoire

- 9.1 L'enfance et la jeunesse
- 9.2 Les établissements scolaires
- 9.3 Les équipements culturels
- 9.4 Les équipements sportifs
- 9.5 L'offre de santé

27 communes pour un projet commun

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes (CdC) Aunis Sud regroupe 27 communes pour 31 034 habitants (population municipale en 2014 selon l'INSEE).

Ce groupement de communes rassemblées au sein d'une même entité a vocation à offrir aux habitants et aux acteurs du territoire des services plus performants, à travers notamment la mutualisation des moyens et des équipements. Au-delà de ce fonctionnement, c'est comprendre les interactions qui font l'identité de cette collectivité et de son environnement afin de développer un territoire en adéquation avec ceux qui le vivent.

Un projet de territoire, véritable feuille de route pour le développement futur de la collectivité, a été acté en 2015 et défini les grandes lignes directrices des politiques publiques pour les 15 années à venir. Le rapport d'activité de la même année viendra illustrer une partie des propositions annoncées dans le projet de territoire par des actions concrètes et ciblées ayant pour but d'offrir aux habitants des services de qualités.

Le PLUi-H et notamment son diagnostic exposé dans le présent document s'appuieront, sur ces différents documents ressources mais aussi sur le SCOT du Pays d'Aunis approuvé le 20 décembre 2012, le schéma de développement économique, la charte agriculture, urbanisme et territoires, le bilan de l'activité de l'office du tourisme, des entretiens d'acteurs...



Un territoire géographiquement attractif

Située au cœur du département de la Charente-Maritime, à l'Est de la ville de la Rochelle et entre Niort au Nord-Est et Rochefort au Sud, la Communauté de Communes Aunis Sud est un territoire rural maillé autour de la ville centre, Surgères, principal pôle structurant du territoire. Le relief de plaine, le climat doux, la qualité de son environnement naturel associés à une localisation centrale et une bonne accessibilité (gare TGV à Surgères, halte TER Aigrefeuille-Le Thou et routes départementales) entraînent, notamment depuis les années 2000, une croissance démographique et un tissu économique dynamiques.

Aujourd'hui ce territoire qui reste néanmoins à dominante agricole attire de plus en plus une population citadine venue profiter d'un cadre de vie de qualité, procuré par un environnement rural et un prix du foncier abordable, tout en étant proche des grands bassins d'emplois. La CdC a donc vu son urbanisation évoluer rapidement dans les années 2000 et son parc de logements a fortement augmenté, répondant à une demande soutenue d'habitat individuel pour jeunes ménages venus s'installer en périphérie de La Rochelle, Rochefort et Niort où le marché immobilier est devenu moins attractif.

Cependant, les dernières tendances démographique et économique démontrent un ralentissement de cette croissance pour certaines communes du territoire. L'enjeu du diagnostic portera donc sur l'anticipation du développement réel de la collectivité afin de construire un projet adapté et une urbanisation maîtrisée.

Le PLUi-H a pour objectif d'accompagner l'attractivité du territoire. Plus globalement, ce développement urbain s'inscrit dans une démarche durable et équilibrée au sein d'une qualité et d'un cadre de vie maintenus. Pour ce faire, le diagnostic identifie les atouts et les faiblesses de la collectivité afin d'améliorer la compréhension générale du territoire et d'engager un positionnement sur les enjeux ainsi identifiés.

Quelques chiffres clés

- **31 034 habitants (2014)**
- **25% de 0-19 ans**
- **1,04 : indice de jeunesse**
(rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus)
- **Taux d'évolution de la population entre 1999 et 2014 : +29%**
- **14 318 actifs – 8 241 emplois**
- **598 emplois agricoles**
- **65,7 : indice de concentration de l'emploi**
- **12 PAE (Parcs d'Activités Economiques)**
- **95% d'établissements de moins de 10 salariés**
- **Taux d'évolution annuel du nombre de logements (%) : 2,3**

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

1

**Un territoire qui accueille
une population jeune et
familiale**

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

- Assurer un renouvellement démographique générationnel et la mixité sociale :
 - La poursuite de l'accueil de populations nouvelles conduit à une perspective démographique de l'ordre de 85 900 habitants dans 20 ans (19 700 habitants supplémentaires sur 20 ans) pour le pays d'Aunis.

- Conforter l'existant et renforcer les polarités urbaines structurantes
 - Pôle structurant majeur : Surgères
 - Pôle structurant : Aigrefeuille d'Aunis

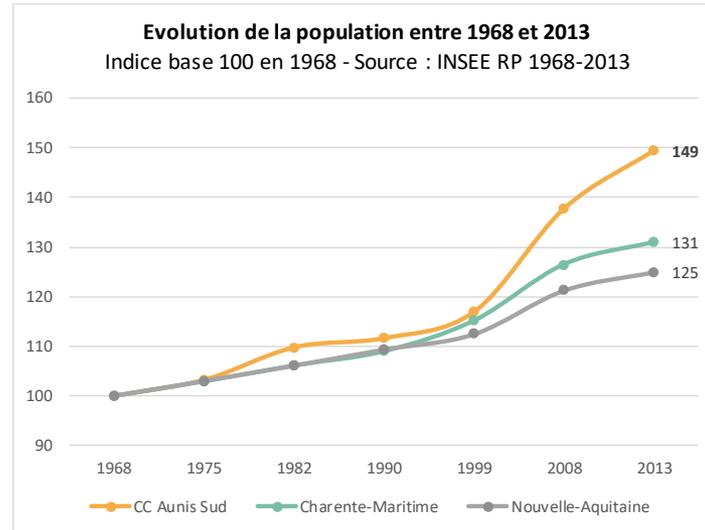
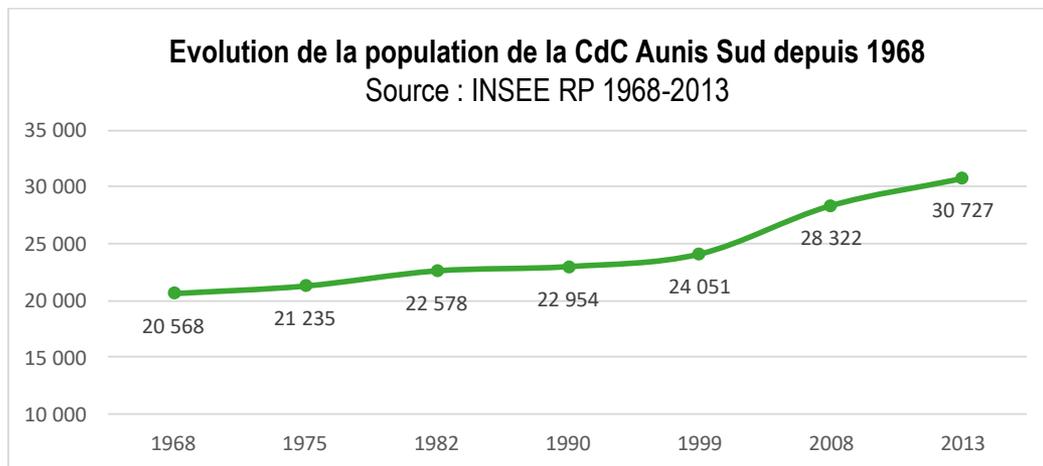
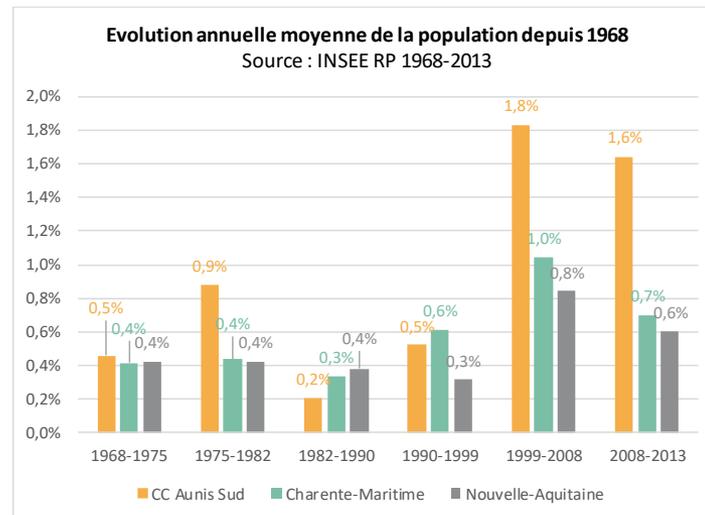
➤ NB : *Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017*

1.1 - Une dynamique démographique positive et soutenue depuis 20 ans

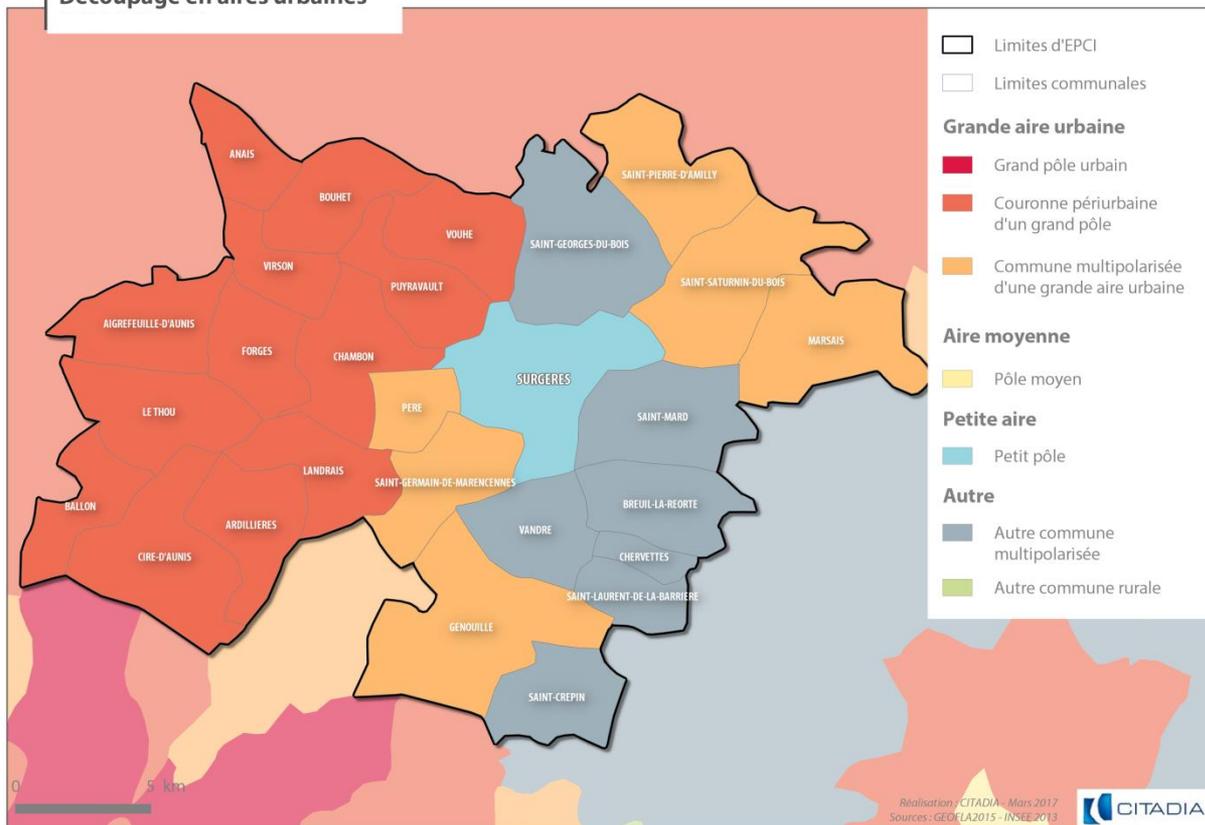
Avec **31 034 habitants en 2014** (dernier recensement de la population municipale par l'Insee) et un **taux de croissance positif de 1,6% par an** entre 2008 et 2013, la Communauté de Communes Aunis-Sud peut être aujourd'hui considérée comme un **territoire attractif**.

La CdC Aunis Sud s'est développée à un rythme équivalent aux territoires de référence – département et région – durant la fin du 20ème siècle. Ensuite, la croissance démographique s'est fortement accélérée entre 1999 et 2013 avec une croissance allant de 1,6 à 1,8% par an, soit un développement trois fois plus fort qu'au cours des périodes précédentes, et deux fois plus important qu'à l'échelle départementale et régionale.

A l'échelle du périmètre du futur SCoT commun (CdC Aunis Atlantique/CdC Aunis Sud/CA La Rochelle), Aunis Sud reste en dessous de la forte dynamique que connaît Aunis Atlantique (+2,8%) sur la même période mais observe une hausse plus importante de sa population que la CA de La Rochelle (+0,5%). Cette croissance démographique supérieure d'un point par rapport à l'ensemble du département, portée par un solde migratoire équivalent à 1,2%, illustre l'attractivité du territoire pour les populations extérieures à la collectivité.



Découpage en aires urbaines



Au sein de la Communauté de Communes, la répartition de la population s'effectue principalement sur **deux pôles : Surgères (6713 en 2014 habitants) différence de chiffre avec page suivante et Aigrefeuille d'Aunis (3810 habitants)** que ce soit en termes de nombre d'habitants ou de densité.

La croissance que connaît le territoire est liée à un positionnement géographique au carrefour de grandes agglomérations telles que La Rochelle mais aussi Rochefort et Niort.

L'impact de l'agglomération de La Rochelle (située à environ 40 minutes) est particulièrement visible sur les communes de l'Ouest à la fois en matière de poussée démographique mais aussi de dépendance en matière d'emplois. La Rochelle voit d'ailleurs son nombre d'habitants diminuer (-1 500 habitants sur les 5 dernières années) au profit de sa couronne périphérique.

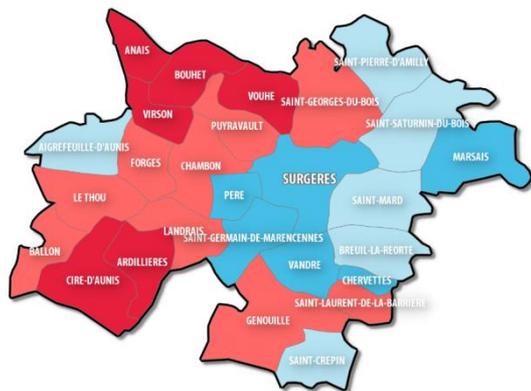
Les communes du Sud de la CdC sont multipolarisées avec une influence conjointe de La Rochelle et Rochefort. Les communes du Nord du territoire sont, elles, sous l'influence de Niort et de la Rochelle. Enfin, les communes plus à l'Est connaissent une influence plus limitée de la part des villes voisines (Surgères, Saint Jean d'Angély).

Une grande aire urbaine est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

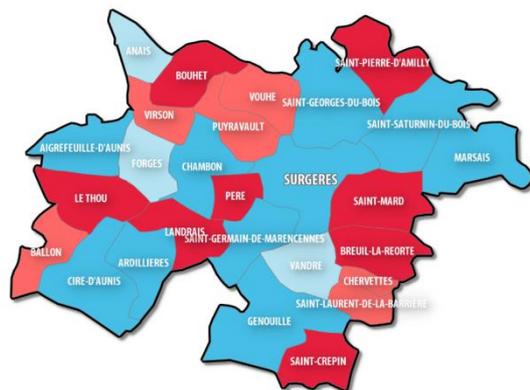
On distingue également, les moyennes aires, ensemble de communes, dont le pôle urbain accueille 5 000 à 10 000 emplois, et les petites aires dont le pôle accueille de 1 500 à 5 000 emplois.

Évolution de la population

1999-2008



2008-2013



- Limites d'EPCI
- Limites communales

Évolution de la population

- De 0 à 1.3%
- De 1.3 à 1.8%
- De 1.8 à 3%
- De 3 à 6.5%

0 5 km

Réalisation : CITADIA - Mars 2017
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013



La dynamique démographique est positive sur l'ensemble des communes mais présente des niveaux contrastés.

Durant les années 2000, la croissance était portée par l'Ouest du territoire, en lien avec l'installation de ménages depuis l'agglomération de La Rochelle, tandis que les communes de l'Est connaissaient une dynamique plus faible. Depuis, la croissance est plus éclatée, au sein de communes offrant des possibilités d'installation.

Depuis 2008, trois communes connaissent un taux de croissance démographique très élevé : Breuil-la-Réorte (5,8% par an entre 2008 et 2013), Le Thou (5,4% par an) et Saint-Crépin (4,1%). Ces mêmes communes ont également le solde migratoire annuel le plus important (respectivement : 5,5% / 3,8% / 2,6%).

Surgères, la commune la plus peuplée de la CdC (6 713 habitants en 2014), a un taux de variation de population plus faible, équivalent à **0,8% par an entre 2009 et 2014**, principalement dû à un solde naturel négatif.

Aigrefeuille-d'Aunis a vu sa croissance démographique ralentir entre 2009 et 2014 (**0,7% / an**) contre 1,6% / an entre 1999 et 2008. La commune compte 3 810 habitants au dernier recensement de 2014.

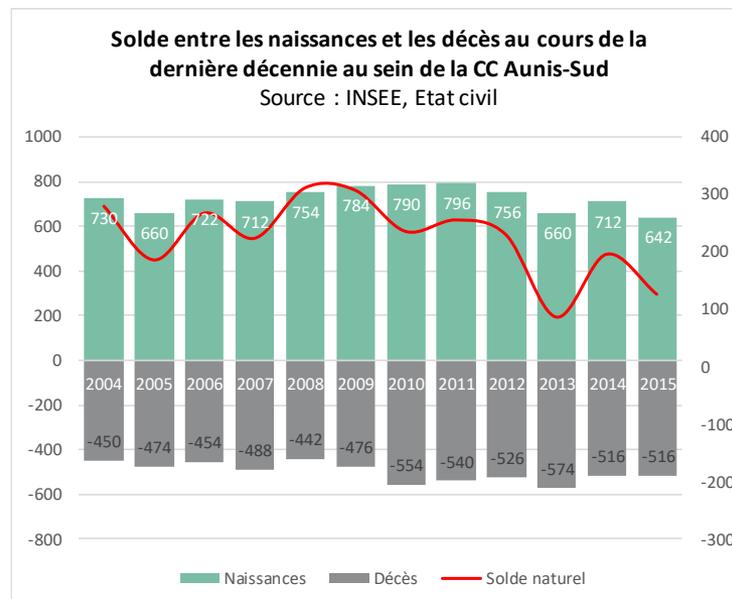
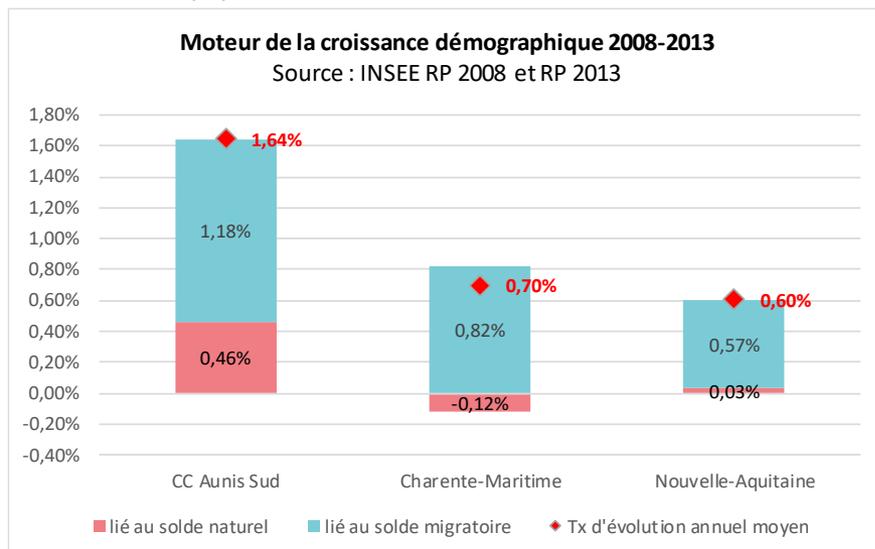
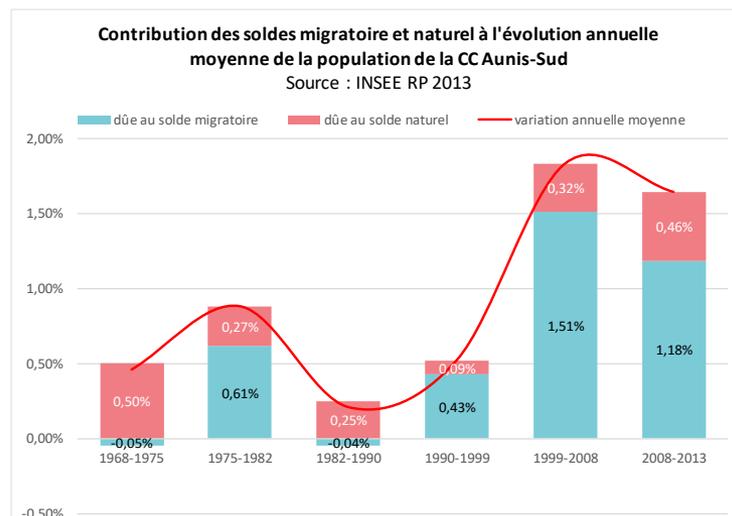
1.2 - Une croissance démographique portée par le solde migratoire

De 1968 à 1975, puis au cours des années 80, le gain de population sur le territoire d'Aunis Sud était lié à un solde naturel excédentaire, alors que le solde migratoire était déficitaire.

Un changement de tendance s'est opéré depuis les années 90 avec une **croissance portée majoritairement par le solde migratoire**.

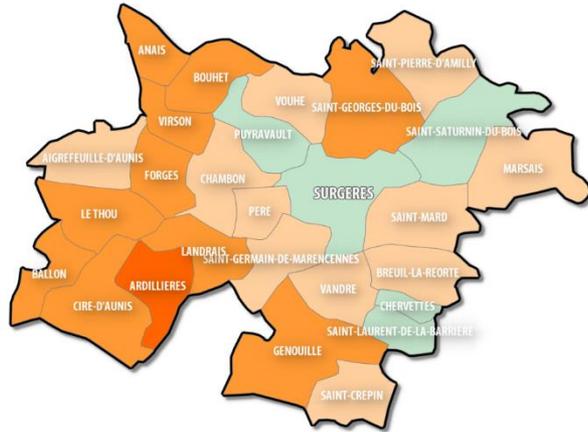
Le solde naturel, lui, demeure excédentaire, malgré une tendance à la diminution depuis quelques années, en lien avec la diminution des naissances et un maintien du niveau des décès. Le solde naturel contribue au près du tiers de la croissance démographique : ainsi, il y a 1 naissance pour 3 nouveaux habitants sur le territoire.

A l'échelle de la Charente-Maritime, entre 2008 et 2013, la croissance démographique (0,7% par an) est portée exclusivement par le solde migratoire (0,82% par an) tandis que le solde naturel est négatif (-0,12%). A l'échelle régionale, le solde naturel est presque à l'équilibre (0,03% par an) et le solde migratoire (0,57%) porte la croissance. À l'inverse des territoires de comparaison, Aunis Sud voit sa croissance démographique soutenue par le caractère familial de sa population.

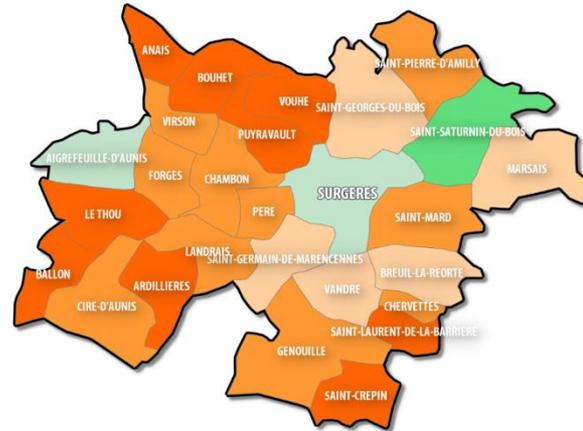


Évolution de la population liée au solde naturel

1999-2008



2008-2013



▭ Limites d'EPCI

▭ Limites communales

Évolution de la population liée au solde naturel

■ Inférieur à -1 %

■ De -1 à 0 %

■ De 0 à 0,5 %

■ De 0,5 % à 1 %

■ Plus de 1 %

0 5 km

Réalisation : CITADIA - Avril 2017
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013



Durant les années 2000, le solde naturel était largement positif sur les communes à l'Ouest du territoire, accueillant des ménages familiaux, mais négatif sur toute la partie Est du territoire.

Depuis 2008, le solde naturel demeure très élevé, avec une répercussion notamment à l'Est du territoire où des communes telles que Saint-Mard, Saint-Laurent-de-la-Barrière ont un solde naturel de nouveau positif.

Les communes de Surgères a un solde naturel structurellement faible, voire négatif, dont l'origine peut se trouver dans le vieillissement de la population, posant la question du renouvellement de sa population.

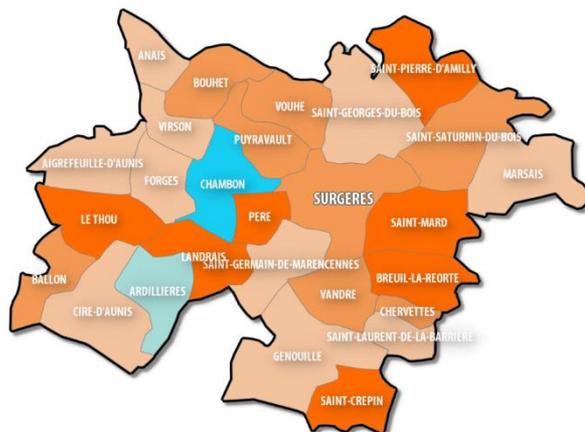
A noter que la commune de Saint-Saturnin dispose d'une maison de retraite, le solde naturel est donc « biaisé ».

Évolution de la population liée au solde migratoire

1999-2008



2008-2013



▭ Limites d'EPCI

▭ Limites communales

Évolution de la population liée au solde migratoire

■ Moins de -0.5 %

■ De -0.5 à 0 %

■ De 0 à 1 %

■ De 1 à 2 %

■ Plus de 2 %

0 5 km

Réalisation : CITADIA - Avril 2017
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013



Les communes de l'Ouest du territoire ont connu une attractivité forte durant les années 2000, avec un solde migratoire élevé en lien avec le report de population depuis les communes littorales.

Au début de la décennie 2000, l'ensemble du territoire, hormis quelques communes dont Surgères, était très attractif, notamment pour les communes en report de La Rochelle ou de Rochefort. Depuis 2008, cette attractivité est moins marquée, lié en partie à la crise économique qui a limité les projets de construction.

Le solde migratoire demeure positif pour la grande majorité des communes, hormis à Chambon et à Ardillières.

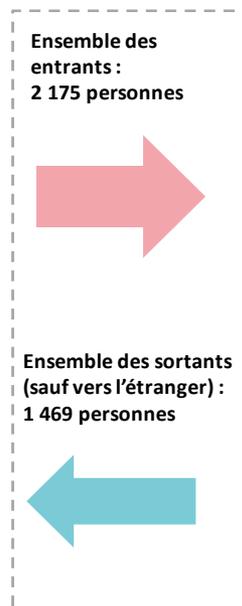
L'analyse « origine – destination » des flux résidentiels entre 2012 et 2013 permet d'apporter des éléments de compréhension aux stratégies résidentielles des ménages locaux.

De manière générale, la CdC Aunis Sud a un solde migratoire positif, qui atteste d'une certaine attractivité du territoire. **Entre 2012 et 2013, 2 175 personnes sont arrivées sur la CdC**, tandis que 1 469 en sont parties (hors flux vers l'étranger qui ne sont pas comptabilisables).

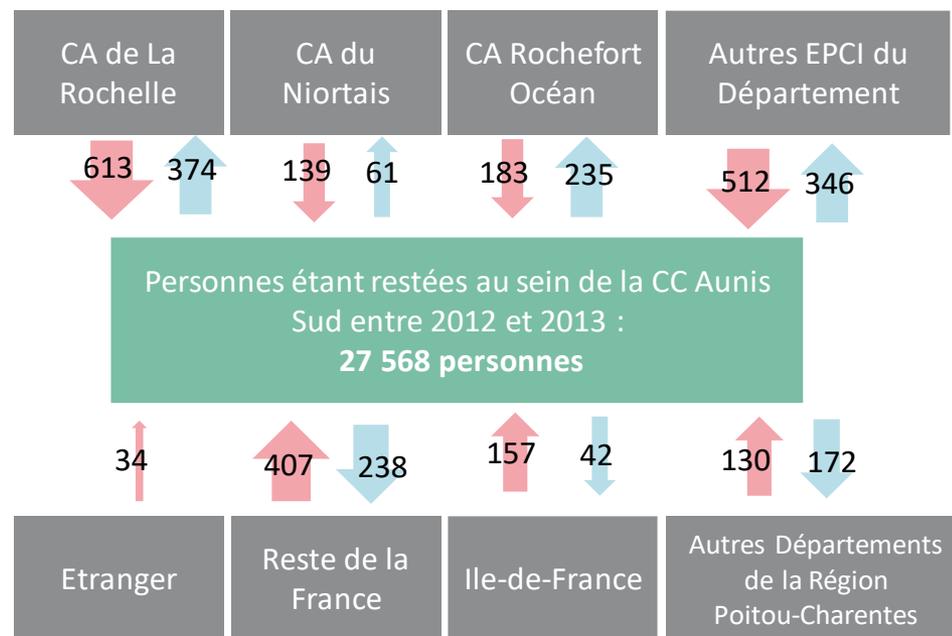
Les principaux flux d'échanges se font avec la CA de La Rochelle, avec près de deux fois plus d'arrivées que de départs. Le rapport est le même avec la CA du Niortais, avec des volumes moindres. Les ménages en provenance des autres territoires de Charente-Maritime s'installent largement au sein de la CdC Aunis Sud.

En revanche, le solde migratoire est négatif vis-à-vis la CA de Rochefort Océan et des autres départements de la Région Poitou-Charentes, seuls territoires vers lesquels les départs sont supérieurs aux arrivées.

On constate également des arrivées de ménages franciliens (trois fois plus d'arrivées que de départs) et de ménages originaires du reste de la France (près de deux fois plus d'arrivées que de départs).



Source : INSEE, fichier simplifié des migrations résidentielles



Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Cette attractivité est liée à la pression du coût du foncier sur le littoral, qui contraint les ménages à s'éloigner. Le territoire d'Aunis Sud et notamment sa frange Ouest est un territoire de report de l'agglomération de la Rochelle. La seconde raison est la localisation centrale et l'accessibilité du territoire (gare TGV), entre les agglomérations de la Rochelle, Niort et Rochefort ».



L'analyse des flux migratoires selon la tranche d'âge entre 2012 et 2013 permet de mettre en évidence plusieurs phénomènes.

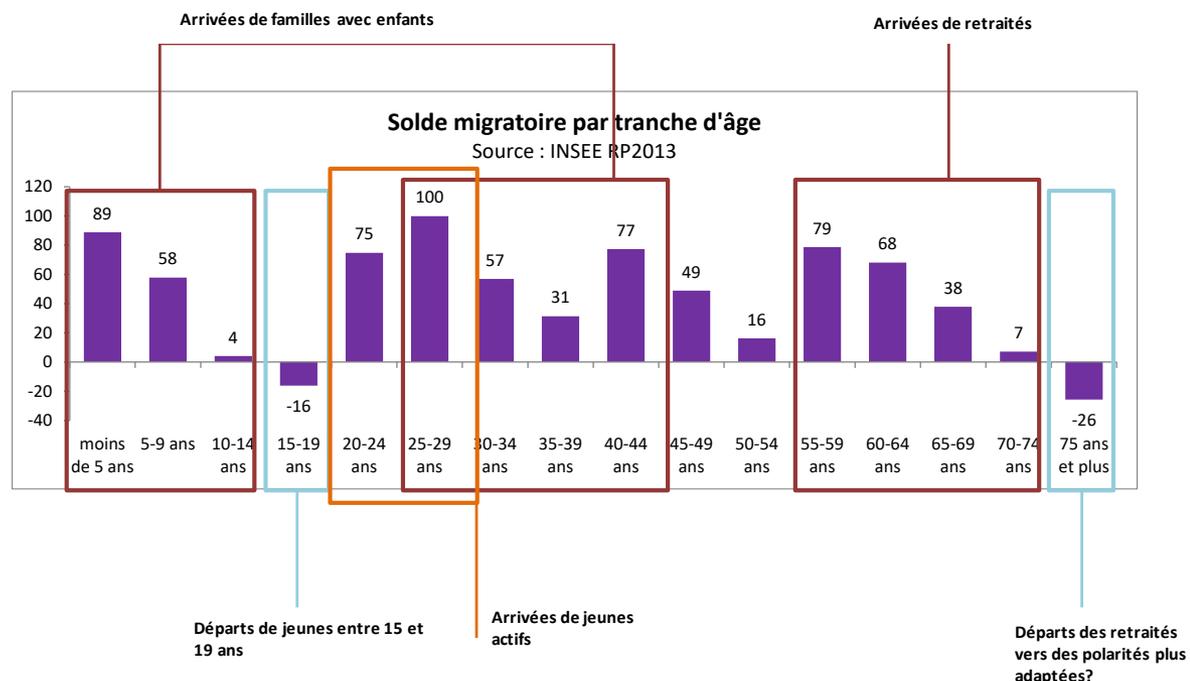
Tout d'abord, le **solde migratoire est positif pour la quasi-totalité des tranches d'âge.**

Il est notamment largement positif chez les jeunes de 20 à 29 ans, en lien avec l'accession à la propriété, mais également pour les ménages familiaux : en attestent les arrivées d'enfants de moins de 10 ans et d'adultes de 30 à 44 ans sur le territoire.

Enfin, **chez les seniors, le solde migratoire est positif avant 75 ans**, et correspond à des arrivées de ménages nouvellement retraités (acquisition d'un bien ou transformation d'une résidence secondaire en résidence principale). Au-delà, le solde devient négatif et peut être corrélé au manque d'offres médicalisées nécessaires à la prise en charge de ces personnes âgées.

A noter également que le **solde migratoire est légèrement négatif chez les 15-19 ans** en lien avec la réalisation des études supérieures pour cette tranche d'âge.

Source : INSEE, fichier simplifié des migrations résidentielles



Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Les arrivées concernent majoritairement des jeunes couples, avec ou sans enfant : elles ont conduit à un fort développement de l'offre scolaire, qui aujourd'hui peut apparaître surdimensionnée dans certaines communes. Plus récemment, on constate des arrivées de ménages jeunes retraités, venant de toute la France, qui choisissent le territoire pour son climat, sa proximité du littoral et des prix de l'immobilier qui restent abordables ».



1.3 - Un territoire au vieillissement limité par des arrivées de familles avec enfants

Aunis Sud compte une **majorité de familles**, dont une part relativement importante de familles avec enfants (33% des ménages), tandis que seuls 25% des ménages sont composés de personnes seules.

La situation inverse s'observe à l'échelle des territoires de référence, où 1 ménage sur 3 est composé d'une seule personne et 1 ménage sur 4 est une famille avec enfants.

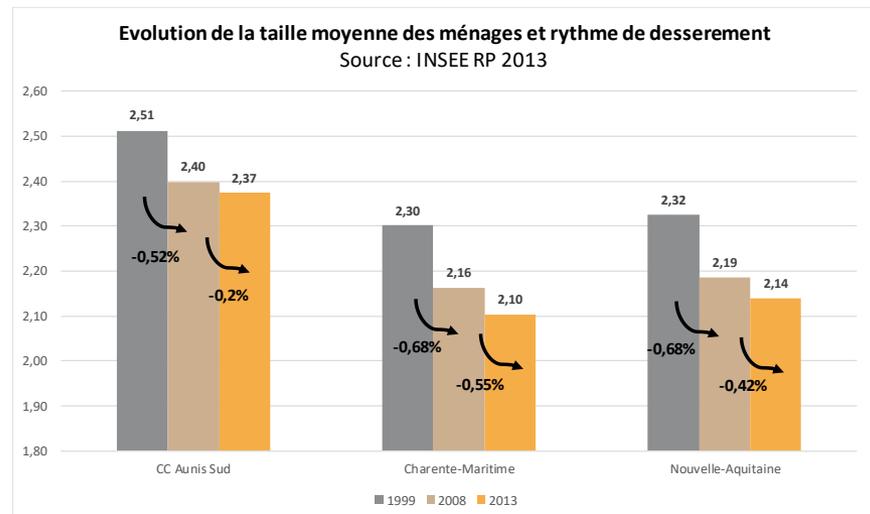
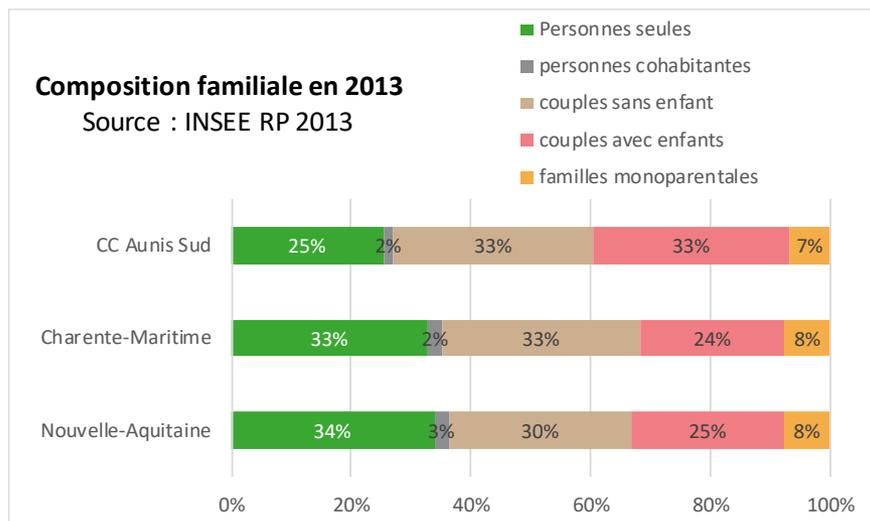
La taille des ménages, bien qu'en diminution – à l'instar des échelles de référence – demeure relativement élevée (près de **2,4 personnes par ménage**, contre environ 2,1 personnes par ménage sur les territoires de référence) et illustre le caractère familial du territoire.

Par ailleurs, le rythme de desserrement est moins rapide (-0,2% par an) qu'au niveau des territoires de référence (-0,4 à -0,5% par an), en raison des arrivées de familles sur le territoire qui viennent limiter ce phénomène.

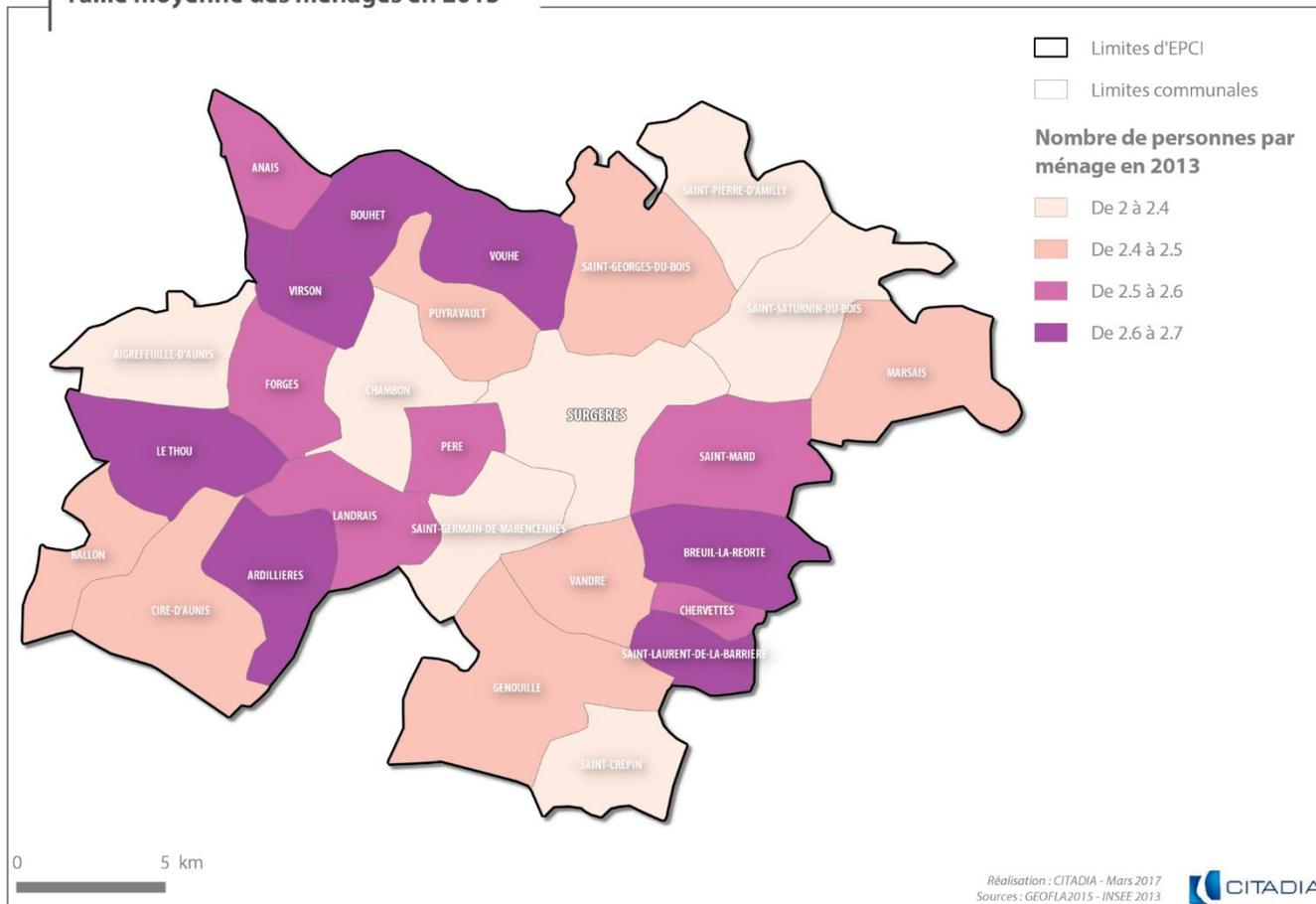
Cette diminution de la taille moyenne des ménages, appelée également « desserrement des ménages » correspond à plusieurs phénomènes démographiques et sociologiques :

- Le vieillissement de la population avec de plus en plus de personnes vivant seules à leur domicile ;
- L'augmentation des divorces et séparations ;
- La décohabitation des jeunes ;

Le desserrement des ménages est généralement la principale source de besoins en logement.



Taille moyenne des ménages en 2013



A l'échelle intra-communautaire, les pôles urbains du territoire ont un profil peu familial avec moins de **2,4 personnes par ménage**. Il en est de même pour une partie des communes du Nord-Est du territoire, sujette à un vieillissement plus important de sa population.

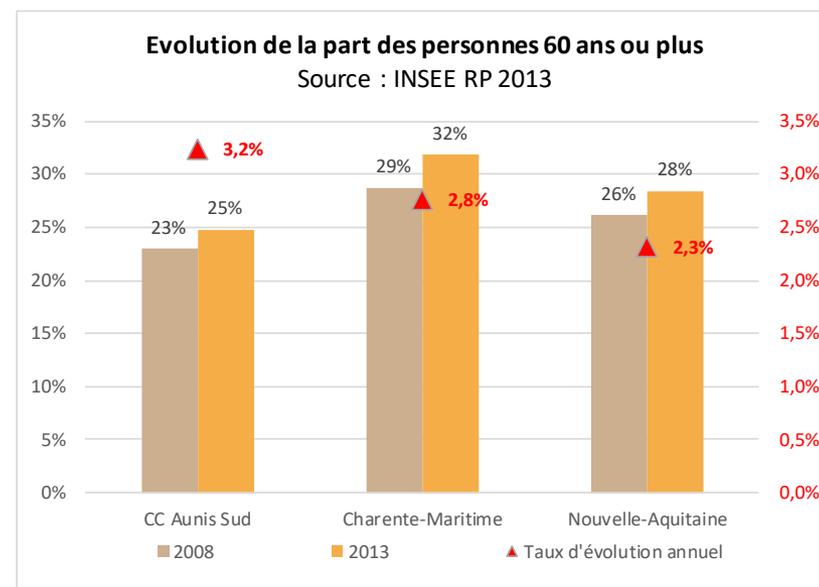
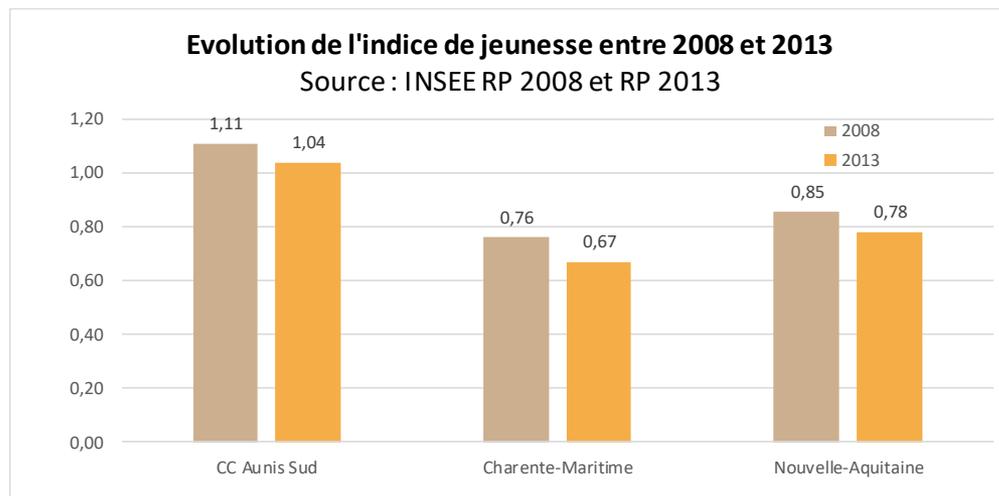
Les communes de l'Ouest ont un profil largement plus familial, en lien avec le report des ménages depuis l'agglomération rochelaise. A l'Est, certaines communes attirent des familles en report de Surgères, de Rochefort ou de Saint-Jean d'Angély.

1.4 - Une croissance néanmoins rapide de la population de plus de 60 ans

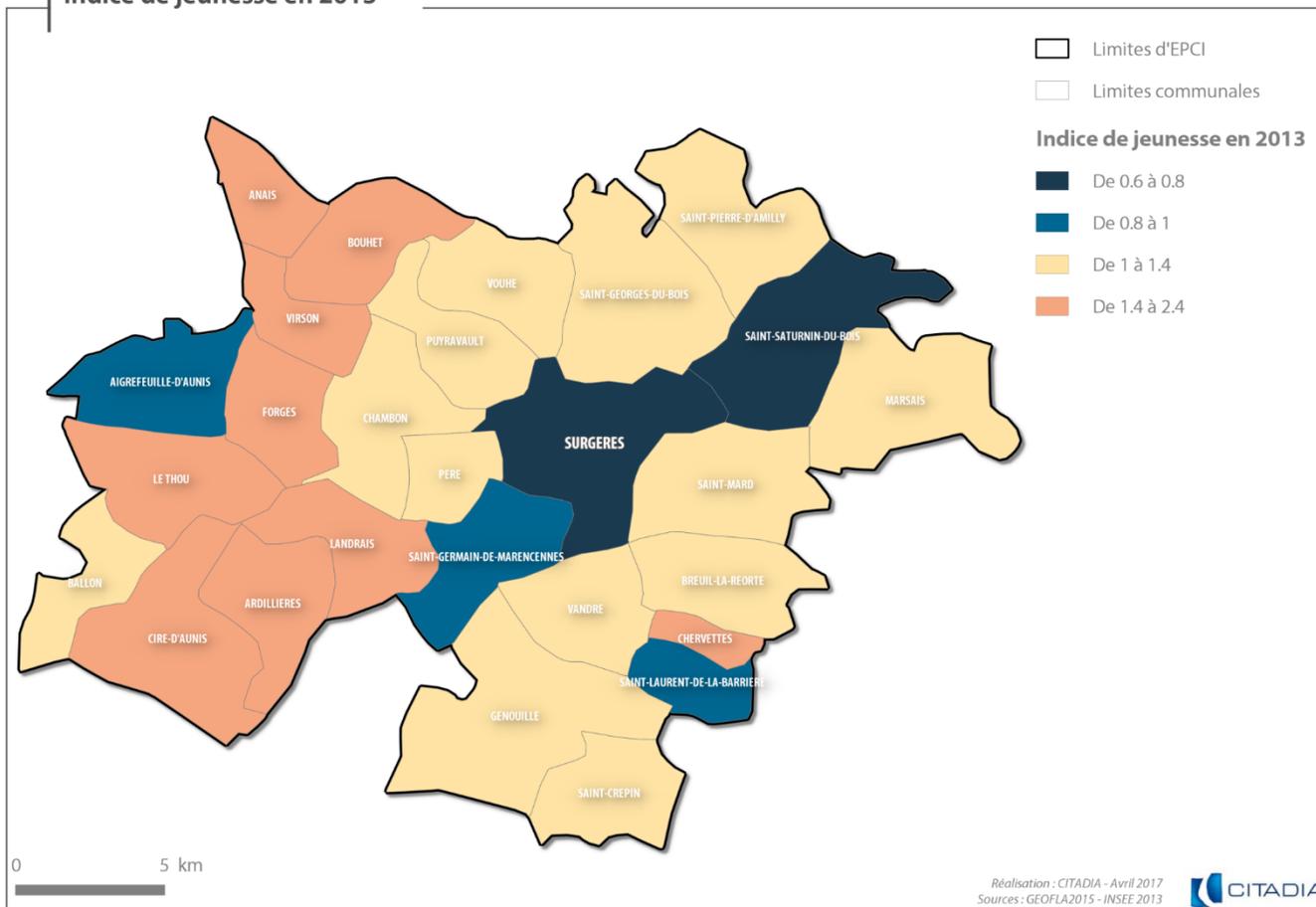
L'indice de jeunesse s'est légèrement contracté sur l'ensemble du territoire, passant de 1,1 à 1,04 entre 2008 et 2013. Cela signifie qu'il y a aujourd'hui **autant de jeunes de moins de 20 ans que des seniors de plus de 60 ans sur le territoire**. L'indice de jeunesse demeure particulièrement haut en comparaison des moyennes départementales et régionales, territoires marqués par un vieillissement important.

Les seniors représentent une part plus faible de la population au sein du territoire d'Aunis Sud qu'au niveau des échelles de comparaison, avec seulement **25% de ménages de plus de 60 ans** sur Aunis Sud, (soit environ 7 600 personnes) contre 32 % dans le département et 28 % pour la nouvelle région.

Toutefois, **le poids des personnes de 60 ans et plus augmente plus vite** sur le territoire d'Aunis Sud qu'au niveau des territoires de comparaison, avec une croissance de 3,2% par an, soit une augmentation de la population sénior d'environ + 1100 personnes entre 2008 et 2013.



Indice de jeunesse en 2013



L'indice de jeunesse est inférieur à 1 pour les communes urbaines (Surgères et Aigrefeuille d'Aunis) ainsi qu'à Saint-Saturnin-du-Bois, Saint-Germain-de-Marencennes et Saint-Laurent-de-la-Barrière, traduisant un fort vieillissement dans ces communes.

A l'inverse, l'Ouest du territoire compte une présence marquée des jeunes enfants en lien avec une population au profil familial et dispose d'un indice de jeunesse plus élevé.

1.5 - Un territoire aux revenus intermédiaires, mais des écarts marqués entre les deux principales polarités

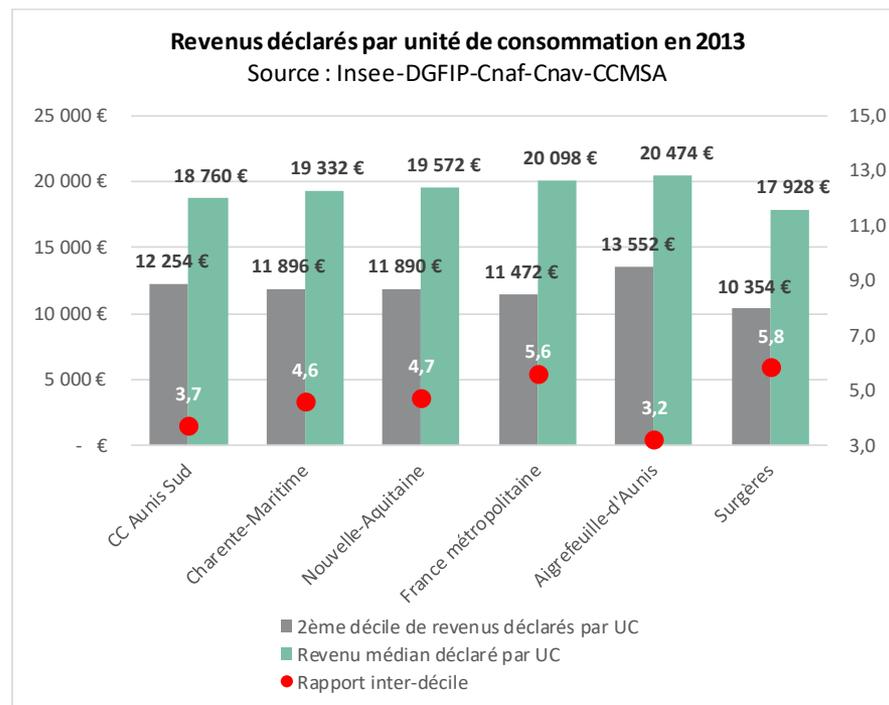
Avec un revenu médian d'environ **18 760 € par an et par UC**, soit 1 560 € par mois, la population de la CdC Aunis Sud dispose de revenus inférieurs à la médiane départementale (1 610 € par mois et par UC) et à la médiane française avec (1 675 € par mois et par UC).

En revanche, l'écart de ressources entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile de revenu est plus faible, que pour les échelles de comparaison. Ainsi les 10% des ménages les plus aisés ont des revenus 3,7 fois plus élevés que les 10% les plus pauvres (contre 4,6 à l'échelle du département et 5,6 pour la France métropolitaine).

Ceci est lié en partie à une moins forte présence de ménages en grande fragilité. En effet, le 2^{ème} décile de revenus (niveau de revenu des 20 % des ménages les plus modestes) est à un niveau plus élevé que les échelles de référence, à 12 250 € par an pour la CdC Aunis Sud soit 1 020 €/mois et par UC, contre 991 €/mois et par UC à l'échelle du département et contre 955 €/mois et par UC à l'échelle de la France.

Les ménages d'Aigrefeuille d'Aunis disposent de revenus plus élevés que les échelles de comparaison (le revenu médian est à environ 1 700 €/mois par UC), avec un rapport interdécile plus faible (3,2).

A l'inverse, la commune de Surgères concentre les situations de fragilité (en lien avec la présence importante du parc locatif) et les ménages déclarent des revenus plus faibles (le revenu médian est à environ 1 500 €/mois et par UC) et l'écart interdécile est plus important (5,8).

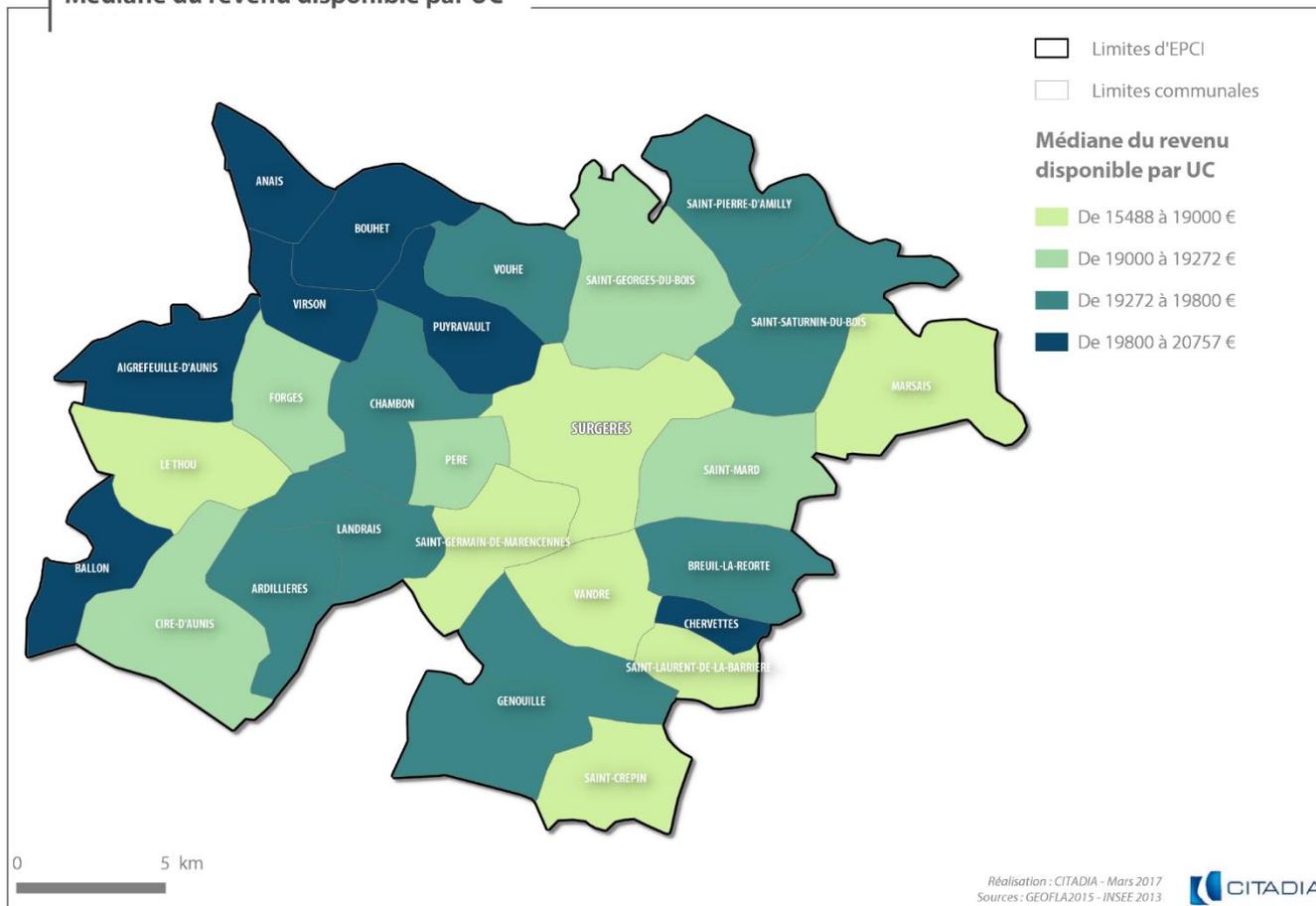


Qu'est ce qu'une Unité de Consommation (UC) ?

Il s'agit d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les **niveaux de vie** de ménages de taille et de composition différentes.

-  = 1 unité de consommation
-  = 1,5 unités de consommation
-  = 1,3 unités de consommation
-  = 2,1 unités de consommation

Médiane du revenu disponible par UC



Ainsi, les deux pôles urbains du territoire présentent un **profil contrasté en termes de revenus** : ils sont relativement faibles à Surgères tandis que les ménages ont des revenus plus élevés à Aigrefeuille d'Aunis, ainsi que sur les communes du Nord-Ouest du territoire, accueillant des ménages rochelais aux ressources supérieures à la population locale.

Ces arrivées ont de fait des impacts sur les prix immobiliers locaux et peuvent contraindre les ménages locaux dans leur parcours vers l'accession à la propriété.

SYNTHESE DES CONSTATS

- Une croissance démographique positive depuis 1968, avec un pic entre 1999 et 2013 : 7 000 habitants supplémentaires depuis 1999.
- Un solde naturel positif, mais en légère baisse. Environ 360 naissances par an, contre 250 décès.
- Une croissance portée par le solde migratoire de 1,2% par an.
- Une attractivité territoriale marquée depuis les années 1990, avec l'arrivée de ménages depuis les agglomérations voisines (La Rochelle, Niort, Rochefort).
- Un territoire globalement jeune et familial connaissant un léger vieillissement de sa population. Un indice de jeunesse de 1,04 et une taille moyenne des ménages de 2,37.
- Des revenus intermédiaires et des écarts de revenus marqués entre les deux principales polarités : 18 760 € de revenus médians annuel par unité de consommation à l'échelle d'Aunis Sud.

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- Le maintien de l'attractivité résidentielle du territoire tout en favorisant l'équilibre spatial de la croissance démographique.
- La poursuite de l'accueil de familles sur le territoire pour contrebalancer le phénomène de vieillissement.
- La réponse aux besoins liés au vieillissement de la population.
- La réponse aux besoins des ménages les plus fragiles, notamment les seniors ou les primo-accédants, pouvant rencontrer des difficultés particulières dans leur parcours résidentiel.

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

2

**Un parc de logements
majoritairement dédié à la
propriété individuelle**

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

- Développer une offre résidentielle adaptée aux besoins des populations :
 - Poursuivre la croissance du parc de logements (600 unités/an en moyenne sur 20 ans pour accueillir 85 900 habitants soit 19 700 habitants supplémentaires sur 20 ans)
 - Surgères : 58 logements/an
 - Aigrefeuille, Courçon, Marans, La Jarrie : 116 logements / an
 - Diversifier l'offre de logements : 96 logements locatifs sociaux / 20 ans par pôle structurant (Surgères / Aigrefeuille d'Aunis).
 - Développer une offre de petits logements et une offre locative, renforcer l'offre en logements spécifiques et répondre aux besoins des gens du voyage

➤ NB : Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

- Organiser un développement résidentiel plus économe en foncier :
 - Optimiser les enveloppes urbaines existantes
 - Rechercher une augmentation des densités dans les enveloppes urbaines existantes
 - Programmer une part des nouveaux logements dans les enveloppes urbaines existantes
 - Produire des logements intermédiaires
 - Renforcer les densités résidentielles dans les secteurs d'urbanisation et dans les opérations d'aménagement :
 - Pôles structurants : 25 logements par hectare
 - Autres communes 17 logements à l'hectare

- Les besoins en foncier pour le développement résidentiel : 470 hectares sur 20 ans pour l'accueil de nouveaux logements en extension de l'urbanisation.

➤ NB : Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017

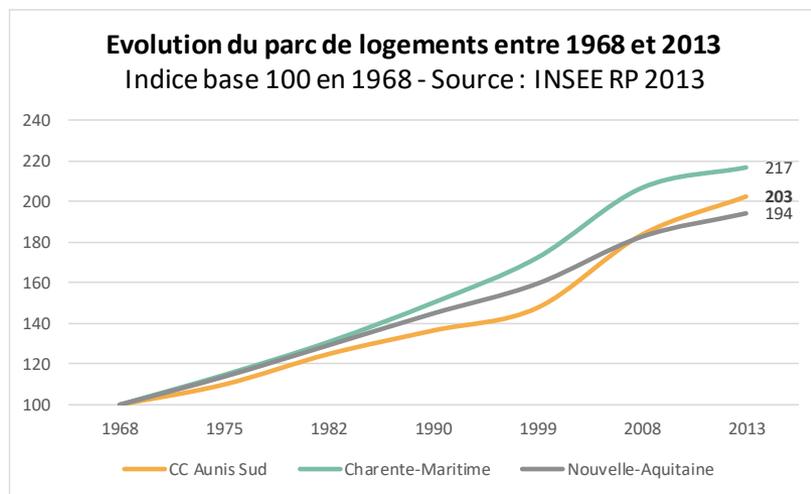
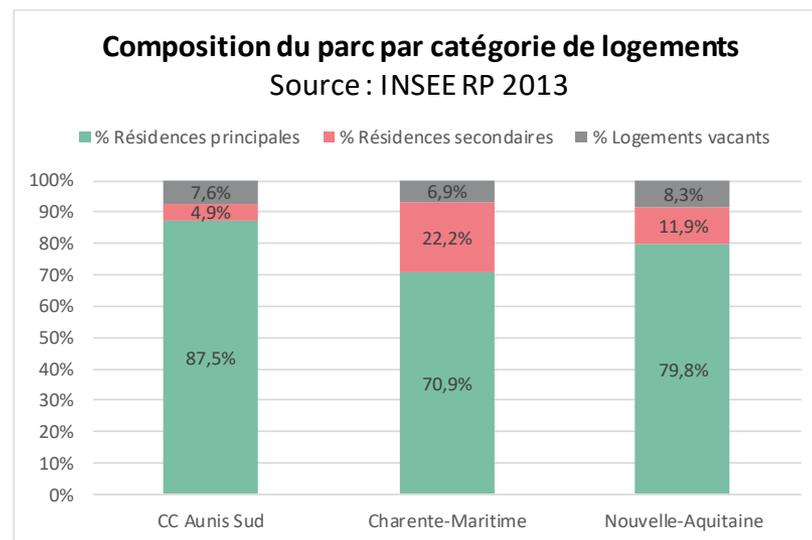
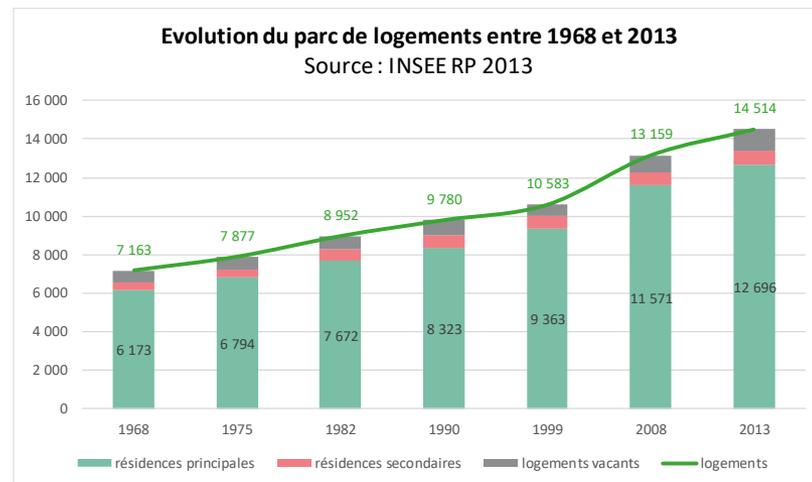
2.1 – Un fort développement du parc de logements dans les années 2000

Le parc résidentiel est composé de **14 514 logements en 2013**. Il connaît une croissance plutôt régulière et dynamique depuis les années 1970, avec un doublement du nombre de logements.

Cette croissance est similaire à celles observées à l'échelle du département et de la région, où le parc de logements a respectivement augmenté de + 117 % et + 94% depuis 1968.

Pour autant, jusqu'en 1999, la croissance du parc avait été moins rapide qu'à l'échelle du département ou de la région. Depuis, cette croissance s'est accélérée avec plus de 4000 logements créés.

Près de **90% du parc de logements** de la CdC est constitué de résidences principales, pour seulement 5% de résidences secondaires, soit un niveau plus de 4 fois inférieur à la moyenne départementale. Ainsi, contrairement à l'ensemble du département, le territoire n'a pas une vocation touristique forte.



2.2 – Un territoire à vocation d’habitat permanent, au sein d’un département à forte vocation touristique

La CdC compte une large majorité de propriétaires-occupants au sein des résidences principales (3/4 des ménages soit 10 points de plus que les territoires de référence), renforçant le statut de **territoire à vocation d’installation pérenne**.

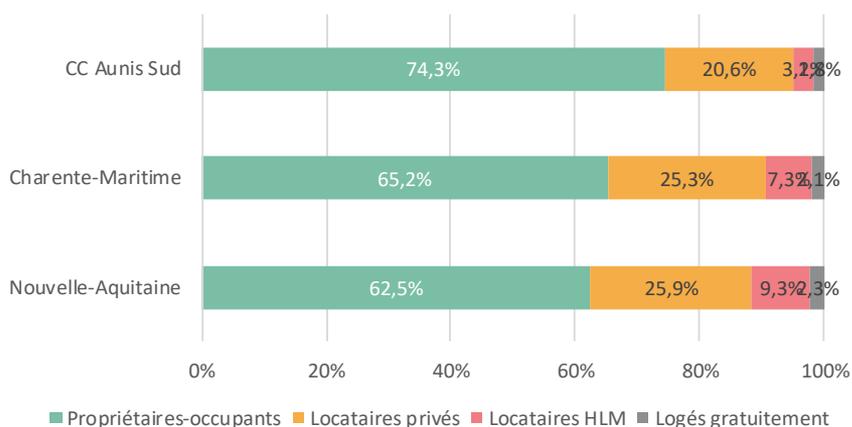
A l’inverse, les locataires d’un logement social sont largement sous-représentés par rapport aux échelles de référence (3 % du parc, contre 7 % en Charente-Maritime et 9 % en Région), en lien avec le caractère semi-rural du territoire où l’habitat social est peu développé.

La croissance des résidences principales est portée à la fois par les locataires privés et les propriétaires-occupants. Cette dynamique n’engage pas une profonde mutation des modes d’habiter sur le territoire et conforte son attractivité pour la propriété, malgré un développement de la location privée.

Le parc social augmente également, malgré une croissance plus faible que celle observée au niveau des échelles de référence.

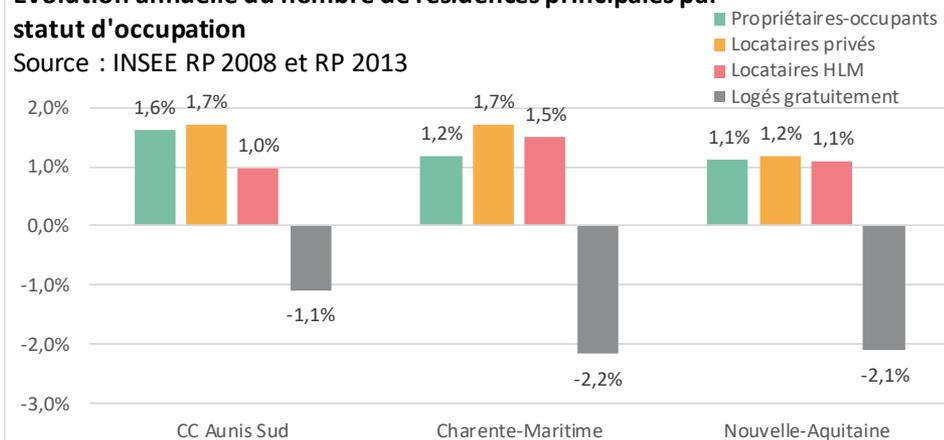
Répartition des résidences principales par statut d’occupation

Source : INSEE RP 2013

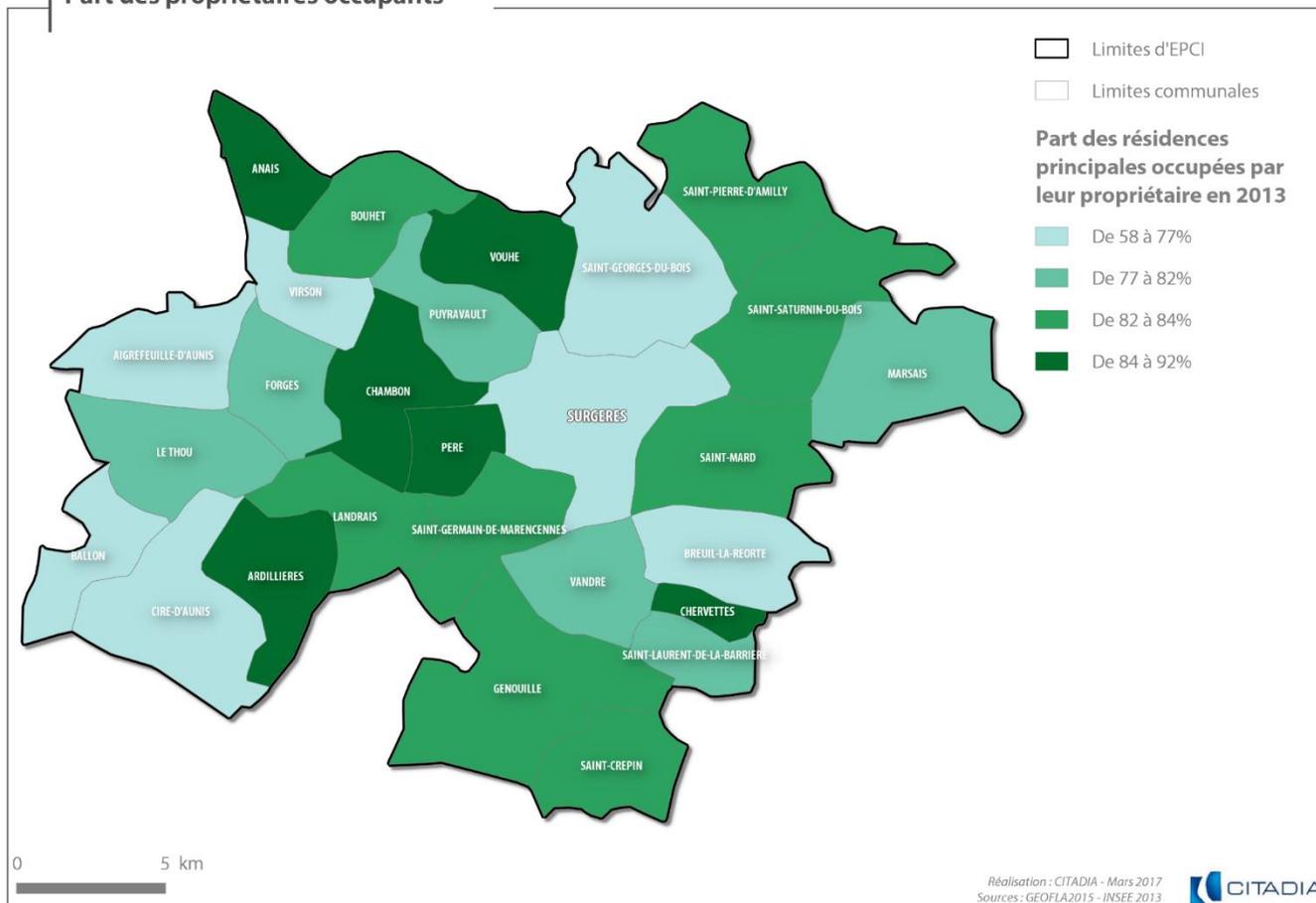


Evolution annuelle du nombre de résidences principales par statut d’occupation

Source : INSEE RP 2008 et RP 2013



Part des propriétaires occupants



Les ménages des communes périurbaines et rurales (entre les deux pôles urbains du territoire et sur la frange Est) sont **presque exclusivement propriétaires de leur logement**, tandis que leur poids est plus faible, bien que majoritaire, au sein des communes urbaines (Surgères et Aigrefeuille) légèrement plus structurées avec un parc locatif plus important.

Breuil-la-Réorte et St-Georges-du-Bois, ainsi que Virson, Ballon et Ciré d'Aunis comptent également un poids moins important des propriétaires-occupants et environ **20% de locataires, presque exclusivement dans le parc locatif privé.**

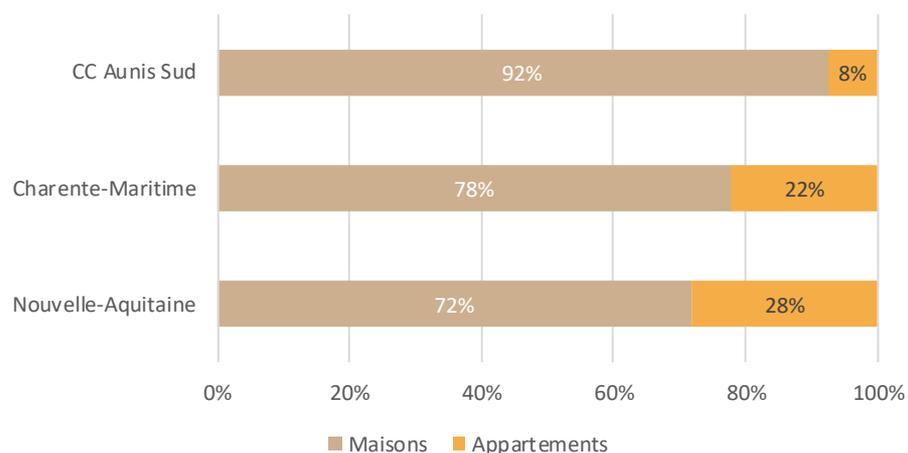
Le parc de résidences principales est **presque exclusivement constitué de maisons** (plus de 90% du parc de résidences principales), soit un territoire à l'habitat monotypé, en lien avec son caractère rural.

En comparaison, la Charente-Maritime compte plus de 20% d'appartements parmi les logements, fortement impacté par les agglomérations de La Rochelle, Saintes et de Rochefort. La part des logements collectifs est encore plus grande à l'échelle de la région avec plus d'un quart d'appartements.

L'évolution du parc de logements sur la période récente va dans le sens d'un renforcement de la présence de logements individuels sur le territoire de la CdC Aunis Sud. En effet, à l'inverse des territoires de comparaison, **la croissance du parc de maisons (2,1% par an) est quatre fois plus forte que la croissance du parc de logements collectifs (0,5%)**. Le développement urbain du territoire est donc porté par la construction de maisons à destination d'une population familiale souhaitant s'installer durablement sur le territoire.

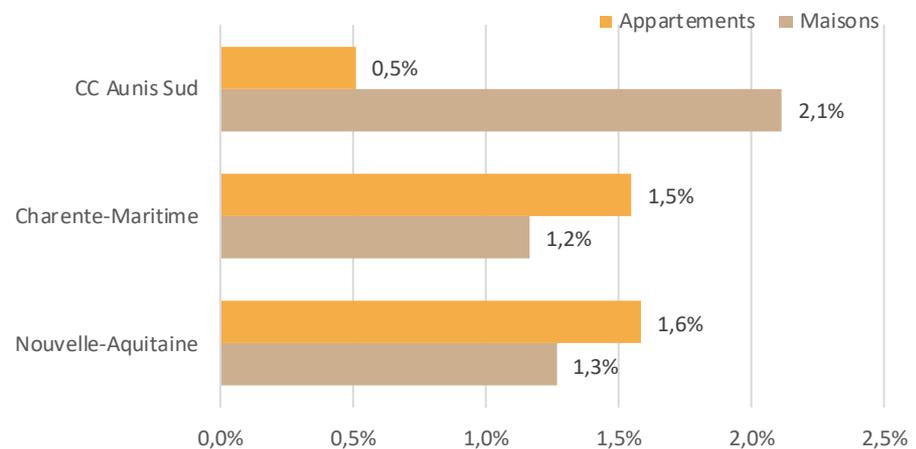
Répartition des résidences principales par type en 2013

Source : INSEE RP 2013

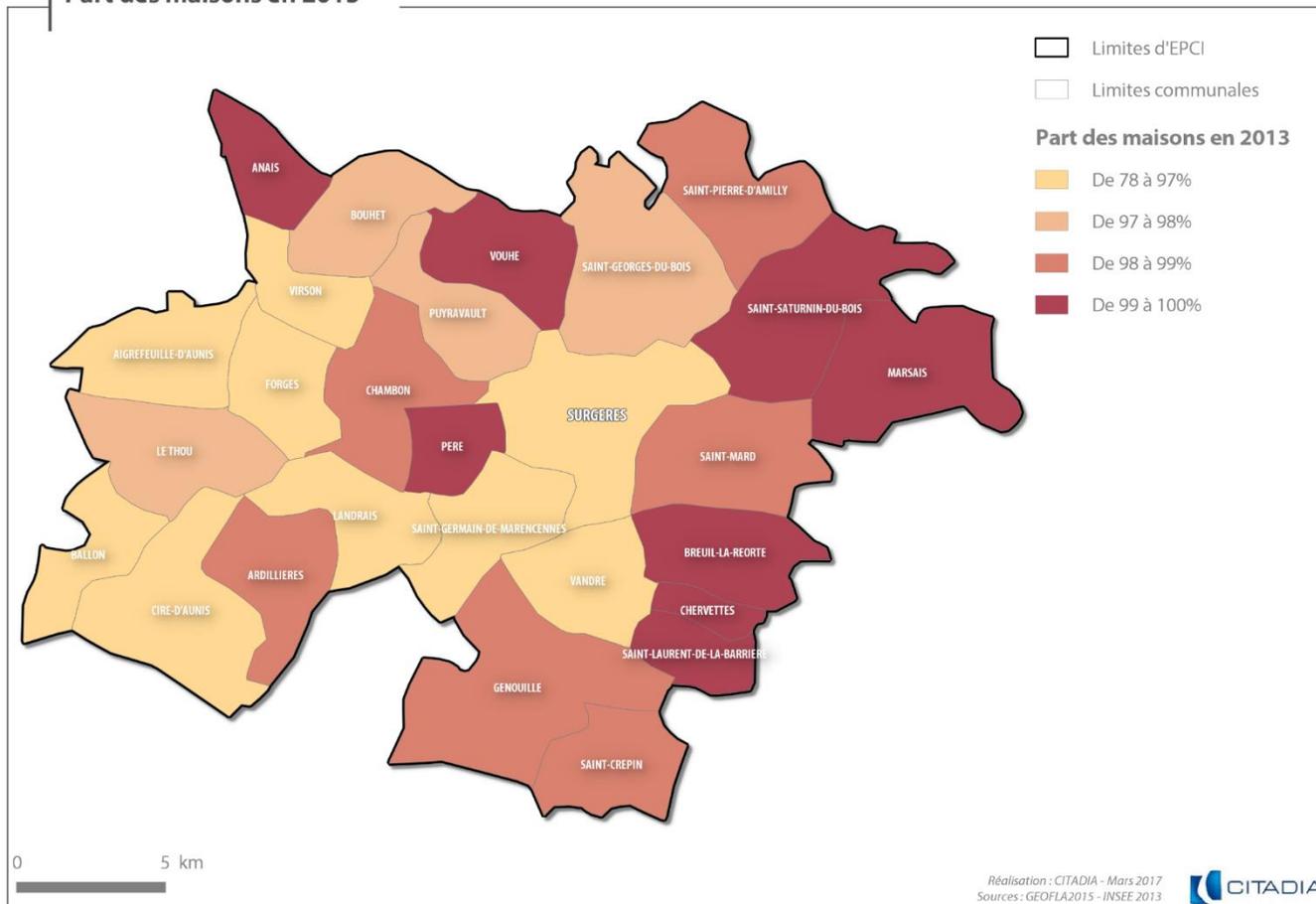


Taux d'évolution annuel moyen entre 2008 et 2013 des logements selon leur forme

Source : INSEE RP 2013



Part des maisons en 2013



Quelques communes, notamment à l'Est du territoire, sont composées exclusivement de maisons.

Le parc de logements apparaît plus équilibré à l'Ouest du territoire et sur les communes urbaines plus structurées telles que Surgères et Aigrefeuille d'Aunis. Toutefois, **le parc de logements individuels est majoritaire sur l'ensemble des communes du territoire.**

Le parc de logements de la CdC Aunis Sud est composé en grande majorité de grands logements, en lien avec la présence marquée de maisons. Ainsi, plus de **80% des résidences principales font au moins 4 pièces**, ce qui pose la question de l'adéquation des surfaces des logements dans un contexte de diminution progressive de la taille des ménages.

A titre de comparaison, aux échelles départementales et régionales, la part des grands logements se trouve autour de 70%, avec une surreprésentation des petits logements (T1-T2) dont le poids est deux fois plus important au sein de leur parc de logements qu'à l'échelle d'Aunis Sud.

Contrairement aux échelles de comparaison où les petites typologies connaissent la plus forte croissance, le poids des grands logements parmi le parc de résidences principales de la CdC Aunis Sud a tendance à s'accroître avec une diminution particulièrement forte du poids des petits logements présents sur les communes urbaines ou dans les centre-bourgs (-2,9% par an). Ce recul pouvant s'expliquer par une hausse de la vacance sur ce type de biens en secteur rural.

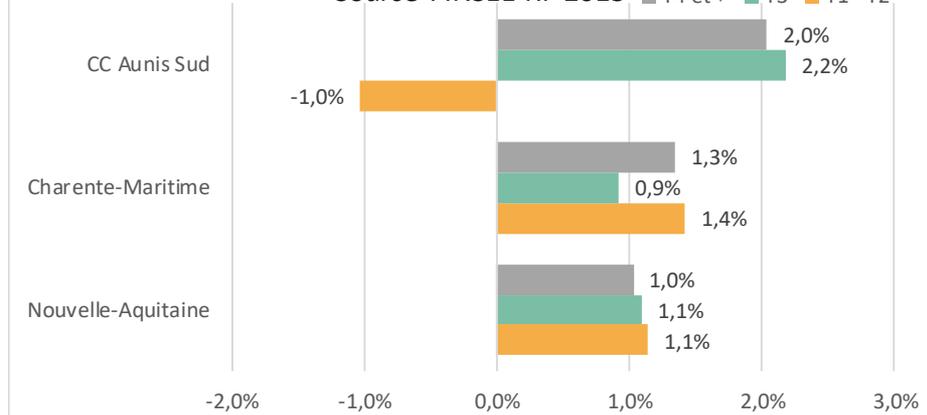
Répartition des logements par typologie en 2013

Source : INSEE RP 2013

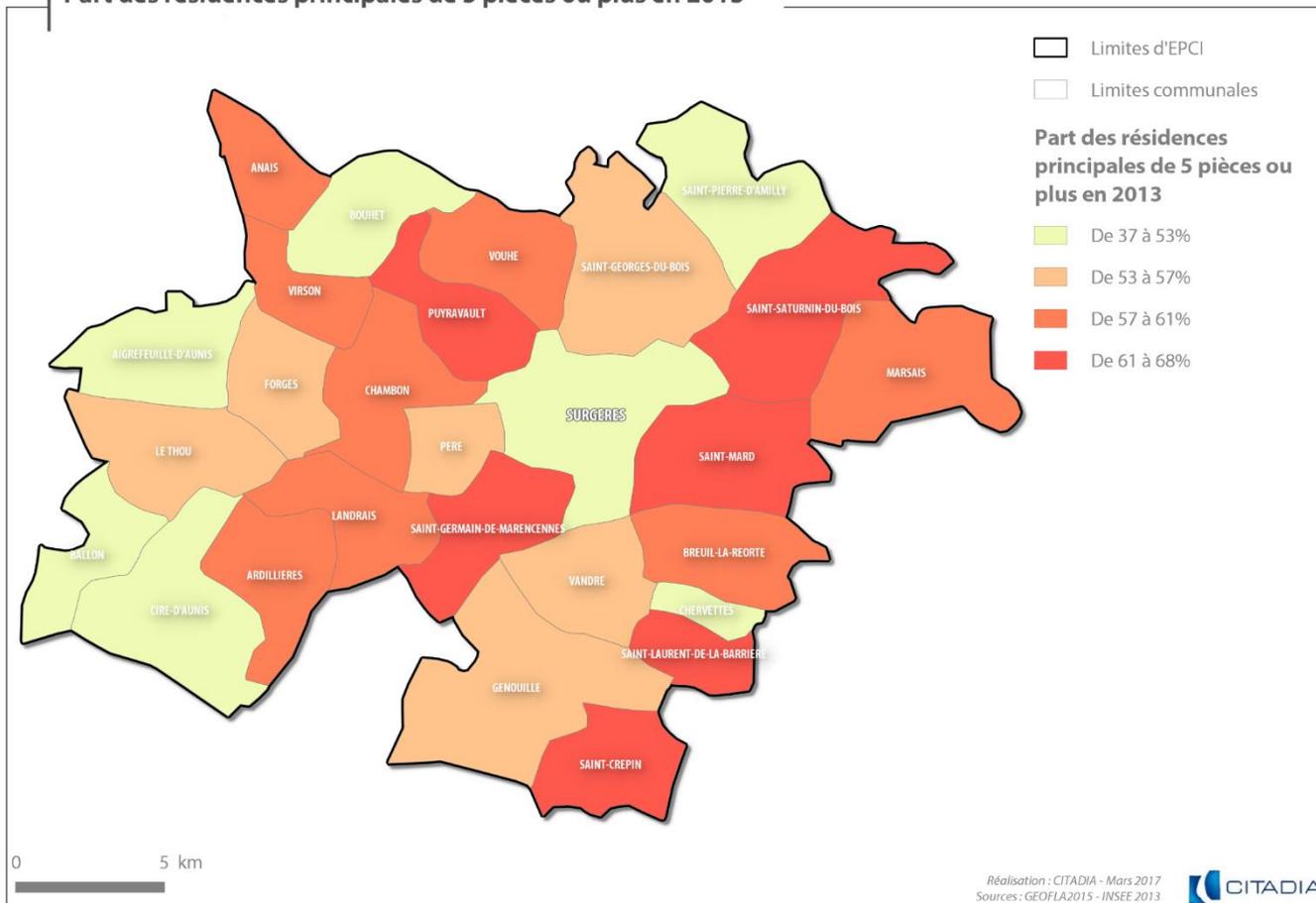


Taux d'évolution annuel moyen entre 2008 et 2013 résidences principales selon leur typologie

Source : INSEE RP 2013



Part des résidences principales de 5 pièces ou plus en 2013



Le poids des grands logements est particulièrement fort au sein des communes périphériques de Surgères, et à l'Est du territoire, marqueur d'un parc de logements homogène et peu adapté à la diminution progressive de la taille des ménages.

L'offre de logements est plus variée à l'Ouest du territoire ainsi que sur les deux pôles urbains.

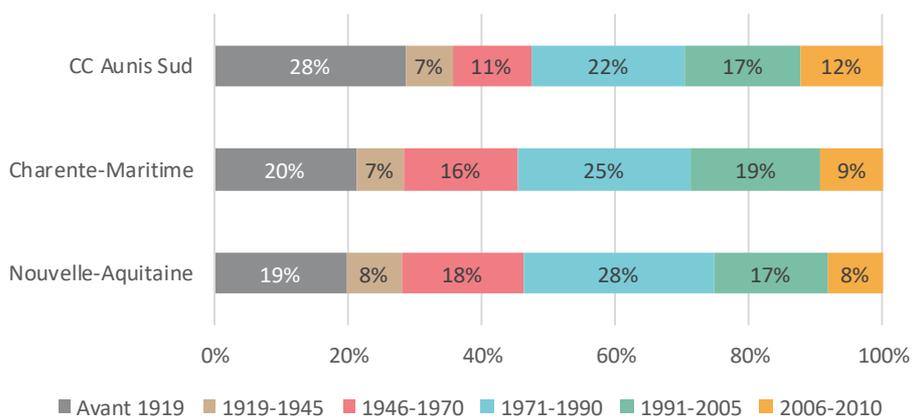
2.3 – Un parc de logements ancien qui se renouvelle depuis les années 2000

Près de **30% du parc de résidences principales du territoire est centenaire**, soit une part plus importante que la moyenne départementale et régionale (environ 20%). Le parc s'est renouvelé récemment puisque la part des résidences construites après 2006 au sein du parc de résidences principales est supérieure aux échelles de comparaison (12% des logements ont été construits depuis 2006, contre 9 % dans le département et 8 % en région), témoignant du fort dynamisme de la construction neuve.

Alors que le taux de vacance était faible lors du recensement de 1999, celui-ci a nettement augmenté pour atteindre 7,6% du parc de logements en 2013, un niveau non critique mais appelant à la vigilance. Ce niveau de vacance se situe entre la moyenne départementale (à 6,9%) et la moyenne régionale (8,3%).

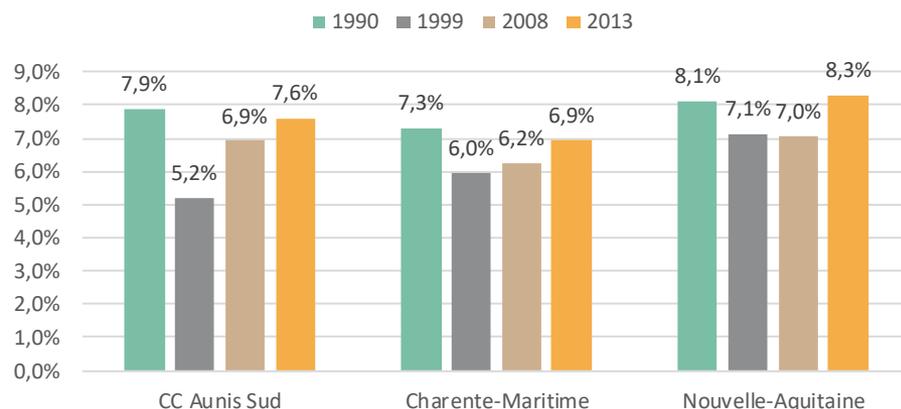
Période de construction des résidences principales

Source : INSEE RP 2013

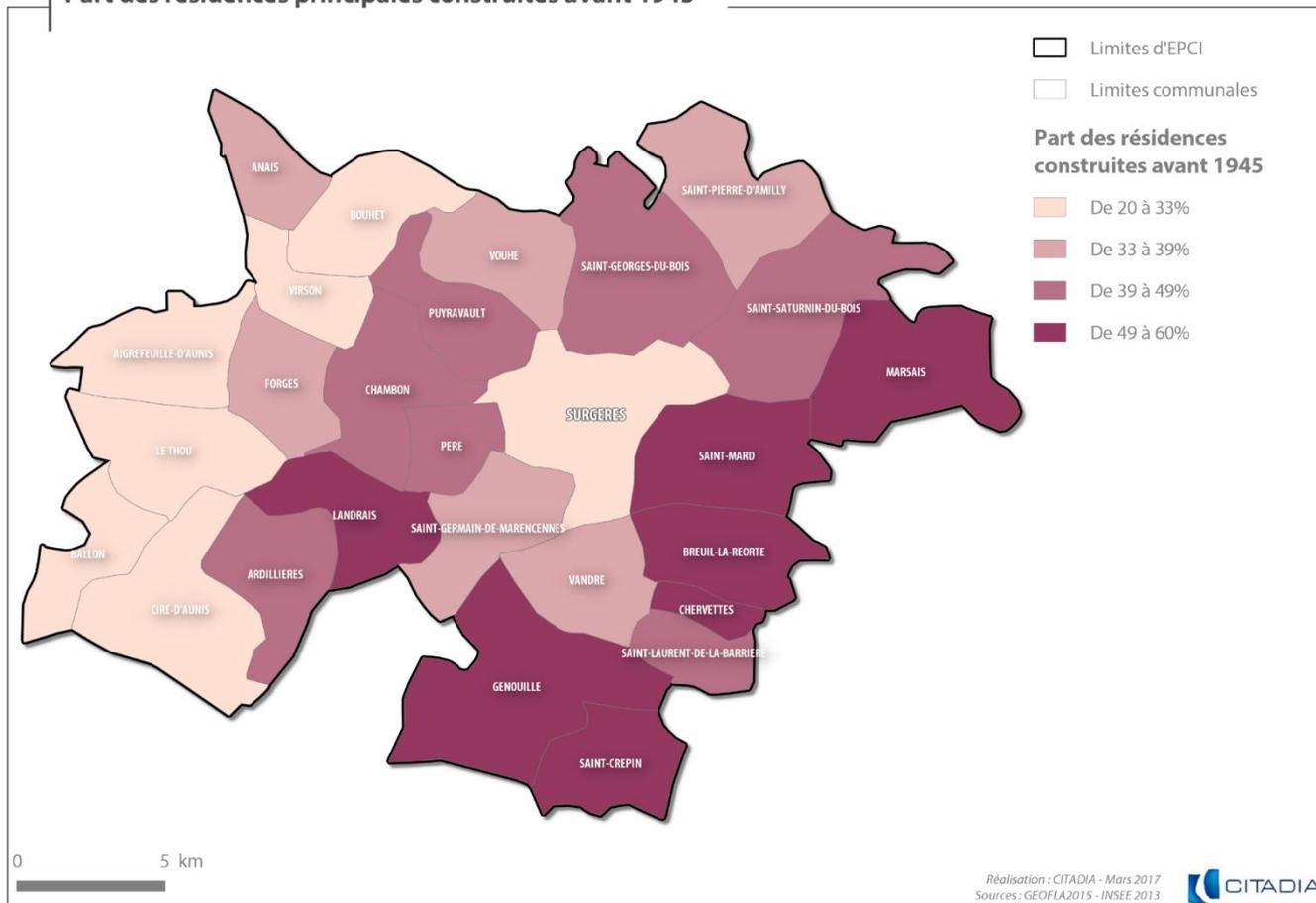


Evolution du taux de vacance

Source : INSEE RP 2013



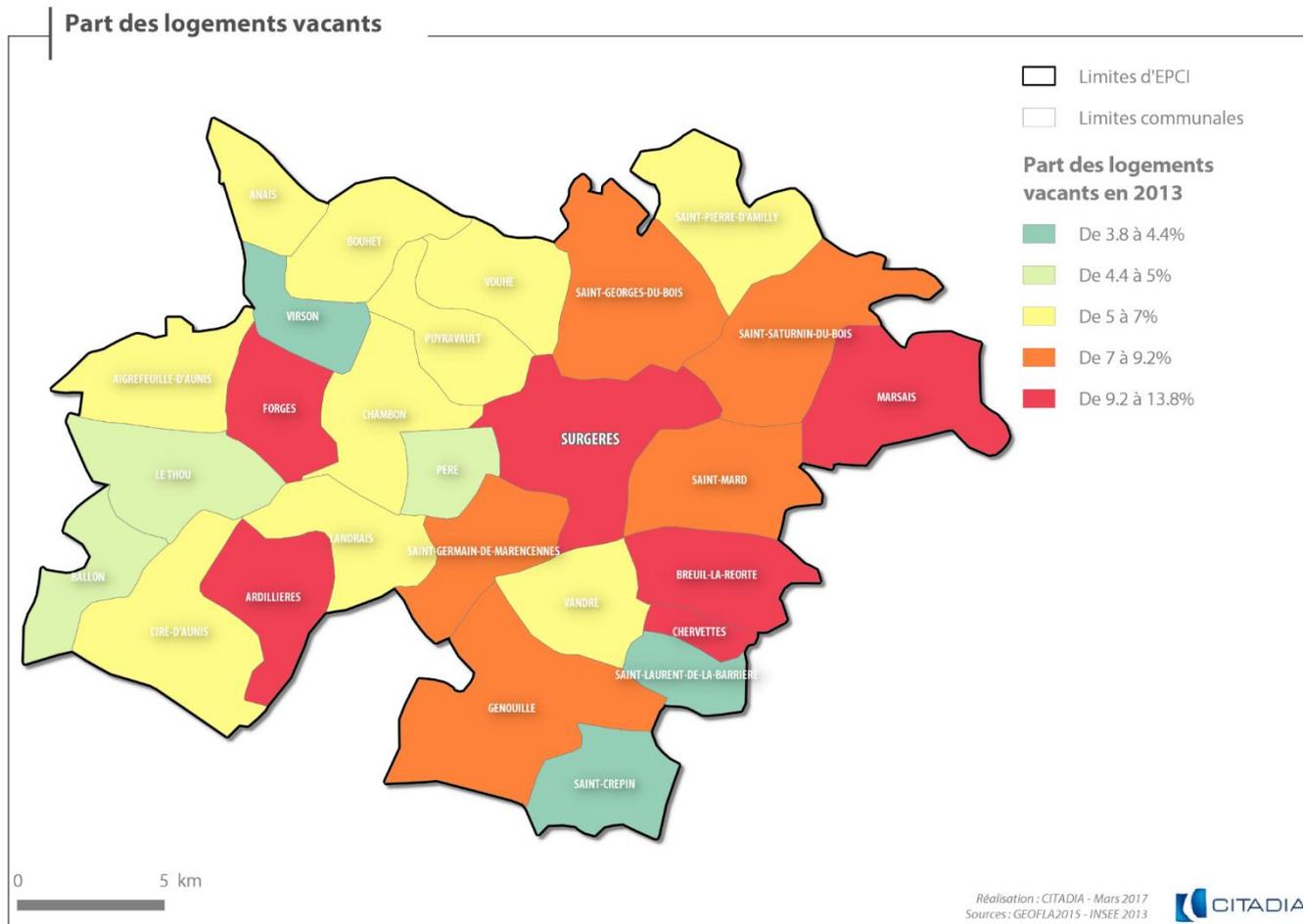
Part des résidences principales construites avant 1945



Les pôles urbains et l'Ouest du territoire se sont largement développés à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, en lien avec une attractivité forte de ces communes.

Les communes de l'Est ont connu un développement moins marqué qui s'illustre par le poids très fort des logements anciens.

2.4 – Une inadaptation du parc marquée par la croissance de la sous-occupation et de la vacance



La faible vacance observée à l'Ouest du territoire (taux de vacance compris entre 5 et 7%) témoigne de l'attractivité de ces communes et peut être aussi liée à la qualité du parc (bâti plus récemment).

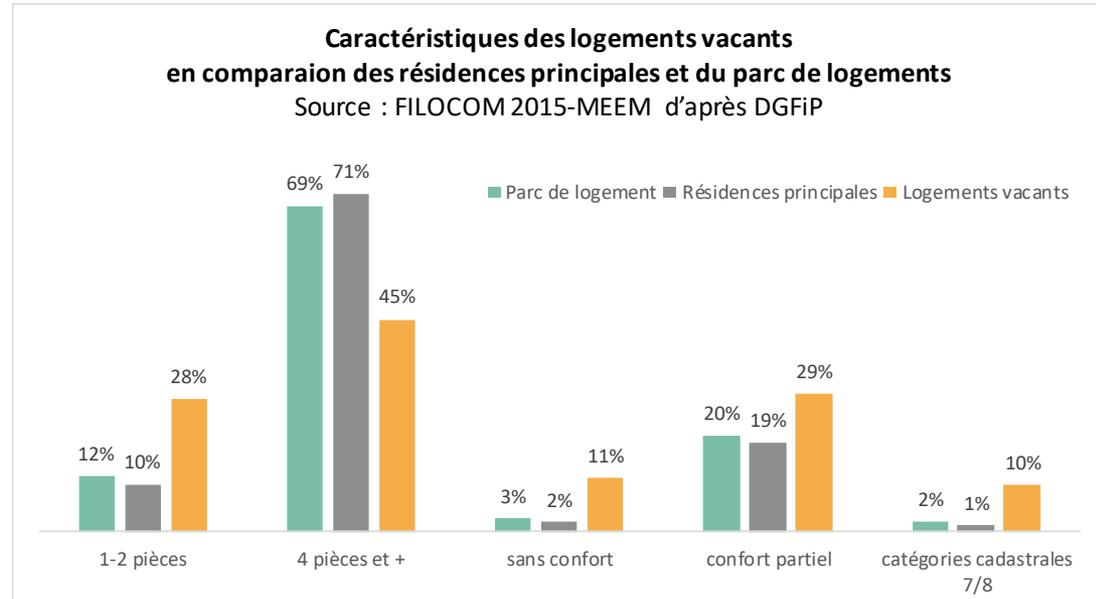
A l'inverse, les communes de l'Est du territoire présentent une part plus forte de logements vacants (supérieure à 9% à Surgères, Breuil-la-Réorte, Marsais, Chervettes, Forges ou Ardillières) laissant présager des situations de vacance structurelle, c'est-à-dire non liée à la rotation dans les logements (vacance entre deux locataires, mise en vente, etc.)

L'analyse des données FILOCOM (source fiscale) permet de connaître plus précisément les caractéristiques des logements vacants.

D'après cette base, **1 005 logements sont déclarés vacants en 2015** sur la CdC Aunis Sud, soit 6,7% du parc de logements.

Les petits logements (T1-T2) sont surreprésentés parmi les logements vacants (ils représentent 28% des logements vacants contre 12% de l'ensemble du parc de logements). A l'inverse, les grands logements sont sous-représentés (45% des logements vacants comptent au moins 4 pièces, alors que ces logements représentent environ 70% du parc total).

Il existe également une forte corrélation entre absence partielle ou totale de confort, qualité du bâti et vacance du logement. En effet, le poids des logements sans confort est 4 à 5 fois plus important au sein du parc de logements vacants qu'au niveau du parc total de logements. De la même manière, les logements de qualité médiocre représentent 10% des logements vacants, contre 2% du parc de logements.



Méthodologie

Le parc de logements est classé en 8 catégories par l'administration fiscale. Les logements de catégorie cadastrale 7 ou 8 sont de qualité médiocre (voir délabrés).

Un logement est confortable s'il dispose : d'un WC, d'une salle de bain et d'un chauffage central. En cas d'absence de l'un de ces éléments, le logement dispose d'un confort partiel. Les logements sans confort disposent d'aucun de ces équipements.

Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« La vacance est surtout présente à l'Est du territoire et concerne a priori les logements anciens. On remarque également une vacance liée à des logements mis en vente et ne trouvant pas preneurs en raison d'une surestimation des prix, mais également en lien avec des biens d'exception (maison de maître) pour lesquels la clientèle n'est pas présente sur le territoire ».



Méthodologie - L'inadaptation au logement

A l'image du département et de la région, le parc de logements de la CdC Aunis Sud présente des **signes importants de sous-occupation**, qui concerne au total les 2/3 des logements (61% en région, et 63 % dans le département).

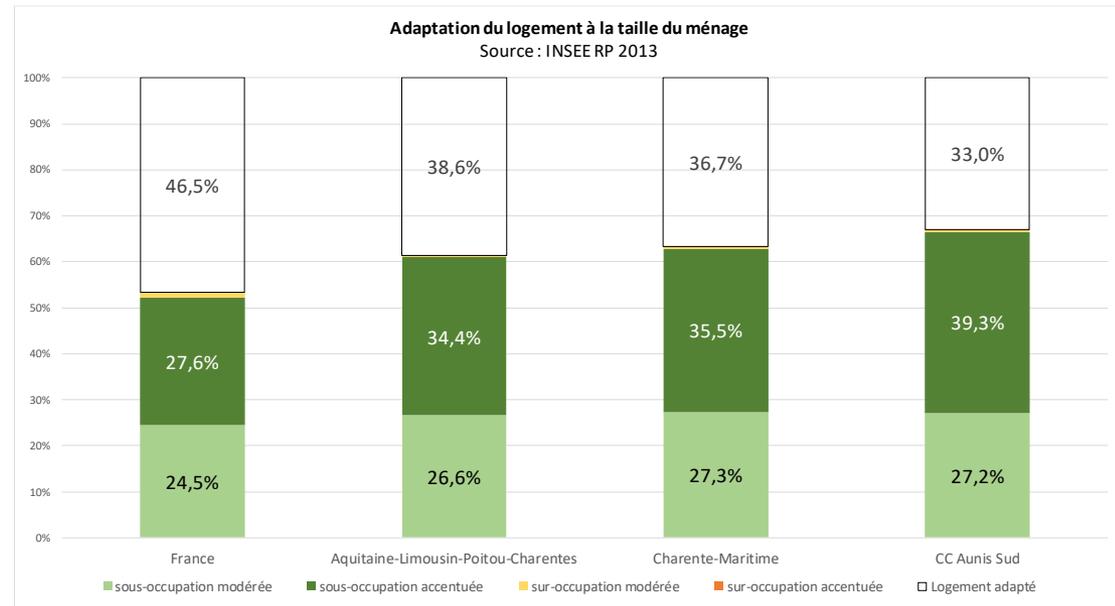
Ainsi, près du tiers du parc de logements est occupé par des ménages de deux personnes pour lesquels le logement est peu ou pas adapté.

Ce constat est inhérent aux territoires ruraux et périurbains, en lien avec un marché immobilier peu tendu. Cette sous-occupation n'est pas problématique pour l'intégralité des ménages et permet de faire face à des besoins parfois ponctuels (accueil d'enfant dans le cadre d'une garde alternée, retour au domicile familial...).

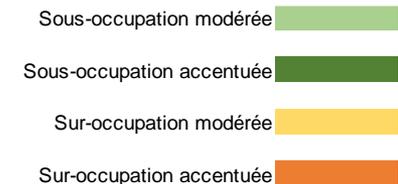
Toutefois, cette sous-occupation peut s'avérer problématique pour des ménages seniors en perte d'autonomie (entretien difficile, logement avec des étages et peu adapté au vieillissement...)

Un logement peut être considéré comme inadapté dès lors qu'il existe un différentiel de deux pièces avec le nombre de personnes du ménage. Par exemple, quand 3 personnes habitent dans un studio, le logement est sur-occupé. A l'inverse, lorsque 2 personnes habitent dans un 5 pièces, le logement est sous-occupé.

NB : ces données sont à rapprocher d'une réalité tangible et n'est pas obligatoirement source de difficultés. Par exemple, une sous-occupation peut-être liée à la l'éclatement des cellules familiales (garde alternée, retour des enfants le week-end ou pendant les vacances...)



		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +	Ensemble
CC Aunis Sud	1 pièce	0,8%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
	2 pièces	3,6%	0,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	
	3 pièces	6,5%	4,9%	1,9%	0,5%	0,1%	0,0%	
	4 pièces	7,2%	11,6%	5,3%	4,4%	1,0%	0,3%	
	5 pièces	5,1%	11,1%	4,8%	5,4%	1,3%	0,2%	
	6 pièces ou +	3,4%	8,5%	3,9%	4,4%	2,0%	0,7%	



2.5 – Un parc de logements présentant des signes de fragilité urbaine et sociale

A l'échelle de la CdC Aunis Sud, **38% des logements se trouvent parmi les catégories cadastrales les moins qualitatives**. Ce taux est plus élevé à Surgères, en raison d'un parc de logements ancien, collectif et peu valorisé du fait de la pression immobilière modérée sur la commune, limitant les investissements de la part des propriétaires pour améliorer leur logement.

Ce niveau est légèrement plus faible sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis.

Les logements disposant d'un confort partiel, ou d'une absence de confort, représentent plus d'un logement sur 5 à l'échelle de la CdC. Ce niveau peut s'expliquer en partie par la présence d'un parc de logements ancien, rural et peu adapté aux critères de confort actuels (chauffage au bois non centralisé). Ainsi, le confort partiel n'est pas forcément signe de mal-logement. Toutefois, il indique le potentiel d'amélioration du parc en termes de confort sanitaire et thermique.

Le parc privé potentiellement indigne recensé à l'échelle de la CdC représente **5% des résidences principales soit 600 logements identifiés**.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est une méthode pré-repérage des logements indignes. Elle consiste à croiser la catégorie cadastrale des logements avec le revenu des occupants à partir du fichier FILOCOM, en faisant l'hypothèse qu'un logement a d'autant plus de chance d'être indigne qu'il est occupé par un ménage ne dépassant pas certains seuils de revenus.

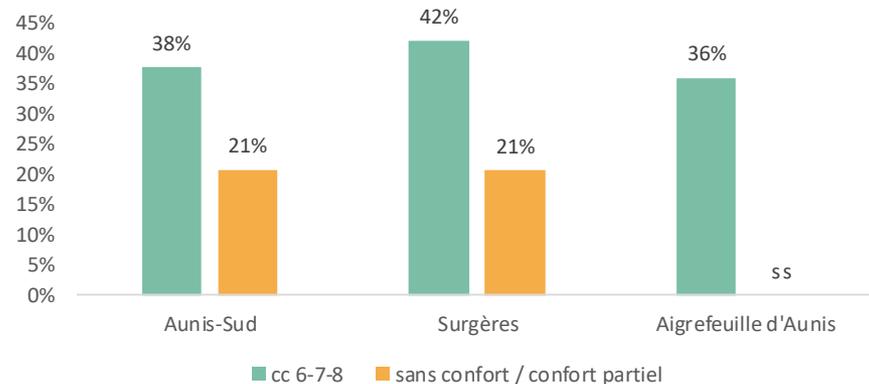
Depuis 2010, le PPPI est composé des résidences principales privées considérées comme :

- ordinaires (catégorie 6), et occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de pauvreté ;
- médiocres (catégorie 7) ou très médiocres (catégorie 8), occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté soit 75% du revenu médian.

La catégorie cadastrale est un indicateur de la qualité globale des logements, utilisé par les services fiscaux pour le calcul des impôts locaux.

Part des résidences principales en catégorie cadastrale 6, 7 ou 8 et au confort partiel ou absent

Source : FILOCOM 2015



Méthodologie

Le parc de logements est classé en 8 catégories par l'administration fiscale. Les logements de catégorie cadastrale 7 ou 8 sont de qualité médiocre.

Un logement est confortable s'il dispose : d'un WC, d'une salle de bain et d'un chauffage central. En cas d'absence de l'un de ces éléments, le logement dispose d'un confort partiel. Les logements sans confort disposent d'aucun de ces équipements.

En croisant les niveaux de revenus des ménages logés au sein du parc privé, et les plafonds de revenus admissibles pour bénéficier d'un logement HLM, il est possible de connaître le parc privé qui joue un rôle social de fait, c'est-à-dire le parc privé au sein duquel vivent des ménages pouvant prétendre à un logement social.

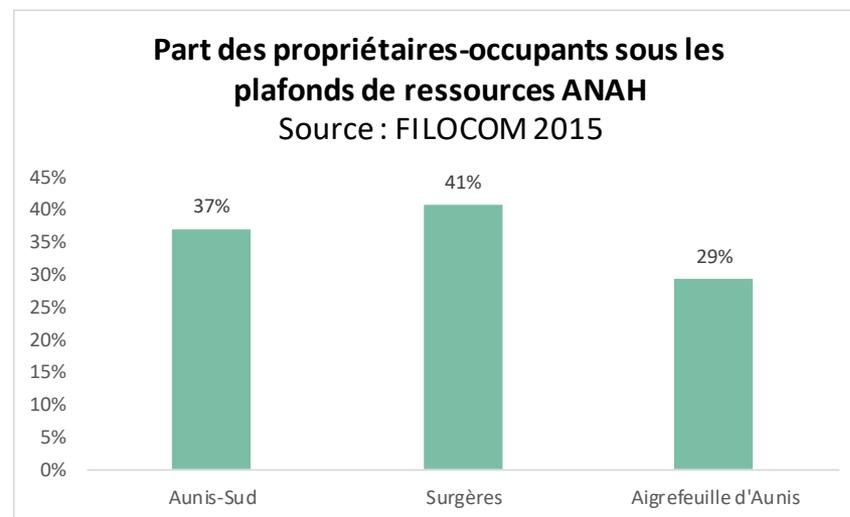
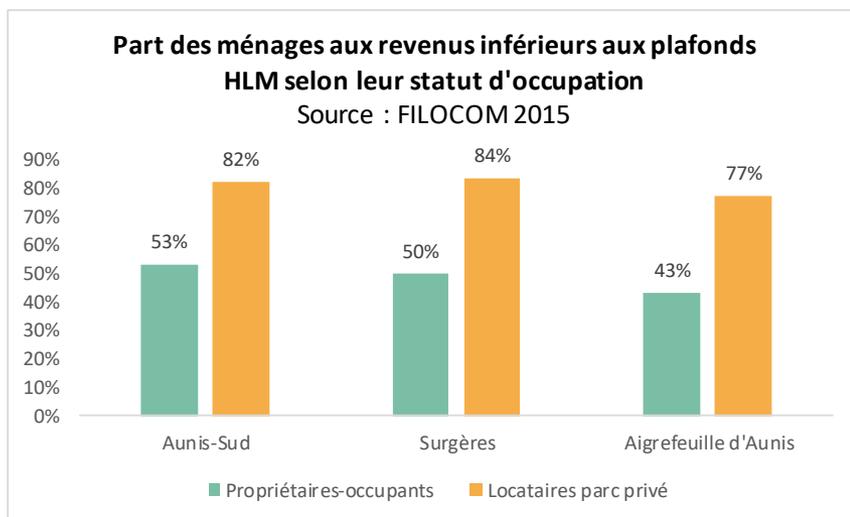
Ainsi, à l'échelle de la CdC Aunis Sud, **83% des locataires du parc privé pourraient bénéficier d'un logement social**. De la même manière, plus de la moitié des propriétaires-occupants pourraient en bénéficier au vu de leurs revenus.

Il est intéressant de voir que ce niveau est légèrement plus faible pour les propriétaires-occupants des deux pôles urbains du territoire. Cette situation s'explique en partie par la présence de propriétaires aux ressources plus faibles parmi les communes plutôt rurales (ménages d'agriculteurs, artisans-commerçants, ouvriers) aux revenus parfois fluctuants et plus modestes, mais aussi en raison de la présence du parc social dans les polarités structurées qui accueillent les ménages les plus modestes.

L'un des enjeux pour le PLH est de permettre aux ménages disposant de ressources les plus faibles de pouvoir se loger au sein d'un logement social et de limiter leur taux d'effort consacré au paiement du loyer.

En comparant les niveaux de ressources des propriétaires-occupants avec les plafonds de ressources de l'ANAH, il est possible de définir la population des propriétaires-occupants qui pourrait bénéficier d'aides à l'amélioration de leur logement.

Ainsi, **plus du tiers des propriétaires-occupants de la CdC pourraient prétendre à des aides de l'ANAH (niveaux standards et prioritaires)**, ce taux monte à plus de 40% à Surgères (contre 29% à Aigrefeuille d'Aunis).



2.6 – Un parc social concentré dans la ville centre et faisant face à des problématiques diverses

En préambule, il convient de noter que les communes d'Aunis Sud ne sont pas soumises à la loi SRU.

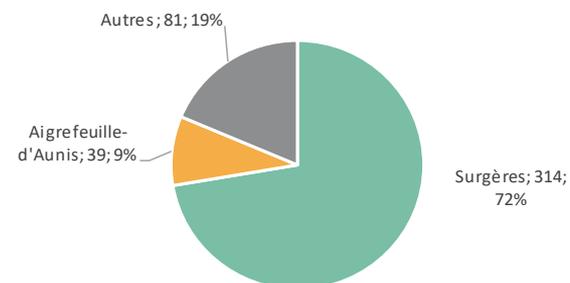
Le parc de logements des bailleurs sociaux, disponible via la base de données RPLS, représente **434 logements en 2015 soit environ 3,4% des résidences principales**. On constate une forte concentration des logements sociaux à Surgères qui accueille près des $\frac{3}{4}$ des logements sociaux du territoire, soit 314 logements en 2015.

Par ailleurs, le parc social est relativement ancien. En effet, plus d'un logement social sur 5 a été construit avant 1970 et les 1^{ères} réglementations thermiques. Le parc de logements sociaux s'est peu renouvelé à Surgères avec 6% des effectifs construits après les années 2000. En revanche, le parc de logements sociaux s'est développé à Aigrefeuille d'Aunis, ainsi plus du quart des logements sociaux recensés sur la commune ont été construits après les années 2000, alors que 10% ont été construits avant 1970.

De manière générale, le parc est constitué en majorité de grands logements, à l'image des logements du parc privé. Ainsi, les petites typologies représentent moins de 7% de l'offre de logements sociaux. Cette situation peut provoquer une carence en logement adapté pour les petits ménages (personnes âgées, jeunes actifs...) qui sont les principaux demandeurs en logement social.

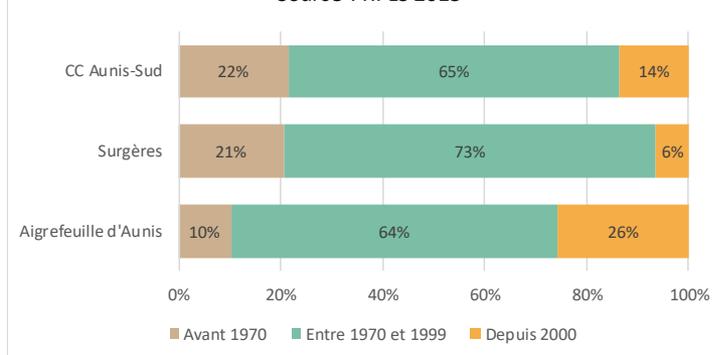
Nombre de logements sociaux par commune et poids dans le parc de logement social de la CC Aunis-Sud

Source : RPLS 2015



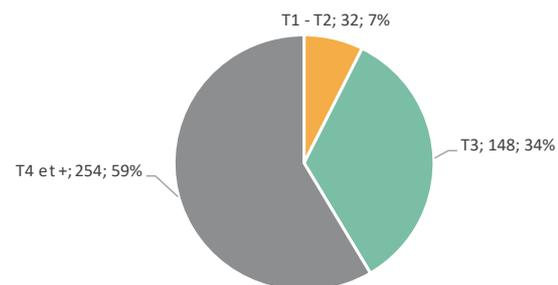
Période de construction des logements sociaux

Source : RPLS 2015



Répartition des logements sociaux par typologie

Source : RPLS 2015



Avec un parc de 350 logements sociaux (soit plus de 80% des logements sociaux de la CdC), le bailleur Habitat 17 dispose de la majorité des logements sociaux. Parmi eux, on recense 187 logements individuels et 163 logements collectifs. Son parc se concentre principalement à Surgères (300 logements) et Aigrefeuille-d'Aunis (17 logements).

A Surgères, **Habitat 17 dispose de deux résidences collectives construites dans les années 1970** : la résidence Berlioz (58 logements) et la résidence Yolande (72 logements), qui **présentent des signes de fragilité sociale et sont de moins en moins attractives**. Le bailleur a engagé des travaux de rénovation lourde au sein de ces deux résidences.

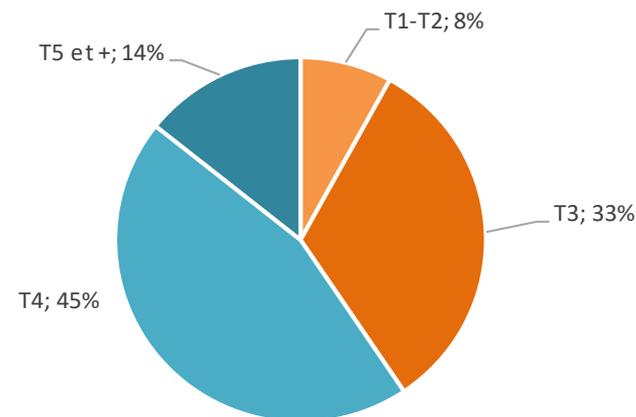
Les occupants du parc social ont un profil très précaire : près de 80% des occupants du parc d'Habitat 17 ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS. Par conséquent, une large part d'entre eux rencontre des **difficultés à s'inscrire dans un parcours résidentiel vers le parc privé**. De manière corollaire, **la mobilité au sein des logements sociaux est particulièrement faible** (plus de 40% des occupants résident au sein du parc social depuis 10 ans ou plus).

Une inadéquation de plus en plus forte est observée entre les typologies de logements proposées au sein du parc social et les occupants et les demandeurs. En effet, au sein du parc social, un tiers des ménages correspond à des personnes seules. En revanche, le parc est constitué de grands logements (92% du parc est composé de logements de 3 pièces ou plus et 60% sont des très grands logements de type T4 et +).

Habitat 17 est confronté au vieillissement de ses occupants (plus d'un quart sont retraités, et plus de la moitié ont 50 ans ou plus). **L'un des enjeux majeurs est donc d'adapter le parc de logements au profil des ménages et à la demande**.

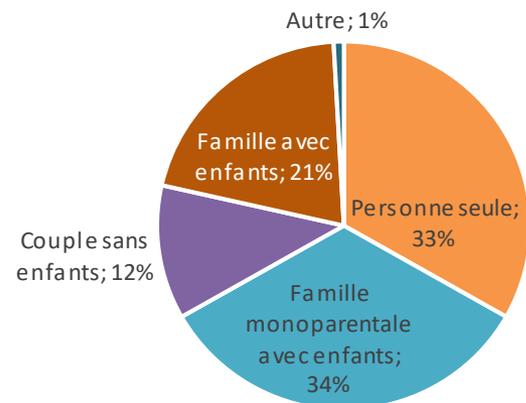
Répartition selon le nombre de pièces des logements du parc d'Habitat 17 au sein de la CC Aunis-Sud

Source : Habitat 17, 2017

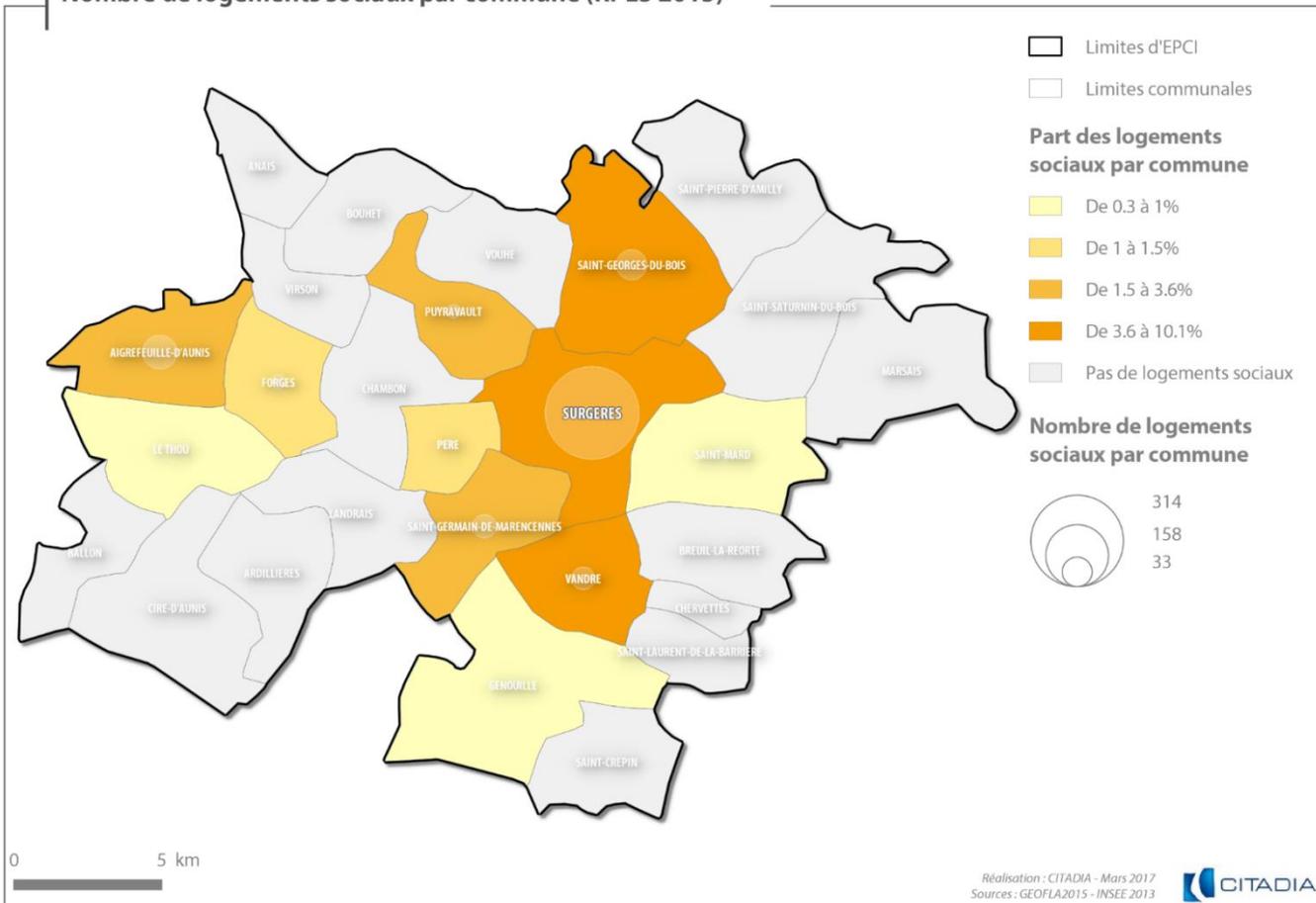


Composition familiale des occupants du parc d'Habitat 17

Source : Habitat 17, 2017



Nombre de logements sociaux par commune (RPLS 2015)



Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Le territoire souffre encore d'une très mauvaise vision du logement locatif social. Les communes prennent conscience des besoins locatifs qui émergent localement mais font face à une forte opposition de la population. Des petits projets voient néanmoins le jour (habitat individuel ou petits collectifs). Un développement de l'offre semble nécessaire dans les communes les mieux équipées (services et commerces) ».

”

SYNTHESE DES CONSTATS

- Une offre de logements composée de grands logements individuels, de plus en plus en inadéquation avec le profil des ménages locaux (*92 % de maisons et 81 % de T4 et + et 2/3 des logements en situation de sous-occupation*).
- Une offre sociale concentrée sur quelques communes (*16 communes sans logement social en 2015, un parc de 434 logements sociaux sur le territoire dont 3/4 à Surgères (314 logements)*).
- Une hausse de la vacance depuis 2008, marquée sur certaines communes (*7,6 % de vacance, soit environ 1000 logements vacants en 2013*).
- Un parc de logements de bonne facture, avec quelques situations d'indécence / indignité (*un parc privé potentiellement indigne de près de 5% soit 600 logements identifiés*).

ENJEUX / BESOINS IDENTIFIES

- La diversification des produits proposés afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés (jeunes ménages, familles monoparentales, seniors, etc.).
- Le rééquilibrage de l'offre sociale entre les communes et la réponse aux besoins exprimés en matière de petites typologies.
- L'accompagnement des propriétaires dans la rénovation, notamment thermique, de leur logement.

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

3

Des marchés immobiliers fortement impactés par le desserrement de l'agglomération rochelaise

3.1 – Un marché de la construction porté par les logements individuels et en perte de vitesse

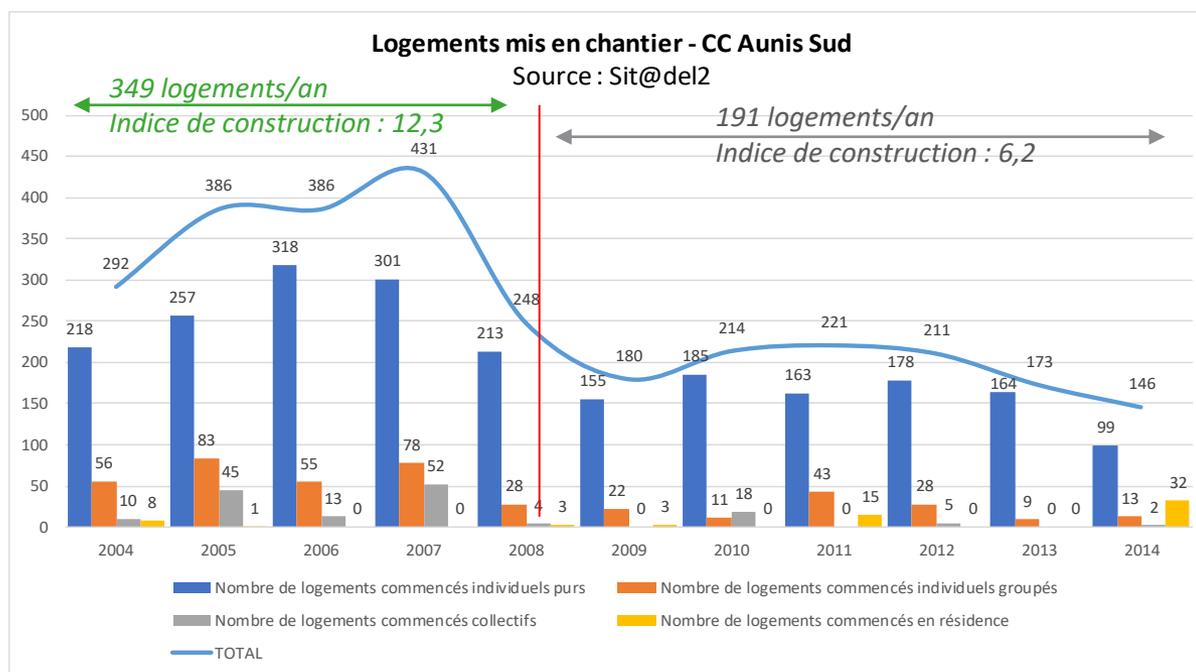
Sur le territoire, **entre 2004 et 2014, 2 888 logements ont été commencés, soit 263 par an.**

L'indice de construction est ainsi de **8,9 logements par an pour 1000 habitants**, soit un rythme similaire au niveau départemental (9,3 en Charente-Maritime), correspondant à une activité de la construction très dynamique. Deux périodes peuvent néanmoins être distinguées :

Une première période avant 2008, où la construction était particulièrement dynamique avec près de 350 logements commencés annuellement, soit 12,3 logements pour 1 000 habitants, en lien avec le desserrement des agglomérations voisines et l'ouverture à l'urbanisation de nombreux espaces.

Après 2008 (crise du logement au niveau national), les volumes de construction ont été divisés par 2 avec 191 logements commencés annuellement, soit 6,2 logements pour 1000 habitants.

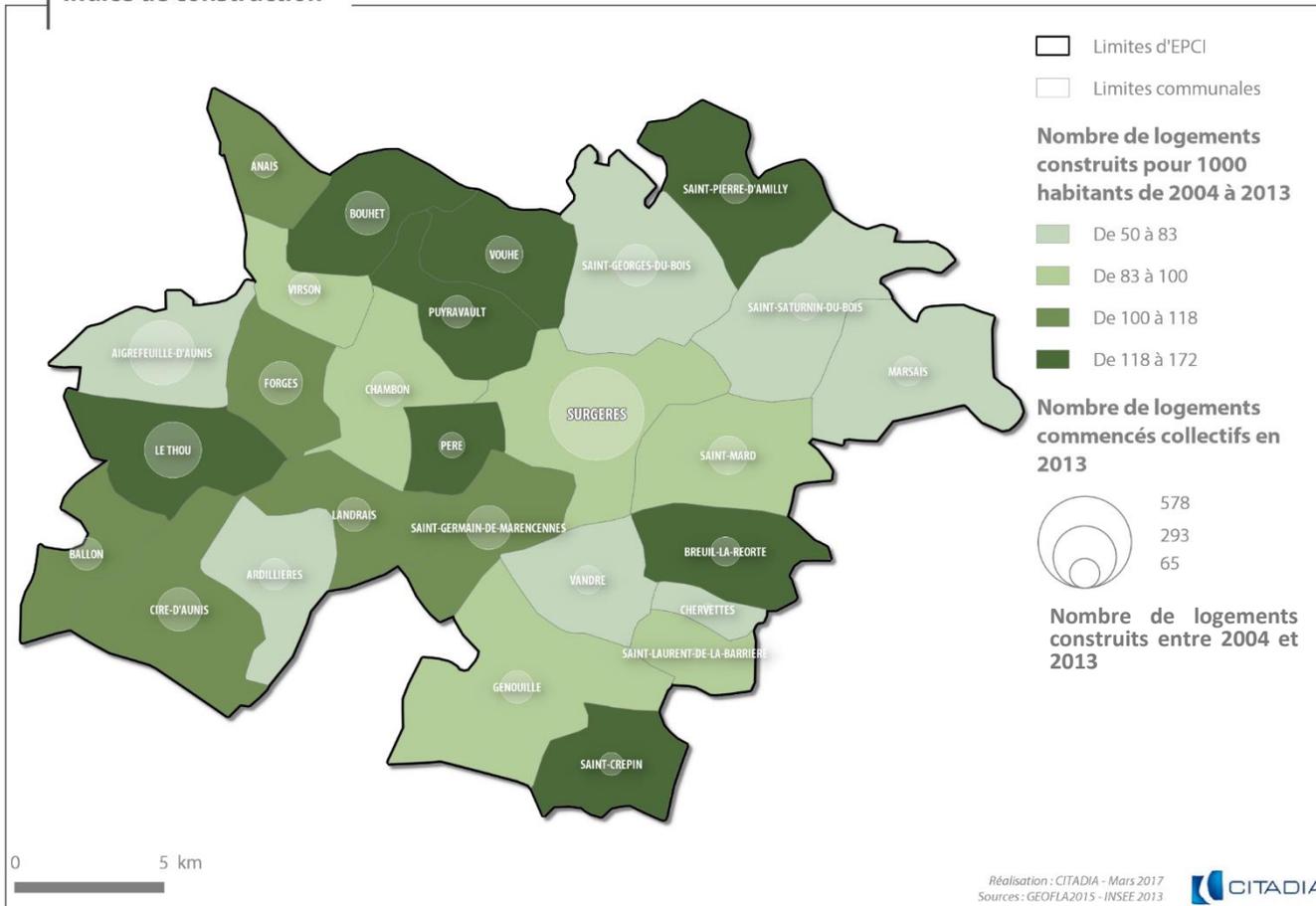
La construction est essentiellement tournée vers les logements individuels (2 565 logements individuels commencés entre 2004 et 2013 soit 93,5% de la production de logements), les plus forts volumes de construction sont recensés au sein des pôles urbains du territoire, en premier lieu à Surgères (450 logements) et Aigrefeuille d'Aunis (265 logements).



Le marché de la promotion est atone (seulement 177 logements collectifs commencés entre 2004 et 2014 soit 6,5% de la production de logements), compte tenu du profil du territoire, peu propice au développement d'habitat collectif.

A noter que l'activité de la construction collective se concentre dans les polarités urbaines : près de ¾ des logements collectifs commencés sur la période l'ont été à Surgères (128 logements), suivi d'Aigrefeuille d'Aunis avec 17 logements collectifs commencés.

Indice de construction



Le dynamisme de construction a été fort sur les communes du nord et de l'ouest du territoire (Bouhet, Vouhé, Puyravault, Le Thou) qui ont ainsi connu un fort développement de leur parc de logements.

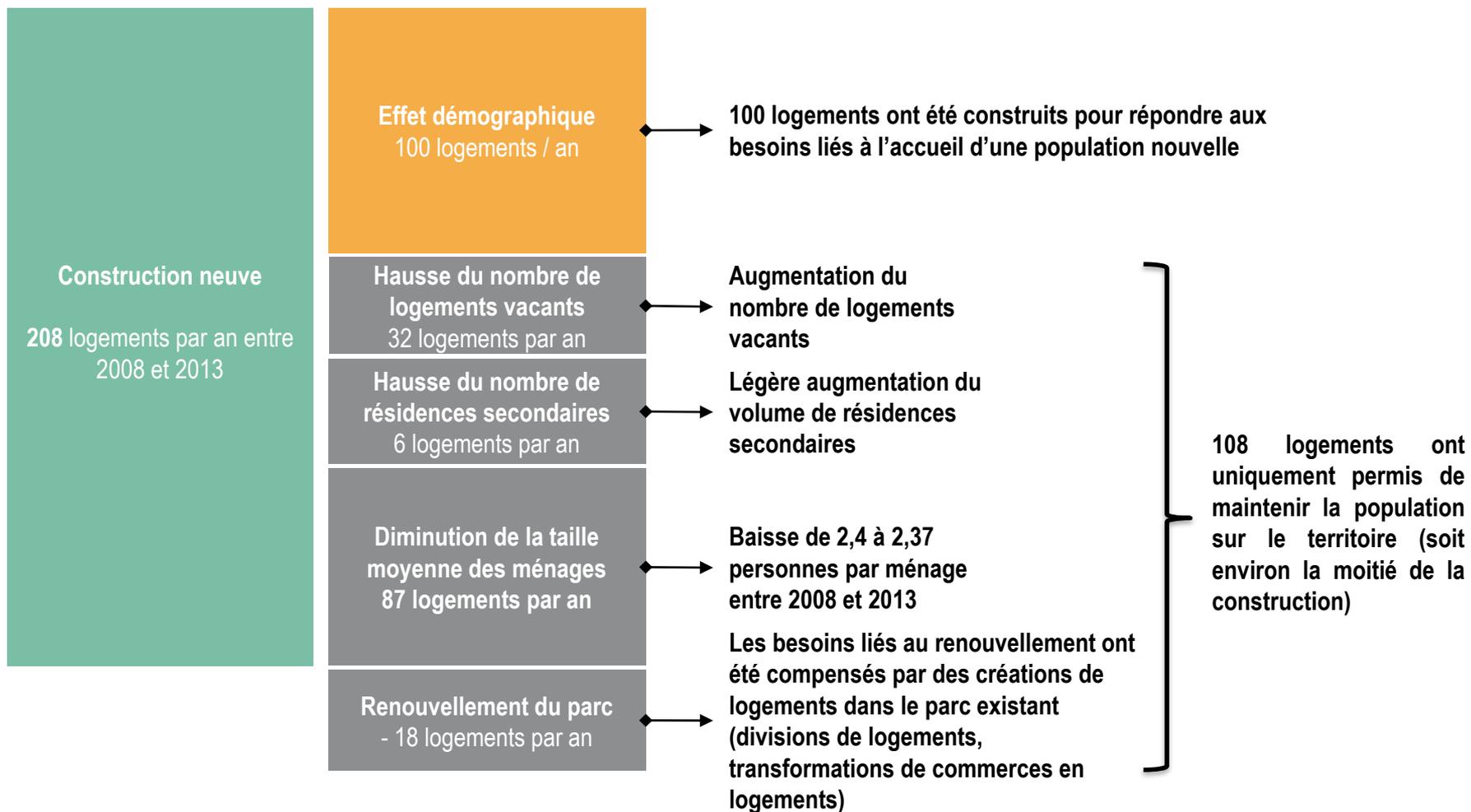
En revanche, le développement est plus limité à l'est du territoire avec des communes qui ont peu construit (Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturnin-du-Bois, Marsais), signe d'une attractivité plus limitée en raison d'un éloignement plus important des bassins d'emplois.

Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Les communes disposent encore de potentialités foncières qui sont pour la plupart liées à une surestimation des ouvertures à l'urbanisation dans les PLU communaux. Les projets envisagés laissent présager un développement dans la continuité du rythme actuel. Deux grosses opérations sont en développement : 80 à 100 logements à Aigrefeuille et 40 logements à Ciré d'Aunis. Par ailleurs, un projet à vocation d'habitat pourrait être envisagé dans le cadre de la requalification du pôle gare de Surgères où se trouvent deux friches industrielles ».

”

Ce rythme de construction a permis à la fois de maintenir la population sur le territoire et d'accueillir de nouveaux habitants



3.2 – Un tropisme des prix opéré par la proximité de l'agglomération rochelaise

On constate une poussée des prix à l'Ouest du territoire liée au renchérissement des prix immobiliers des communes littorales.

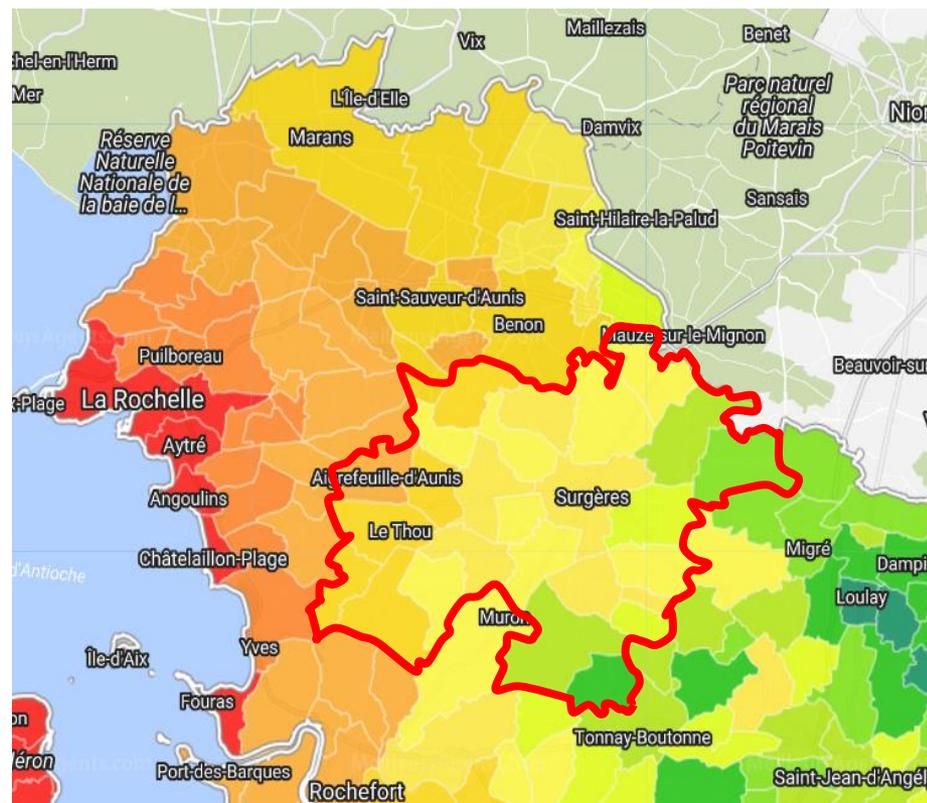
Ainsi, les prix s'accroissent à proximité de l'agglomération rochelaise et les communes situées à l'Ouest de la Communauté de Communes connaissent une plus forte tension des prix immobiliers que les communes situées à l'Est.

En conséquence, la Cdc Aunis Sud apparaît comme un territoire de report pour les populations ne pouvant pas accéder à la propriété à La Rochelle ou dans sa proche périphérie.

Les prix de marché s'établissent entre 1 050 et 1 750 €/m², à des niveaux inférieurs à la moyenne départementale. Selon le baromètre immobilier des notaires, les prix s'établissent, en individuel ancien, entre 100 000 et 180 000 € avec une médiane à 140 000 €.

Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Le budget moyen pour l'acquisition d'une maison est compris entre 150 000 et 200 000 €. Le prix du foncier constructible est très élevé dans les communes les plus proches de La Rochelle : autour de 130 €/m². Ces niveaux de prix deviennent bloquants pour une partie des ménages, qui commence à se reporter dans les communes de l'Est, sans toujours anticiper les frais liés aux déplacements ».



Prix de l'immobilier. MeilleursAgents 2017

La mise en regard des prix de l'immobilier local et des revenus des ménages résidents permet de constater qu'une partie de la population locale primo-accédante reste exclue de l'accession à la propriété.

En effet, moins de 30% des ménages locataires de 2 personnes peuvent acheter une maison au prix médian (environ 150 000 €) et moins de 10% d'entre eux peuvent acquérir un bien dans la fourchette haute (180 000 €) qui correspond aux niveaux de prix du marché neuf. Ces proportions sont légèrement plus élevées pour les ménages familiaux, bénéficiant de niveaux de ressources plus importants.

Pour le marché des maisons autour de 100 000 €, la capacité d'accession est bien plus importante mais ces biens peuvent nécessiter d'importants travaux de rénovation.

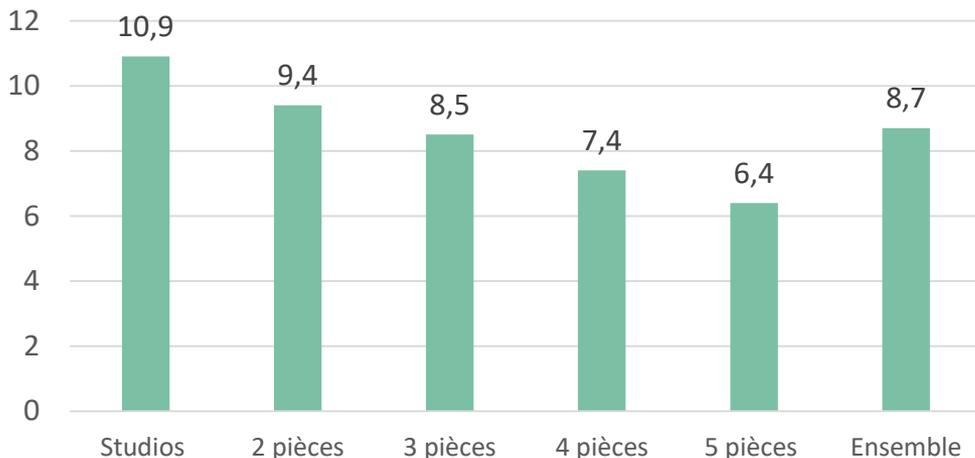
La solvabilité des ménages locataires de la CA de La Rochelle est légèrement plus élevée, notamment pour les biens les plus onéreux, ce qui peut expliquer les phénomènes de tension sur les prix pour les ménages locaux.

		Fourchette basse	Médiane	Fourchette haute
		Maison	Maison	Maison
Caractéristiques de l'achat source du prix : baromètre immobilier des notaires	Prix d'achat	98 000 €	140 000 €	180 000 €
	Frais de Notaire	7 400 €	10 500 €	13 500 €
	Enveloppe totale d'achat	105 000 €	151 000 €	194 000 €
Caractéristiques du prêt	Taux d'intérêt	2%	2%	2%
	Durée (années)	20	20	20
	Apport	10%	10%	10%
	Coût du bien hors apport	94 500 €	135 900 €	174 600 €
Capacité d'emprunt	Remboursement annuel	5 779 €	8 311 €	10 678 €
	Remboursement mensuel	482 €	693 €	890 €
	Taux d'effort	30%	30%	30%
	Revenus annuels nécessaires	19 300 €	27 800 €	35 600 €
	Revenus mensuels nécessaires	1 610 €	2 320 €	2 970 €
Solvabilité des ménages locataires de la CC Aunis-Sud	Personne seule	20 - 30 %	< 10 %	< 10 %
	Couple	60 - 70 %	20 - 30 %	< 10 %
	Couple avec un enfant	80 - 90 %	40 - 50 %	20 - 30 %
Solvabilité des ménages locataires de la CA de la Rochelle	Personne seule	30 - 40 %	< 10 %	< 10 %
	Couple	70 - 80 %	30 - 40 %	10 - 20 %
	Couple avec un enfant	80 - 90 %	50 - 60 %	20 - 30 %

Sources : les simulations sont effectuées par un croisement entre les prix du marché constatés (entretiens d'acteurs, MeilleursAgents, Immoprix) et les revenus des ménages locaux (INSEE-DGI 2013)

3.3 – Un parc locatif privé très restreint et peu accessible aux ménages locaux en termes de prix

Niveaux de loyers en €/m² en 2015 pratiqués sur le périmètre de la CdC Aunis Sud
Source : CLAMEUR



L'offre locative privée recensée à l'échelle du territoire de la CdC Aunis Sud s'établit à moins de **25 offres en Janvier 2017**. Cette offre se concentre sur les communes de **Surgères, Aigrefeuille d'Aunis et Saint-Georges-du-Bois**.

Au-delà d'une faible disponibilité, l'offre est peu accessible pour les ménages du territoire. En effet, moins de la moitié des ménages locataires peuvent louer un T3 dans des conditions décentes (taux d'effort à moins de 30%). Ils ne sont que 25% pour les T4.

Les tensions en matière de location s'exercent donc à la fois sur les disponibilités et sur les prix. Cette situation est particulièrement marquée pour les plus petites typologies (seulement 4 studios ou T2 recensés).

	25 m ²	45 m ²	65 m ²	80m ²
Loyer mensuel	272 €	423 €	550 €	590 €
Revenu mensuel nécessaire (TE = 30 %)	900 €	1 400 €	1 815 €	1 950 €

25% des couples avec enfants peuvent louer un logement de 80 m²

Plus de 90% des ménages de moins de 30 ans peuvent louer un logement de 25 m²

45% des couples sans enfants peuvent louer un logement de 65m²

3.4 – Une forte pression de la demande en logement social

En 2015, 340 demandes en logement social sont exprimées au sein du territoire pour 51 logements attribués, soit un total de **6,6 demandes par attribution**. Cette pression de la demande sur le parc social est très forte. En effet, à titre de comparaison, il y a 3,9 demandes par attribution au niveau national, 2,9 au niveau régional et 4,3 au niveau départemental.

En raison du profil du parc social, largement orienté vers les grands logements, la pression de la demande est particulièrement forte sur les petites typologies. Ainsi, aucun T1 n'a été attribué alors qu'on comptabilise 24 demandes en 2016. Pour les T2 ce sont seulement 4 demandes satisfaites pour 84 demandes formulées. La pression est également forte pour les T3, et moindre pour les grandes typologies.

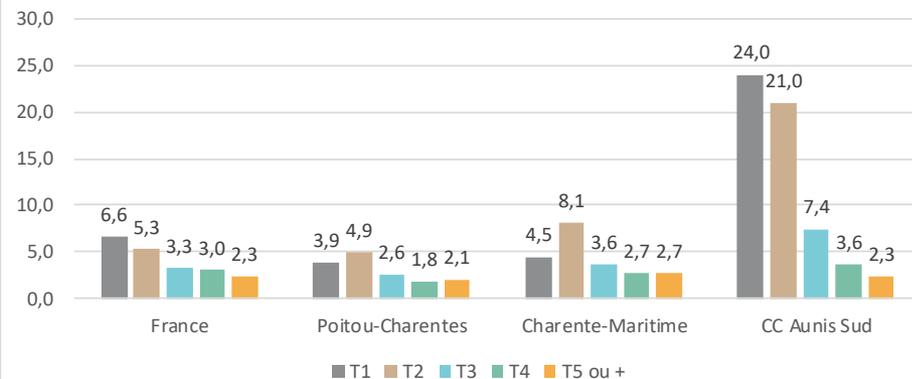
A une échelle plus fine, notons que près de **90% des demandes sont concentrées à Surgères et Aigrefeuille d'Aunis**. Il y a eu 39 attributions à Surgères pour près de 200 demandes exprimées, soit 5,1 demandes par attribution. Ici encore, la pression est extrêmement élevée pour les petites typologies avec plus de 27 demandes exprimées par attribution de T2. En revanche, le rapport entre demandes et attribution est presque à l'équilibre pour les grands logements (4 pièces et +).

A Aigrefeuille d'Aunis, 104 demandes de logements sociaux ont été formulées pour aucune attribution. Le parc de logements social est donc saturé. La demande concerne en majorité les 3 pièces, avec 40 demandes exprimées.

Ces chiffres montrent la réelle déconnexion entre le profil de la demande actuelle et celui du parc de logements.

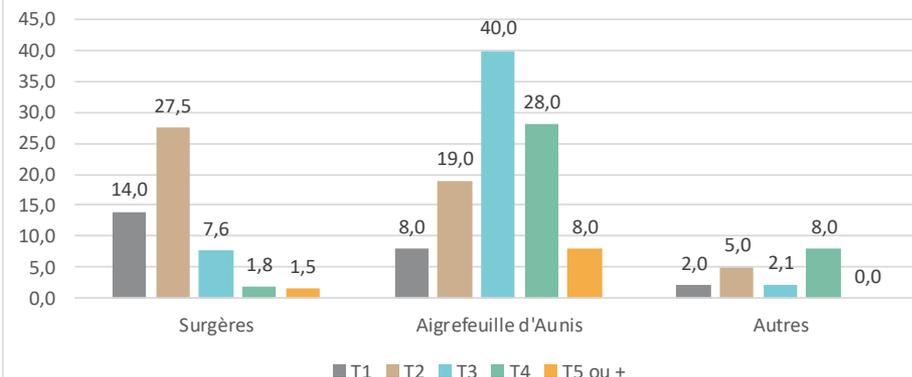
Volume des demandes par attribution de logement social

Source : Répertoire demande logement social - 2016



Volume des demandes par attribution de logement social

Source : Répertoire demande logement social - 2016

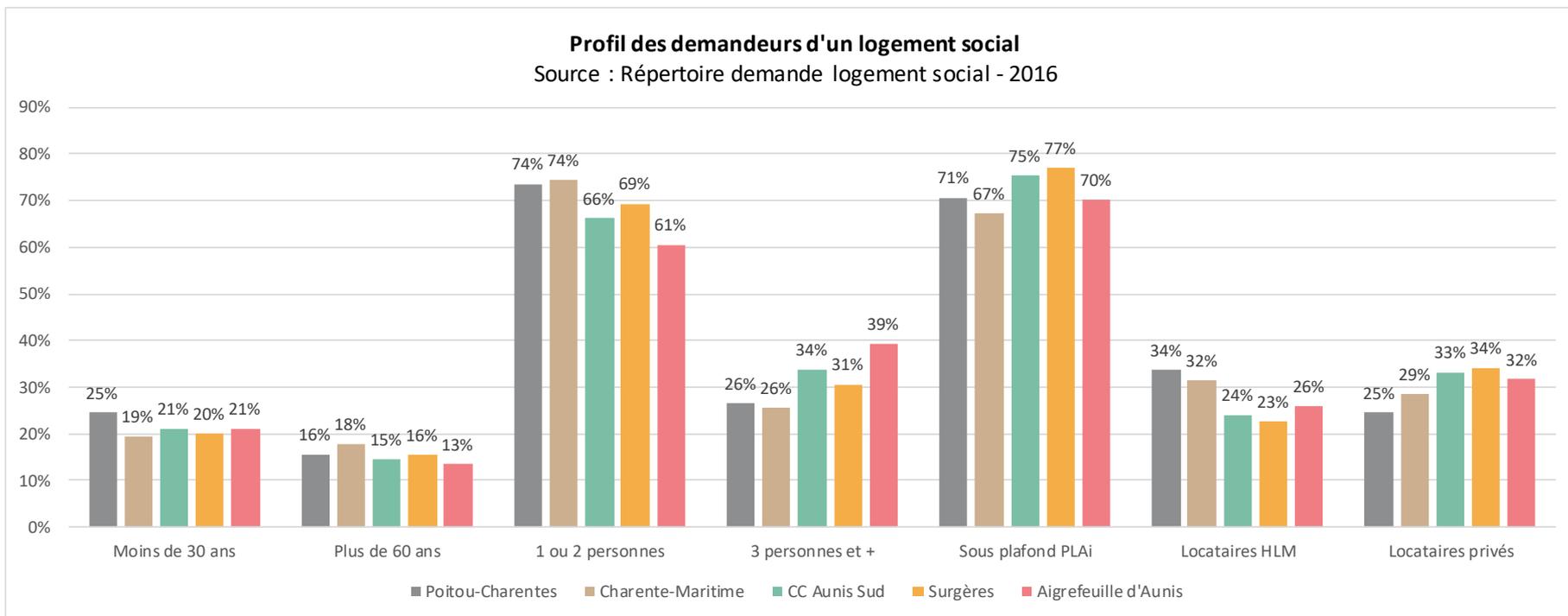


En dressant le profil général des demandeurs d'un logement social, on observe que les **demandes de la part de jeunes sont relativement importantes**, à l'inverse des seniors qui sont légèrement sous représentés au sein des effectifs des demandeurs.

La majorité des demandeurs sont des petits ménages : les ménages d'une ou deux personnes représentent 2 demandes sur 3 à l'échelle de la CdC Aunis Sud (ce qui représente un taux légèrement inférieur aux territoires de référence). Ce poids des petits ménages contribue à la pression sur la demande de petits logements.

Les demandeurs disposent de ressources plus faibles que les territoires de comparaison (3/4 des demandeurs ont des ressources inférieures au plafonds PLAI), une situation d'autant plus vraie à Surgères.

Les demandeurs viennent en majorité du parc privé où ils étaient locataires ou propriétaires. Seul 1/4 des demandes sont des demandes de mutation depuis un autre logement social, alors qu'elles représentent 1/3 des demandes au niveau des échelles de comparaison. A l'inverse, on compte une surreprésentation des locataires privés.



SYNTHESE DES CONSTATS

- Un rythme de la construction neuve en perte de vitesse, sans signe de relance depuis la fin de la crise de 2008 (*environ 260 logements construits / an depuis 2004, et moins de 200 depuis 2008*)
- Des prix de l'immobilier impactés par le desserrement de la CA de la Rochelle
- Une offre locative privée rare et peu accessible pour les ménages locaux
- Une forte pression de la demande sociale notamment sur les petits logements (*340 demandes de logement social en instance pour 51 attributions, soit 6,6 demandes / attribution et jusqu'à 20 demandes / attribution sur les T1/2 et ¾ des demandeurs éligibles à un logement très social (PLAi)*)

ENJEUX / BESOINS IDENTIFIES

- La diversification des produits proposés afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés (jeunes ménages, familles monoparentales, séniors, etc.)
- La maîtrise des prix immobiliers et fonciers, notamment dans les communes les plus proches du littoral
- Le rééquilibrage de l'offre sociale entre les communes et la réponse aux besoins exprimés en matière de petites typologies

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

4

Un parc de logements peu adapté pour des publics aux besoins spécifiques

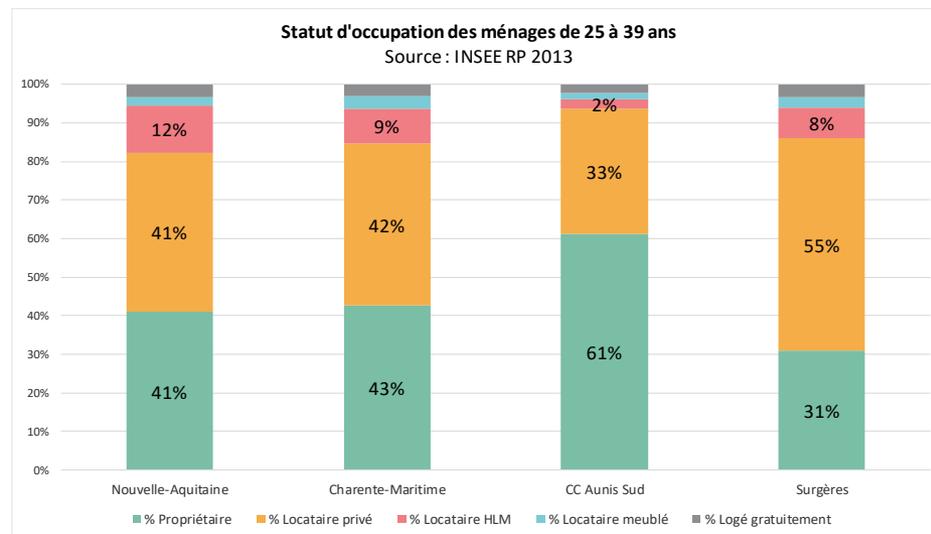
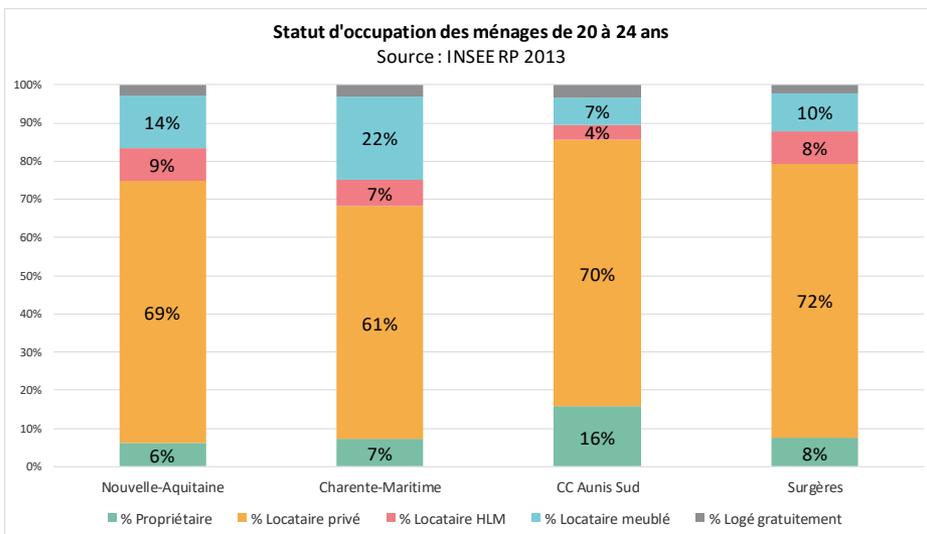
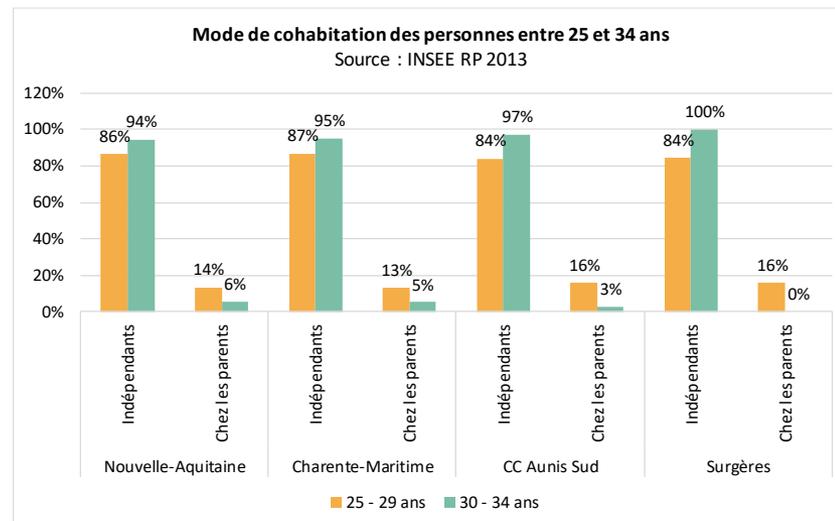
4.1 – Une offre peu diversifiée et relativement abordable à l'origine des projets d'accession chez les jeunes

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 9 242 habitants en 2013, soit 30% de la population du territoire de la CdC Aunis Sud.

En raison de la faible présence du parc locatif et des petites typologies, on observe sur le territoire une part importante de jeunes de 25 à 29 ans, résidant encore au domicile familial (16 % contre 13 % dans le département et 14 % en région).

Bien que les jeunes ménages soient très majoritairement locataires (70%), le territoire compte une surreprésentation des ménages de 20 à 24 ans propriétaires de leur logement (16 % des moins de 25 ans, contre 6 à 8 % dans les territoires de comparaison).

Cette surreprésentation se retrouve pour les ménages de 25 à 39 ans majoritairement propriétaires de leur logement (61 %, contre environ 40 % dans les territoires de référence), tandis qu'un tiers d'entre eux est locataire d'un logement privé.

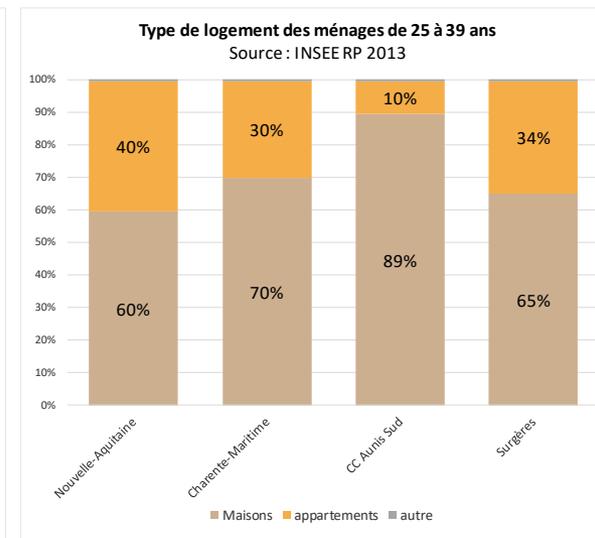
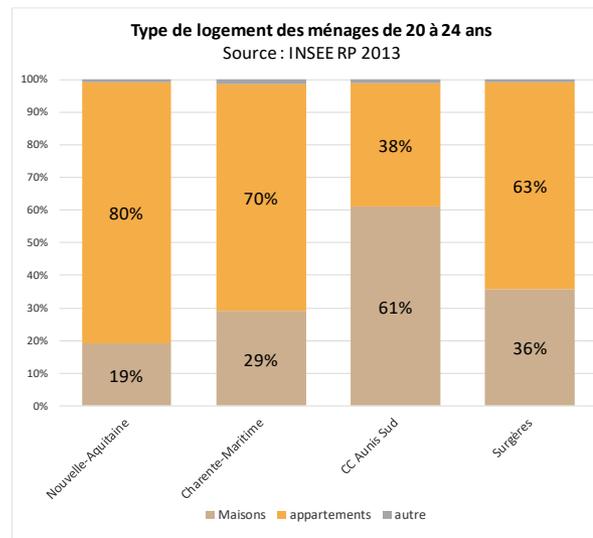
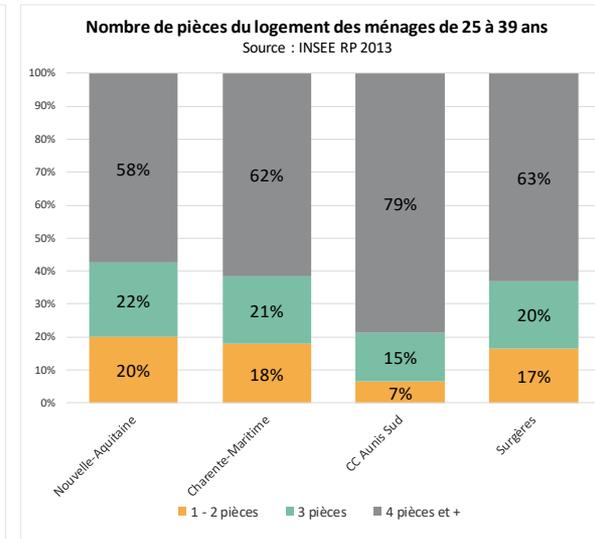
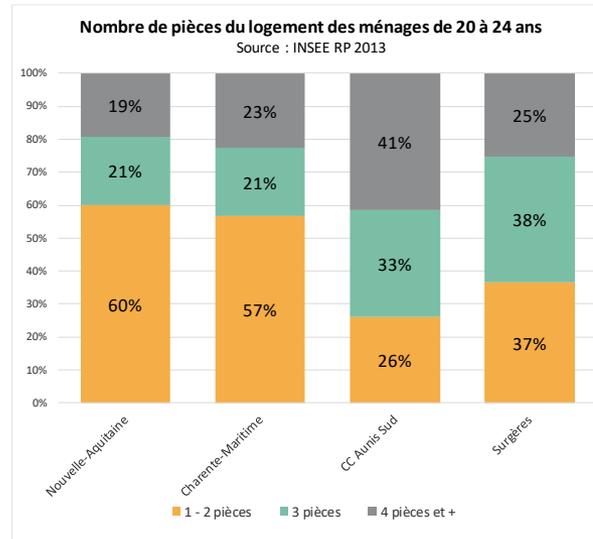


Contraints par le profil du parc résidentiel, largement orienté vers les grands logements individuels, les moins de 25 ans résident majoritairement dans des moyens ou grands logements (74% dans des T3 et +, contre environ 40% des jeunes du département et de la région). Cette tendance s'affirme avec l'âge : 80% des ménages de 25 à 39 ans disposent d'un logement de 4 pièces ou +.

D'autre part, les jeunes ménages résident largement dans un logement individuel au sein du territoire d'étude : c'est le cas pour 61% des ménages de 20-24 ans, et pour près de 90% des ménages de 25 à 39 ans.

Ces modes d'occupation ont un impact sur le budget des jeunes ménages, qui n'ont pas nécessairement besoin de logements de grandes surfaces pour lesquels les niveaux de loyers sont plus élevés.

Le territoire accueille un lycée professionnel, l'Ecole Nationale de l'Industrie Laitière et des Industries Alimentaires (ENILIA) et l'Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières (ENSMIC). **La problématique de l'hébergement des lycéens et des étudiants se pose lors des week-ends (alors que l'internat est fermé) et des périodes de stages.** Il n'existe aucune solution en structure collective pour ces personnes. Une réflexion sur la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs pourrait être lancée .



4.2 – Une population sénior majoritairement propriétaire d'un grand logement

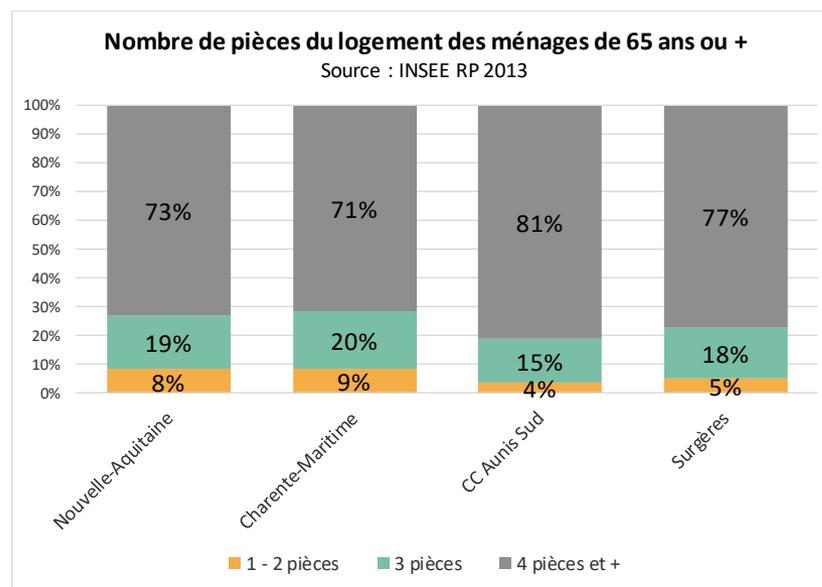
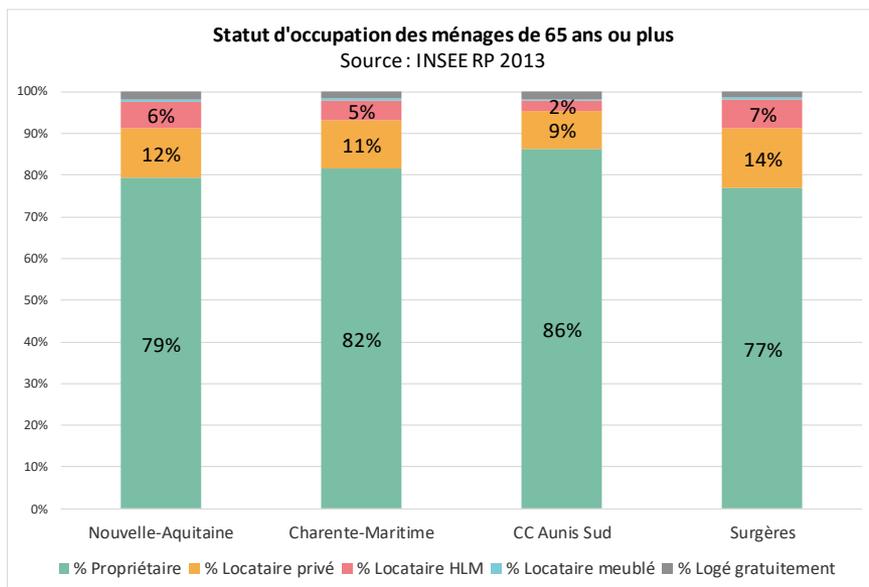
Au sein du territoire, **86% des ménages seniors sont propriétaires de leur logement**, une part plus importante que toute échelle de comparaison. Les enjeux d'adaptation auront donc principalement lieu au sein du parc en propriété occupante.

Par ailleurs, plus de 80% des ménages seniors disposent d'un 4 pièces ou plus (contre environ 70% dans les territoires de référence). Cette proportion pose la question de l'adaptation du logement à cette population, notamment lors de la perte d'autonomie.

Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Le vieillissement doit être anticipé sur le territoire. Aujourd'hui peu de biens répondent aux besoins des personnes âgées.

Les demandes des personnes âgées portent à la fois sur l'adaptation du logement existant (adaptation des salles de bains, installation d'un monte-escalier) mais aussi sur l'accès à un logement plus adapté et plus proches des services et commerces. La demande porte sur de petites maisons de plain-pied avec un espace extérieur de taille réduite. La demande en collectif est inexistante ».



4.3 – Un territoire équipé en termes de services à destination du 4^{ème} âge et des personnes handicapées

L'offre d'hébergement adaptée aux personnes âgées dépendantes est étoffée sur le territoire, avec la présence de 4 EHPAD répartis sur 4 communes, ainsi qu'un EHPA à Chambon. Au total, la capacité totale d'accueil sur le territoire est de **237 places**, soit un taux d'équipement de **83 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, un taux inférieur aux moyennes départementales et régionales (105 ‰)**.

Toutefois, la progression rapide de la population sénior sur le territoire pourrait engendrer des besoins nouveaux et nécessiter le développement d'une offre adaptée.

Rappel des objectifs fixés par le projet de territoire :

- Accroître l'aide à domicile
- Mettre en place une réflexion prospective pour l'accueil des personnes âgées.
- Inciter à la création de petites unités de proximité, réparties correctement sur le territoire.

L'offre d'hébergement adaptée aux personnes adultes en situation de handicap est étoffée sur le territoire, avec la présence de 4 foyers de vie adultes handicapés et d'un foyer d'accueil médicalisé pour un total de **147 places soit 9,7 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, un taux nettement supérieur aux moyennes départementales et régionales (2 ‰)**.

Capacité d'accueil des établissements à destination de personnes âgées dépendantes			
Nom résidence	Type	Localisation	Capacité
RESIDENCE VAL DE GERES	EHPAD	Surgères	91
RESIDENCE DU BOIS LONG	EHPAD	Saint-Saturnin du Bois	63
RESIDENCE LES MARRONNIERS	EHPAD	Aigrefeuille d'Aunis	63
RESIDENCE LES SOURCES	EHPAD	Virson	9
MR SPECIALISEE - ADEI 17	EHPA	Chambon	11
TOTAL			237
Taux d'équipement (nombre de places pour 1.000 personnes de plus de 75 ans)			83
Capacité d'accueil des établissements à destination de personnes en situation de handicap			
Nom résidence	Type	Localisation	Capacité
FAM DE BOUHET - ADAPEI 17	Foyer d'accueil médicalisé	Bouhet	19
ESAT MARLONGES	Foyer hébergement adultes handicapés	Chambon	25
FOYER DE VIE - ADAPEI	Foyer de vie Adultes handicapés	Bouhet	33
FOYER L'HORIZON AU THOU	Foyer de vie Adultes handicapés	Le Thou	25
FOYER L'HORIZON VAL DE GERES	Foyer de vie Adultes handicapés	Surgères	45
TOTAL			147
Source : FINESS – Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux			

4.4 – Un territoire concerné par le passage des gens du voyage pour qui les réponses sont encore inadaptées

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, renforce les obligations de mise en place d'un **dispositif départemental pour les gens du voyage**.

La ville de Surgères a donc eu l'obligation, par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de Charente-Maritime, de réhabiliter l'aire existante sur son territoire, celle-ci ne répondant plus aux caractéristiques réglementaires exigées, et sa **capacité d'accueil étant trop restreinte**.

Cette aire d'accueil créée par Surgères est donc opérationnelle depuis la fin 2007 et possède une capacité de 16 emplacements.

Cependant, depuis plusieurs années, certaines familles se sont progressivement sédentarisées sur cette aire d'accueil. Afin de prendre en compte cette situation particulière, et pour que la nouvelle aire conserve tout de même son caractère d'accueil temporaire, une discussion a été engagée avec l'ensemble des acteurs locaux. Plusieurs communes, dont Surgères, ont alors décidé de lancer un programme d'aménagement de « terrains familiaux », en 2008. **Quatre terrains familiaux ont donc été aménagés sur les communes de Surgères, Saint-Georges-du-Bois et Vouhé.**

La compétence d'accueil des gens du voyage a été transférée de la ville de Surgères à la CdC en début d'année 2017.

D'après le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, « le SCOT du Pays d'Aunis préconise la réservation dans les PLU de terrains individuels (600 m²) pour l'accueil d'au moins une famille, en zone constructible ou zone spécifique pour l'aménagement de terrains familiaux (Cirulaire 2003) ou pour permettre l'accession à la propriété » (source : document d'orientations du SCOT).

Ce même schéma départemental prévoyait le financement d'un poste d'éducateur spécialisé pour le Pays d'Aunis. Les besoins en aires permanentes d'accueil pour le territoire du Pays d'Aunis n'ont pas été évalués. Toutefois, le schéma indique que pour Surgères, « la démographie de la population locale et l'augmentation du nombre de jeunes ménages demandent à ce que soit envisagée une augmentation de la capacité d'accueil permanent et/ou sédentaire et /ou temporaire ».

Le schéma préconise la réalisation de 2 aires sur l'ancien périmètre du Pays d'Aunis.

Par ailleurs, le territoire fait l'objet de nombreuses demandes de sédentarisation de la part de familles, les besoins spécifiques de ces populations demandent une anticipation et une réflexion de la part de la collectivité.

Plusieurs actions seraient à mettre en œuvre, en continuité avec les préconisations du schéma départemental :

- Le soutien technique aux municipalités et aux familles pour la régularisation et les réponses aux besoins, notamment en matière de sédentarisation ;
- La résorption des situations d'occupations illégales, via l'étude des situations dans le cadre des dispositifs de l'amélioration de l'habitat, et l'ouverture de zonages dédiés au sein des documents d'urbanisme ;
- La mise en œuvre d'un dispositif adapté pour la sédentarisation en locatif ou en accession auxquelles pourraient adhérer les communes et les familles ;
- Le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux.

Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Le territoire dispose d'une aire d'accueil d'une vingtaine d'emplacements sur la commune de Surgères. Ceux-ci sont occupés de manière permanente. 30 caravanes sont également installées depuis 5 ans à Surgères, sur un terrain non initialement dédié à l'accueil des gens du voyage (une zone d'activités économiques). Ces ménages souhaitent s'installer durablement sur le territoire. Les enfants sont scolarisés depuis plusieurs années. L'objectif de la CdC Aunis Sud est de développer des terrains familiaux afin de permettre leur sédentarisation.

Des phénomènes de sédentarisation (dans une moindre mesure) sont également repérés sur une grande partie des communes de l'Est du territoire.

Des installations illégales sont également subies chaque année, entre Avril et Octobre dans les communes de Surgères, Le Thou et Forges notamment. Des discussions sont en cours avec le Département pour la création d'une aire de moyen passage d'une cinquantaine de places. »

”

4.5 – Une population précaire qui nécessite des besoins en logements adaptés

Une partie de la population qui demeure précaire

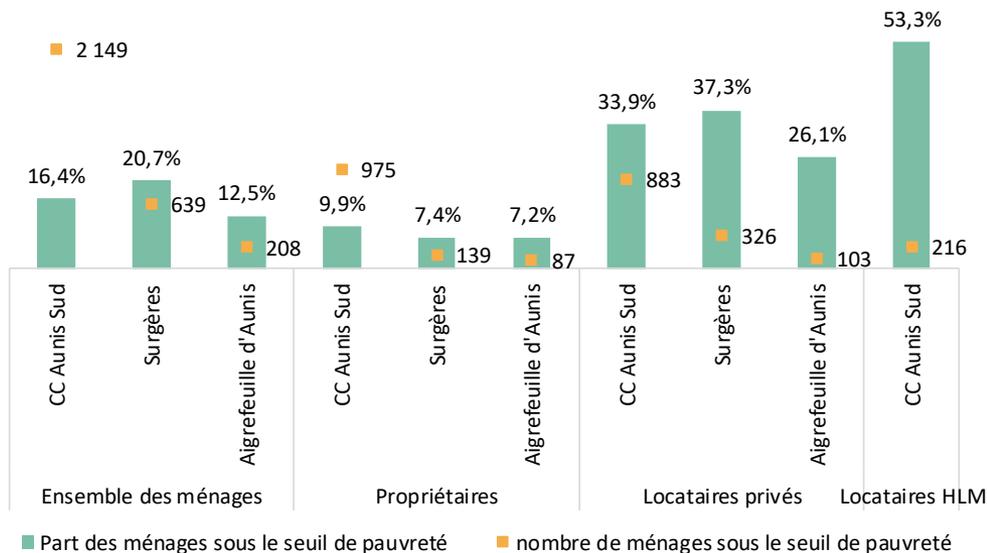
Près du tiers des demandeurs d'un logement social sur la CdC Aunis Sud ne sont pas indépendants en matière de logement. Ces demandeurs peuvent avoir des difficultés à décohabiter où peuvent se retrouver en situation de détresse face au logement en cas de difficulté familiale.

Les demandeurs d'un logement social disposent en grande majorité de revenus inférieurs aux plafonds PLAI (plafonds de ressources le plus bas).

La pauvreté est un phénomène tangible sur le territoire. Elle touche ainsi près de 2 150 ménages, soit 16% des ménages. La pauvreté concerne plus du tiers des locataires privés et plus de la moitié des locataires HLM.

Ménages sous le seuil de pauvreté selon leur statut d'occupation

Source : Filocom 2015



Entretien avec M. Brunier, Vice-Président à l'Habitat, Maire du Thou.

« Il n'existe pas de structures d'accueil ou de logements adaptés/accompagnés pour les ménages très précaires.

Deux logements d'urgence existent sur la CdC Aunis Sud mais l'un d'entre eux est occupé de manière permanente par un ménage. L'autre logement est mobilisé régulièrement pour répondre à des problématiques diverses : violences conjugales, incendie, etc. Le développement de quelques logements d'urgence semble utile ».

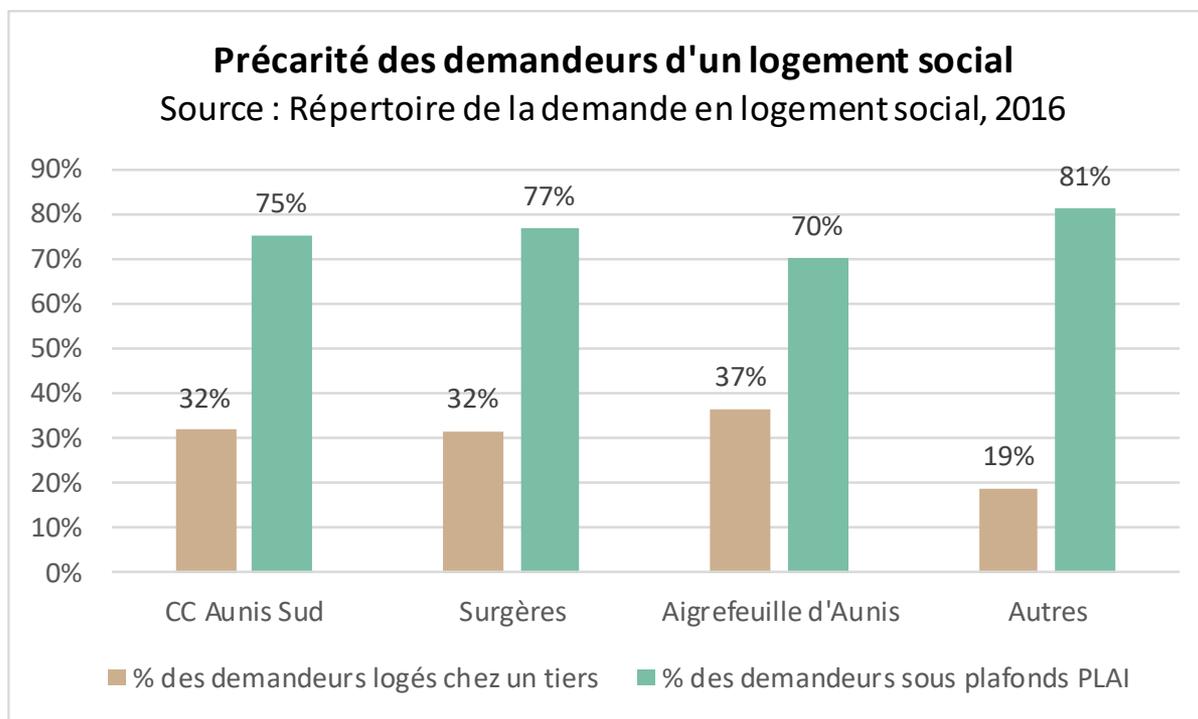


Des besoins prégnants

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a mené un premier travail avec l'université de Bordeaux pour identifier les besoins sociaux du territoire. Peu de problématiques liées à l'habitat ont été soulevées. Toutefois, le centre fait état d'une multiplication des besoins en petits logements, notamment de la part des familles dans les minima sociaux ou familles monoparentales qui ont du mal à se loger au sein du parc privé.

Le CIAS pointe également un enjeu de soutien aux personnes âgées fragiles, pour lesquelles les problématiques sont multiples (mobilité réduite, absence de médecins spécialisés, inadaptation du logement en termes de taille et de confort pouvant conduire à des difficultés pour payer les loyers ou les factures de chauffage).

Le PDALPD (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) stipule la création de 2 logements d'urgence en Pays d'Aunis.

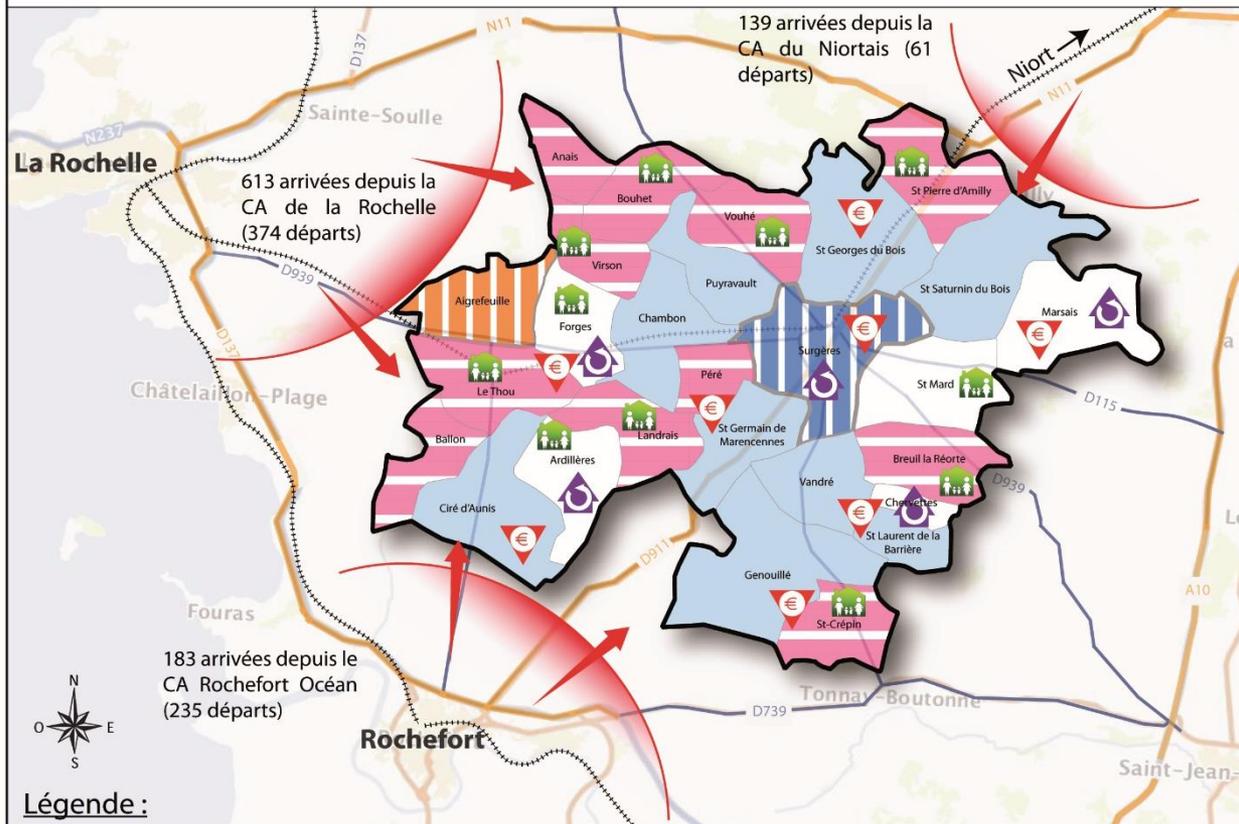


SYNTHESE DES CONSTATS

- Malgré 237 places en EHPAD, un vieillissement de la population qui pourrait conduire à de nouveaux besoins en structures d'accueil.
- 147 places d'hébergement pour personnes en situation de handicap.
- Une absence de structures d'accueil ou de logements adaptés/accompagnés pour les ménages très précaires.
- Une aire des gens du voyage d'une vingtaine d'emplacements occupés de manière permanente sur la commune de Surgères, et une aire de 30 caravanes située sur un emplacement non adapté.
- Un territoire qui fait l'objet de demandes d'installation durable, voire de sédentarisation des familles.
- Des installations illégales amenant à des discussions pour la création d'une aire de grand passage d'une cinquantaine de places.
- Une problématique d'hébergement des lycéens et des étudiants lors des week-ends avec l'absence de structure collective pour ces populations.

ENJEUX / BESOINS IDENTIFIES

- La réponse aux besoins liés au vieillissement de la population (produits adaptés et maintien à domicile).
- La réponse aux besoins des ménages les plus fragiles, rencontrant des difficultés particulières d'accès au logement et l'apport de solutions aux ménages en situation d'urgence.
- L'apport de réponses adaptées aux gens du voyage sédentarisés et la lutte contre les implantations illégales.
- La réponse aux besoins d'hébergement des lycéens et étudiants.



Légende :

Un territoire sous influence des agglomérations voisines

-  Fortes migrations résidentielles de ménages depuis les agglomérations voisines (flux de personnes 2012-2013)
-  Croissance démographique et fort rythme de construction
-  Communes avec une population au profil très familial

Deux polarités aux profils différenciés

-  Surgères : commune urbaine avec une population aux revenus plus faibles, une part plus importante de locataires (dont sociaux) et un vieillissement de sa population
-  Aigrefeuille-d'Aunis : commune urbaine avec une population aux revenus relativement élevés, une attractivité portée par un solde migratoire qui atténue le vieillissement de la population

Des communes à la dynamique fragile

-  Taux de vacance > 10%
-  Communes connaissant un fort vieillissement de leur population
-  Communes dont le revenu médian disponible par UC est inférieur à la moyenne de l'EPCI (19 317 €/an)

MERC/AT
CITADIA
CONSEIL
Mars 2017

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

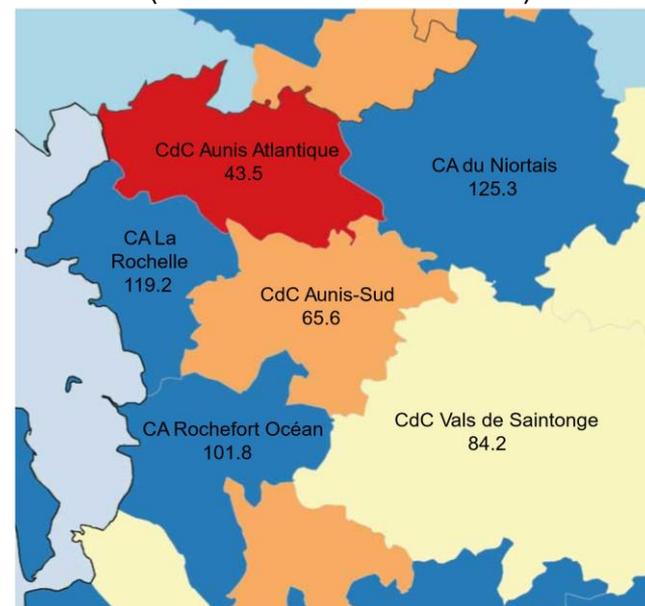
5

Les caractéristiques de
l'emploi sur la CdC

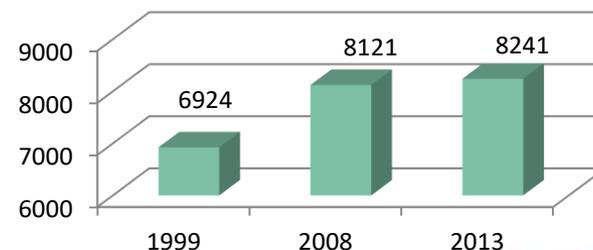
5.1 - Une concentration de l'emploi liée aux bassins d'emplois des agglomérations limitrophes

- De part son accessibilité aisée et sa localisation **au carrefour de trois grandes agglomérations** que sont La Rochelle, Niort et Rochefort, la communauté de communes Aunis Sud entretient un lien étroit avec ses voisins et particulièrement **La Rochelle située à 35km** qui concentre un important bassin d'emplois. L'indice de concentration de l'emploi sur la CdC est équivalent à **65,6** (l'indice de concentration de l'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs occupés habitants dans le territoire). Ce dernier démontre que la population est amenée à sortir du territoire pour travailler vers, notamment, la communauté d'agglomération de La Rochelle qui possède un indice de concentration de l'emploi supérieur à **119** et par conséquent, draine une population extérieure, spécialement des territoires intercommunaux limitrophes comme Aunis Sud.
- Au-delà d'un territoire qui attire de la population travaillant sur ces bassins, Aunis Sud propose, au cœur de son territoire, **8 241 emplois en 2013** pour plus de 30 000 habitants. **Deux communes du territoire peuvent être considérées comme génératrices d'emplois** puisqu'elles possèdent une concentration de l'emploi supérieure à leur population municipale, il s'agit de Surgères et d'Aigrefeuille d'Aunis. Pour l'ensemble de la communauté de communes, la **concentration de l'emploi est plutôt faible** au regard **des 12 548 actifs ayant un emploi** et résidant sur la CdC mais en augmentation puisqu'en 2011 l'indice n'était que de 43.
- De plus, **76% des actifs** ayant un emploi ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Il existe donc **d'importants flux domicile/travail** sur le territoire entraînant des déplacements dont 85% sont effectués en voiture individuelle.

Carte de la concentration de l'emploi 2013
(observatoire des territoires)

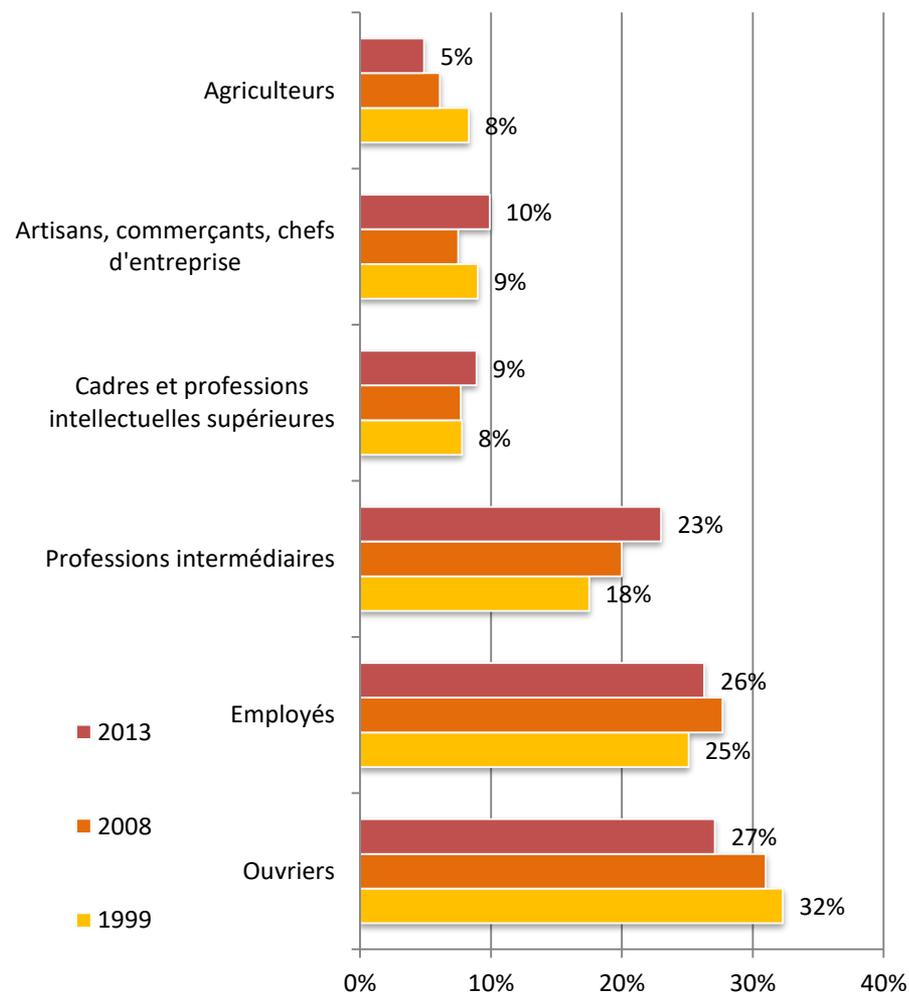


Evolution du nombre d'emplois au LT



- Au-delà des deux pôles d'emplois identifiés, **Surgères et Aigrefeuille d'Aunis qui regroupent plus de 60% des emplois** (respectivement 3 451 et 1 615), on observe une disparité Est-Ouest avec globalement un nombre d'emplois par commune supérieur sur la partie Ouest du territoire. L'équilibre du nombre d'emplois entre les communes est aussi inégal puisque **12 communes proposent moins de 100 emplois et 8 plus de 200**. Chervettes et Saint-Laurent-de-la-Barrière sont les deux communes ayant le nombre d'emplois le plus faible (respectivement 14 et 16).
- **Entre 1999 et 2013, ce nombre est passé de 6 924 à 8 241** avec notamment une évolution croissante des professions artisanales, commerciales, des chefs d'entreprise, des cadres et des professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires. Cependant on observe une **diminution depuis 1999 des offres d'emplois pour les agriculteurs et les ouvriers**.
- Globalement, depuis une dizaine d'années, **les emplois tendent à se qualifier**. Cette donnée est donc à croiser avec le profil socioprofessionnel de la population afin **de démontrer la compatibilité entre l'offre et la demande** sur le territoire de la communauté de communes Aunis Sud et anticiper les évolutions socio-professionnelles.

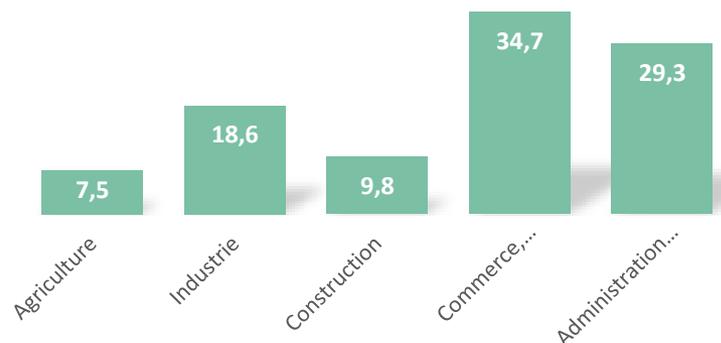
Graphique de l'évolution des emplois sur la CdC par catégorie socioprofessionnelle



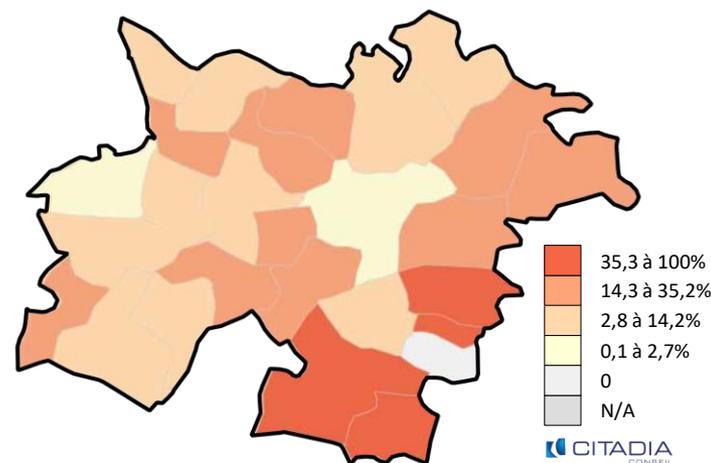
5.2 - Des secteurs d'emplois variés et une agriculture marqueur identitaire du territoire

- Les emplois sont principalement regroupés dans **5 secteurs** d'activités. **Le secteur du commerce, des transports et des services divers est le plus représenté avec 35% des emplois**, on trouve ensuite l'administration publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec pratiquement 30% des postes. Ces deux secteurs représentent donc à eux deux 65% des emplois proposés sur la collectivité et sont occupés à **65% par des femmes**.
- **L'agriculture qui représente 7,5% soit pratiquement 600 emplois**, arrive en dernière position mais est très largement devant les collectivités alentours comme la CA de La Rochelle ou le secteur ne représente seulement qu'1% des emplois ou encore la CA de Rochefort Océan (2,3%). Ces structures agricoles, localisées en majorité sur la frange Est et Sud de la collectivité et qui participent à l'identité paysagère du territoire, se spécialisent de plus en plus dans l'exploitation de grandes cultures.
- **Le secteur agricole est donc une des spécificités** des emplois sur la communauté de communes Aunis Sud, cependant aujourd'hui la surface agricole utile totale et le **nombre d'exploitations diminuent**, en raison d'un vieillissement des exploitants et d'un faible taux de succession de ces derniers.
- *Diagnostic agricole complet réalisé en parallèle par la chambre d'agriculture. Partie à compléter ultérieurement après transmission des données au BE.*

Répartition de l'emploi par secteur d'activité en 2013



Part des emplois dans l'agriculture 2013



5.3 – Des profils d’actifs principalement ouvriers et employés, qui tendent à se qualifier

Signe de prospérité d’un territoire, la vitalité du marché du travail, de l’emploi et du système d’éducation et de formation est primordiale pour offrir à chaque citoyen l’opportunité de s’épanouir dans le domaine professionnel choisi.

Sur 30 727 habitants en 2013 au sein de la collectivité, on recense :

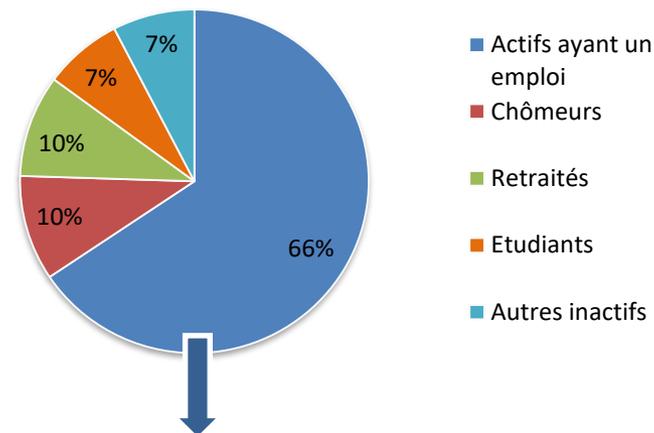
- 18 985 personnes âgés de 15 à 64 ans
- 14 338 actifs
- 12 353 actifs ayant un emploi

➤ En 2013, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée sur le territoire de la CdC est la catégorie **des employés avec 29% des actifs** ayant un emploi, juste devant les ouvriers et les professions intermédiaires. Ces chiffres sont plutôt intéressants puisque **53% des emplois** proposés sur la CdC regroupent ces deux domaines. Il existe donc un équilibre entre emplois proposés et qualification de la population.

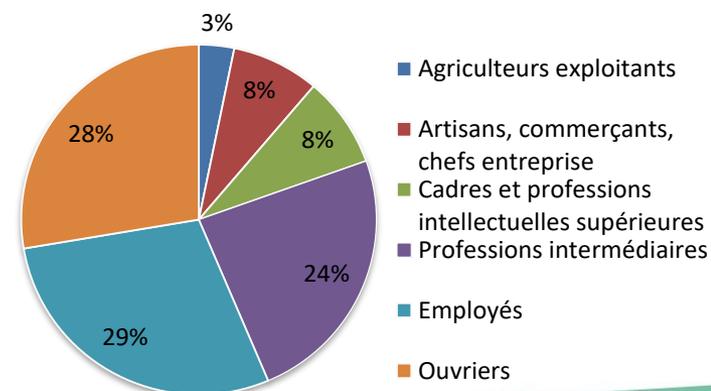
➤ On trouve ensuite les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans, commerçants et chefs d’entreprise qui représentent 8% des emplois des actifs. Les agriculteurs exploitants quant à eux, représentent seulement 3% des actifs et **cette tendance s’est accentuée depuis 1999** ou ils représentaient alors 6,5% des actifs occupés (4,3% en 2008).

➤ *L’analyse de cette catégorie socioprofessionnelle en déclin, notamment à travers le diagnostic agricole (en cours de réalisation par la chambre d’agriculture), est un véritable enjeu pour le territoire afin de proposer un développement urbain adapté à cette population identitaire de la CdC.*

Population de 15 à 64 ans par type d’activité en 2013



Actifs ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle



5.4 - Un taux de chômage maîtrisé mais inégalement réparti géographiquement et démographiquement

L'évolution du taux de chômage sur la CdC est contrasté tant au niveau de sa répartition sur le territoire qu'entre deux recensements.

- Avec un taux de chômage de 13% en 2013, la collectivité est en dessous de la moyenne du département (14,1%) cependant **on observe de grandes disparités suivant les communes.**
- Le plus fort taux de chômage observé parmi la population active 15-64 ans se localise sur le principal pôle structurant du territoire, **Surgères, avec un taux de 20,3% de chômeurs** au sein de la population active et en augmentation par rapport à 2008 (15%).

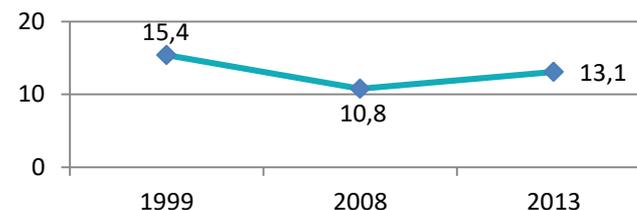
Marsais, Saint-Germain-de-Marencennes et Vandr  ont aussi un taux sup rieur   15% et en hausse depuis 2008 ou il  tait de respectivement 13, 10 et 12%.

On observe une **fracture Est-Ouest** sur l'ensemble de la CdC avec notamment 4 communes (Anais, Chervettes, Saint-Germain et Saint-Pierre d'Amilly) qui ont subi une forte hausse de leur taux de chômage puisqu'il a grimp  de plus **de 6 points entre 2008 et 2013** et ont  t  particuli rement impact es par la crise  conomique de 2008.

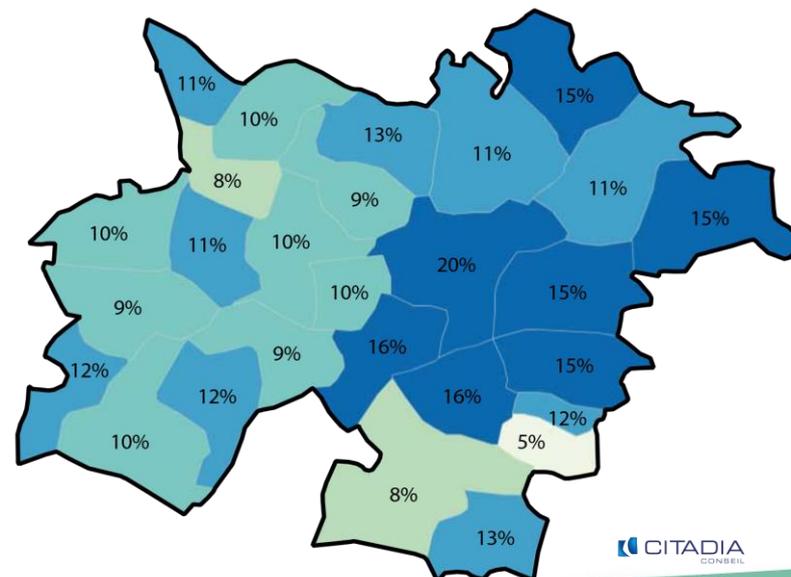
- Breuil-la-R orte et Saint-Mard ont quant   elles conserv es un taux de chômage  lev  parmi leur population active (+ de 14% durant cette p riode).

Ces **fluctuations sont toutefois   relativiser** aux regards des valeurs absolues de la population.

Evolution du taux de chômage parmi la population active



Taux de chômage des 15-64 ans en 2013



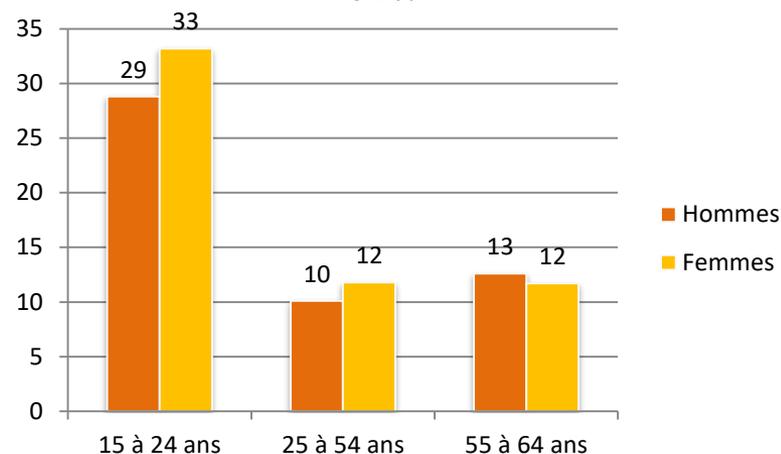
Concernant le chômage selon le sexe, si un déséquilibre était observé en 2006 avec 60% de femmes parmi les chômeurs il est, en 2013, plutôt équilibré avec **51% de femmes et 49% d'hommes**.

- Les jeunes (15-24 ans) sont les plus touchés, comme de manière générale en France métropolitaine. **23% des chômeurs de la CdC ont moins de 24 ans**, ce chiffre est cependant encourageant car en diminution par rapport à 2008 où ils représentaient alors 26%.
- Chervettes, Forges et Saint-Laurent-de-la-Barrière sont les 3 communes où les chômeurs sont les plus jeunes avec plus de **30% de 15-24 ans** au sein de cette catégorie de population.

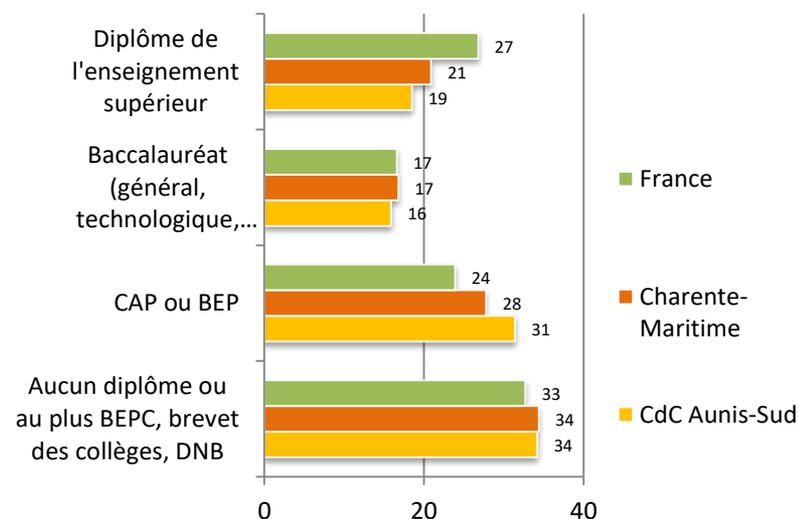
La question de **la formation pour ces jeunes** est donc à analyser afin de comprendre pourquoi cette tranche d'âge rencontre plus de difficulté dans la recherche d'un emploi. Au-delà de l'expérience, nous pouvons nous demander si les profils de formation de ces jeunes correspondent aux besoins des entreprises du territoire. Avec **1 384 étudiants ou stagiaires en 2013**, soit 7,3% des 15-64 ans, la CdC peine depuis 1999 (1 558 étudiants) à attirer et développer cette classe de population qui reste en deçà de toutes les échelles de comparaison supérieures.

Lorsque nous analysons les diplômes de la population on se rend compte que la CdC concentre **65% des personnes de 15 ans et plus possédant comme plus haut diplôme un CAP ou BEP**, ce qui est au dessus de la moyenne nationale. A contrario, la collectivité regroupe une part moins importante que la moyenne nationale et départementale pour les personnes ayant un **diplôme de l'enseignement supérieur (18,5%)**.

Répartition des chômeurs en 2013 suivant les âges en %



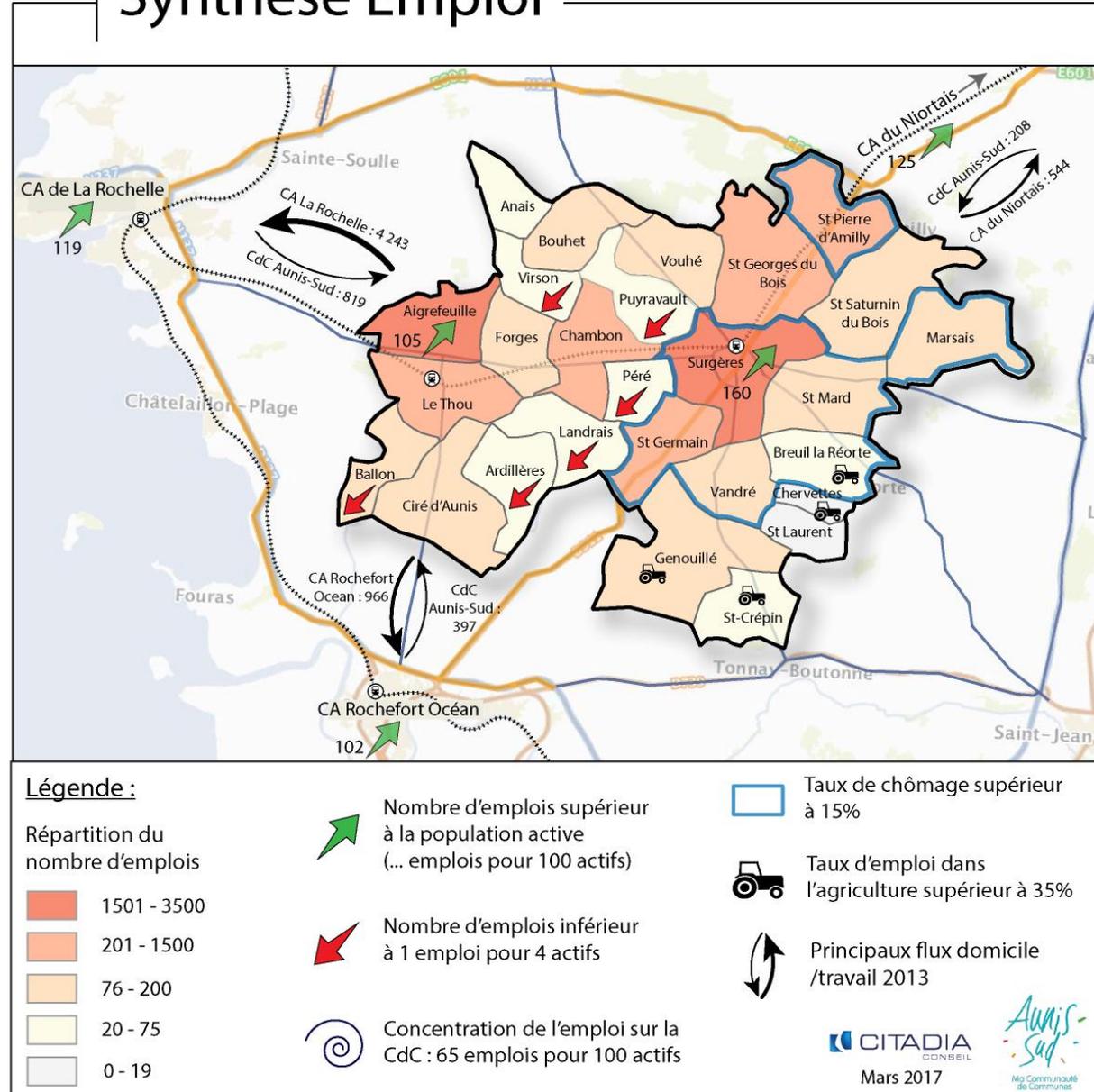
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en %



Synthèse Emploi

Chiffres clés

- 8 241 emplois en 2013
- 12 548 actifs occupés
- 65,7 d'indice de concentration de l'emploi sur la CdC
- 76% des actifs occupés travaillent en dehors de leur commune de résidence
- Taux de chômage : 13,1%
- Des flux domicile/travail majoritairement sortants
- Des emplois principalement dans le secteur du commerce, transports, services divers
- Une part importante d'emplois dans l'agriculture



Le marché de l'emploi sur le territoire

SYNTHÈSE DES CONSTATS	ENJEUX / BESOINS IDENTIFIÉS
<ul style="list-style-type: none">• Surgères et Aigrefeuille d'Aunis, deux pôles générateurs d'emplois (3 451 et 1 615 emplois)• Un déséquilibre Est-Ouest est observé quant au nombre d'emplois proposé sur les communes• Les $\frac{3}{4}$ des actifs occupés ne travaillent pas dans leur commune de résidence ce qui entraîne d'importants flux domicile/travail (7 089 sortants/2 627 entrants sur la CdC)• Des emplois de plus en plus qualifiés mais encore une faible proportion de cadres due à une majorité de petits établissements (moins de 10 salariés)• Une activité agroalimentaire et agricole très présente mais des exploitations en perte d'attractivité (-99 agriculteurs exploitants entre 2008 et 2013)• 20% de chômage parmi la population active de Surgères et marqué chez les 15-24 ans (23% des chômeurs)• Un taux d'étudiants qui peine à évoluer mais une hausse du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none">• La maîtrise du taux de chômage sur la ville centre et plus globalement du nombre de jeunes sans emploi• Le maintien de la dynamique du nombre de personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur• Le rééquilibrage du taux homme/femme pour les emplois à temps partiel• Le maintien des activités agricoles qui représentent un nombre important d'emplois sur la CdC• Une réactivité et un dynamisme des petites structures à conserver pour ne pas devenir dépendant économiquement notamment de La Rochelle• L'accueil d'une catégorie socioprofessionnelle supérieure (cadres)• Un rééquilibrage progressif de l'écart entre actifs entrants et sortants du territoire afin de limiter les flux domicile/travail

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

6

L'activité économique sur
le territoire

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

- Renforcer les capacités d'accueil d'activités économiques :
 - Autoriser l'accueil de nouvelles activités dans les enveloppes urbaines existantes
 - Densifier les zones d'activités existantes
 - Permettre l'évolution des zones d'activités économiques existantes et la création de nouvelles zones (290 hectares sur 20 ans)
 - Permettre l'évolution de sites d'activités en milieu périurbain et la création de zones d'activités de proximité (3 hectares sur 20 ans sur 6 sites à déterminer pour accueillir des artisans)
 - Accompagner le développement économique et développer l'immobilier d'entreprise

- Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale

- Préserver l'outil agricole

➤ NB : Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017

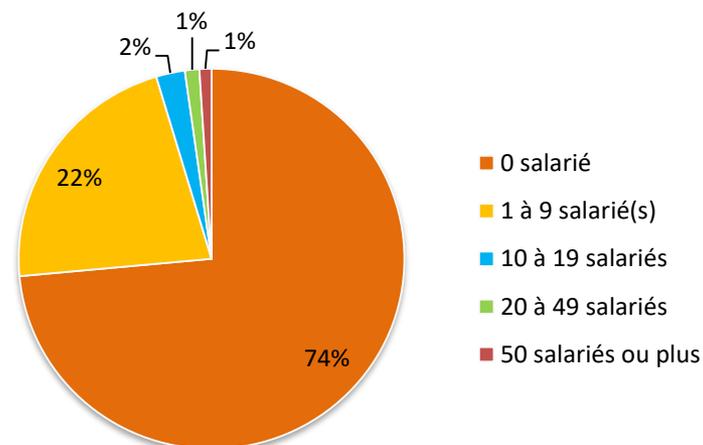
6.1 - Un tissu d'établissements dynamiques de petites tailles

La dynamique actuelle du tissu économique de la Communauté de Communes d'Aunis Sud reste liée à la présence dominante des établissements de petite taille : **74% des établissements actifs** au 31 décembre 2014 **ne comptent aucun salarié** et 22% ont moins de 10 salariés.

- Le territoire dénombre **2 769 établissements actifs** au 31 décembre 2014 dont **95,4% de Très Petites Entreprises**. Inversement, la collectivité compte seulement 2,2% d'établissements de plus de 20 salariés. Mais les différences sont importantes d'une commune à l'autre. En effet, les communes les plus rurales enregistrent des taux d'établissement sans salarié élevés comme à Breuil-la-Réorte avec 91,8% et Saint-Laurent de la Barrière avec 93,3%, deux communes comptant une population inférieure à 500 habitants. À l'inverse, les communes plus urbaines comptent des établissements de taille plus importante comme Surgères et Aigrefeuille d'Aunis avec respectivement **5% et 3,7% d'établissement de plus de 20 salariés**. Aigrefeuille d'Aunis a sur son territoire l'un des plus importants employeurs de la CCI de Rochefort-Saintonge, l'entreprise **Fontaine-Pajot avec plus de 300 salariés, plus globalement le secteur nautique est un secteur économique bien développé sur la CdC**.

Ces différentes proportions entre les établissements sans salarié et ceux de plusieurs salariés sont relativement proches de celles du département de la Charente-Maritime, de l'ex région Poitou-Charentes et de la France métropolitaine. Le nombre de TPE est sensiblement le même sur les différentes échelles territoriales avec 97,9% pour le Département, 97,3% pour l'ex Région et 97,2% pour la France métropolitaine. Les dynamiques territoriales sont donc comparables sur ces différentes échelles. Cependant le nombre global d'établissements actifs est inférieur à **2012 où la CdC comptait alors 2877 établissements soit 108 supplémentaires**.

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014



Entreprise Fontaine-Pajot (PAE Fief Girard)



6.2 - Un tissu économique porté par le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est dominant avec 65,1% des établissements jouant un rôle de locomotive économique sur le territoire, tandis que le secteur secondaire compte 22% et le secteur primaire 13,1%.

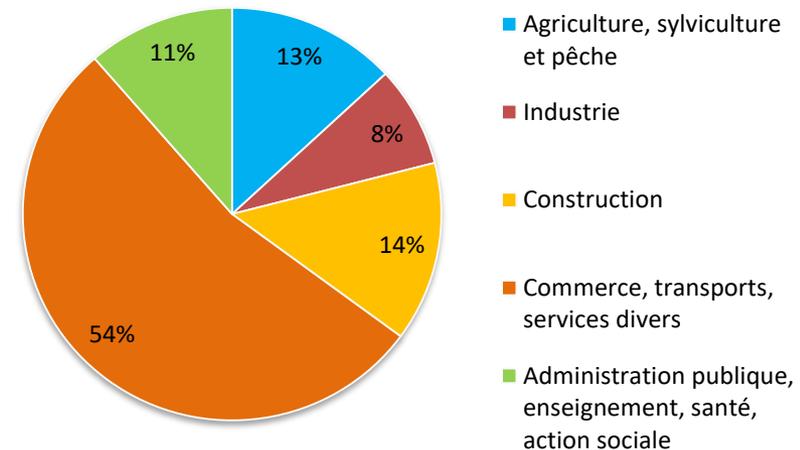
Si depuis le recensement Insee de 2012, les secteurs de la construction, de l'industrie et de l'administration sont restés plutôt stables, le secteur du commerce, transports et services divers a augmenté de 4%, démontrant un peu plus le dynamisme du secteur tertiaire sur la CdC. Ceci étant une résultante observée sur l'ensemble du territoire national et donc à modérer dans l'analyse. Inversement le secteur primaire correspondant aux activités liées à l'agriculture, la sylviculture et la pêche est en perte avec une **chute de 17,9% à 13,1% à la fin de l'année 2014**, il reste tout de même au dessus du département (10,1%).

Derrière Surgères (552 établissements) et Aigrefeuille d'Aunis (292) on trouve Le Thou avec 122 établissements recensés (activités marchandes hors agriculture). A l'opposé les communes comme Chervettes, Saint-Crépin et Saint-Laurent-de-la-Barrière comptent **moins de 15 établissements en 2015**.

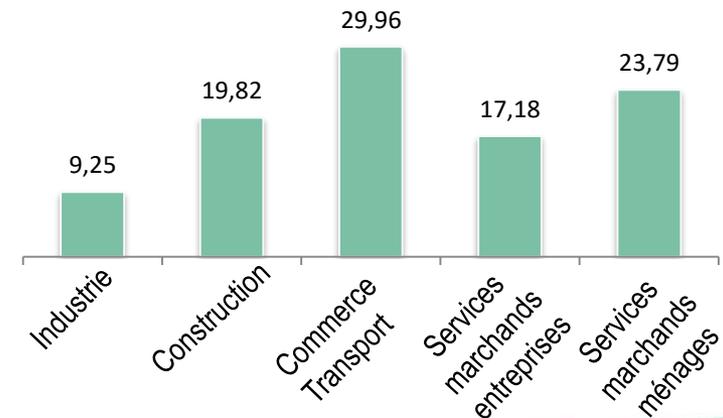
Lorsque que l'on analyse les créations d'établissements 2015, on observe des dynamiques intéressantes pour les communes de **Forges et Le Thou qui ont vu naître chacune 11 établissements cette année** ainsi que 16 et 25 établissements en 2014 principalement dans le secteur du commerce, transports, restauration et hébergement.

Ce secteur du **commerce - transports – hébergement et restauration** est effectivement en pleine expansion sur l'ensemble de la Communauté de Communes puisque le taux de création d'entreprises de ce secteur atteint **30%** en 2015.

Etablissements actifs par secteur d'activité en 2015



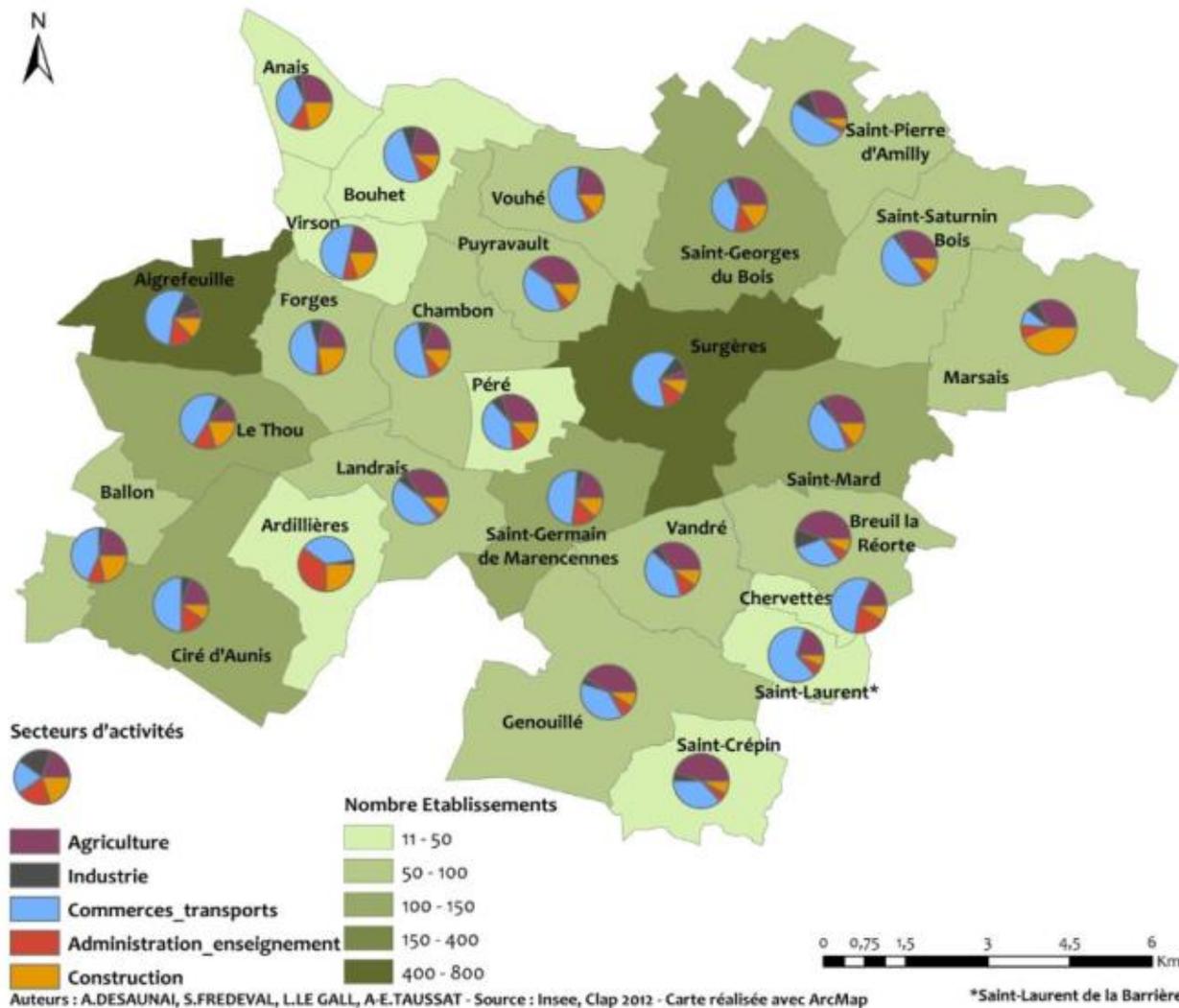
Taux de création d'établissements par secteur en 2015



6.3 - Des spécificités économiques territoriales

- Le **secteur de l'agriculture-sylviculture-pêche** est mieux représenté au sein des communes de **Breuil-la-Réorte, Genouillé et Saint-Crépin**, avec plus de 40% d'établissements. D'autres communes ont elles aussi une économie portée, avec plus de 25% des établissements, par ce secteur comme Anais, Landrais, Marsais, Péré, Puyravault, Saint-Georges du Bois, Saint-Mard, Saint-Pierre d'Amilly, Saint-Saturnin du Bois et Vouhé.
- Le **secteur de l'industrie est faiblement représenté** (8% des établissements actifs qui proposent 1489 emplois) mais reste supérieur au département ou il représente moins de 6%. Cependant plusieurs communes ne possèdent aucune industrie comme Ardillières, Chervettes, et Saint-Laurent de la Barrière. La commune la plus industrielle est la commune d'Aigrefeuille d'Aunis qui voit son économie portée par ce secteur à hauteur de 13%, ceci étant principalement dû à la présence de l'entreprise nautique Fontaine-Pajot qui est le plus gros employeur du la CdC. La commune de Surgères possède, elle, le plus grand nombre d'établissements industriels mais ce secteur représente une part inférieure dans l'ensemble de son économie.
 - L'agroalimentaire, qui représente 322 emplois dont 228 sur la seule commune de Surgères, est le secteur industriel le plus représenté et le plus structuré sur la CdC. Ce secteur structuré principalement autour des filières du lait et des céréales est associé à de nombreux projets de recherche et de développement sur le territoire (l'ENILIA, ENSMIC, l'INRA, Actalia, Arvalis...)
 - Le secteur de la construction est développé notamment sur les communes d'Ardillières et Marsais avec plus d'un quart de leurs établissements sur ce secteur. Ce secteur et notamment le bâtiment (47% des entreprises artisanales) reste lié à la forte dynamique de construction et de rénovation sur la CdC
 - Le secteur nautique est aussi un moteur de l'économie industrielle avec le plus gros employeur de la communauté de communes, Fontaine-Pajot qui emploie environ 300 personnes au sein du PAE (Parcs d'Activités Economiques) d'Aigrefeuille d'Aunis.
- Le **secteur du commerce-transports-services divers est majoritairement développé**, à hauteur de plus de 40%, pour l'ensemble des communes, mise à part les communes d'Anais, Ardillières, Breuil-la-Réorte, Genouillé, Marsais, Saint-Crépin et Saint-Georges du Bois. Le secteur de l'administration publique-enseignement-santé-action sociale est plus développé sur la commune d'Ardillières avec 35% de ses établissements sur ce secteur.

Carte du nombre d'établissements par commune et par secteur d'activités (2012)



6.4 – Des commerces centrés sur les pôles structurants

- Le tissu commercial de la Communauté de Communes Aunis Sud, composé de **117 commerces**, est dominé par des **commerces du quotidien avec 45% de l'offre commerciale**, qui constitue le plus souvent une offre de proximité. Malgré tout, il reste diversifié avec presque un quart de commerces occasionnels et 15% de commerces exceptionnels
- Les commerces sont essentiellement concentrés sur Surgères et Aigrefeuille d'Aunis, avec une densité plus forte sur Surgères. De nombreuses communes rurales ne possèdent plus qu'un seul commerce (7 communes), voire aucun commerce (10 communes). **60% des communes possèdent au moins un commerce dit quotidien** et, à elle seule, Surgères regroupe 38% de ce type de commerces.
- Ces derniers, de petite envergure, possèdent une **zone de chalandise restreinte** aux communes limitrophes. Ils génèrent des déplacements fréquents de courte distance avec une dominance de transports doux. Ils ont aussi un impact fort sur **l'animation des centralités** que ce soit dans les communes rurales ou celles plus urbanisées.

La majorité des autres catégories de commerces sont centralisées sur les **deux pôles commerciaux structurants**. Plus la fréquence d'achat diminue et plus l'aire d'influence du commerce augmente, remplaçant les transports doux par des modes d'accès motorisés. Ainsi, les commerces d'achats hebdomadaires sont associés à des enjeux forts de proximité, alors que les commerces d'achats occasionnels ou exceptionnels sont associés à des enjeux de concentration et nécessitent des conditions de visibilité et d'accessibilité plus importantes.



Aigrefeuille d'Aunis



Aigrefeuille d'Aunis

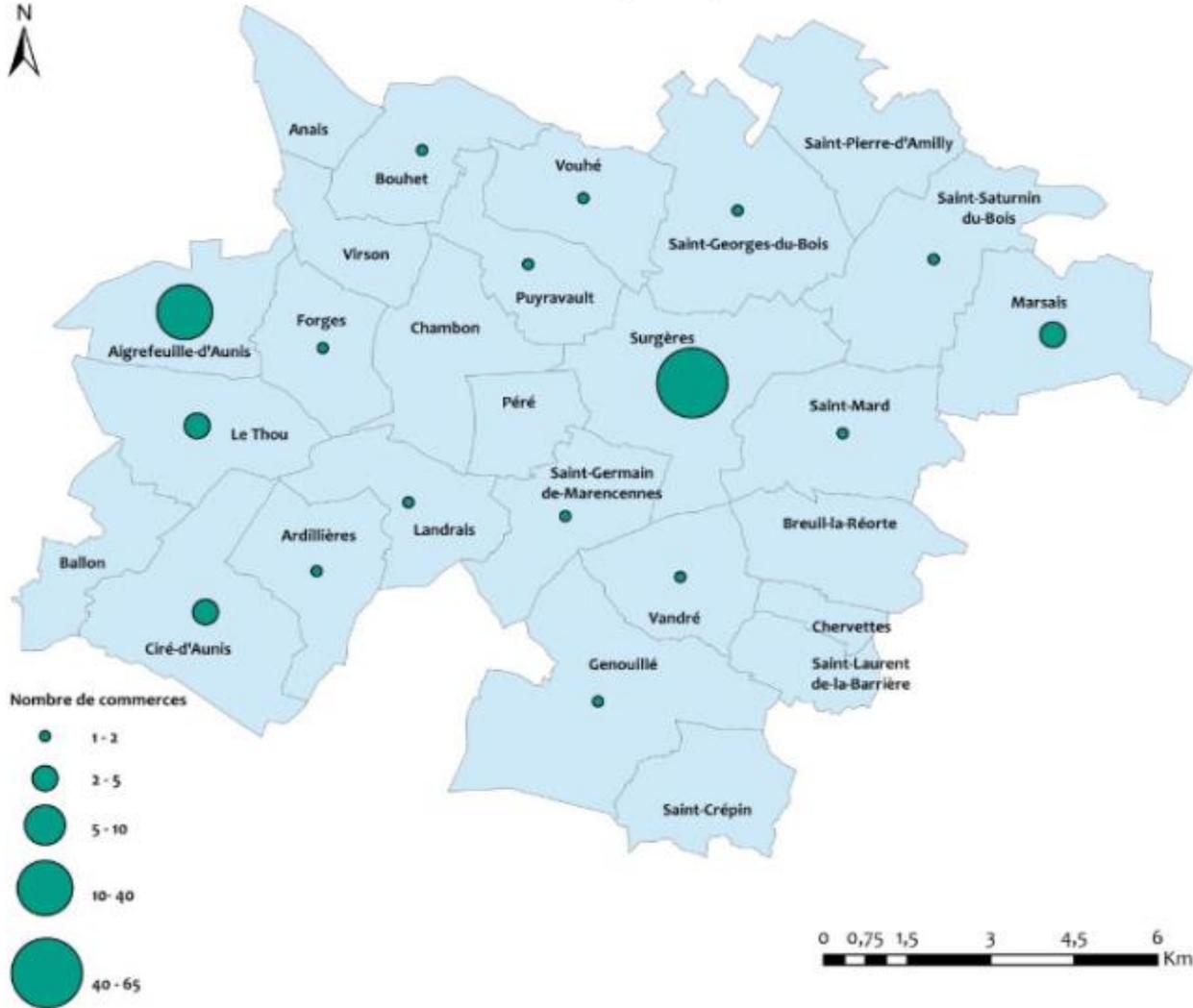


Surgères



Surgères

Carte du nombre de commerces par commune (2013)



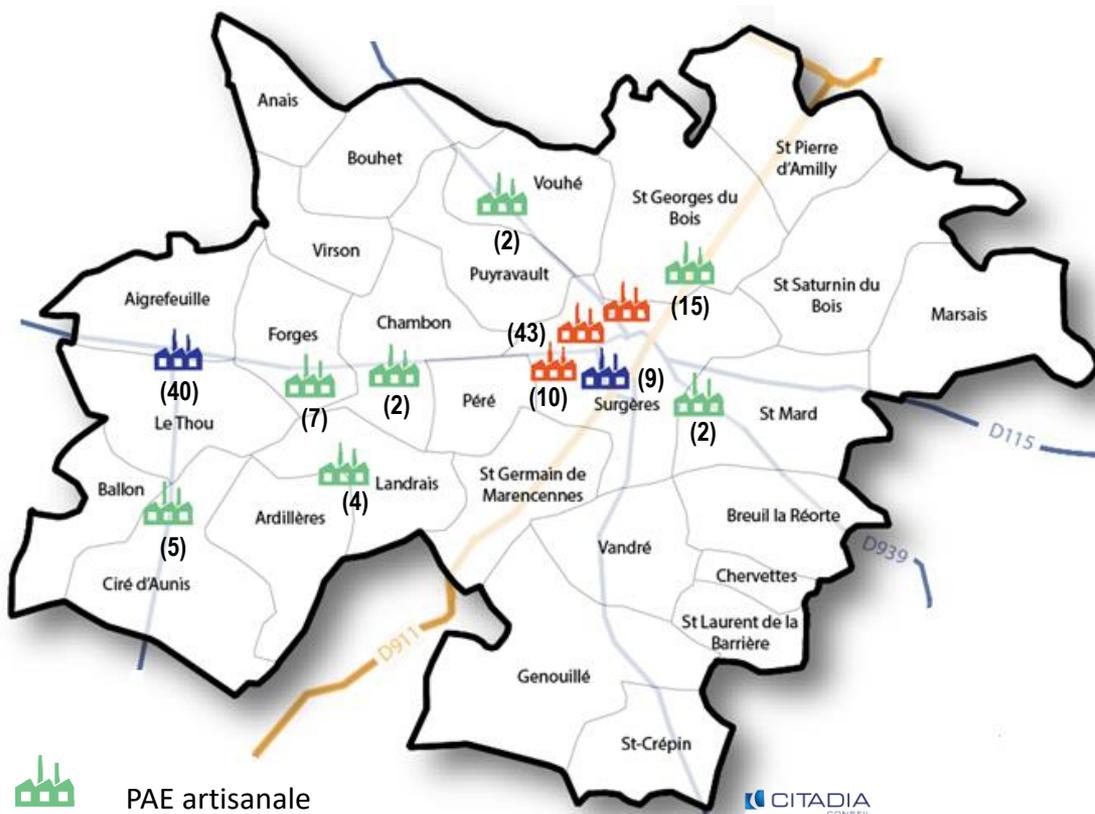
Diagnostic projet de territoire
 Source : Insee, BPE 2013

6.5 - Des Parcs d'Activités Economiques stratégiques et possédant du foncier disponible

La CdC Aunis Sud possède dans ses compétences obligatoires l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de toutes les zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales hors centre-bourg et tertiaires d'intérêt communautaire. Elle est chargée d'assurer les conditions nécessaires à un développement économique efficace sur son territoire en mettant à disposition par exemple une offre foncière suffisante pour les Parcs d'Activités Economiques et des services d'aide aux entreprises et à leur création.

- **Les Parcs d'Activités Economiques (PAE)** restent les sites les plus favorables à l'implantation des entreprises, surtout pour celles demandant une emprise au sol importante. Pour cette raison, la CdC, est engagée dans une **politique de développement économique reposant sur une planification et une stratégie foncière** dans le but de renforcer l'attractivité du territoire.
- La CdC Aunis Sud compte **12 parcs d'activités** en 2015 (9 sites communautaires et 3 sites non communautaires issus du précédent SIDPAE de 2011). Elles occupent une **emprise totale de 340,79 ha. 177,4 hectares sont occupés et 13 hectares sont encore disponibles, viabilisés et appartiennent à la CdC.** Le réseau local d'accueil est composé de **deux principaux parcs d'activités de plus de 100 hectares occupés à eux deux**, regroupant un peu plus de la moitié des entreprises implantées en parcs d'activités : les PA du Fief Girard (sur les communes d'Aigrefeuille d'Aunis et Le Thou) et le PI Ouest (Surgères). Cette offre est complétée par de petites zones présentes sur une dizaine de communes qui offrent **52,68 hectares complémentaires de surfaces occupées.**
- Ces parcs sont majoritairement à vocation industrielle ou artisanale.
- **Sept PAE proposent l'accès au Très Haut Débit**, à savoir le PA du Fief Girard, du Cher, Fief Magnou, St-Gilles, les PI Ouest et Ouest II, la Métairie, et le Parc d'Activités de la Combe.

Carte de localisation des PAE sur le territoire de la CdC



-  PAE artisanale
-  PAE industrielle
-  PAE mixte
- (...) Nombre d'entreprises

Commune	Nom	Surface aménagée	Surface commerciale utilisable
Aigrefeuille d'Aunis-Le Thou	PA du Fief Girard	48	8.4
Chambon	PA du Cher	1.7	0
Ciré d'Aunis	PA du Moulin	1.7	2.3
Forges	PA du Fief Magnou	13	2.4
Landrais	PA du Fief de la Pointe	1.8	0
Saint-Georges du Bois	PA du Fief Saint-Gilles	24	1
Saint-Mard	PA du Petit Sergent	-	0
Surgères	PI Ouest	40	0
Surgères	PI Ouest II	13	9 lots entre 2 300 et 4 000m ²
Surgères	PI de la Métairie	16	3.6
Surgères	PI de la Combe	-	-
Vouhé	PA du Cluseau	4.7	0

CITADIA
CONSEIL

6.6 - Des outils pour accompagner les créateurs d'entreprises

➤ La pépinière d'entreprises

La pépinière d'entreprises, **localisée à Surgères**, est un outil de démarrage et de pérennité des jeunes entreprises appartenant à la Communauté de Communes. Elle est dédiée à l'information et à l'accompagnement pour **les entrepreneurs de moins de 3 ans** sur une **durée de 24 mois**. Elle permet de compléter le parcours résidentiel des entreprises. Ces dernières peuvent bénéficier de bureaux et d'ateliers à loyer modéré, de services mutualisés, d'un personnel qualifié et d'une situation géographique privilégiée.

Avec un taux d'occupation moyen de **83%** comprenant des ateliers et des bureaux soit 1550m², la pépinière fonctionne bien.

➤ L'hôtel d'entreprises

Cet hôtel, **situé à Surgères**, a été créé par le groupe d'expertise comptable Soregor en novembre 2011. Il a pour objectif de faciliter la création, la gestion, le développement et la transmission d'entreprises. Il propose un accompagnement sur-mesure et pluridisciplinaire par une équipe connaissant les spécificités du territoire. D'une surface de **2 000 m²**, il peut accueillir trois commerces aux rez-de-chaussée et entre six et sept entreprises au premier étage sur des plateaux modulables. Il compte aussi des salles de réunion et blocs techniques au second étage. Cet espace de co-activités permet de réaliser de réelles économies.

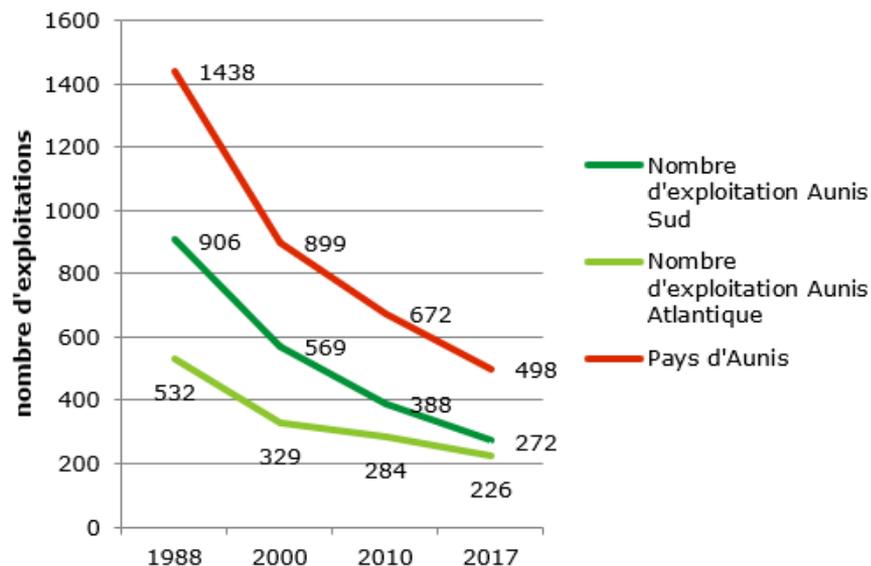
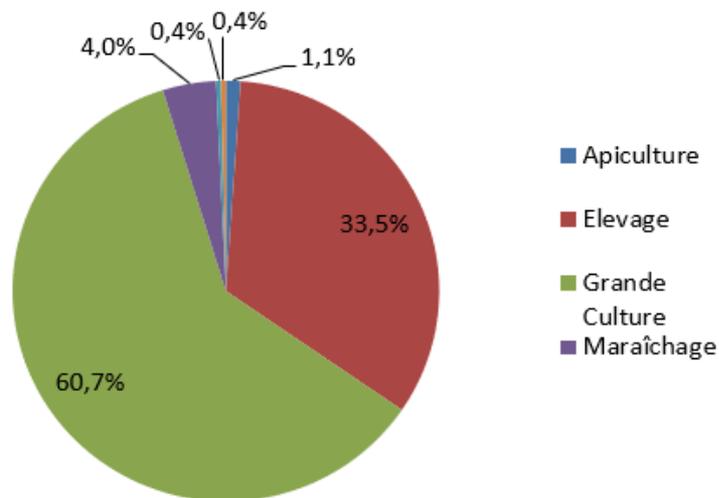
Cet immeuble est aussi un observatoire innovant de l'environnement puisque c'est un bâtiment certifié HQE à basse consommation énergétique.



6.7 – L’agriculture comme identité économique du territoire

- L’agriculture reste une partie intégrante du territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud. En effet, comme vu précédemment, l’agriculture occupait une part importante des établissements actifs sur l’ensemble du territoire en 2014 (13,1%). L’emploi induit par les exploitations agricoles sur les filières amont et aval, représenterait **entre 650 et 800 ETP sur le territoire en 2017**. Cette appréciation est établie en s’appuyant sur des références nationales (Agreste) qui apprécient qu’un emploi dans une exploitation agricole génère de 1,5 à 2 emplois dans les filières. Néanmoins, selon les données des deux derniers recensements agricoles, le nombre d’exploitations est passé de 388 à 271 entre 2010 et 2017, soit une **diminution de 117 exploitations en 7 ans**.

Typologie des exploitations

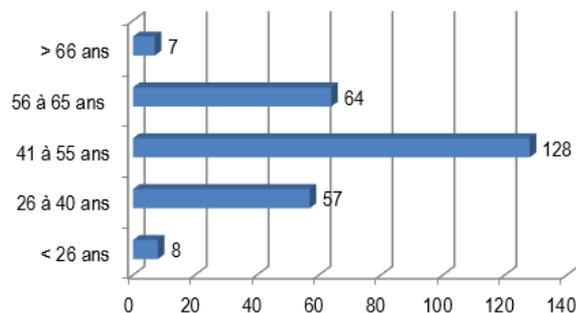


L'évolution entre 2010 et 2017 montre une **augmentation de la SAU par exploitation** : en 2017 la moyenne par exploitation est de 120 ha alors qu'elle était de 112 ha en 2010. Entre 2010 et 2017, la surface moyenne des ateliers d'élevages et de grandes cultures ont fortement augmenté. Les évolutions des exploitations montrent une transformation des **activités agricoles du territoire qui s'oriente vers les productions végétales** :

- Les exploitations d'élevages (bovin, caprin, apiculteur, gibier, ovin, lapin, porc, équin, volaille) ont subi la diminution la plus marquante par une réduction de 42% de leur nombre entre 2010 et 2017
- Les exploitations de production végétale (grande culture, maraichage) ont connu une diminution deux fois moins importante de 20% entre 2010 et 2017.

Une grande diversité des types d'élevage est présente sur le territoire de la CdC Aunis Sud : 126 exploitations ont des animaux avec plus de 10 types d'espèces animales. Parmi les élevages, il y a 3 producteurs de lapins dont un qui se consacre à l'élevage d'Orylag.

Sur le territoire, la population agricole d'Aunis Sud, bien qu'elle soit relativement équilibrée en nombre d'exploitants de part et d'autre de l'âge moyen (48 ans), met en avant qu'il s'agit d'une **population qui connaît un vieillissement** : le nombre d'exploitants de moins de 40 ans est inférieur à celui des plus de 56 ans, ce qui ne montre pas un renouvellement démographique. La **question de la transmission des exploitations** se pose de manière relativement importante. La part des exploitants sans successeur a augmenté sur 10 ans.

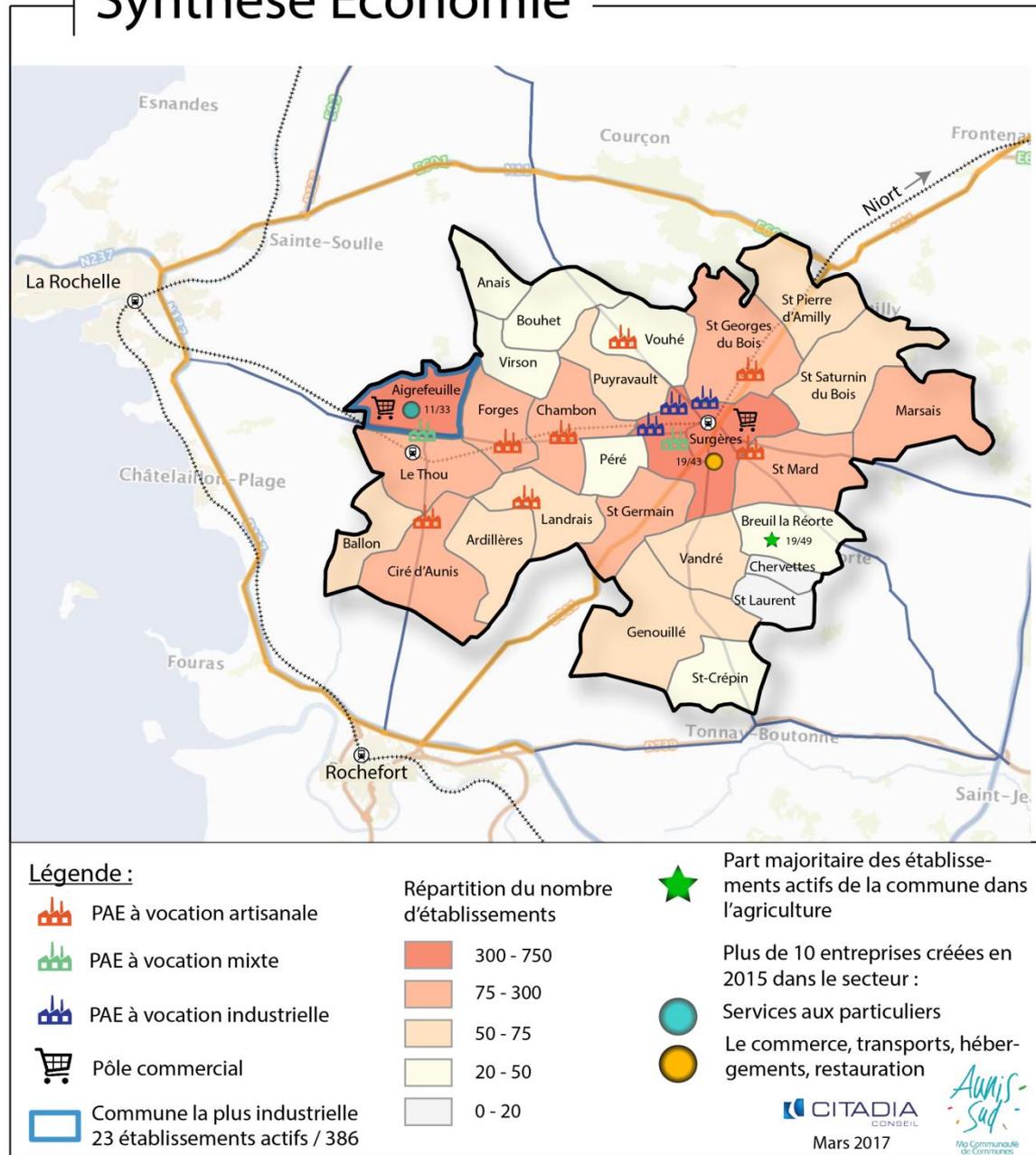


Parmi l'ensemble des exploitations agricoles du territoire, 62 d'entre elles emploient des salariés, représentant 87 ETP. Ils sont majoritairement à temps partiel ou saisonnier

➤ *Diagnostic agricole complet réalisé en parallèle par la chambre d'agriculture à retrouver en annexe.*

Chiffres clés

- 604 hectares dédiés au développement économique
- 1 hectare sur 3 à vocation économique n'est pas encore occupé soit 204 hectares de parcelles libres (26 hectares viabilisés) répartis sur 7 communes et 5 PAE
- 57% de ces parcelles libres appartiennent à des propriétaires privés et 22% à la CdC soit 44 hectares
- 2 769 établissements actifs (dont 97,8% de moins de 20 salariés)
- 75% des entreprises sans salariés
- Plus de 50% d'établissements dans le secteur du commerce, transports, services divers
- 14% dans la construction
- 13% dans l'agriculture
- 11% dans l'administration publique
- 8% dans l'industrie



La dynamique des établissements actifs

SYNTHÈSE DES CONSTATS	ENJEUX / BESOINS IDENTIFIÉS
<ul style="list-style-type: none">• Un maillage de Très Petites Entreprises dynamique et qui reste attractif pour les investisseurs extérieurs malgré une baisse du nombre d'établissements actifs depuis 2012• Très peu de grandes entreprises (2,2% d'entreprises de plus de 20 salariés)• Une large majorité des établissements actifs tournée vers le commerce, les transports et services divers• De nombreuses jeunes entreprises et un taux de création important notamment dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration mais qui reste faible pour l'industrie• Une activité tertiaire, moteur de l'économie locale et une faible part des établissements industriels• Une diminution du nombre d'exploitations agricoles et des exploitants vieillissants• Une offre commerciale sur la CdC qui manque de commerces hebdomadaires et qui est majoritairement répartie sur les deux principaux pôles• Une bonne répartition des zones d'activités le long des axes de transport, sur plusieurs communes et possédant des réserves foncières et des prix au m² attractifs	<ul style="list-style-type: none">• Le maintien d'un foncier disponible et à des prix compétitifs pour les investisseurs qui peinent à trouver du foncier sur les agglomérations limitrophes• Le développement de l'économie et des emplois pour fixer la population à travers la diversification des entreprises• Les services au sein des PAE qui restent à développer pour enrichir l'offre et être davantage attractifs• La diversification des activités notamment agricoles en offrant de nouvelles solutions foncières adaptées• Le développement et la structuration de la filière agroalimentaire et du secteur de la recherche et développement en lien avec un profil de population de plus en plus qualifiée• Le développement du numérique sur le territoire pour permettre la création d'activités artisanales en milieu rural et renforcer les PAE

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

7

Le tourisme, une activité économique émergente

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

- Conforter la vocation d'accueil touristique :
 - Mise en œuvre des itinéraires cyclistes et pédestres
 - Labellisation et professionnalisation des prestataires
 - Création par le Pays en 2012 d'un office de tourisme intercommunautaire (et transfert de compétence « Tourisme » au Syndicat Mixte du Pays d'Aunis)
 - Valorisation des sites d'intérêt touristique

➤ *NB : Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017*

7.1 - L'activité touristique et le profil de la clientèle

L'objectif de la CdC, en partenariat avec l'OTAMP (Office du Tourisme Aunis-Marais-Poitevin), est de **devenir un des premiers territoires touristiques rural de la Charente-Maritime**. Cette ambition affichée demande un positionnement clair de la part de la collectivité afin d'identifier les atouts à valoriser et les leviers d'action à mettre en place pour promouvoir ce secteur.

Le tourisme joue un rôle important dans l'économie d'un territoire. Il a pour objectif de valoriser l'ensemble des **atouts** en s'appuyant sur une politique locale de promotion touristique structurée. Ainsi, **l'attractivité d'un territoire** et l'offre touristique dépendent de ses ressources. Mais les territoires touristiques font face à plusieurs difficultés, l'évolution des comportements touristiques, la complexification de la mise en place de l'offre touristique pour répondre à la demande, et la multitude des acteurs du tourisme. Le tourisme a pour enjeu de **préserver l'identité locale** du territoire et ses ressources.

La CdC Aunis Sud est un **territoire touristique** et non une destination touristique. En 2010, le tourisme représentait, sur la CdC, 100 emplois en moyenne annuelle soit 1,4% de l'emploi total. Durant la saison estivale, les emplois touristiques connaissent une légère augmentation, 34 emplois ont été créés en juillet-août soit une augmentation de 0,5% par rapport à la moyenne annuelle. Certes la part des emplois touristiques de la Communauté de Communes par rapport à celle du département est très largement inférieure mais ceci est dû à la primauté des territoires littoraux du département du point de vue touristique. Par rapport aux autres CdC du département, plus rurales, ces chiffres sont satisfaisants.

La CdC profite de sa proximité avec La Rochelle et le Marais Poitevin pour accueillir des touristes intéressés par ces destinations. Mais **l'absence de site touristique de grande notoriété** et le manque de mise en valeur des atouts du territoire, comme les monuments historiques et les sites naturels, ne permettent pas de garder les touristes plus d'une journée. Pour infléchir cette dynamique, l'intercommunalité met en avant ses spécialités artistiques, artisanales et culinaires à travers des galeries, ateliers et appellations, mais celles-ci méritent d'être mieux valorisées.

- La clientèle touristique est deux à quatre fois plus élevée sur les mois de juillet et août que sur les autres mois de l'année. La part de clientèle étrangère est plus élevée sur la période estivale de 7,3% à 8,8% mais reste relativement faible le reste de l'année, moins de 2% sur les mois de décembre à février.
- Les visiteurs français viennent pour 68,8% de l'ex région Poitou-Charentes, puis à 4,9% de l'île de France.
- La clientèle étrangère provient en majorité du Royaume-Uni avec 53,7% et la Belgique avec 13,6%.

7.2 – L'offre d'hébergement touristique sur le territoire

M. Vrignon, Directeur de l'Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin,

« Le tourisme représente une opportunité importante pour le territoire de la CdC Aunis Sud qui dispose d'un **patrimoine historique à valoriser**. Il est à la fois important de développer le tourisme pour les visiteurs venant sur le territoire mais aussi pour les habitants. « Un touriste est un potentiel habitant ou un potentiel entrepreneur »

- L'offre en hébergements représente **2,5% de l'offre du département**. Le territoire compte **142 hébergements touristiques** pour un total de **1 882 lits touristiques**. Elle a une densité de lits marchands de 4,06 alors que la Communauté de Communes Aunis Atlantique a une densité de 6,68.
- **L'offre hôtelière est quasiment inexistante** avec un seul hôtel de 10 chambres, implanté sur la Communauté de Communes Aunis Sud (hôtel Gambetta, localisé à Surgères). Il n'existe pas de résidence de tourisme ni d'auberge de jeunesse sur le territoire.
- **6 terrains de camping** ou « hôtellerie de plein air » sont recensés sur la CdC et offrent 559 lits marchands.
- Les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes compensent la carence hôtelière, on dénombre ainsi **37 chambres d'hôtes** et **142 locations saisonnières et meublés**. Certaines communes sont plus pourvues que d'autres comme Surgères avec 93 lits, Chambon 87 lits et Saint-Pierre d'Amilly 71 lits. A l'inverse, certaines communes ne comptent aucun meublé comme Breuil-la-Réorte et Saint-Laurent-de-la-Barrière.



Hôtel Gambetta, Surgères



Camping municipal,
Aigrefeuille d'Aunis

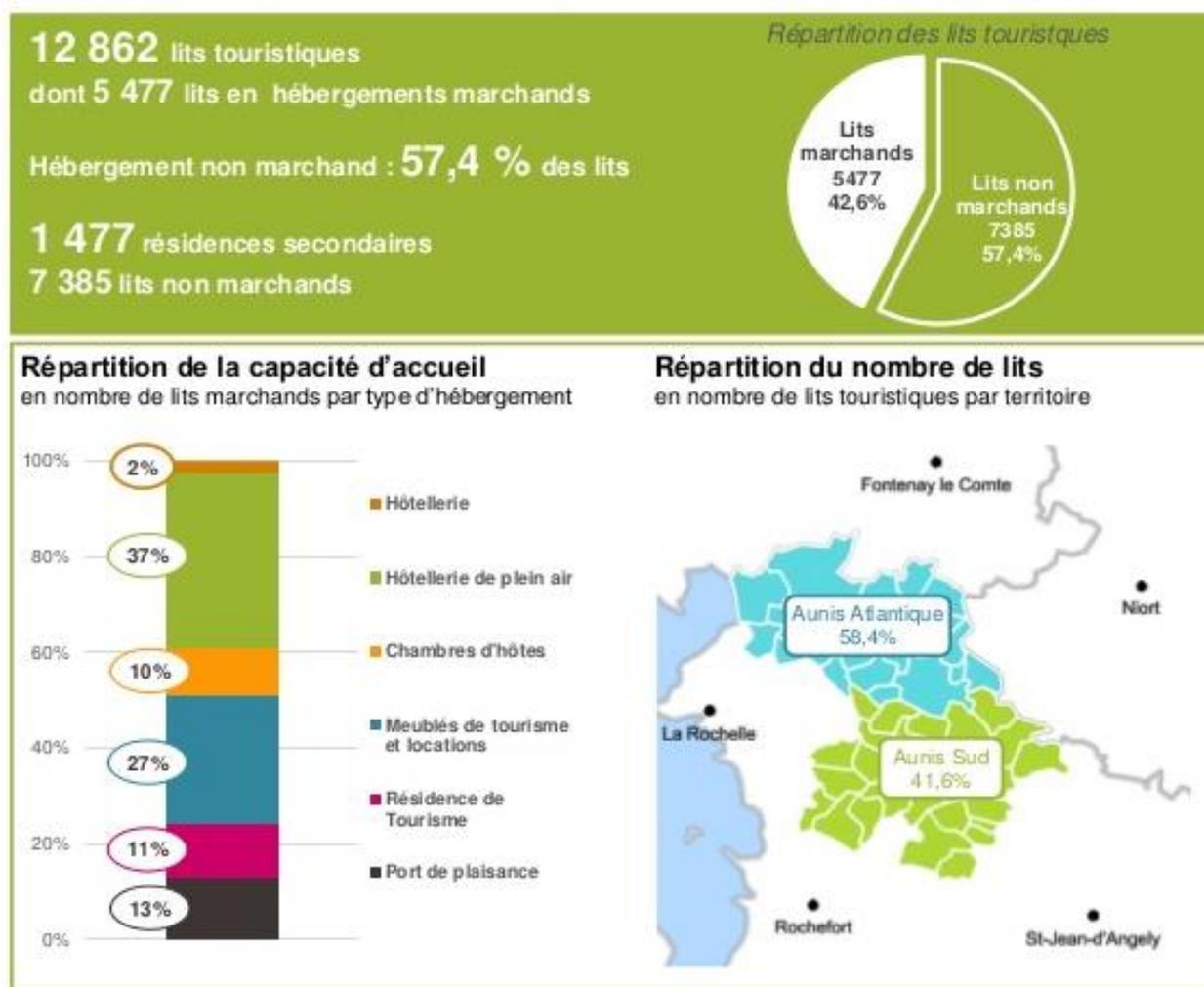
On trouve sur le territoire **711 résidences secondaires** (rapport d'activité 2015 CdC Aunis Sud). C'est la commune de Saint-Laurent de la Barrière qui compte la part la plus élevée de résidences secondaires sur son territoire, 15,4%, par rapport à son offre de logement totale suivie de la commune de Vandré avec 13% et de la commune de Saint-Crépin. Les communes avec les plus faibles parts de résidences secondaires par rapport au nombre de logements total sur leur commune sont Virson avec 1,7%, Aigrefeuille d'Aunis avec 2,2%, Forges avec 2,3% et Surgères avec 2,9%.

Certaines communes représentent **une part importante des lits non marchands** présents sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud comme Surgères mais au sein de leur parc, les résidences secondaires ne représentent qu'une très petite portion, pour cette même commune. Il serait donc peut être intéressant de faire en sorte de **redynamiser le parc des résidences secondaires** sur ces communes. A l'inverse, d'autres communes, comme Saint-Laurent de la Barrière, ont dans leur parc communal une forte part de résidences secondaires mais cette part ne représente qu'une faible portion de lits non marchands sur le territoire.

D'après une étude réalisée en 2014 sur l'usage des résidences secondaires en Charente-Maritime, le territoire du Pays d'Aunis (CdC Aunis Sud et CdC Aunis Atlantique) attire **des propriétaires âgés en moyenne de 63 ans, retraités et issus de catégories socio-professionnelles supérieures**. Contrairement aux territoires littoraux, l'expérience tourisme joue peu dans le choix du lieu car les acquisitions sont globalement anciennes et composées à 95% de maisons individuelles. Ces propriétaires viennent en moyenne 80 jours par an et notamment durant la saison estivale car ils profitent de la tranquillité et du climat favorable.

Ainsi, pour un territoire rural comme celui de la CdC Aunis Sud, **l'offre en termes de résidences secondaires est satisfaisante** cependant en terme d'hébergements hôteliers, l'offre est limitée et exclusivement localisée sur la commune de Surgères.

Représentation de l'offre touristique en Aunis Marais Poitevin



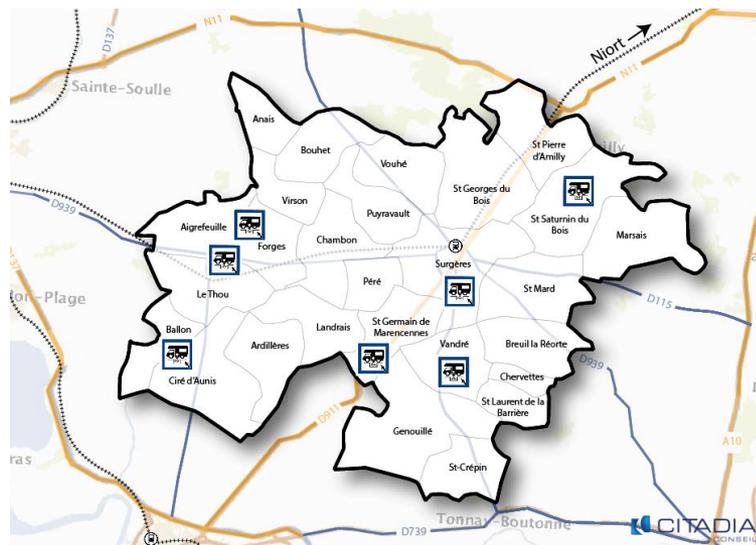
Source : relevé de l'observatoire local réalisé au 11/02/2016 – chiffres 2015 (bilan activité OTAMP 2015-2016)

➤ Les aires d'accueil des camping-cars sont bien développées sur la collectivité avec sept aires d'accueil et de services, parfois installées au sein des campings. Elles permettent de répondre aux attentes et besoins des touristes itinérants :

- ✓ Aigrefeuille d'Aunis : Lac de Frace et camping La Taillée ;
- ✓ Ballon : Camping Les Garennes ;
- ✓ Saint-Germain de Marencennes : Pré Bègue ;
- ✓ Saint-Saturnin du Bois : La motte Aubert ;
- ✓ Surgères : Camping La Gères.

Ces installations sont d'autant plus stratégiques que l'activité touristique sur le territoire Aunis Sud est principalement tournée vers un tourisme de court séjour (moins de 3 jours) ce qui convient bien aux populations désireuses de découvrir plusieurs sites en peu de temps grâce à ces haltes.

Carte de localisation des aires de camping-car



Lac de Frace Aigrefeuille d'Aunis



Aire de camping-car Aigrefeuille d'Aunis

7.3 – Des initiatives et des manifestations qui participent au dynamisme du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud compte **plusieurs manifestations** dont certaines sont plus fréquentées que d'autres.

Certaines animations connaissent un certain succès sur le territoire comme **le Cycle and Sound**. Cette manifestation associe musique, patrimoine et vélo et vise à mettre en valeur différents points du patrimoine à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes par le biais de concerts des professeurs de l'Ecole de Musique. Pour donner une autre dimension à ce projet, il est proposé aux participants de commencer par une balade à vélo animée (10km environ) et de terminer par une dégustation des produits du terroir.

L'évènement **Festi-pêche** sur le lac d'Aigrefeuille d'Aunis accueille aussi entre 4 000 et 5 000 personnes.

Au total, la Communauté de Communes compte 134 manifestations réparties sur **six thèmes** : les braderies-vides greniers-foires-marchés et salons, les fêtes-bals-soirées, les festivals-concerts-spectacles-expositions-arts, les loisirs-sports-jeux, les ateliers-conférences-visites et la jeunesse. Elle propose aussi six animations et visites guidées sur les thèmes de la pêche, du cheval, de la faune et flore. Cependant il existe peu d'animations sur l'histoire du patrimoine d'Aunis Sud, la mise en valeur de son terroir et de son savoir-faire dans certaines pratiques.

Le territoire possède une identité et des **spécificités artisanales** avec :

- La roseraie de la devise à Vandré
- L'atelier « la terre s'en mêle » à Chambon

Des **spécificités culinaires** :

- Le beurre AOP de Surgères
- A la ferme d'Aunis à Surgères (magasin de producteurs fermiers)
- SCEA Marsol à Saint-Germain-de-Marencennes (melon charentais)

Sur le Pays d'Aunis, **Surgères** est aussi considérée comme la **capitale artistique locale** grâce à ses galeries d'art où de nombreux artisans et artistes locaux partagent leurs œuvres .



7.4 – Une activité s'appuyant sur un patrimoine bâti et paysager riche

Le **patrimoine** de la CdC Aunis Sud est relativement **riche** que ce soit d'un point de vue architectural, naturel ou du point de vue de ses traditions artisanales. Un patrimoine **historique et religieux** d'une grande richesse est présent sur la CdC, avec un patrimoine bâti de qualité. Plusieurs domaines et châteaux sont présents sur Aunis Sud. Cependant à l'image du château de Saint-Georges-du-Bois, racheté par un propriétaire privé dans les années 1990 et laissé à l'abandon depuis, **ces atouts patrimoniaux sont trop peu mis en valeur.**

➤ Un site archéologique :

La découverte en 2008 sur la commune de Saint-Saturnin-du-Bois d'un site archéologique lors de fouilles préalables à la construction d'un lotissement a débouché sur plus de **4000m² de vestiges gallo-romain.**

Le site est aujourd'hui ouvert sur la période estivale, de nombreuses animations sont programmées de juillet à septembre : visites libres et parcours d'interprétation, visites commentées, ateliers ludiques, soirées conte aux flambeaux et apéro-fouilles, Journées Européennes du Patrimoine...

Sur la saison 2017, le site a été visité par **1852 personnes dont environ 300 scolaires** et la CdC continue d'élaborer des actions de valorisation.

➤ *L'ensemble du patrimoine est abordé plus en détail dans l'EIE (Etat Initial de l'Environnement)*

Mairie de Surgères



Site archéologique de St-Saturnin-du-Bois

Le territoire a su préserver ses richesses, notamment **ses églises**. Plusieurs édifices, notamment du patrimoine roman, sont classés à l'inventaire des monuments historiques.

On trouve de nombreux sites remarquables comme :

- Le lac de Frace à Aigrefeuille d'Aunis
- L'étang des rosées à Genouillé
- L'étang des cols verts à Ciré d'Aunis

Ces écrins de nature permettent le développement **de nombreuses activités** comme la randonnée pédestre, à vélo ou à cheval, et la pêche dans la détente et la convivialité.

Le territoire est propice **aux ballades en vélo**, grâce au relief caractéristique de la Région. Actuellement, plus de **600 Km de circuits et sentiers cyclables** sont présents sur le territoire de l'Aunis Marais Poitevin, dont 200 Km d'itinéraires sur la Communauté de Communes Aunis Sud, regroupés sur **huit circuits**. Une harmonisation de la signalétique des différents parcours du territoire est en projet. Toutefois ces liaisons sont majoritairement localisées sur la **partie Est du territoire**.

De plus, le **label accueil vélo** est en développement afin d'assurer un accueil de qualité et adapté aux cyclotouristes.



Le lac de Frace à Aigrefeuille d'Aunis

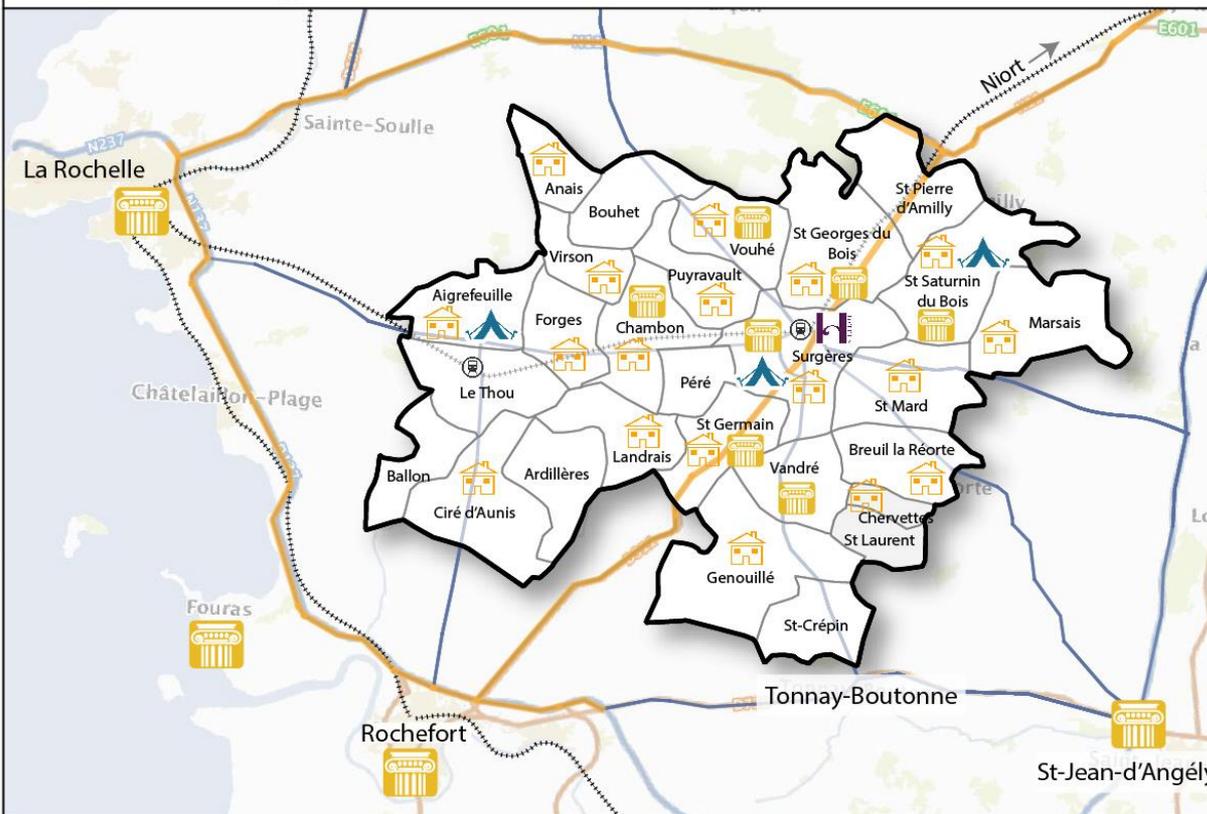


L'étang des rosées à Genouillé



L'étang des cols verts à Ciré d'Aunis

Synthèse de l'activité et des hébergements touristiques



Légende :



Chambre(s) d'hôtes recensées sur le site de l'office du tourisme Aunis Marais Poitevin



Site(s) préféré(s) de l'office du tourisme Aunis Marais Poitevin



Hôtel



Camping(s) recensé(s) sur le site de l'office du tourisme Aunis Marais Poitevin



Octobre 2017



L'économie touristique

SYNTHÈSE DES CONSTATS

- Un positionnement géographique stratégique, aux portes de grandes destinations touristiques (La Rochelle, Marais Poitevin)
- Une offre d'hébergements non marchandes et de plein air satisfaisante mais une carence hôtelière
- Un accueil satisfaisant et en développement pour le tourisme en camping-car
- Une offre de restauration présente en nombre de couverts mais peu fonctionnelle car concentrée sur quelques communes et rarement ouverte le soir et le dimanche
- Un patrimoine historique et religieux riche mais qui nécessite d'être davantage valorisé
- Un patrimoine archéologique exploité scientifiquement, conservé et mis en valeur par un programme culturel
- Un panel de manifestations bien développées et tournées sur les festivals, spectacles, expositions et les arts mais très souvent payantes
- Des spécificités artistiques, artisanales et culinaires qui restent encore à valoriser

ENJEUX / BESOINS IDENTIFIÉS

- Le développement d'une offre d'hébergements adaptées au tourisme d'affaires (séminaires, réunions, rdv commerciaux)
- La diversification des activités de loisirs et notamment l'offre de randonnées équestres et cyclables
- La création d'évènements intergénérationnels
- La mise en lien du secteur industriel et du tourisme afin de diversifier l'offre proposée
- La valorisation de la pratique de la pêche de loisir en eau douce au sein des lacs du territoire et plus globalement les activités sports/nature
- La communication sur une ruralité de qualité

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

8

La mobilité et les déplacements

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

- Renforcer l'offre en transports collectifs
- Faciliter l'organisation du covoiturage
- Favoriser les modes doux de déplacement

➤ NB : *Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017*

La mobilité et les déplacements

La Communauté de Communes Aunis Sud est un **territoire rural**, la mobilité et la desserte du territoire ont donc un rôle essentiel. En effet, une bonne offre de transport sur l'ensemble du territoire permet de le **rendre plus attractif**, et **d'améliorer l'accessibilité aux différents services**, commerces et également à l'emploi. Cependant, le territoire de la Communauté de communes Aunis Sud présente certains manques comme une **offre de transport en commun très faible**, ou encore des réseaux de modes doux peu nombreux. **La voiture individuelle est donc au centre des déplacements** des habitants du territoire.

8.1 – Un trafic important et encombrant malgré une bonne desserte routière

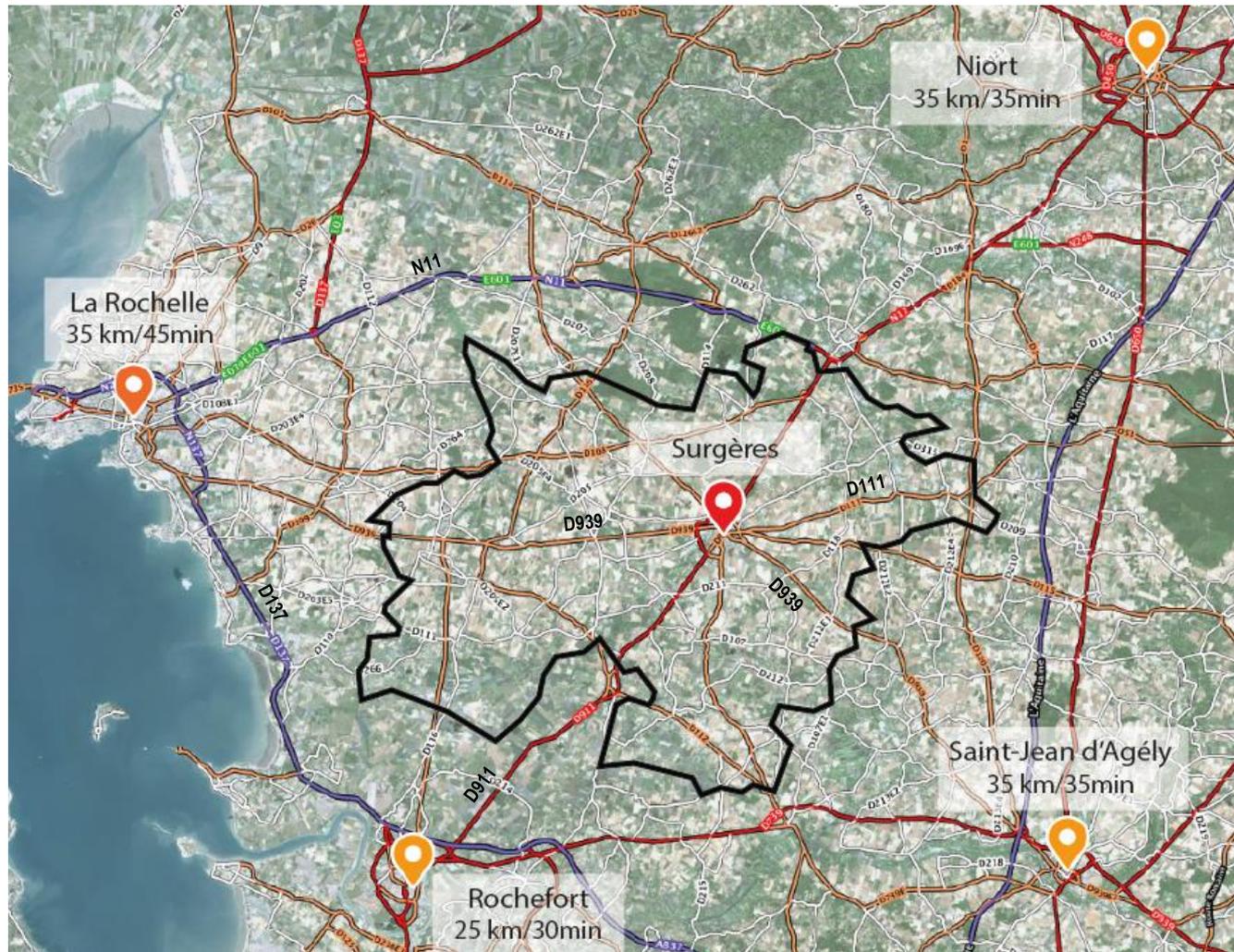
Le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud est traversé par **deux axes structurants** qui sont la RD 939, reliant notamment Surgères à La Rochelle, ainsi que la RD 911, reliant Rochefort à Mauzé sur le Mignon (puis Niort via la RN11) en passant par Surgères. Il bénéficie également d'une **bonne accessibilité au réseau autoroutier** avec l'autoroute A10, qui relie Paris à Bordeaux. D'après le Schéma Routier de la Charente-Maritime, la commune de Surgères se situe à environ 45 minutes en voiture de La Rochelle, 30 minutes de Rochefort et de Saint-Jean d'Angély et environ 35 minutes de Niort.

En 2014, la départementale D911, affichait un trafic journalier de **7 108 véhicules dont 7,5% de poids-lourds** entre Surgères et Rochefort, soit une augmentation de 0,4% par rapport à 2011. En direction de Niort, la D911 accueillait un trafic journalier de **6 183 véhicules** dont une plus importante part de poids lourds (9,7%). Concernant la départementale D939, elle présente un trafic journalier de **6 724 véhicules**, dont 4,9% de poids lourds, de Surgères vers La Rochelle, soit une diminution de près de 4% par rapport à 2011. En direction de Saint-Jean d'Angély, elle affichait un trafic journalier de **2 724 véhicules** dont **8,7% de poids lourds**.

Le trafic routier est donc très chargé à l'approche de l'agglomération de La Rochelle qui est l'un des principaux pôles de Charente-Maritime, mais il s'intensifie également vers l'agglomération de Rochefort. En effet, sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, les plus **fortes fréquentations** s'observent sur la départementale RD 911 qui traverse le territoire du Nord au Sud, puis sur la départementale RD 939 qui traverse le territoire d'Est en Ouest.

La Communauté de Communes Aunis Sud se caractérise donc par des mouvements entrants peu nombreux sur son territoire et par des **déplacements pendulaires relativement importants vers l'extérieur**, notamment vers La Rochelle et son agglomération qui concentrent un grand nombre d'emplois. Les mêmes mouvements sont observés vers Rochefort et Niort. Ce phénomène est accentué de par le caractère résidentiel du territoire. En effet, le foncier étant de plus en plus cher dans les grandes agglomérations, notamment sur La Rochelle, beaucoup de personnes s'éloignent en périphérie pour se loger.

Carte de localisation des principaux pôles structurants et temps de trajet



8.2 – L’omniprésence de la voiture individuelle dans les déplacements

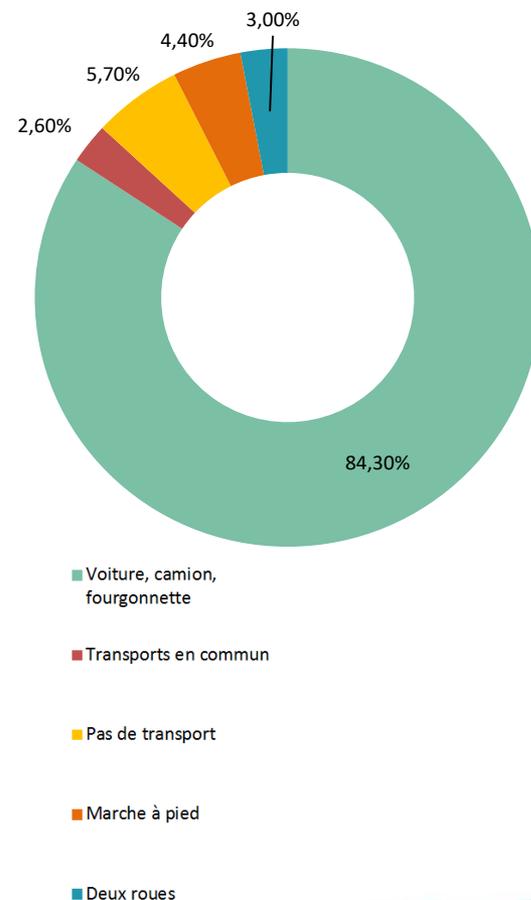
- **La voiture occupe une place prédominante** dans les déplacements sur la Communauté de Communes Aunis Sud. En effet, la part de la voiture dans les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail s’élève à **84,3%** en moyenne sur le territoire de la Communauté de Communes, soit environ 3% de plus qu’au niveau départemental et 4% de plus qu’au niveau régional (Nouvelle Aquitaine).
- Les transports en commun sont le moyen de transport **le moins utilisé** par les habitants de la Communauté de Communes avec une part de **2,6%**, contre 3,3% et 5,2% au niveau départemental et régional. Des moyennes nettement inférieures à la moyenne nationale qui s’élève à 15%. La part des deux roues comme moyen de transport utilisé pour se rendre au travail s’élève, elle, à 3% sur la CdC Aunis Sud, et celle de la marche à pied s’élève à 4,4%.

De plus, la majorité des ménages de la Communauté de Communes Aunis Sud dispose de **deux voitures** ou plus par ménage.

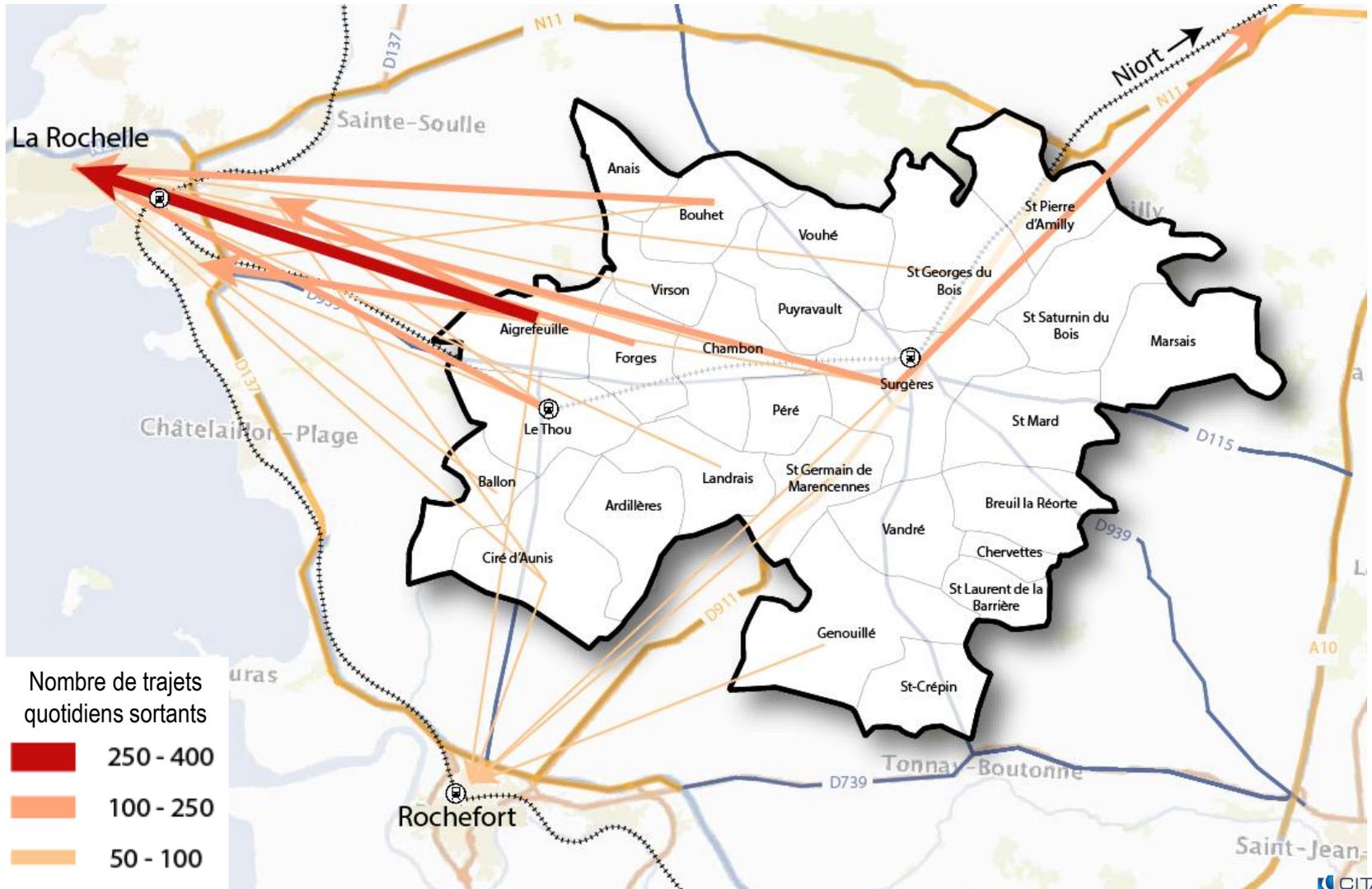
- En effet, **52,9% des ménages** possèdent deux voitures ou plus, soit près de 20% de plus que la moyenne nationale. A contrario, la part de ménages ne possédant aucune voiture sur la Communauté de Communes Aunis Sud (5,7%) est bien inférieure aux moyennes départementale, régionale et nationale (13,1%, 12,8% et 19%). Ce phénomène est particulièrement marqué sur les communes de Vouhé, St-Saturnin du Bois, St-Mard, Puyravault, Breuil la Réorte et Anais. Exception faite sur la Commune de Surgères où 18% des ménages ne possèdent pas de voiture.

Cependant, le **caractère résidentiel** et l’utilisation prédominante de la voiture par les habitants de la CdC génèrent de **plus en plus de trafic routier** et d’encombres sur les axes routiers structurants le territoire. La concentration de l’emploi dans les grandes villes et l’installation des actifs en périphérie ne sont pas sans conséquences sur l’**étalement urbain**, mais également sur les consommations énergétiques et les **émissions de gaz à effet de serre** importantes liées à l’utilisation prédominante de la voiture (cf. EIE partie 15.1).

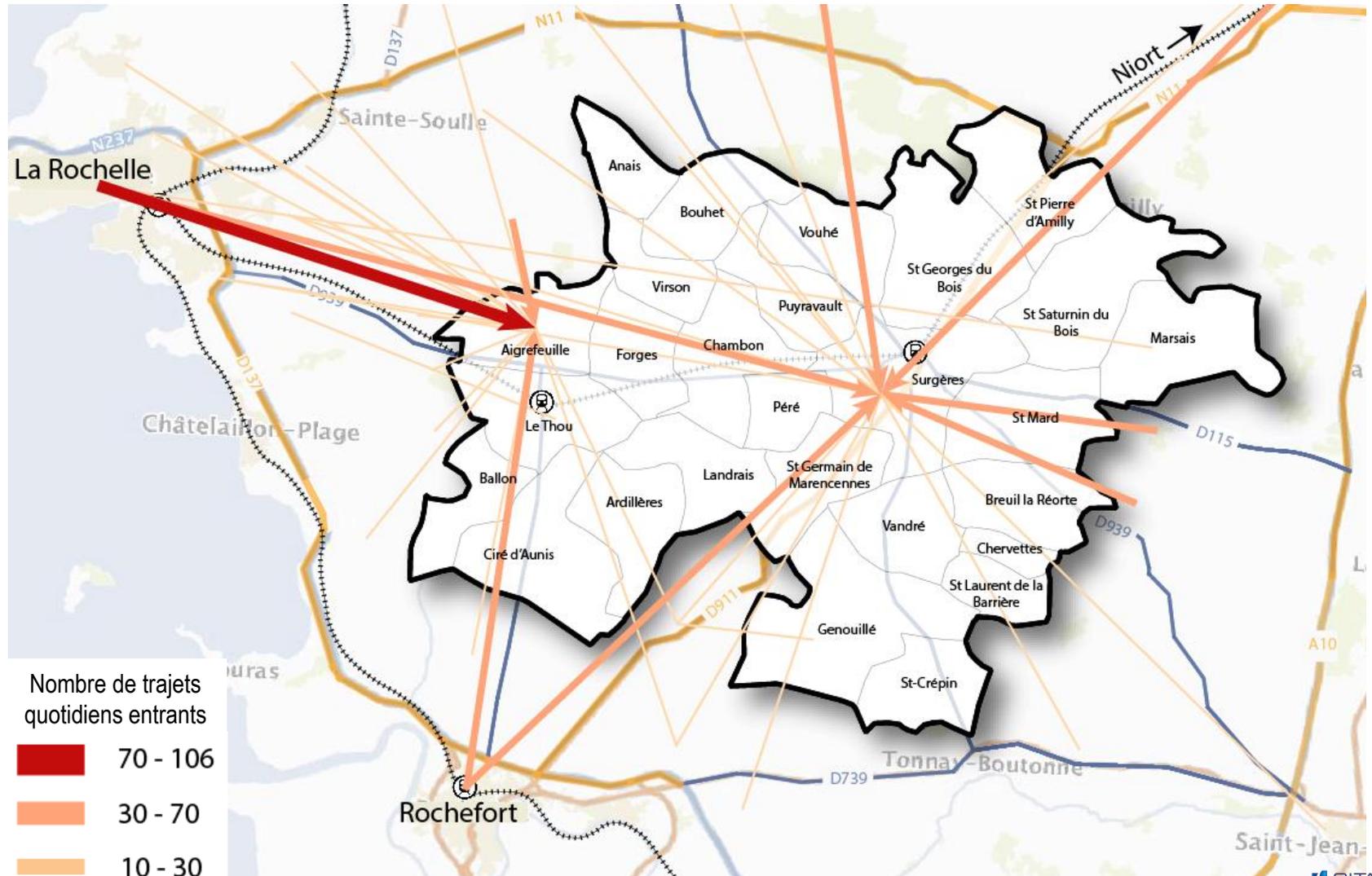
Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013



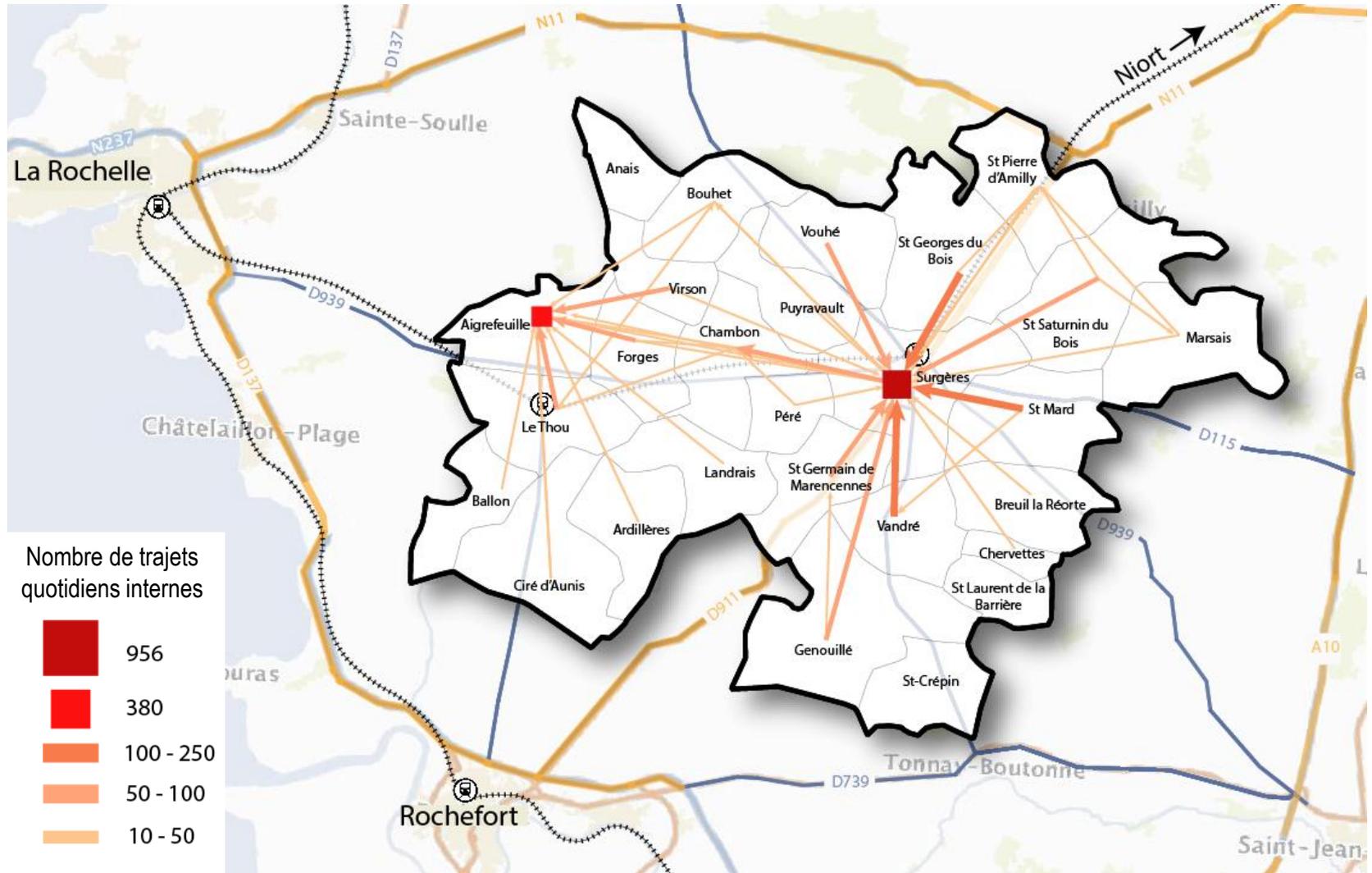
Carte des flux domicile/travail sortants



Carte des flux domicile/travail entrants



Carte des flux domicile/travail internes



8.3 – Un réseau de bus qui peine à s'imposer comme alternative à la voiture individuelle

La Communauté de Communes Aunis Sud bénéficie du réseau de desserte départemental « **Les Mouettes** », assuré par le transporteur **Kéolis**.

➤ Ce réseau de transports en commun propose **quatre lignes régulières** structurantes sur le territoire de la CdC Aunis Sud. Il s'agit des lignes L4, L6, L6 express et L11 et L15. Parmi ces dernières, une seule relie La Rochelle à Surgères (L11), en passant par les communes de Chambon, Forges, Le Thou et Aigrefeuille d'Aunis. Deux lignes relient Surgères à Rochefort (L6 et L15), en passant par Saint-Germain de Marencennes. Enfin, une ligne rejoint Saint-Jean d'Angély à partir de Surgères (L4), en passant par Saint-Mard et Chervettes. Surgères apparaît alors comme le pôle d'échanges de la Communauté de Communes Aunis Sud avec ses quatre lignes régulières. Ces lignes permettent de relier certaines communes de la Communauté de Communes Aunis Sud desservies aux agglomérations telles que La Rochelle ou Rochefort mais également de réaliser des trajets intra Communauté de Communes. Cependant, certaines communes ne sont desservies par aucune ligne.

➤ Seulement **26%** des communes sont desservies au moins par une des quatre lignes régulières de transport en commun départemental, passant sur le territoire. Le réseau « Les Mouettes » dispose aussi de **250 lignes secondaires** assurant la desserte de la majorité des établissements scolaires du département. Tous ceux de la Communauté de Communes Aunis Sud sont ainsi desservis par les nombreuses lignes secondaires.

Malgré cela, **moins de 2% de la population** utilise ce mode de transport sur la CdC. Leurs conditions d'exploitation ne constituent pas une alternative à l'utilisation d'un véhicule particulier lorsqu'il est possédé mais offre une solution de mobilité aux personnes qui ne disposent pas de mode de locomotion individuelle.



8.4 – Un service de transport à la demande pour pallier le manque de transports en commun

- « Taxi Mouettes » est un **service à la demande lancé en 2011**, disponible dans tout le département (en dehors des agglomérations) de Charente-Maritime. Il a été mis en place en complément des lignes régulières du réseau départemental de transport en commun. En effet, son objectif principal est de **répondre aux besoins des habitants de la Charente-Maritime pour qui les déplacements de proximité sont parfois difficiles**, notamment les personnes âgées, les personnes en difficultés financières ou encore les personnes en situation de handicap.

Cependant pour pouvoir bénéficier du service « Taxi Mouettes », une réservation avant 16h la veille du déplacement est nécessaire. Ce fonctionnement complique l'utilisation et la clientèle est souvent limitée aux personnes âgées et/ou handicapées. De plus, les horaires ne touchent pas l'ensemble de la population comme les jeunes ou les personnes en insertion.

Vous pouvez vous rendre à : (1)	Arrêts ou établissements de destination	Quels jours ?	A quelle heure ?	
			Arrivée à destination	Départ vers votre domicile
Surgères	Place de l'Europe - Place du Château Gare SNCF, Place Georges Brassens Epicerie Solidaire, Maison médicale Consultations PMI, Service Social Secours Populaire, Banque alimentaire Pôle Emploi EHPAD Val de Gères Commerces	Mardi	9h30	12h
		Mercredi	14h	17h
		Samedi	9h	11h 12h30
Aigrefeuille d'Aunis	Banque alimentaire Centre, Commerces	Mercredi	14h	17h
Rochefort	Gare SNCF, Hôpital, Roy Bry, Zone des Fourriers, Commerces	Jeudi	9h30	12h

(1) Minimum de 3 kms entre votre domicile et le lieu de dépose.

Les horaires sont disponibles sur www.lesmouettes-transports.com ou au **N°Azur 0 811 36 17 47**
 Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés et ne sauraient constituer un engagement contractuel de la part de Keolis Charente-Maritime.
 Les réservations sont assurées sous réserve de places disponibles.



8.5 – Le covoiturage en plein développement

Afin de **faciliter le développement du covoiturage**, le Département de la Charente-Maritime a mis en place un **Schéma Départemental des aires de covoiturage** ainsi qu'un **site Internet permettant de mettre en relation conducteurs et passagers qui pourront voyager ensemble dans un même véhicule** pour des déplacements de proximité au sein du Département.

- Le Département dispose actuellement de **47 aires de covoiturage**. En 2017, **trois sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes**. Une est située au Thou, et les deux autres à Surgères, au niveau de la gare, et sur la route de Rochefort. Cependant on observe que ce type de déplacement fonctionne plutôt bien sur le territoire.



Aire de Surgères – Gare



Aire de Surgères – Route de Rochefort



8.6 – La gare TGV de Surgères et la halte TER d’Aigrefeuille-Le Thou, deux atouts du territoire

La ville de Surgères, située au cœur du triangle La Rochelle – Niort – Rochefort, **dispose d’une gare TGV**, gérée par la SNCF. Traversée par la **ligne Paris – La Rochelle**, la gare de Surgères dispose de **six arrêts du TGV par jour**, dans les deux sens, qui drainent notamment le bassin de Rochefort. De plus, la gare accueille également un TER.

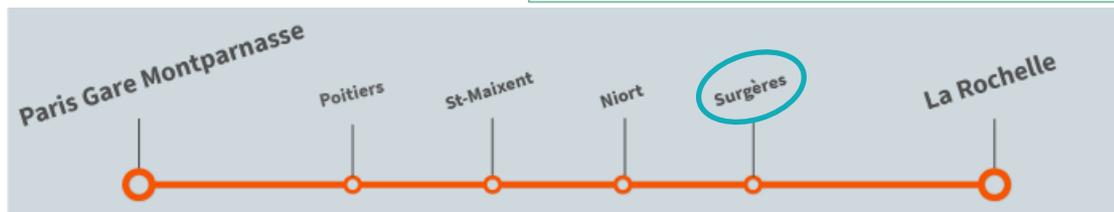
- La gare de Surgères accueille près de **350 000 voyageurs** par an. Ces usagers ne proviennent pas seulement du territoire d’Aunis Sud, mais également de toute la partie Nord du Département. Ce pôle gare constitue aujourd’hui un enjeu majeur du territoire et une réflexion d’aménagement est menée afin de constituer un espace public urbain sécurisé et adapté tous modes. Ce projet associant le Conseil Départemental et la SNCF à la Communauté de Communes Aunis Sud vise donc à développer et **réorganiser l’offre de stationnement** tout en répondant à des objectifs de sécurité et d’accessibilité.
- Les **TER de la ligne Poitiers – La Rochelle** s’arrêtent à Surgères, qui est ainsi desservie en semaine par 17 trains, à destination de Poitiers, Niort ou La Rochelle. La gare TGV de Surgères représente donc un réel atout pour la Communauté de Communes Aunis Sud.

Gare de Surgères



Projet réaménagement du pôle gare (2018) :

- Requalifier le stationnement (+165 places)
- Sécuriser les déplacements
- Améliorer l’entrée de ville



➤ Halte TER Aigrefeuille-Le Thou

Pour favoriser les transports alternatifs à la route, deux nouvelles haltes ferroviaires, ouvertes dimanche 11 décembre 2016, permettent à la population péri-urbaine de rejoindre en TER le centre-ville de La Rochelle, en quelques minutes :

- 7 minutes depuis la halte de La Jarrie (en dehors de la CdC)
- **14 minutes depuis la halte d'Aigrefeuille-Le Thou**

Jusqu'alors aucun arrêt n'existait sur cette ligne ferroviaire avant Surgères, **située à 33km de la cité rochelaise.**

➤ Avec un **quai de 160m** de long, des passerelles pour les franchissements ou des cheminements piétons et handicapés, la nouvelle halte TER Aigrefeuille-Le Thou a été aménagée afin de permettre l'intermodalité et le stationnement. Cette halte TER a vocation à être desservie par le réseau de transport « Les Mouettes » et à répondre aux besoins des communes à proximité pour une **fréquentation estimée à 60 voyageurs/jour** (120 montées/descentes). **Deux parkings proposent 59 places de stationnement**, cependant, il n'existe aucune liaison douce pour accéder à la halte ni de passage sécurisé sur la route D939 pour y arriver depuis Aigrefeuille d'Aunis en vélo ou à pied.

➤ La situation actuelle en termes de transports a des **conséquences sociales à ne pas négliger**, comme l'isolement des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite et l'augmentation de la vulnérabilité des ménages les plus précaires. Ces personnes présentent donc des difficultés à accéder à l'emploi et à l'offre de loisirs, culturelle et sportive. De plus, la **faible offre de transport alternative** à la voiture individuelle provoque de nombreux déplacements et génère un fort trafic ainsi que des encombrements des axes routiers structurants. Cependant, le caractère rural du territoire ainsi que la faible densité de la population n'offrent peut-être pas, actuellement, les conditions favorables à la **mise en place d'un réseau de transport en commun plus étoffé.**

Passerelle halte TER Aigrefeuille-Le-Thou



8.7 – Les modes de transports doux

➤ Le vélo :

Le vaste territoire rural de la Communauté de Communes fait que **le vélo est très régulièrement utilisé** pour des usages de loisirs ou de détente. La CdC Aunis Sud propose à l'heure actuelle **huit itinéraires cyclables allant de 11 à 45 km** suivant la boucle. La location de vélo notamment pour les touristes ou pour des activités de détente serait un atout pour faire découvrir le territoire. Le libre-service représente un très fort investissement et ne semble pas être la technique la mieux adaptée en milieu peu dense contrairement à la location simple de vélos qui permet de mieux gérer et encadrer l'usage et la pratique du vélo.

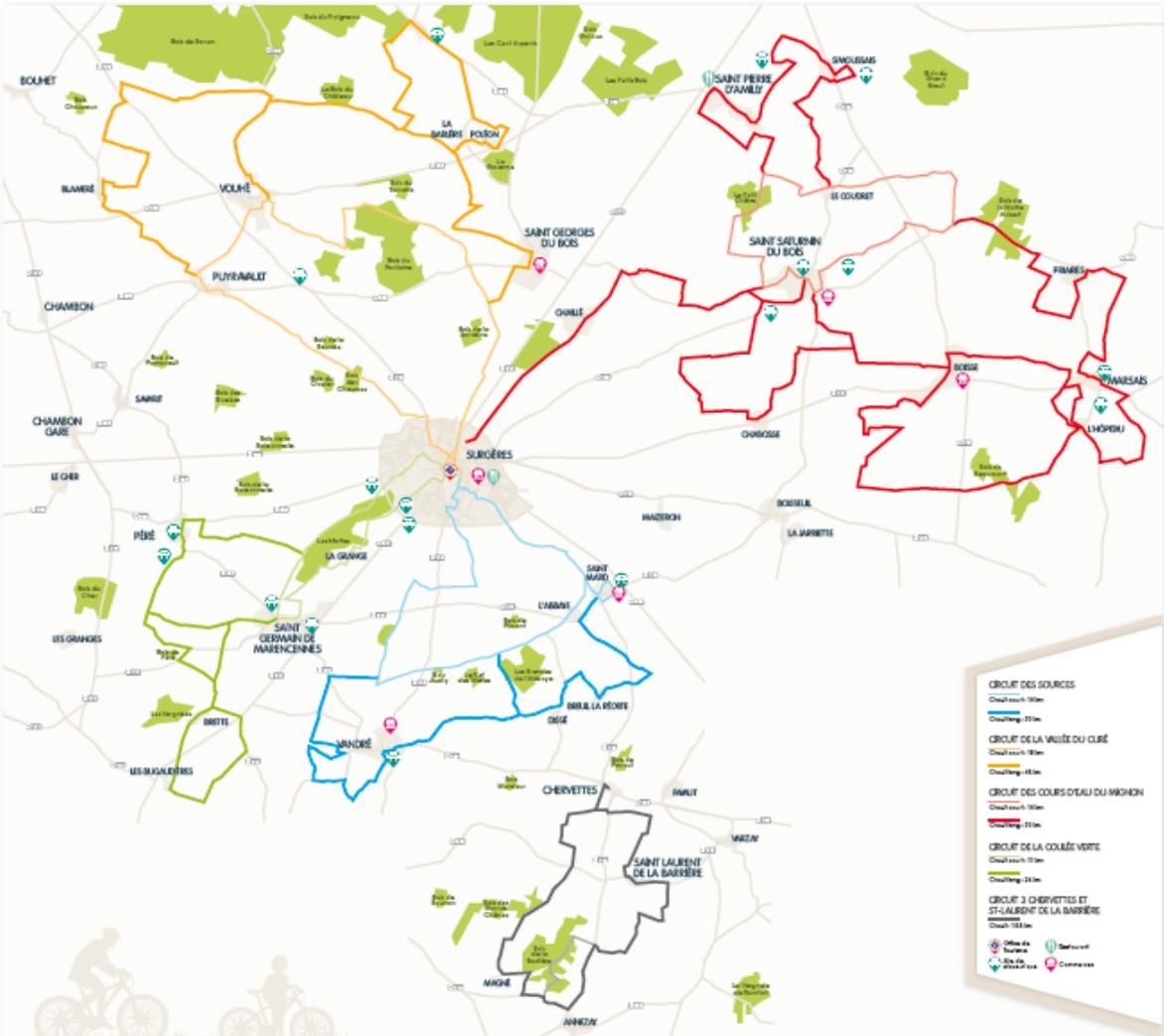
Les itinéraires cyclables identifiés sur le secteur de la CdC Aunis Sud sont des boucles touristiques et/ou de loisirs et sont **situées seulement sur la partie Est du territoire** alors que la frange Ouest des boucles touristiques et/ou loisirs peuvent être facilement identifiées mais ne sont pour le moment pas matérialisées.

On constate que de nombreux chemins offrent la possibilité de **relier les communes entre elles** et aux différents services qu'elles peuvent proposer comme par exemple les piscines (à Aigrefeuille d'Aunis, Vandr  et Surg res), les p les m dicaux, les commerces et toute autre zone d'activit . On observe qu'il y a  galement de nombreux chemins permettant de relier les hameaux au centre-bourg des communes. Ces liaisons douces  vitent en partie les axes routiers majeurs, mais elles ne sont pas identifi es et s curis es pour faciliter le cheminement des v los.

Le centre-ville de Surg res (attractif) n'est  quip  **d'aucun itin raire cyclable** permettant de relier les diff rentes zones d'activit s en toute tranquillit  (aire de covoiturage, commerces), cependant, le r am nagement du p le Gare laisse entendre un espace o  les cyclistes pourront se d placer en toute s curit . Ce dernier point apparait comme une r elle opportunit  pour le territoire de g n rer des offres de d placements alternatif. Seulement, en 2013, **un seul cheminement doux existe sur l'Avenue de la Gare** pour rejoindre la Gare de Surg res.

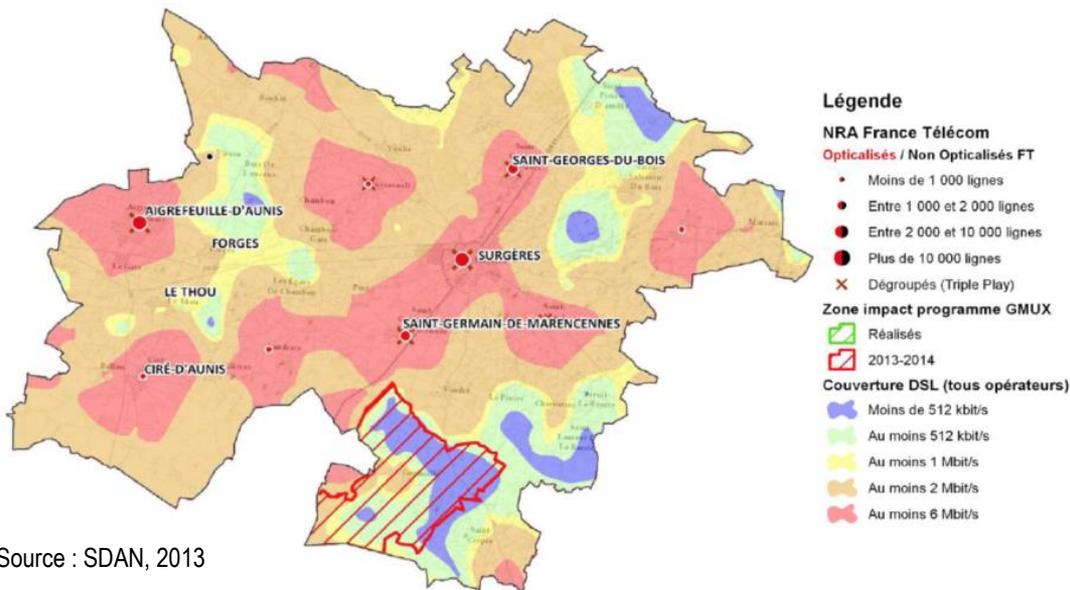
Avec la cr ation de l'arr t TER   Gare de Le Thou de nombreux chemins offrent la possibilit  de relier les communes   cet arr t, notamment un cheminement Aigrefeuille – Gare de Le Thou sur des voies   faible trafic cependant il est **n cessaire de traverser la d partementale 939 et aucun passage s curis  n'est pr sent**.

Carte de localisation des parcours cyclables identifiés par la CdC



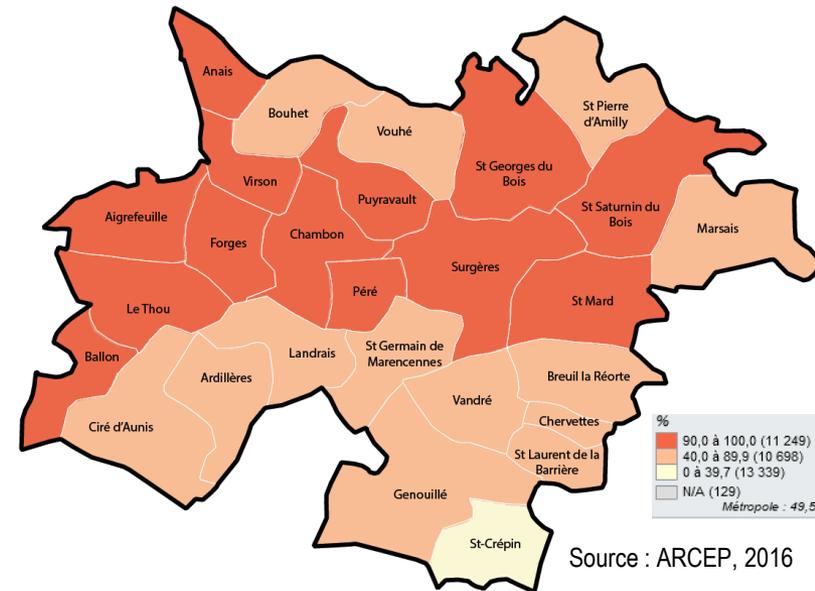
8.8 – Les réseaux téléphoniques et numériques

L'internet et ses usages se sont imposés tant auprès du grand public que des professionnels et le haut débit est devenu essentiel. C'est pour **répondre à ces besoins** et organiser cette démarche que le Département de la Charente-Maritime a conclu en **2006** à un « Contrat de Délégation de Service Public avec la société 17-Numérique pour la construction et l'exploitation d'un réseau public départemental Haut Débit », et également à la mise en place de son SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique). Aujourd'hui, « le département est bien couvert en services DSL7 » d'après la source CG17 et Axione. Néanmoins, des déséquilibres apparaissent encore sur le territoire et certaines zones notamment au Nord-Est et au Sud-Est sont encore impactées par une faible couverture DSL.



Source : SDAN, 2013

Carte de la couverture des réseaux DSL



Source : ARCEP, 2016

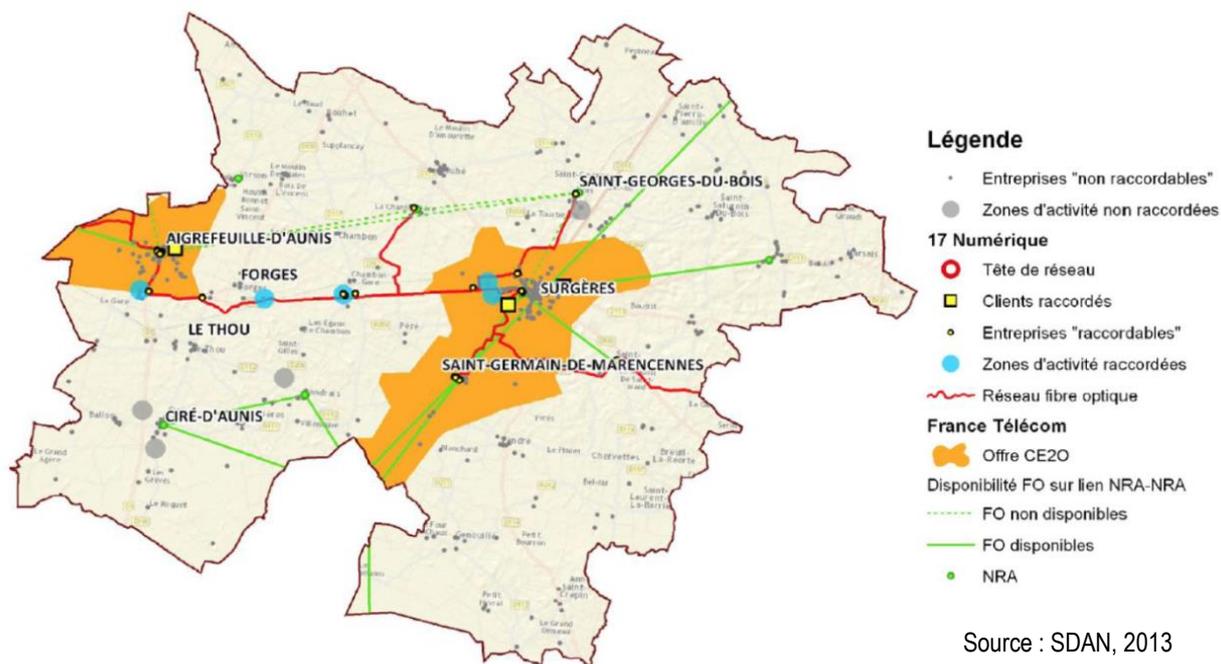
Carte de la couverture réseaux 4G par l'opérateur mieux-disant

Le **réseau fibre optique** traverse le territoire sur un axe **Est/Ouest** au niveau de Surgères. D'après le SDAN de la Charente-Maritime, ce réseau se caractérise par une longueur de 47,9 km, qui relie **5 des 12 parcs d'activités**. En 2015, 36 entreprises supplémentaires sont « raccordables », c'est-à-dire situées à moins de 150 mètres d'une chambre du réseau.

Cependant, il reste à traiter les « zones blanches du haut débit » présentes au Sud de la Communauté de Communes. D'après l'étude économique du pays d'Aunis (2012-2013), pour couvrir ces zones, trois technologies alternatives sont proposées pour les Charentais-Maritimes par 17-Numérique :

- Le WiMAX (connexions à haut débit par voie hertzienne pouvant aller jusqu'à 10 Mbits10) ;
- Le Wifi (technologie complémentaire des réseaux filaires, permettant de s'affranchir des contraintes liées aux cordons de raccordement) ;
- Le Satellite.

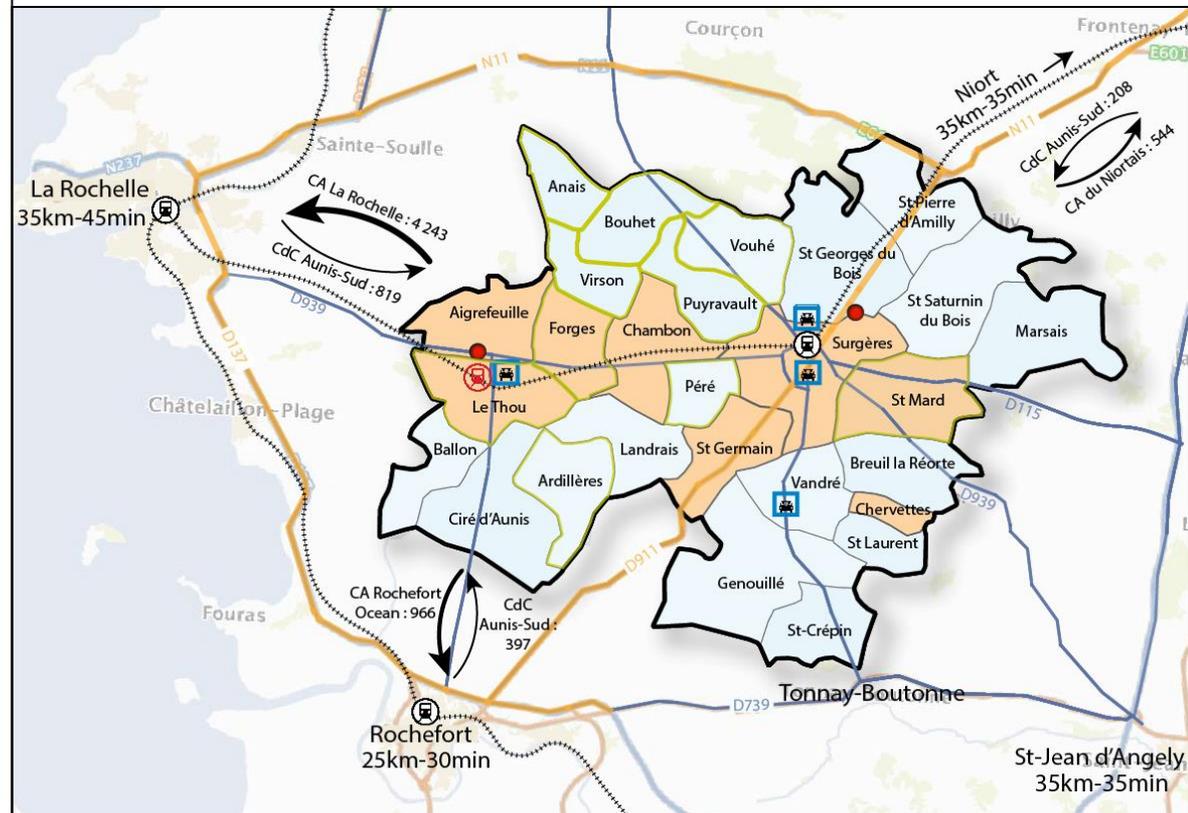
Les différentes technologies HD restent cependant insuffisantes face au développement des attentes et des besoins des utilisateurs, tant pour les entreprises et les établissements publics.



Carte de la couverture des réseaux fibre optique

Chiffres clés

- 84,3 % des déplacements domicile/travail se font en voiture
- 48% des ménages possèdent 2 voitures au minimum (37% pour le département)
- 4 lignes régulières de bus circulent sur la CdC et desservent 8 des 27 communes
- Les 19 autres communes sont desservies par des lignes secondaires
- Pôle gare de Surgères : 350 000 voyageurs par an
- 7 089 flux domicile/travail sortants
- 2 627 flux domicile/travail entrants
- 4 aires de covoiturage (+ de 50 places, reliées au réseau de bus)
- 1 borne de rechargement électrique
- 8 itinéraires cyclables identifiés



Légende :



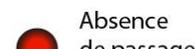
Gare TGV



Halte TER



Voie ferrée



Absence de passage sécurisé

— Axe routier principal

— Axe routier secondaire

■ Communes desservies par une des 4 lignes de bus régulières du département

■ Communes desservies par une ligne de bus secondaire du département



Aire de covoiturage



+ de 55 % des ménages possèdent 2 voitures



7 976 déplacements internes



Principaux flux domicile/travail

CITADIA CONSEIL

Mars 2017

Aunis-Sud
Ma Communauté de Communes

La mobilité et les déplacements sur le territoire

SYNTHÈSE DES CONSTATS	ENJEUX / BESOINS IDENTIFIÉS
<ul style="list-style-type: none">• Une localisation et une bonne desserte routière entre 3 grands pôles structurants• La ligne TGV Paris-La Rochelle qui dessert le principal pôle de la CdC• Un nouvel arrêt TER sur les communes d'Aigrefeuille-Le Thou• Des déplacements exclusivement effectués en voiture• Des flux domicile/travail très nombreux qui génèrent d'importants déplacements• Une offre de transport en commun très peu utilisée et qui ne dessert pas toutes les communes du territoire• La mise en place d'une plateforme de co-voiturage et du transport à la demande qui fonctionne bien• Très peu de liaisons douces identifiées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• La mise en place d'un service de transport en commun qui maille l'ensemble du territoire avec des cadencements adaptés à la population• Le développement et la sécurisation de liaisons douces pour relier les principaux pôles structurants que sont Surgères et Aigrefeuille d'Aunis• La signalisation des parcours cyclables et pédestres sur l'ensemble du territoire• L'accès aux modes de transports en commun par des liaisons douces sécurisées• Une desserte numérique performante pour limiter les déplacements automobiles (télétravail, réseau professionnel)

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

9

L'offre d'équipements
présents sur le territoire

Rappel du SCOT du Pays d'Aunis

Approuvé le 20 décembre 2012

➤ Organiser les grands équipements et services à la population :

Le renforcement de l'offre en grands équipements et services doit être logiquement programmé dans les cinq pôles structurants identifiés dans le Pays d'Aunis (Surgères, pôle majeur, et Aigrefeuille d'Aunis, pôle structurant pour la CdC Aunis Sud)

La localisation des nouveaux équipements et services à vocation intercommunale doit se définir sur la base de critères :

- d'accessibilité (pôles d'échanges), en privilégiant les transports collectifs et les transports doux pour permettre leur accès par tous les usagers
- de polarité à l'échelle de chaque communauté de communes.

Le SCoT intègre la volonté politique d'accueillir un lycée d'enseignement général sur le territoire.

➤ NB : *Elaboration d'un SCOT commun à l'échelle du Pays d'Aunis et de la CA de la Rochelle prescrite en Avril 2017*

En parallèle de l'activité économique et de l'environnement, la qualité, l'accessibilité et la diversité des équipements et services à la population, dans tous les domaines tels que la **culture, les loisirs, la santé, l'éducation et l'enfance**, constituent un élément majeur de détermination de **l'attractivité d'un territoire**.

Ces services permettent de **répondre aux besoins** exprimés par la population, **d'améliorer ainsi la qualité de vie** au quotidien et de rendre plus attractif le territoire non seulement pour la population concernée, mais aussi pour des entreprises et leurs salariés.

A ce titre, le développement des services à la population et des équipements de proximité apparaît comme l'une des vocations premières d'une intercommunalité et comme **vecteur indispensable du développement local**. Toutefois, les besoins et les attentes d'une population en matière d'équipements et de services varient constamment en fonction des évolutions socio-économiques et nécessitent sans cesse d'être appréhendés de manière nouvelle pour maintenir la qualité des services et ainsi l'attractivité du territoire.

A l'échelle du Pays d'Aunis, la perspective de forte croissance démographique, doublé d'un ralentissement du vieillissement prévu d'ici 2040, à savoir l'accroissement des enfants de moins de trois ans **(+22%)** et des 12-15 ans **(+49%)**, conforte cette problématique **d'adaptation d'un point de vue quantitatif et qualitatif des équipements** et services à la population, dans tous les domaines, afin d'être en mesure de répondre à l'évolution à venir des besoins.



Gymnase Aigrefeuille d'Aunis



Maison de santé et pharmacie St
Germain de Marencennes



Ecole Ciré d'Aunis

9.1 – L'enfance et la jeunesse

La Communauté de Communes Aunis Sud compte plus de **1 000 places d'accueil** concernant la petite enfance. On entend par « petite enfance », la garde des plus jeunes, **de 0 à 3 ans, non scolarisés**. Les modes de garde proposés sur le territoire sont multiples, individuels et collectifs, comprenant aussi bien les assistantes maternelles, les haltes garderies, les micro-crèches, le baby-sitting, que le multi-accueil.

- Au nombre de **318 sur le territoire, les assistantes maternelles proposent 949 places théoriques d'accueil individuel** en janvier 2015. Néanmoins le nombre de personnes agréées a diminué sur le secteur Ouest de la Communauté de Communes, 10 assistantes de moins entre janvier et septembre 2014. Malgré cela, il reste sur le territoire **336 places disponibles**, représentant ainsi 35% de la capacité d'accueil nominale vacante, sachant que les places d'accueils occupées sont en majorité sur des temps partiels. Principalement localisées sur les communes de Surgères (49), Aigrefeuille d'Aunis (42) et Le Thou (26), on observe que malgré une plus grande capacité due à une plus forte demande, ses communes ont encore à elles 3, **128 places disponibles** quand Genouillé, Saint-Crépin et Saint-Laurent-de-la-Barrière sont arrivées au **maximum de leurs capacités**.
- **Un service de baby-sitting gratuit** a été ouvert en mars 2015 sur la commune de Surgères, mais à vocation intercommunale. Ce dernier vise à faciliter le rapprochement entre les parents qui auront besoin de faire garder leurs enfants ponctuellement, et les personnes recherchant un emploi dans ce domaine. Le service est proposé pour les personnes de plus de 16 ans et a uniquement pour vocation une mise en relation. La mise en place des contrats et la rémunération sont à la charge des parents.

Fin juin, la situation quant à ce service est plutôt satisfaisante, **39 baby-sitters sont inscrites** pour une soixantaine de demandes enregistrées.

Ardillières



Ballon



➤ Accueils collectifs :

Sur le territoire intercommunal, **trois structures** proposent des accueils collectifs pour la petite enfance :

- Le **multi-accueil « Aux P'tits Câlines »** est situé sur la commune de Surgères. La capacité d'accueil est de **20 enfants**, dont 16 en accueil régulier et 4 en occasionnel ;
- Le **multi-accueil « Les Bambins d'Aunis »** est situé sur la commune de Forges. Ce dernier, outre le fait d'avoir un accueil « fixe » pouvant accueillir 22 enfants (dont 2 d'urgence), comporte un **accueil d'halte-garderie itinérante**, ayant une capacité d'accueil de 16 enfants.
- Une **micro-crèche privée « Lola et Compagnie »** complète cette offre avec une capacité de 10 places à Surgères.

Sur le territoire, **l'offre d'accueil de garde collective est en deçà de la demande parentale**, incitant les familles à s'orienter vers les assistantes maternelles.

Aujourd'hui les deux multi-accueils du territoire exercent leur activité dans des locaux communautaires. Concernant le multi-accueil « Aux P'tits Câlines », l'utilisation d'un bâtiment ancien pour accueillir cette activité avait entraîné un choix architectural particulier pour un équipement petite enfance avec un aménagement sur deux niveaux. L'accueil itinérant des « Bambins » se fait dans des salles des fêtes municipales.

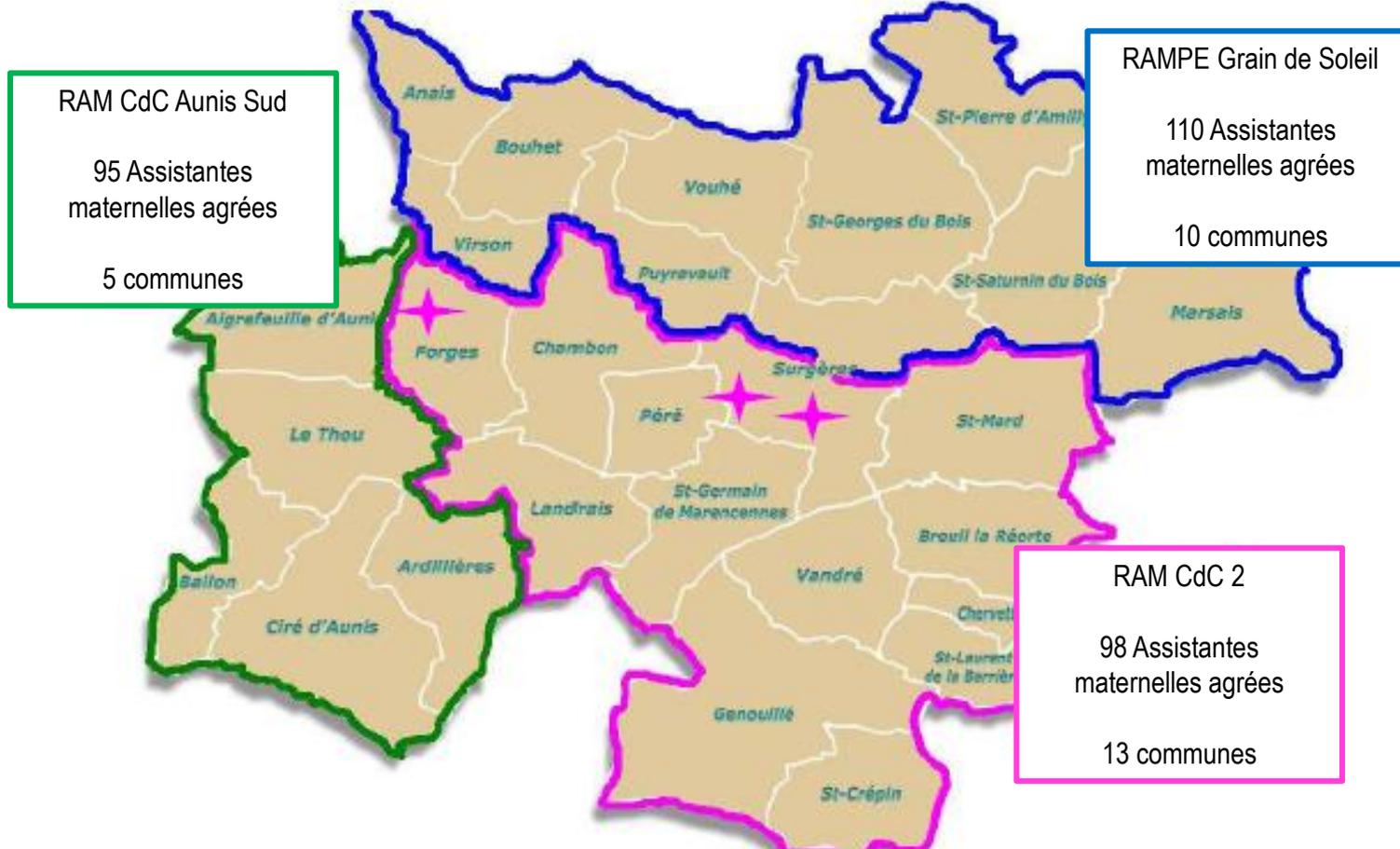
la capacité théorique d'accueil des équipements proposant ce mode de garde est de **5 enfants sur un total de 100 enfants de moins de 3 ans**. Ce chiffre est très bas, deux fois moins que celui du département et même trois fois moins élevé que la moyenne nationale, en 2013.

Comme évoqué précédemment, les capacités d'accueil n'ont vraisemblablement pas évolué entre 2013 et 2015, révélant ainsi une **situation encore préoccupante pour l'année 2015**.

Une **micro-crèche sous un statut d'entreprise**, liée au réseau « crèche-expansion » a été ouverte en mars 2015 sur la commune de Surgères. La capacité d'accueil maximale de cet établissement est, en 2015, de 11 enfants (source : diagnostic projet de territoire, partie équipements/services).

Offre de garde Petite enfance (0-3 ans)

Multi-accueil – crèche



Source : carte fournie par la CdC

➤ Des services à l'Enfance (3-11 ans) inégaux sur le territoire

Les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs, anciennement nommés centres de loisirs) sont des **entités éducatives habilitées à accueillir des enfants hors du domicile familial et hors du temps scolaire de façon temporaire et habituelle**. Ils offrent des activités de loisirs éducatives diversifiées.

Le territoire dispose d'une **couverture géographique forte** en matière d'accueil collectif de mineurs. Toutefois l'histoire individuelle de chacun d'entre eux a entraîné une **grande diversité de propositions**, avec :

- **Différents statuts porteurs**, tels que les communes, SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) et associations ;
- Des **écarts de tarifications** pour les familles, variant du simple ou double ;
- Des **périodes proposées**, avec certains accueils assurant uniquement le périscolaire et d'autres structures proposant l'ensemble des « possibles » : périscolaire, mercredi, vacances, TAP, etc. ;
- Des **activités proposées**, avec des structures spécialisées sur les accueils d'enfants et d'autres accueillant aussi bien du public que des actions particulières, comme la petite-enfance, les jeunes, les actions familles, etc. ;
- Des **lieux d'implantations**, en milieu scolaire ou au sein de locaux spécifiques, sites uniques ou accueils multi-sites.

➤ Un bon encadrement dans l'accueil de la Jeunesse (plus de 11 ans)

Sur l'intercommunalité, l'accueil des jeunes de plus de 11 ans est réalisé par **trois structures**, que sont le CAC (Centre d'Animation Cantonal), l'OMAJE (Office Multi Activités Jeunesse Enfance) et PAPJ (Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes). Ces structures proposent des formules d'accueil semblables réalisées par des animateurs jeunes. La Communauté de Communes compte :

- 17 structures déclarantes d'Accueils Collectifs de Mineurs ;
- 22 sites déclarés Accueil Collectif de mineurs ;
- 11 sites (7 communes) non déclarés Accueil Collectif de mineurs.

9.2 – Les équipements scolaires

- Concernant la scolarisation des 2-5 ans, la Communauté de Communes Aunis Sud possède **le taux le plus faible** avec trois points de moins que la moyenne nationale.
- Sur les tranches d'âge 6-10 ans et 11-14 ans, leurs représentativités dans les établissements scolaires sont identiques avec 99%. La Communauté de Communes est une seule fois au dessus des autres échelons, mais elle les devance de peu, seulement 1% de plus pour les 15-17 ans.
- La situation quant à la scolarisation des enfants de moins de 17 ans est donc plutôt satisfaisante pour le territoire.

En revanche, passé 18 ans le constat est moins plaisant, même inquiétant. En 2011, le taux de scolarisation de la France métropolitaine est de 52% pour les 18-24 ans. Pour cette même année, **l'intercommunalité enregistre seulement 37%, c'est 15 points de moins**. Les résultats des jeunes adultes (18-24 ans) et plus âgés ne sont pas des plus surprenants, en raison d'une inégale répartition des établissements scolaires sur le territoire Français, non pas en termes d'effectif mais de localisation géographique. Naturellement des territoires sont mieux pourvus et d'autres non, celui de la Communauté de Communes Aunis Sud, d'un point de vue des établissements supérieurs en est l'illustration. En revanche la Communauté de Communes n'en est pas pour autant dépourvue, elle possède des écoles d'enseignement supérieur d'excellence dans les spécialités laitière et meunière, proposant notamment deux cursus BTS et une Licence professionnelle.

Le fait que les 18 ans et plus soient moins bien représentés sur Aunis Sud qu'au niveau national ne s'explique pas uniquement par la raréfaction des études supérieures proposées sur le territoire, car chaque jeune peut aller étudier sur un autre territoire que celui de la Communauté de Communes et cet étudiant sera quand même recensé sur la Communauté de Communes Aunis Sud.

Néanmoins, un **territoire possédant un lycée d'enseignement général et proposant un fort panel d'études supérieures est sans aucun doute un territoire incitant la jeunesse à poursuivre des études** (source : diagnostic projet de territoire 2015).

Enseignements primaires

➤ Ecoles maternelles (1195 élèves) :

18 communes disposent d'écoles maternelles publiques. Surgères et Aigrefeuille d'Aunis disposent en plus de classes maternelles privées.

Bouhet, Puyravault et Virson observent une baisse significative de leurs effectifs avec une chute de plus de 60% pour Bouhet, 48% pour les élèves de maternelle de Puyravault et 25% pour Virson.

A contrario, seule la commune de **Saint-Georges-du-Bois observe une hausse** de 20% de ces effectifs sur cette période de 2013 à 2016.

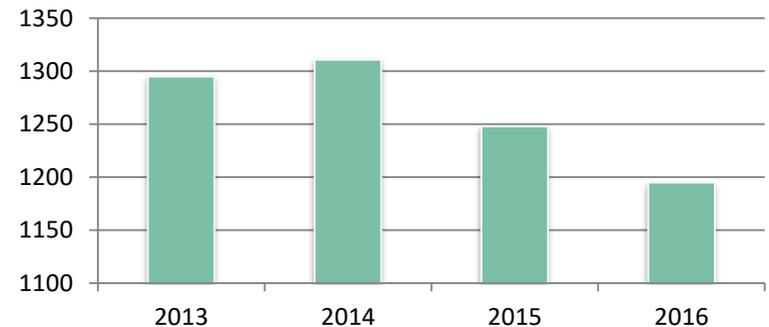
➤ Ecoles élémentaires (2193 élèves) :

20 communes disposent d'écoles élémentaires publiques. Surgères et Aigrefeuille d'Aunis disposent aussi de classes élémentaires privées.

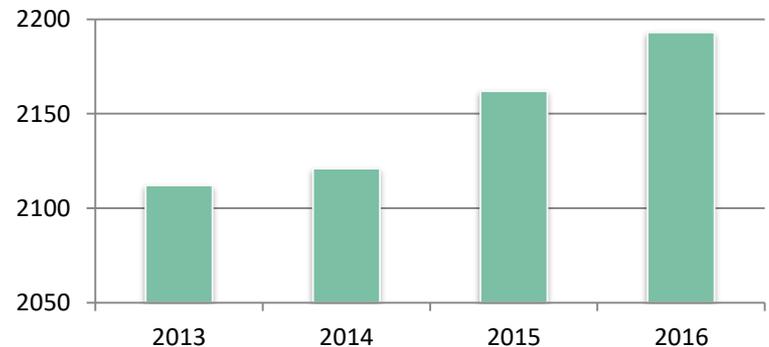
Les effectifs de **Surgères (Jules Ferry) et Vandré ont diminué** de 19% entre les rentrées 2013 et 2016, ceux de Boisse-Marsais de 15%. Inversement, **Saint-Germain-de-Marencennes a vu ses effectifs grimper** de 37% et Le Thou de 15%.

Ces chiffres sont à relativiser suivant les effectifs des classes et la population des communes.

Evolution des effectifs de maternelles (public/privée)



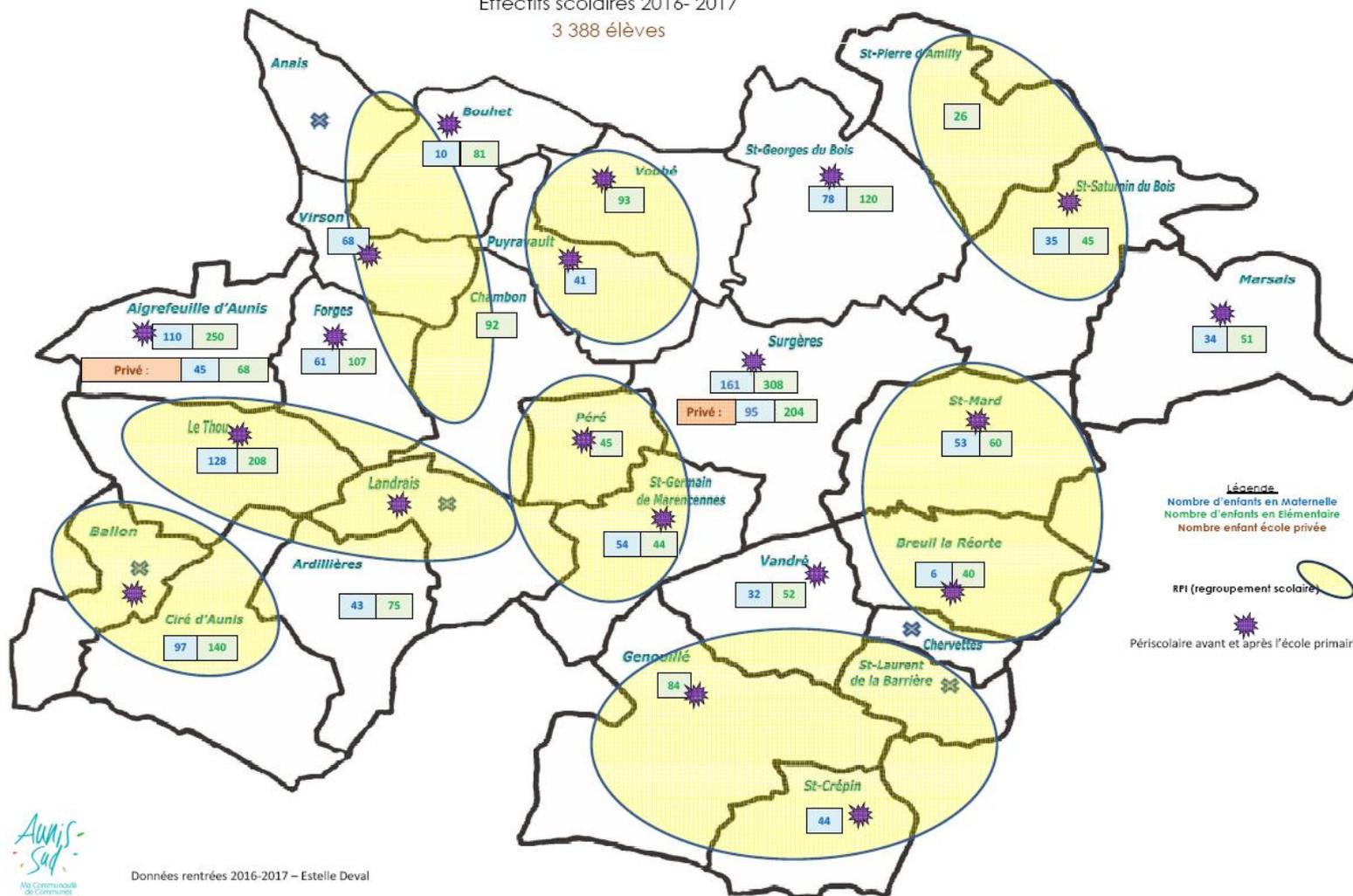
Evolution des effectifs d'élémentaires (public/privée)



Enseignements primaires en Aunis Sud

Effectifs scolaires 2016- 2017

3 388 élèves



Données rentrées 2016-2017 – Estelle Deval

Enseignements collèges, lycées et enseignements supérieurs

➤ Collèges (1683 élèves) :

Il existe **deux collèges sur Surgères et deux sur Aigrefeuille d'Aunis** (1 public et un privé sur chaque commune). Cela **renforce la structuration de ces deux pôles** à l'échelle intercommunale.

➤ Lycées & autres (489 élèves) :

Une première classe de seconde générale a ouvert cette année à la rentrée 2016 au sein du lycée de Surgères qui est aussi un lycée professionnel accueillant pratiquement 239 élèves à la rentrée 2015. Cet établissement prépare aux métiers du bois cependant seules **8 des 15 places sont pourvues en 1^{ère} année** et 4 des 15 disponibles en deuxième année. Ce lycée permet aussi l'accès au métier de Conseiller Vendeur en produits techniques pour l'habitat, là ce sont **11 places sur 12 qui sont occupées**.

La maison familiale rurale a ouvert un centre de formation niveau Baccalauréat Professionnel pour les métiers agricoles d'exploitation, de technicien et phytopharmaceutique.

L'intercommunalité est reconnue par ses écoles d'enseignement supérieur, à savoir :

- Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires (ENILIA) ;
- Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières (ENSMIC).

Cependant malgré le rayonnement de ces enseignements spécialisés, le **manque de logements adaptés** pour accueillir ces jeunes semble être un frein au développement des enseignements.

Collège Surgères



ENILIA-ENSMIC

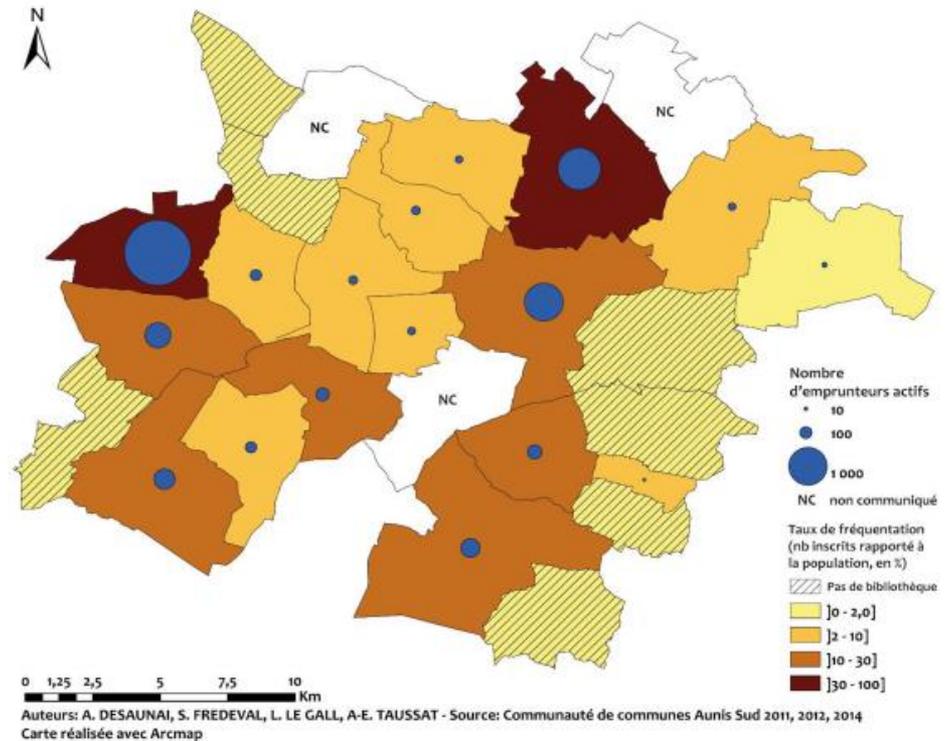
9.3 – Les équipements culturels

La Communauté de Communes a mis en place **une politique culturelle tournée plus particulièrement vers les enfants**, dans l'objectif de diminuer les disparités sociales et culturelles. En effet, celle-ci permet à tous les enfants de la Communauté de Communes de voir un **spectacle gratuitement chaque année**.

La Communauté de Communes s'investit aussi auprès des écoles en permettant à des enseignants du Conservatoire de musique communautaire d'intervenir au sein des établissements scolaires. De plus, elle **finance les déplacements des scolaires vers les bibliothèques** du territoire. Cette mutualisation des équipements permet entre autre de valoriser les communes.

Le réseau des bibliothèques est très présent sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud avec un véritable maillage comprenant **19 bibliothèques en 2015**, dont 17 s'avèrent être reconnues par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et 3 sont indépendantes.

Carte du réseau des bibliothèques de la CdC



Complexe le Palace (Surgères)

➤ Spectacle et cinéma :

L'association Le Palace s'est vu confier la **gestion de l'espace Culturel Le Palace à Surgères par la Communauté de Communes Aunis Sud**. Cet espace multigénérationnel propose un **cinéma (900 séances de cinéma par an, soit 170 films par an sur plusieurs séances par jour)**, une **programmation de spectacles vivants** et un **espace culturel multimédia**. 8 000 scolaires, provenant de 30 à 40 écoles, ont pu venir au Palace sur l'année 2013.

La salle, d'une **capacité de 188 places**, est aussi **adaptée pour accueillir des spectacles vivants**, que ce soit des pièces de théâtre, des concerts, sur une vingtaine de dates par saison. En 2013, 20 spectacles avec des jeunes publics ont été proposés, soit **26 représentations pour 2 800 entrées**.

➤ Musique :

Le **Conservatoire de musique communautaire** ainsi que l'**Ecole de Musique de la Petite Aunis**.

Le Conservatoire, animé par 16 professeurs, **accueille plus de 250 élèves** et s'adresse aussi bien au jeune public qu'aux adultes, sur trois cycles de formation. **Une cinquantaine de communes sont représentées** au sein de celui-ci, qui rayonne jusqu'aux agglomérations de La Rochelle, Rochefort et Niort. Parmi les 50 communes, **24 sont des communes de la Communauté de Communes Aunis Sud**, qui représentent **83% des élèves inscrits**.

➤ *Nb : une étude en cours d'élaboration porte sur le potentiel d'implantation d'un équipement culturel sur le territoire*



L'Ecole de Musique de la Petite Aunis (EMPA) est une **structure associative** créée depuis novembre 1983. Elle compte actuellement **près de 150 élèves et 11 professeurs** qui dispensent leurs cours sur trois communes différentes : Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie et Sainte-Soulle, ces dernières étant deux communes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Ainsi, les **cours proposés sont multiples**, tout comme les **actions culturelles mises en place**. Mais ces équipements présentent certaines **faiblesses** comme la **capacité d'accueil des bâtiments qui n'est plus adaptée**, notamment avec un **problème de salles trop petites**, mais également un **problème d'accessibilité** qui est très difficile pour les personnes à mobilité réduite ainsi que des parkings saturés.

9.4 – Les équipements sportifs

Les locaux sportifs sont bien répartis sur l'ensemble de la CdC mais nécessitent une remise aux normes. Ils représentent d'ailleurs à ce titre le deuxième budget d'investissement de la collectivité.

Il existe aussi un fort tissu associatif sportif (99 associations / 45 équipements sportifs pour 10 000 habitants) comme :

- Les piscines d'Aigrefeuille, Surgères et Vandré,
- Les complexes sportifs d'Aigrefeuille et Surgères,
- le Skate-Park de Surgères.



Aigrefeuille d'Aunis



Chambon



Saint-Crépin

9.5 – L'offre de santé

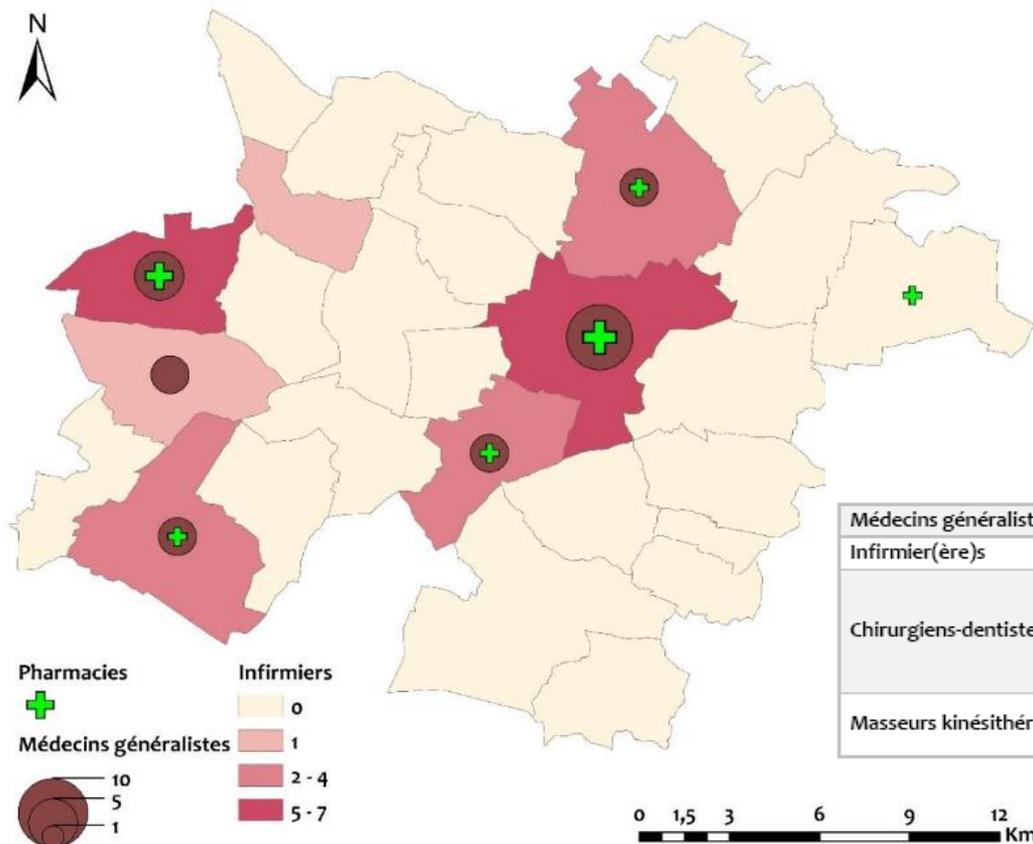
L'**accès aux soins de première nécessité** ainsi qu'aux **soins spécialisés** est un enjeu primordial, particulièrement pour un secteur rural comme la Communauté de Communes Aunis Sud. En effet, la répartition territoriale de l'offre de soins est de plus en plus inégale en France. Le **manque de médecins généralistes et spécialistes** ainsi que l'**éloignement géographique de ces professionnels de santé** vont rendre l'accès aux soins plus difficile à la population.

D'après le **ministère de la Santé**, un territoire est considéré comme « **désert médical** » quand la **densité de médecins par rapport à la population est de 30% inférieure à la moyenne nationale**, qui est de 334 médecins pour 100 000 habitants selon l'Insee. Avec **110 médecins généralistes et spécialistes pour 100 000 habitants**, la Communauté de Communes Aunis Sud est donc considérée comme désert médical. De plus, l'offre de soins sur le territoire est globalement inférieure aux moyennes départementales et régionales en ce qui concerne les médecins omnipraticiens, les chirurgiens-dentistes ou encore les masseurs kinésithérapeutes

En 2013, la Communauté de Communes Aunis Sud comptait **26 médecins généralistes** répartis sur **seulement six communes des 27 du territoire** (une maison médicale récemment créée à St-Germain-de-Marencennes vient compléter l'offre). Ce déficit en professionnels de santé pourrait se renforcer dû aux nombreux départs à la retraite. En effet, sur les 26 médecins généralistes présents sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, **11 ont 55 ans ou plus**. Concernant les autres métiers de la santé, la population de la Communauté de Communes Aunis Sud dispose de **15 médecins spécialistes** sur son territoire, rassemblant des spécialistes en cardiologie, en gynécologie, en ophtalmologie, etc. Ces médecins spécialistes sont au nombre de **un ou deux par spécialité, regroupés uniquement sur la commune de Surgères**.

Cet important déficit est tout de même à relativiser au vu de la distance moyenne à parcourir pour bénéficier des soins. En effet, la **distance maximale pour consulter un professionnel de santé ne dépasse pas 10 kilomètres**. Les équipements et les professionnels de santé sont donc **assez mal répartis sur le territoire**. En effet, de **nombreuses disparités** sont observables. La majorité des professionnels et équipements de santé sont **rassemblés sur six ou sept communes des 27 du territoire**. De plus, malgré des distances modérées, **la voiture reste indispensable pour pouvoir accéder aux services de santé pour de nombreuses communes**. Les populations les plus en difficultés seront donc d'autant plus touchées par le manque et l'éloignement des médecins.

Carte de répartition de l'offre de santé sur le territoire (2013)



	CdC Aunis Sud
Médecins généralistes	26
Médecins spécialistes	15
Pharmacies	9
Infirmier(ère)s	28
Chirurgiens-dentistes	10
Masseurs kinésithérapeutes	20
Orthophonistes	6

	Communes les plus éloignées des professionnels de santé (distance de 10 km)	Part de la population de la CdC Aunis Sud à plus de 7 km du professionnel de santé le plus proche
Médecins généralistes	Saint-Laurent de la Barrière	26%
Infirmier(ère)s	Saint-Laurent de la Barrière	11%
Chirurgiens-dentistes	Breuil la Réorte Genouillé Landrais Saint-Laurent de la Barrière	48%
Masseurs kinésithérapeutes	Breuil la Réorte Saint-Laurent de la Barrière	26%

Diagnostic projet de territoire
Source : ARS Poitou-Charentes, 2013

Auteurs : A. DESAUNAI, S. FREDEVAL, L. LE GALL, A-E. TAUSSAT - Sources : INSEE, ARS Poitou-Charentes, 2013 - Carte réalisée avec ArcMap

➤ Les équipements pour personnes âgées :

La Communauté de Communes Aunis Sud dispose de plusieurs équipements d'accueil pour personnes âgées sur son territoire. **Trois établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** sont répartis sur trois communes de la Communauté de Communes, Aigrefeuille d'Aunis, Saint-Saturnin du Bois et Surgères et offrent une **capacité globale de 210 places**. La commune de Chambon présente une **maison de retraite spécialisée (MRS)** qui accueille **seulement des personnes âgées en situation de handicap** ou présentant de troubles psychologiques, **au nombre maximum de 11**. Enfin, une **petite unité de vie (PUV)** « Les Sources » est située à Virson, avec une **capacité de 9 places**.

Commune	Etablissement d'accueil pour personnes âgées	Capacité
Aigrefeuille d'Aunis	EHPAD public « Les Marronniers »	63 places
Chambon	Maison de retraite privée spécialisée de Marlonges	11 places
Saint-Saturnin du Bois	EHPAD privé « Le Bois Long »	56 places
Surgères	EHPAD public Résidence du Val de Gères	91 places
Virson	PUV privé « Les Sources »	9 places
Total CdC Aunis Sud		230 places

Diagnostic projet de territoire
Source : ARS Poitou-Charentes, 2013

Val de Gères Surgères



Val de Gères Surgères projet 2018

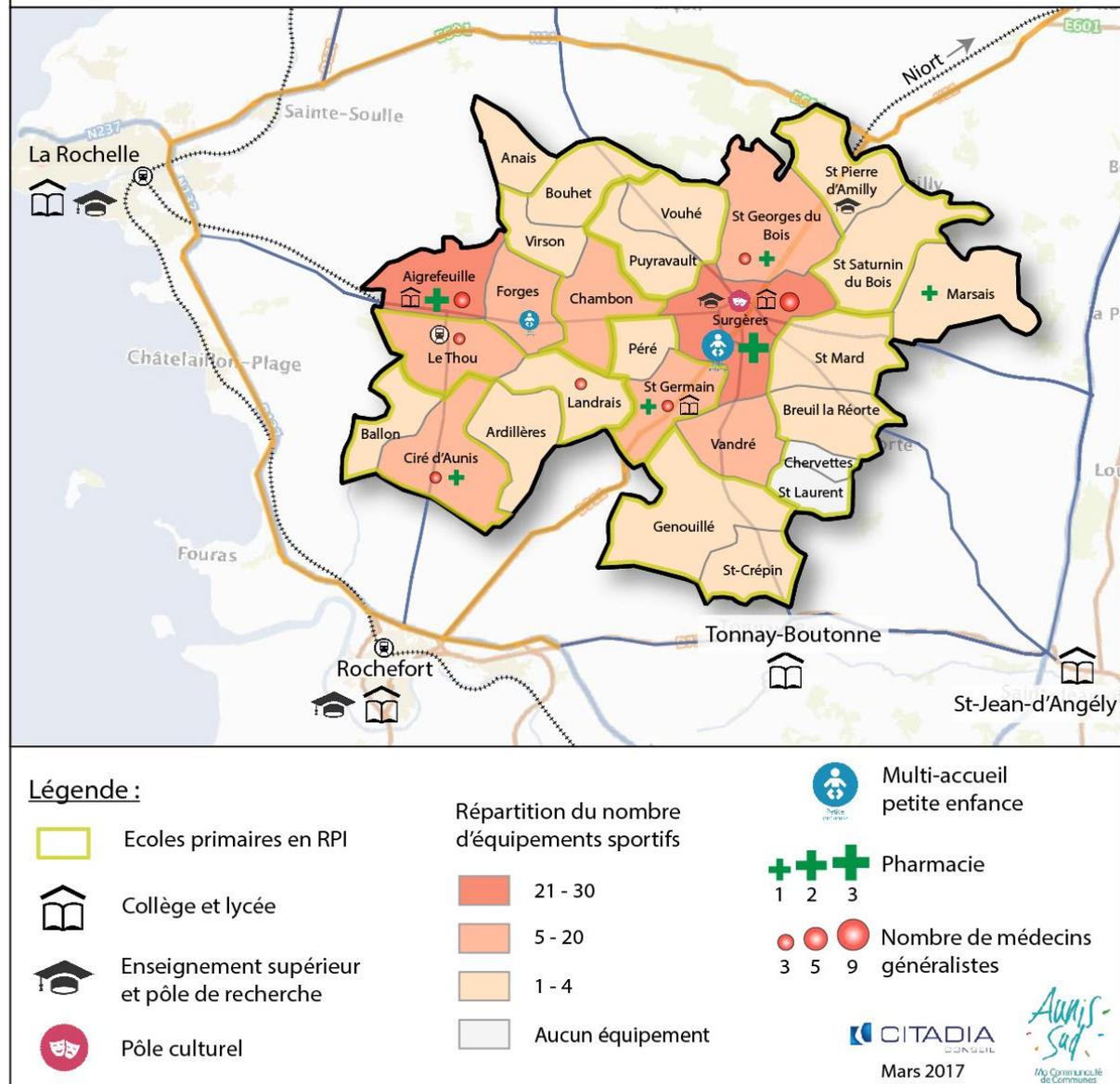


La Communauté de Communes Aunis Sud est également couverte par **plusieurs associations de service à domicile** pour les personnes âgées. En effet, près de **25% de la population a plus de 60 ans** sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud. La population est vieillissante et la présence de services aux personnes âgées telles que les associations sont essentielles. L'ADMR et l'OFAS sont deux associations du territoire proposant des services d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Synthèse Equipements

Chiffres clés

- 32 établissements primaire (51 classes de maternelles et 82 élémentaires)
- 4 collèges
- 1 lycée général (première rentrée de 2nd en 2016) et professionnel
- ENILIA ENSMIC (Surgères)
- MFR (St-Germain-de-Marencennes)
- 318 assistantes maternelles qui proposent 949 places (336 places disponibles)
- Deux multi-accueils et une micro-crèche
- 99 associations sportives
- 55% des équipements sportifs répartis sur Surgères et Aigrefeuille
- 26 médecins généralistes (dont 11 médecins de plus de 55 ans)
- 10 communes à plus de 5km du 1^{er} médecin généraliste
- 9 pharmacies



L'offre d'équipements et services

SYNTHÈSE DES CONSTATS	ENJEUX / BESOINS IDENTIFIÉS
<p>➤ L'enfance et la jeunesse / scolaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Maillage d'écoles satisfaisant et mutualisé avec un réseau d'accueil périscolaire adapté excepté pour les gardes collectives qui est insuffisant (mises aux normes nécessaires)• 2 relais d'assistantes maternelles ayant des difficultés à répondre aux besoins globaux• Augmentation des demandes d'accueils pour les enfants de moins de 6 ans• Diminution des effectifs de classes maternelles• Evasion des 15-29 ans due à la faible représentation des établissements d'enseignement supérieur <p>➤ Les équipements culturels</p> <ul style="list-style-type: none">• Des équipements liés à la musique qui rayonnent au-delà du territoire• Un maillage des bibliothèques bien présent et des transports financés par la collectivité	<ul style="list-style-type: none">• Le développement de structures d'accueil petite enfance lié à l'évolution démographique• La mise en place de services adaptés sur des temps horaires spécifiques • Un besoin en capacité grandissant et peu de locaux pour loger les organisateurs de manifestations culturelles• Le manque de salle de spectacle et de cinéma pour mettre en place une politique de développement tournée vers les jeunes

L'offre d'équipements et services

SYNTHÈSE DES CONSTATS	ENJEUX / BESOINS IDENTIFIÉS
<ul style="list-style-type: none">➤ Les équipements sportifs<ul style="list-style-type: none">• Un nombre d'associations sportives important• Un maillage d'équipements répartis de manière équilibrée sur l'ensemble de la CdC• Des équipements de bonne qualité pour l'athlétisme, le judo et le tennis mais des gymnases saturés• Des équipements dont la rénovation est à penser et une modernisation à prévoir• Un stationnement difficile et une accessibilité des modes doux peu développée ➤ L'offre de santé<ul style="list-style-type: none">• Un territoire considéré comme « désert médical » avec un personnel qui a du mal à se renouveler : des initiatives pour garder les professionnels de santé mais des services menacés• Présence de nombreuses associations et de structures pour l'aide à domicile• Une accessibilité aux soins compliqués• Une faible offre d'hébergement en établissement pour les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none">• La création d'un équipement d'envergure pour palier le manque de créneaux des gymnases • La mutualisation des équipements afin de permettre une meilleure rotation et partager diverses pratiques sportives • Une réflexion quant à la remise aux normes des équipements structurants (piscines...) • Le maintien et le renforcement d'une offre de soins équilibrée sur le territoire • La mise en place de moyens de transports adaptés pour se rendre chez un professionnel de santé

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

SOMMAIRE

10. Des grands paysages à enrichir et préserver

- 10.1 Des paysages de plateaux ondulés essentiellement façonnés par l'agriculture
- 10.2 Une constellation de boisements ponctuels de bosquets et de haies dans les paysages cultivés des plateaux
- 10.3 La richesse paysagère des plateaux cultivés : des vallons boisés qui sillonnent les espaces agricoles
- 10.4 L'ouverture sur les paysages de marais mouillés et desséchés du Rochefortais au sud du territoire
- 10.5 Une perception aisée des paysages depuis le réseau routier mais un réseau de voies cyclables et piétonnes peu développé
- 10.6 Des points de vues remarquables
- 10.7 L'impact des grandes constructions et ouvrages dans les paysages agricoles

11. Des paysages urbains et patrimoniaux à valoriser

- 11.1 Des paysages urbains marqués par un bâti ancien de caractère, des espaces publics peu valorisés et des extensions urbaines contemporaines banalisées
- 11.2 Le patrimoine bâti et urbain et les sites classés et inscrits
- 11.3 Le petit patrimoine
- 11.4 L'archéologie

12. Une trame verte et bleue à préserver et renforcer

- 12.1 Les zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel sur Aunis Sud
- 12.2 Rappels sur la Trame Verte et Bleue
- 12.3 Définition d'une TVB à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Aunis Sud

SOMMAIRE

13. La ressource en eau

- 13.1 Un territoire d'eau, couvert par plusieurs documents de planification
- 13.2 Une ressource très sollicitée présentant un déficit quantitatif
- 13.3 Une eau potable de qualité et sécurisée
- 13.4 L'adoption d'une politique de développement en adéquation avec les capacités épuratoires du territoire

14. Les Risques naturels et technologiques

- 14.1 Un risque de remontée de nappes prégnant
- 14.2 Un risque inondation par débordement à prendre en compte
- 14.3 Un risque feux de forêt limité et très localisé
- 14.4 Un risque tempête latent mais modéré
- 14.5 Un risque sismique modéré
- 14.6 Un risque lié au retrait-gonflement des argiles à prendre en compte
- 14.7 Un risque très ponctuel lié à la présence de cavités très localisées
- 14.8 Les risques liés à la présence d'ICPE et liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- 14.9 Les sites BASOL et BASIAS
- 14.10 Un territoire globalement peu exposé aux nuisances sonores

SOMMAIRE

15. Les choix énergétiques : la poursuite du développement des énergies renouvelables en favorisant le mix énergétique

- 15.1 Bilan énergétique du territoire
- 15.2 Un développement éolien rapide et peu maîtrisé
- 15.3 Le solaire: un potentiel intéressant pour développer la filière, en cours d'expansion sur le territoire
- 15.4 Un potentiel méthanisable limité mais non négligeable
- 15.5 Une ressource bois-énergie principalement utilisée à l'échelle du particulier
- 15.6 La géothermie: un gisement présent mais peu exploité
- 15.7 Un potentiel hydro-électrique faible

16. La gestion des déchets

- 16.1 Une collecte et un traitement des déchets performants, organisés à l'échelle départementale
- 16.2 Un territoire précurseur poussé par un syndicat particulièrement actif

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

10

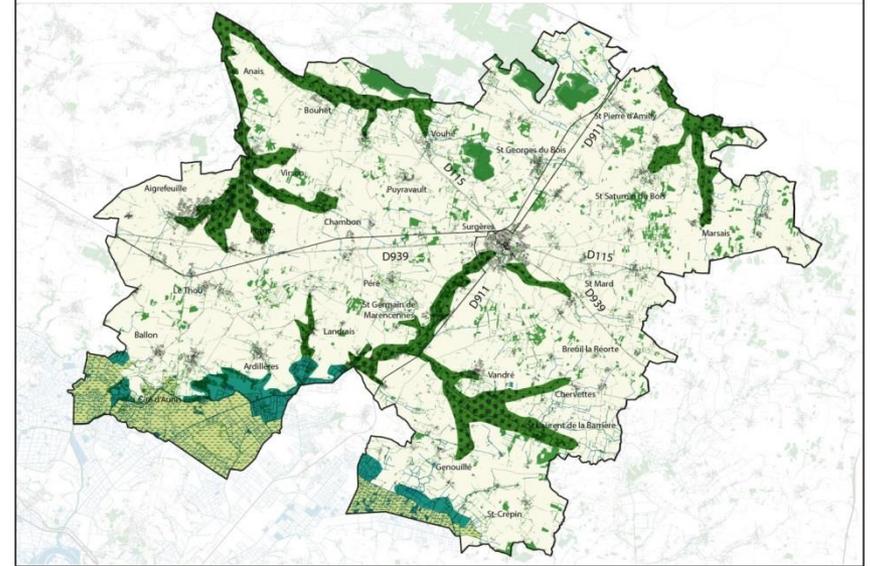
Des grands paysages
à enrichir et préserver

Les paysages du Pays d'Aunis jouent un rôle très important dans l'attractivité du territoire. Le PLUi Aunis Sud doit permettre l'identification des enjeux de préservation et d'enrichissement des paysages ainsi que la valorisation du cadre de vie et des valeurs paysagères du territoire.

Le SCoT identifie deux grands ensembles paysagers (les plateaux ondulés et les grands marais), eux-mêmes composés de cinq unités paysagères :

- L'unité paysagère prédominante des plateaux agricoles, très appauvrie par la monoculture céréalière ;
- Les unités paysagères des vallons et boisements, deux autres unités paysagères beaucoup moins prégnantes, qui enrichissent et diversifient ponctuellement le paysage des plateaux ondulés ;
- L'unité paysagère des marais desséchés
- L'unité des marais mouillés.

Grands paysages d'Aunis Sud



Paysages agricoles des plateaux ondulés



Boisements et haies



Les vallons humides



Les marais mouillés



Les marais desséchés

econ conseil

Aunis Sud
Métropole Communautaire
des Communes

Mai 2017

10.1 - Des paysages de plateaux ondulés essentiellement façonnés par l'agriculture

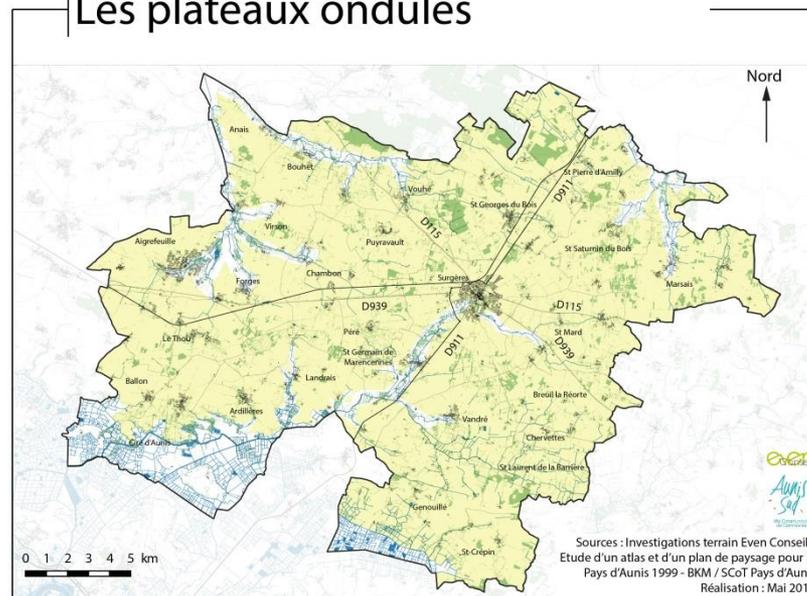
Des paysages de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) s'étendent à perte de vue sur les plateaux ondulés. Des réseaux de haies résiduelles et des bosquets structurent ces paysages de champs ouverts, issus de la politique de remembrement des années 1950 qui a « œuvré pour un agrandissement des parcelles, la suppression des haies, la diminution du nombre d'agriculteurs et l'augmentation de la taille des exploitations »*. En réponse à la disparition importante des réseaux de haies, une politique de replantation est engagée depuis une dizaine d'années. La reconstitution d'une trame végétale dans ces secteurs représente néanmoins toujours un enjeu.

Les paysages agricoles des plateaux n'ont pas toujours été consacrés aux cultures céréalières. En témoignent des bâtisses liées à l'exploitation de la vigne et à l'exploitation laitière, héritées de pratiques agricoles du XIXe siècle et du début XXe siècle. Ces bâtisses constituent aujourd'hui une part du patrimoine vernaculaire du territoire (cf. chapitre 11. Des paysages urbains et patrimoniaux à valoriser).

Les paysages des plateaux cultivés ont aujourd'hui toutefois tendance à être banalisés par les extensions urbaines contemporaines des bourgs et les bâtis d'exploitations agricoles, dès lors qu'il n'existe pas de transition entre les constructions et le paysage environnant. Les vergers, vignes, jardins, bosquets, haies, etc., constituaient pour les espaces urbains anciens, une transition vers les espaces agricoles. La constitution de transitions entre les espaces urbains contemporains et les espaces agricoles représente un enjeu.

*Source : Etude d'un atlas et d'un plan de paysage pour le Pays d'Aunis 1999 – BKM

Les plateaux ondulés



Enjeux :

- Le maintien d'un cadre paysager agricole prédominant face à la pression urbaine.
- L'enrichissement des paysages homogènes de monoculture céréalière, par une trame végétale de haies, de bosquets et d'arbres isolés.
- Le traitement paysager des franges d'exploitations et des franges urbaines.
- La diversification des pratiques agricoles qui induirait un enrichissement des paysages de monoculture (élevage, viticulture, maraichage, agroforesterie, etc.)



10.2 - Une constellation de boisements ponctuels de bosquets et de haies dans les paysages cultivés des plateaux

De rares silhouettes de masses boisées se détachent dans le paysage des grands espaces agricoles. Les boisements les plus importants sont localisés sur St-Pierre-d'Amilly (Forêt de Benon et les Petits Bois), sur St-Georges-du-Bois (Bois Fontaine et la Garenne), et sur Virson (La Garenne de St-Vincent).

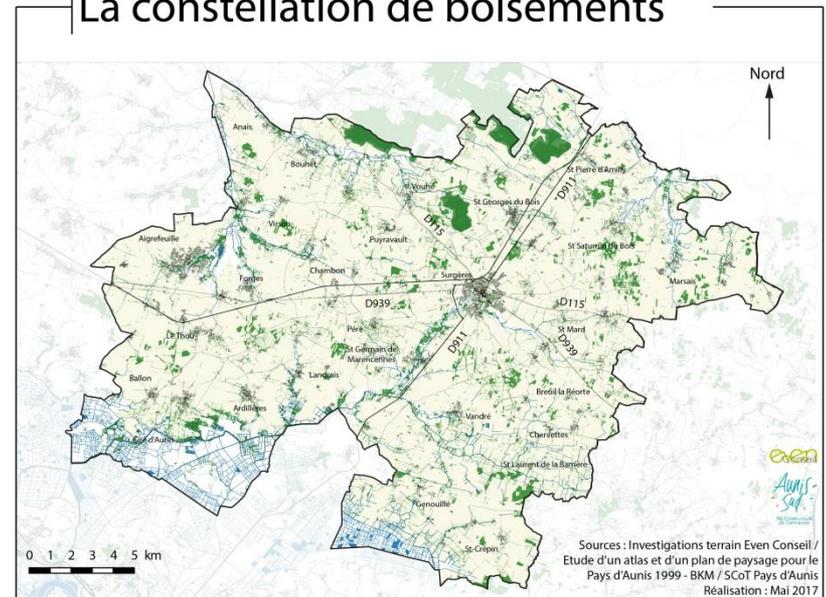
De nombreux autres petits bosquets dispersés sur l'ensemble du territoire constituent une constellation arborée au milieu de l'immensité dénudée des champs de céréales. Ces bosquets et bois apportent une diversité et des éléments de repères dans le paysage.

Ces boisements sont assez exceptionnellement en lien avec un réseau de haies ponctuelles qui structurent l'espace agricole et constituent un paysage remarquable, comme par exemple à l'est du bourg du Thou dans le *Bois de Montlieu*.

Il est à noter que le Département a initié le programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre (E.V.A 17), un dispositif d'aide à la plantation d'arbres qui vise à promouvoir les actions de réhabilitation des paysages en milieu rural par une aide financière à la plantation, à l'achat des végétaux et des fournitures accessoires, à destination des collectivités entre autres.

(Source : <http://charente-maritime.fr>)

La constellation de boisements



Enjeux :

- L'identification et la préservation de la constellation de bosquets et petits boisements présents sur les plateaux agricoles tout en considérant leur exploitation.
- La constitution d'un maillage de haies dans l'espace agricole rattaché aux bosquets et boisements existants



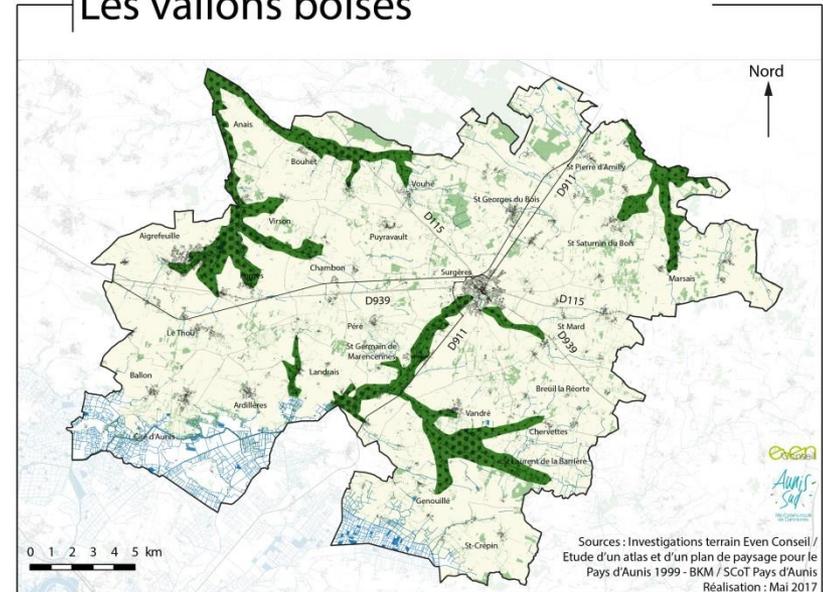
10.3 - La richesse paysagère des plateaux cultivés : des vallons boisés qui sillonnent les espaces agricoles

Quelques vallons ombragés au relief peu marqué serpentent sur les plateaux cultivés. Intimement liés à l'eau et inondés une partie de l'année, ces paysages sont caractérisés par la présence de prairies bocagères, de roselières, d'alignements de frênes, de bosquets de saules, de peupleraies, etc. Ces paysages se détachent nettement des grands espaces cultivés monotones et constituent de véritables continuités paysagères. Sur le territoire, ces vallons se situent le long du Curé, de la Devise et du Mignon, et de leurs affluents.

Ces continuités paysagères sont une richesse pour le territoire d'Aunis Sud. Leur caractère arboré continu reste néanmoins très lié aux cours d'eau et ne trouve pas d'accroche dans les grands espaces cultivés du plateau.

Plusieurs villes et bourgs (Surgères, etc.) se sont implantés dans ces vallons ombragés bénéficiant de la proximité des cours d'eau. Une distance a toujours été respectée entre les zones urbanisées et les zones inondables. La non urbanisation de ces vallons constitue un enjeu.

Les vallons boisés



Enjeux :

- Le maintien du caractère de continuités paysagères naturelles de ces vallons.
- Le renforcement des continuités boisées des vallons et leur prolongement vers les haies et bosquets des plateaux cultivés
- La valorisation de ces paysages singuliers par un tourisme de découverte respectueux de l'environnement



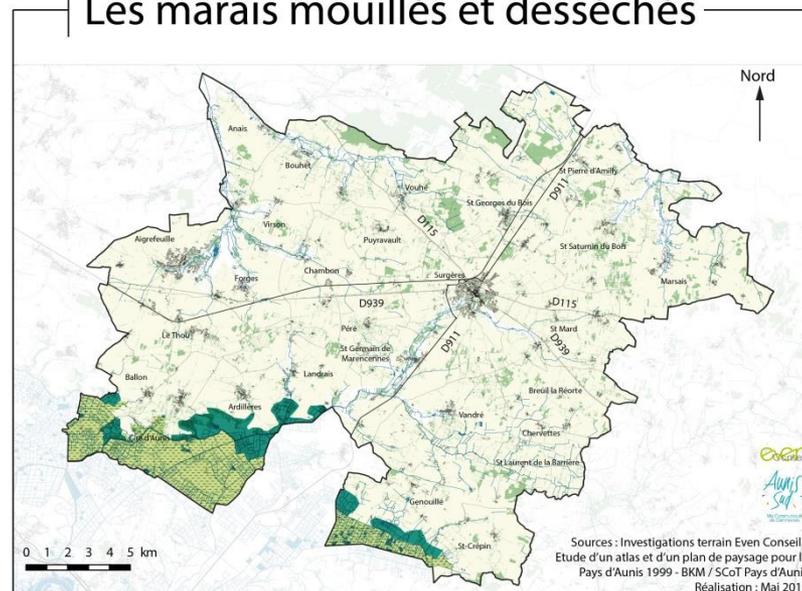
10.4 - L'ouverture sur les paysages de marais mouillés et desséchés du Rochefortais au sud du territoire

Des paysages de marais mouillés apparaissent sur la commune d'Ardillières, et dans une moindre mesure sur les communes de Ciré d'Aunis et Landrais. Ces paysages sont caractérisés par un maillage de haies bocagères et de prairies toujours pâturées de manière extensive, formant des « chambres bocagères* » sillonnées de fossés hérités du Marais Rochefortais. Le frêne est l'essence qui domine les haies. On retrouve également des aulnes et des saules. Les marais mouillés ont une valeur paysagère importante et constituent au même titre que les vallons ombragés une richesse dans les paysages du territoire d'Aunis Sud.

(*Source : Etude d'un atlas et d'un plan de paysage pour le Pays d'Aunis 1999 – BKM)

On retrouve des paysages de marais desséchés sur la commune de Ciré d'Aunis. Ils sont, tout comme ceux des plateaux cultivés, marqués par des espaces agricoles très étendus et dénudés. La végétation est trop rare pour enrichir les paysages de cultures intensives. Les espaces agricoles présentent néanmoins des caractéristiques intéressantes : ils sont longés par des canaux auxquels sont associés écluses, ponts, vannes, etc., dont ils constituent les éléments patrimoniaux majeurs. Quelques fermes isolées ponctuent ce territoire drainé dédié à l'agriculture.

Les marais mouillés et desséchés



Les marais desséchés Les marais mouillés

Enjeux :

- La préservation des paysages de marais mouillés et des « chambres bocagères ».
- La préservation du petit patrimoine associé aux canaux (écluses, ponts, vannes hydrauliques...).
- Le maintien et l'encouragement de l'élevage extensif au sein du marais mouillé.
- La constitution d'un maillage végétal et de bandes boisées au sein de l'espace agricole des marais desséchés, en lien avec le maillage bocager des marais mouillés.



10.5 - Une perception aisée des paysages depuis le réseau routier mais un réseau de voies cyclables et piétonnes peu développé

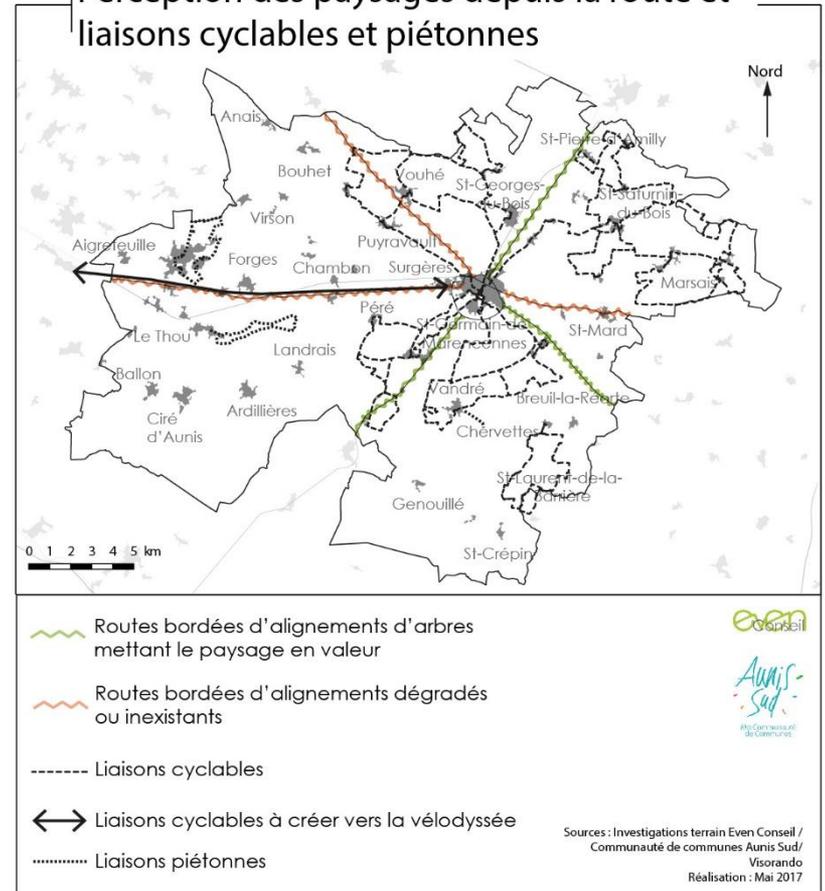
Le réseau routier secondaire, constitue une vitrine sur les paysages d'Aunis Sud. Ces routes sont souvent bordées par des fragments de haies sur les plateaux agricoles, permettent de prendre la mesure des dénivellations en pente très progressive (depuis Vérines vers Surgères), et suivent les canaux dans les marais. Ces routes sont un atout majeur à exploiter pour valoriser l'image du Pays de l'Aunis.

Si le réseau routier secondaire constitue une entrée privilégiée dans les paysages d'Aunis Sud, le réseau routier principal constitué par les axes RD 115, RD911, RD939, présente un tracé rectiligne et monotone dans les grands espaces agricoles. Ces routes sont rarement accompagnées de plantations et ne permettent pas de percevoir la diversité des paysages de l'Aunis. Il est à noter que la RD5 présente toutefois des arbres qui accompagnent l'axe routier et des ouvertures sur les paysages.

Un réseau d'itinéraires cyclables est d'autre part bien constitué, en particulier depuis Surgères. Des projets de création de nouveaux itinéraires sont en cours comme à Aigrefeuille. La constitution d'une liaison cyclable vers la piste cyclable internationale de la Vélodyssée qui longe le littoral constitue un enjeu.

Un réseau de chemins piétons existe également mais est moins bien identifié car non cartographié et non balisé mis à part certains circuits comme celui du lac de Frace à Aigrefeuille, où celui du Thou aux Égoux de Chambon. Il existe également un circuit autour de Vandré, du cœur de bourg vers la Rousselière, et un autre est à l'étude en direction de la Devise. La constitution d'un maillage de liaisons piétonnes et cyclables couvrant l'ensemble du territoire et s'appuyant sur les liaisons existantes et sur de nouvelles, représente un enjeu pour le territoire.

Perception des paysages depuis la route et liaisons cyclables et piétonnes



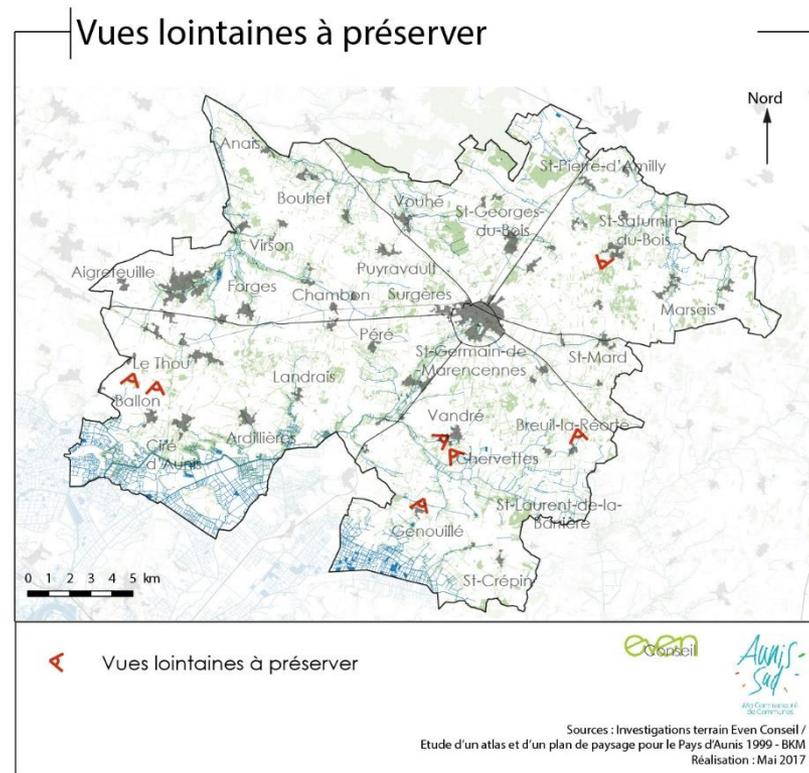
Enjeux :

- La valorisation des paysages par le réseau routier principal et la plantation d'arbres le long des axes principaux
- Le renforcement du réseau de liaisons cyclables et piétonnes

10.6 - Des points de vues remarquables

Malgré un relief assez doux, le territoire offre quelques points de vues intéressants à prendre en compte dans les projets de développement futurs. À l'est à la limite entre Ballon et le Thou, le relief marque la transition entre les plaines céréalières et les marais de Rochefort. Des vues se dégagent sur Ballon. À Genouillé, le relief offre des vues dégagées sur le vallon de la Charrière et sur le bourg.

Les extensions urbaines devront être implantées en prenant en compte ce phénomène de co visibilité. À St-Saturnin-du-Bois la RD 209 permet d'accéder au bourg situé en contrebas et offre un point de vue sur la silhouette du bourg. La prise en compte de cette perception de l'entité urbaine devra être prise en compte dans les projets de développement urbain. Enfin à Vandré des panoramas s'ouvrent sur les paysages agricoles tout comme à Breuil-la-Réorte.



Vue sur le bourg de St-Saturnin-du-Bois (Source Even Conseil)

10.7 - L'impact des grandes constructions et ouvrages dans les paysages agricoles

Les paysages d'Aunis Sud très largement façonnés par l'agriculture sont l'essence d'un cadre de vie rural de qualité. Les agriculteurs contribuent très largement à façonner et soigner les espaces ruraux qui sont convoités par les urbains pour leur qualité. Cependant certaines constructions à vocation agricole comme les silos ou les hangars indispensables au travail des agriculteurs constituent des points noirs dans le paysage. Les bâtiments sont souvent réalisés dans des matériaux particulièrement visibles et peu qualitatifs, en particulier les bardages en bacs acier dont la mise en oeuvre ordinaire contribue à les assimiler à des bâtiments d'activité industrielle. L'insertion dans le paysage de ces bâtiments est rarement pensée aux différentes échelles du bâtiment lui-même, du site d'exploitation, et du grand paysage.

La prise en compte du traitement de l'architecture des bâtiments agricoles, du traitement des abords et des accès aux exploitations, et du traitement des plantations qui accompagnent les bâtiments agricoles constitue un enjeu pour le maintien d'un cadre de vie de qualité à Aunis Sud.

Les espaces agricoles sont également convoités pour le développement de parcs éoliens. Le territoire présente des conditions très favorables à l'exploitation de cette énergie. Plusieurs parcs éoliens sont implantés en marge des bourgs, et constituent des éléments à part entière du paysage.

Ces parcs éoliens sont néanmoins implantés sans réflexion globale à l'échelle du territoire d'Aunis Sud, de manière déséquilibrée sur les différentes communes. L'enjeu est de maîtriser l'implantation des futurs parcs et de trouver une cohérence à l'ensemble de ces parcs.



Silo à Breuil-la-Réorte (Source Even Conseil)



Hangar agricole à Anais (Source Even Conseil)



Silo à Bouhet (Source Even Conseil)

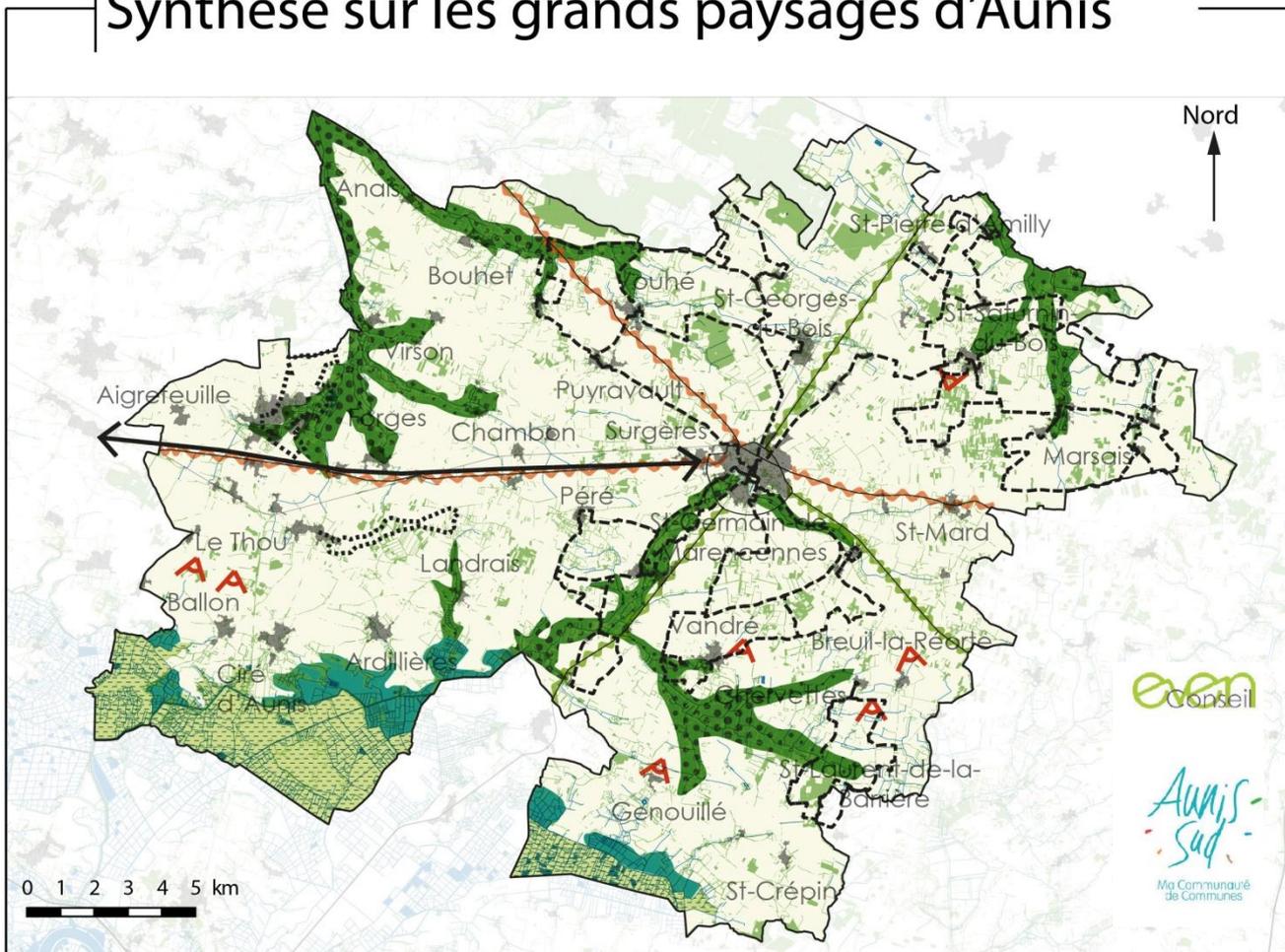


Eoliennes sur Marsais (Source Even Conseil)



Eoliennes sur Genouillés (Source Even Conseil)

Synthèse sur les grands paysages d'Aunis



- Paysages agricoles des plateaux ondulés, boisements et haies
- Les vallons humides
- Les marais mouillés
- Les marais desséchés
- Vues lointaines à préserver
- Routes bordées d'alignements d'arbres mettant le paysage en valeur
- Routes bordées d'alignements dégradés ou inexistantes
- Liaisons cyclables
- Liaisons cyclables à créer vers la vélodysée
- Liaisons piétonnes

even
Conseil

Aunis
Sud
Ma Communauté
de Communes

Sources : Investigations terrain Even Conseil /
Etude d'un atlas et d'un plan de paysage pour
le Pays d'Aunis 1999 - BKM
Réalisation : Mai 2017

SYNTHESE DES CONSTATS

- Des paysages agricoles omniprésents sur des plateaux ondulés (Plaine d'Aunis) avec quelques vues sur les silhouettes de bourgs
- Des réseaux de haies parfois relictuels et peu entretenus mais une dynamique de replantation
- Une constellation de bois, bosquets et haies de dimensions variées
- Des vallons et des marais humides aux paysages bocagers singuliers
- Des marais desséchés structurés par un réseau de canaux au paysage pittoresque
- Une dynamique d'implantation de parcs éoliens sans cohérence globale à l'échelle du territoire
- De grands secteurs agricoles homogènes dénudés sans qualité paysagère
- Des réseaux de haies sur-élagués
- Des transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles qui sont peu traitées ou maîtrisées
- Des paysages traversés par les routes principales qui ne sont pas toujours de qualité

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- Le maintien et l'amélioration du cadre paysager agricole et naturel
- Le renforcement de la trame végétale existante entre la plaine agricole et les marais, tout en considérant l'exploitation des boisements
- La préservation du caractère naturel, arboré et humide des vallons et des marais mouillés
- La valorisation de ces paysages singuliers par un tourisme de découverte respectueux de l'environnement
- L'identification et la préservation des boisements présents sur les plateaux agricoles
- Le traitement paysager des franges d'exploitations agricoles et des franges urbaines contemporaines
- La découverte des paysages d'Aunis Sud par le réseau routier principal et par le réseau de liaisons piétonnes et cyclables

FOCUS DIAGNOSTIC AGRICOLE

- Sur les 5 dernières années : 1 500m arrachés par 16 exploitants
- Mais : 11 000m plantés par 35 exploitants
- Une dynamique de plantation de haie existante

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

11

Des paysages urbains et patrimoniaux à valoriser

11.1 - Des paysages urbains marqués par un bâti ancien de caractère, des espaces publics peu valorisés et des extensions urbaines contemporaines banalisées

➤ **Une implantation, des formes urbaines et un bâti de caractères**

(Source : CAUE 17 – Pays d'Aunis Pays des Aulnes, février 2004 / Diagnostic SCoT Pays d'Aunis / Investigations terrain Even Conseil)

L'étude de l'implantation, des formes urbaines et des caractéristiques bâties du Pays d'Aunis montre que les villages suivent trois grandes formes d'implantation sur le territoire : au bord de cours d'eau dans les vallons ombragés, au milieu des champs, ou sur des collines et coteaux. Ces trois formes d'implantation présentent des caractéristiques propres :

- **Les villages au bord de cours d'eau** présentent des espaces jardinés dans les zones humides (les mottes) et sont caractérisés par un écrin végétal lié au maillage bocager alentour.
- **Les villages implantés au milieu des champs** présentent traditionnellement une enveloppe constituée de jardins, vergers, haies etc., marquant la transition de l'espace urbain à l'espace agricole.
- **Les villages implantés sur des collines et coteaux** présentent un tissu bâti implanté généralement le long des courbes de niveaux.

Il résulte de ces trois types d'implantation des situations paysagères particulières à prendre en compte dans les futures choix de développement urbain des villages.

Par ailleurs, plusieurs types de morphologies urbaines existent sur le territoire :

- **Les gros bourgs et villes**, agglomérations majeures.
- **Les villages rues** implantés le long d'une rue principale. Le bâti est linéaire et présente peu de surépaisseur.
- **Les villages carrefours** organisés autour de l'intersection de plusieurs voies (deux au minimum) de même valeur en termes d'emprise et de desserte.
- **Les villages noyaux** structurés autour d'un « cœur » urbain (place, église, etc.)
- **Les petits villages** avec une petite emprise sans forme urbaine clairement définie.

La prise en compte de ces différentes formes urbaines est un élément déterminant pour l'intégration des nouvelles constructions.

Enfin l'habitat traditionnel en Aunis Sud présente des typologies et des caractéristiques bâties vernaculaires et identitaires : maisons du marais mouillé, maisons de villages à pignons sur rue, maisons de villages à façades sur rue, logis, manoirs et fermes, ensembles bâtis des bourgs, demeures de maîtres, dépendances agricoles. Ne dépassant rarement pas le niveau R+1, ces types de bâtisses en pierre souvent enduites présentent des particularités qu'il conviendra de prendre en compte dans la production de nouveaux tissus bâtis.

Le territoire présente par ailleurs une forme d'habitat ancien dispersé prenant la forme d'écarts qui se résument parfois à une simple ferme.



Implantation en bord de cours d'eau – Aigrefeuille d'Aunis – Photo aérienne crédit Commune Aigrefeuille

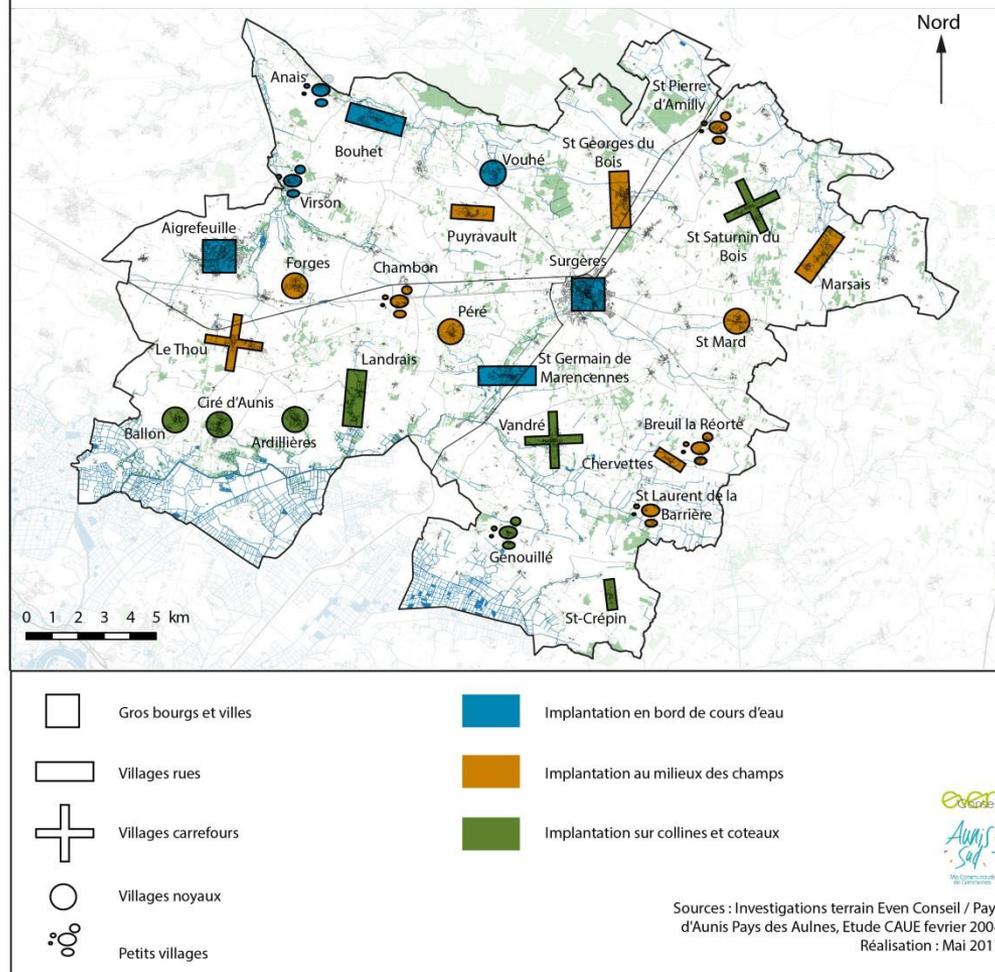


Implantation au milieu des champs - Marsais



Implantation sur collines et coteaux – St-Saturnin-du-Bois

Implantations et morphologies urbaines



➤ **Un potentiel d'espaces publics et paysagers important mais parfois sous-valorisé**

Les différents bourgs du territoire présentent de nombreux espaces publics partagés tels que des parvis d'églises, des abords de cours d'eau, des places plantées, des parcs arborés, etc. Ces espaces aménagés et valorisés participent à la qualité du cadre de vie des communes et de leur attractivité.

La commune de Surgères présente en particulier un centre ville récemment requalifié avec de nombreux espaces publics piétons de qualité donnant accès aux commerces et équipements (halle, cinéma, etc.). Cette dynamique d'aménagement du centre ville se poursuit avec notamment la volonté de requalifier le parking devant le château et permettre aux commerçants d'y développer leurs terrasses.

La commune de Vandré a par ailleurs inauguré fin 2016 un nouveau centre bourg. Un projet de requalification urbaine a permis l'aménagement de nouveaux espaces publics piétons, paysagers, de nouvelles aires de stationnement, d'un nouvel arrêt de bus et une restructuration d'îlots bâtis. Cette opération de rénovation du centre-bourg a contribué au développement de la commune et redynamise la vie locale.

La commune de Péré présente quand à elle des espaces publics soignés et paysagers, notamment le parvis de la mairie ou les abords de la rue du Château d'Eau plantée et bordée de murs en pierres restaurés. La commune de Ciré d'Aunis présente également des espaces publics piétons récemment aménagés, qui donnent de l'attractivité au bourg. La commune de Landrais présente un espace public piéton aménagé faisant l'articulation entre l'église et la mairie. La commune de St-Crépin présente quelques espaces publics et quelques espaces piétons aménagés récemment, tout comme celle de Vouhé.



Espaces publics requalifiés à Surgères (Source Even Conseil)



Centre-bourg rénové à Vandré (Source Even Conseil)



Abords des voiries plantés et murs restaurés à Péré (Source Even Conseil)



Espaces publics aménagés à Ciré d'Aunis (Source Even Conseil)



Abords du Virson peu mis en valeur à Aigrefeuille (Source Even Conseil)

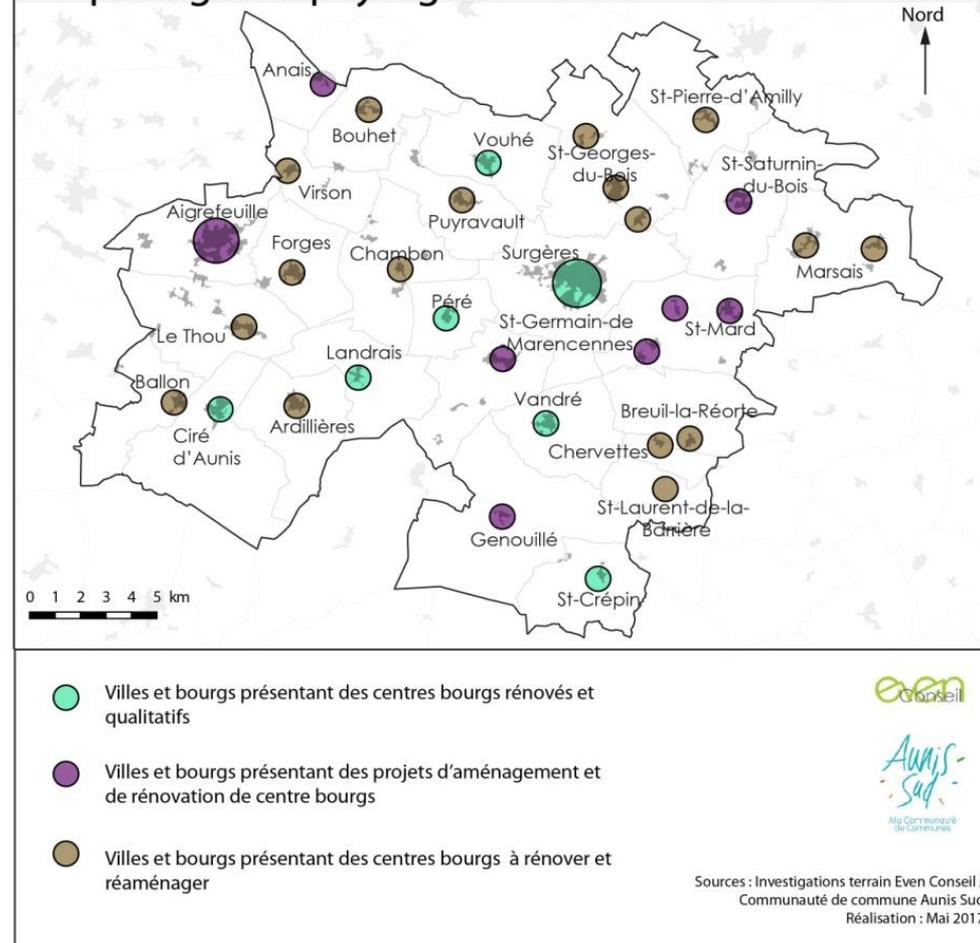


Parvis de l'église et espace publics vieillissant – Le Thou (Source Even Conseil)

D'autres communes ont des projets d'aménagement d'espaces publics et paysagers. Ainsi St-Germain-de-Marencennes qui présente déjà des espaces publics aménagés de qualité, projette conjointement avec Surgères le projet d'établir une liaison entre les deux villes par une voie douce traversant des espaces paysagers. La ville souhaite par ailleurs se doter d'une voie douce pour relier le pôle d'enseignement à la gare. Aigrefeuille a le projet de réaménager son centre bourg avec en priorité la réfection des voies, le remodelage de la place centrale et l'aménagement de nouveaux espaces paysagers. St Mard a un projet de liaison douce entre le bourg et l'abbaye qui pourrait être accompagné d'un projet d'aménagement d'ensemble d'espaces publics et paysagers entre les deux entités urbaines. À Anais, Genouillé, et Saint-Saturnin-du-Bois sont prévus l'aménagement de la traversée des bourgs et leur embellissement.

Les autres bourgs et entités urbaines présentent globalement des centres bourgs peu lisibles et des espaces publics piétons peu qualitatifs ou vieillissants. On constate notamment à Bouhé le manque de lisibilité du centre bourg ; une traversée de bourg très routière à Chervettes qui laisse peu de place et de sécurité aux piétons ; un potentiel d'espaces paysagers non valorisés à St-Georges-du-Bois avec le parc du château de Poléon (34ha) laissés à l'abandon.

Etat des lieux de la qualité des espaces publics partagés et paysagers



➤ **Des extensions urbaines contemporaines causant une perte d'identité des bourgs anciens**

La proximité des agglomérations rochelaises et rochefortaises induit l'implantation de nombreuses nouvelles constructions (lotissements et pavillons isolés), «souvent homogènes en termes de teinte et de volume mais souffrant d'un problème d'intégration au sein de la ligne de front bâti existante. L'orientation arbitraire et l'absence de franges d'accompagnement sont les deux causes majeures de ce manque de cohésion*.» (*Source : Extrait du diagnostic du SCoT pays d'Aunis)

On observe une faible diversification des formes urbaines au cours de ces dix dernières années. Sur 2 431 logements construits en 10 ans (source Sit@del) :

- 2 284 logements sont de l'individuel (94%)
 - Dont 87% de logements individuels purs (1 977 logements)
 - Dont 13% de logements individuels groupés (307 logements)
- 147 logements sont du collectif (6%)

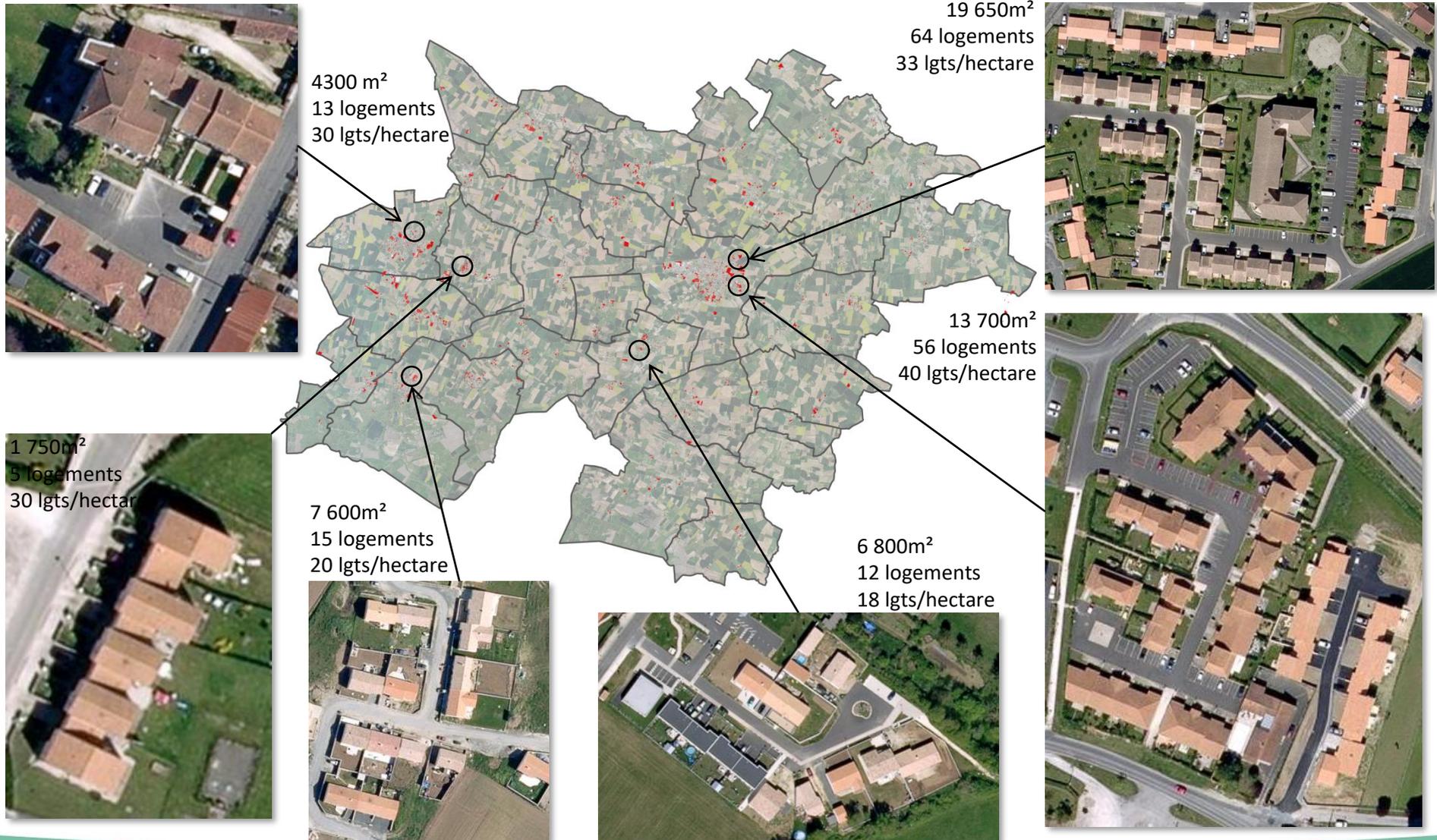


■ Extensions urbaines entre 2006 et 2016

➤ Une construction quasi exclusive de logements individuels purs entre 2006 et 2016



➤ Une diversification des formes urbaines très localisée

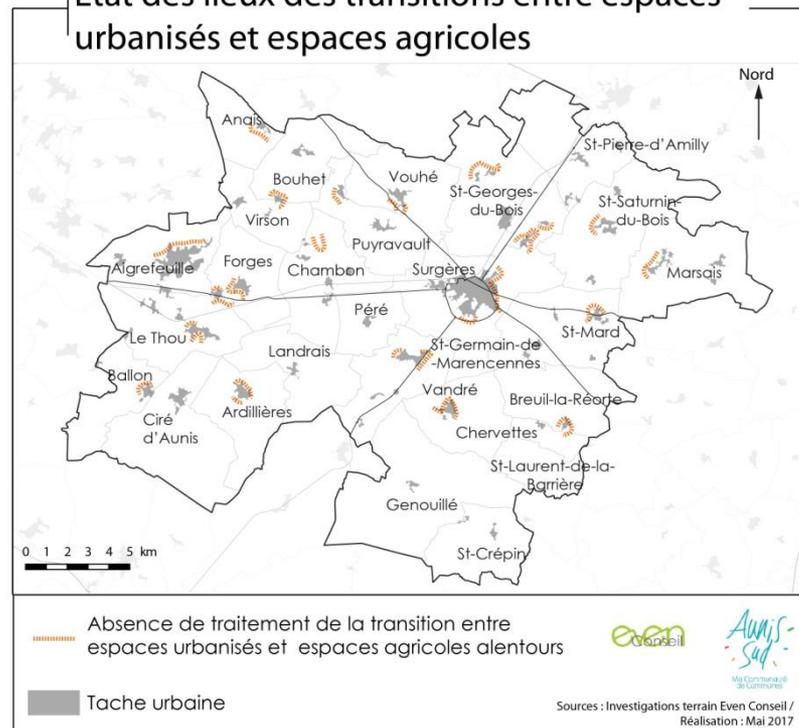


➤ **Le traitement des limites et des lisières des extensions urbaines contemporaines et le traitement des transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles alentours**

Les limites des parcelles traditionnellement constituées par des murs en pierre sur le territoire d'Aunis sont aujourd'hui remplacées par des limites en parpaings qui ne sont pas toujours recouvertes d'enduis. Le recouvrement de ces murs en parpaings constitue un enjeu pour maintenir la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, les extensions contemporaines construites sur le territoire sont implantées sans traitement des transitions entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles. Cette transition était traditionnellement assurée par des enveloppes végétales composées d'espaces jardinés, de vergers ceinturés de murs en pierre, de bosquets. Le traitement des transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles constitue un enjeu pour les futurs projets de développement.

Etat des lieux des transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles



Extension urbaine contemporaine à Surgères sans traitement de la transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles

➤ **Des entrées de villes marquées par une urbanisation de zones d'activités et commerciales**

Les villes de Surgères et d'Aigrefeuille présentent des entrées de villes parfois peu qualitatives, marquées par une urbanisation résidentielle linéaire, commerciale et d'activités.

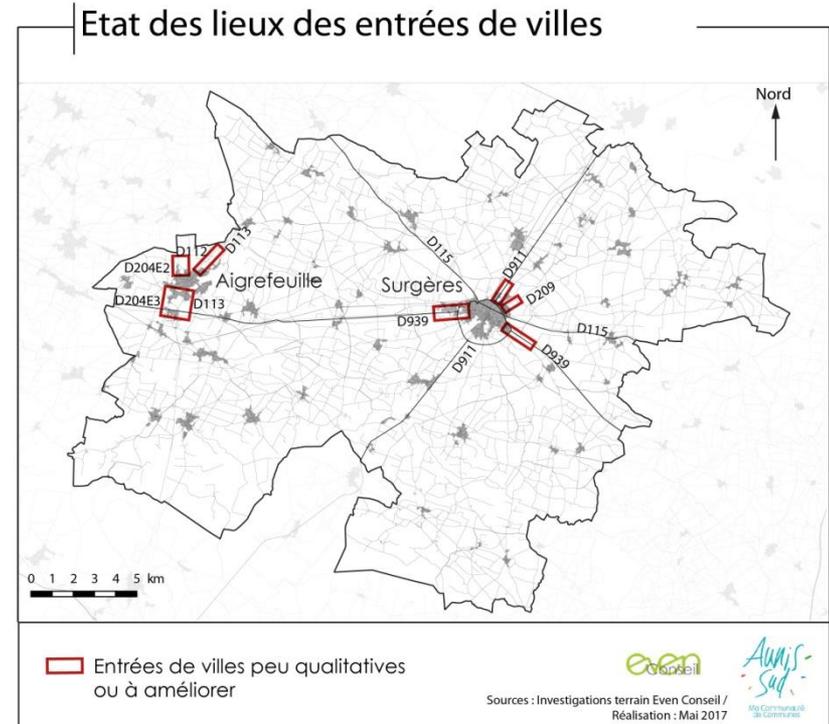
L'entrée de ville ouest de Surgères se faisant le long de la D939 est marquée par une grande zone d'activités industrielles et commerciales : la ZI ouest. Cette entrée de ville présente des éléments qualitatifs comme des liaisons piétonnes et cyclables et l'insertion de certaines enseignes, des plantations en terre plein centrale et en bord de voirie. En revanche, les clôtures et limites de parcelles des entreprises sont très hétérogènes, les stationnements sont souvent aménagés à l'avant des bâtiments et dégradent le paysage d'entrée de ville, et les plantations d'arbres accompagnant l'axe d'entrée de ville sont fragmentées.

Par ailleurs, l'entrée de ville dans Surgères par la D209 est marquée par une zone commerciale importante sans traitement paysager particulier. Et les entrées de ville dans Surgères par la D911 et la D939 sud sont marquées par une urbanisation résidentielle sans traitement de transition entre les paysages urbanisés et les espaces agricoles alentours.

À Aigrefeuille, l'entrée de ville le long de la D113 est caractérisée par des vues sur la vallée du Virson, les boisements humides et les terres agricoles, mais aussi par une urbanisation résidentielle ne présentant pas de transition entre les espaces construits et les espaces agricoles et naturels alentours.

Au nord d'Aigrefeuille, les entrées dans la ville par la D112 et la D204E2 présentent des entrées de ville très résidentielles sans aménagement pour les piétons et sans espace paysager. Enfin l'entrée de ville sud par la D204 et l'accroche sur la D939 est marquée par des industries et des activités (ZA mutualisée avec le Thou). Cette zone d'activité dépourvue de traitement paysager marque un seuil d'entrée et sortie dans la ville sans véritable qualité urbaine et paysagère.

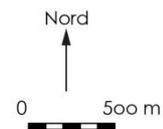
La requalification de ces entrées de ville constitue un enjeu pour l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité du territoire.



Etat des lieux des entrées de ville d'Aigrefeuille d'Aunis

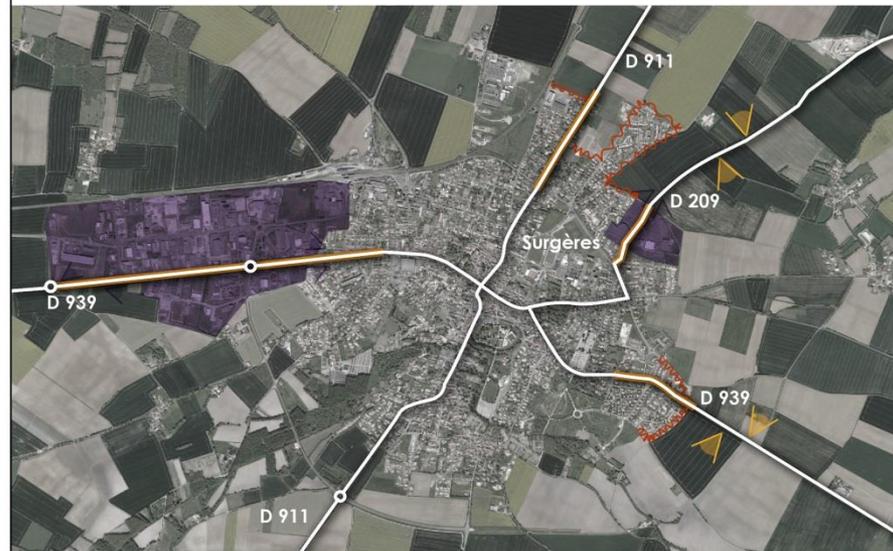


-  Vues sur les paysages agricoles, les boisements humides et sur la ripisylve de la vallée du Virson
-  Absence de traitement de la transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles
-  Profil de voie routier / Absence de qualité urbaine dans le traitement : peu d'espaces dédiés aux piétons, pas de liaison cyclable de qualité, pas d'accompagnement paysager
-  Zones d'activités industrielles et économiques sans traitement paysager des abords
-  Vues sur zones d'activités industrielles et économiques peu qualitatives

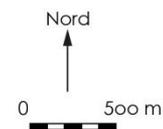


Réalisation Mai 2017

Etat des lieux des entrées de ville de Surgères



-  Vues sur les paysages agricoles, les boisements humides et sur la ripisylve de la vallée du Virson
-  Absence de traitement de la transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles
-  Profil de voie routier / Absence de qualité urbaine dans le traitement : peu d'espaces dédiés aux piétons, pas de liaison cyclable de qualité, pas d'accompagnement paysager
-  Zones d'activités industrielles et économiques sans traitement paysager des abords
-  Vues sur zones d'activités industrielles et économiques peu qualitatives



Réalisation Mai 2017

11.2 - Le patrimoine bâti et urbain et les sites classés et inscrits

Le territoire d'Aunis Sud présente nombre de monuments inscrits et classés :

- Le monument classé de «la Pierre Levée» (Dolmen) et le monument inscrit de «la Pierre Fouquée» (Dolmen) sur Ardillières
- Les immeubles classés des ruines de l'église prieurale Saint-Laurent de Bouhet, de l'église St-Pierre à Breuil-la-Réorte, de l'église de l'Assomption à Genouillé, de l'église à Surgères, de l'église Saint-Vivien à Vandré;
- Les immeubles inscrits de l'église Saint-Jacques-du-Cher sur Chambon, de l'église de Forges, des ruines de l'église à Saint-Laurent-de-la-Barrière, de l'église Saint-Saturnin à Saint-Saturnin-du-Bois, de l'ancien Château et de l'Aumônerie Saint-Gilles à Surgères, de l'église de l'Assomption à Vouhé.

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) existe sur le centre historique de Surgères. Il s'agit d'un périmètre multi sites qui intègre : le patrimoine architectural et urbain du centre-ville historique et des anciens faubourgs ; le patrimoine paysager des bords de la Gères et ses jardins familiaux ; le patrimoine architectural et paysager de certains hameaux et fermes isolés de la commune.

Le territoire d'Aunis Sud présente par ailleurs deux sites classés : l'Allée des Arceaux à Bouhet et l'église et ses abords à Surgères.



Eglise Saint-Laurent de Bouhet



La « Pierre Levée » sur Ardillières



Mur clocher de l'église de Forges



Eglise de Surgères et ses abords

11.3 - Le petit patrimoine

De nombreux murs en pierre constituent les limites de parcelles dans les bourgs. Ces éléments bâtis participent au patrimoine bâti vernaculaire d'Aunis Sud. Des bourgs comme celui de Péré présentent des murs restaurés, valorisant ainsi le cadre de vie.

Une multitude d'autres éléments de petit patrimoine comme des fours à pain (restauration de fours à pain à Breuil-la-Réorte), mais aussi beaucoup d'ouvrages liés à l'eau ponctuent le territoire tels que des ponts de pierre, des cales d'accès au cours d'eau, des écluses, des ponts, des vannes hydrauliques, des puits, des moulins, des lavoirs, etc.

La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine par des chemins de découverte constituent un enjeu pour l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie.

11.4 - L'archéologie

Par arrêtés, le Préfet de Région a défini pour les communes de : Aigrefeuille, Anais, Ardillières, Ballon, Chervettes, Cire d'Aunis, Genouillé, Le Thou et Surgères les zones géographiques dans lesquelles des mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique archéologique, peuvent être prises sur le territoire de la commune. Ces mesures permettent d'assurer une archéologie préventive qui vise à la sauvegarde du patrimoine archéologique qui pourrait être menacé par des travaux d'aménagement. A ce titre, l'État (préfet de région) assure les missions de contrôle et d'évaluation de ces opérations et veille à la diffusion des résultats obtenus.

Les opérations d'archéologie préventive sont financées par les aménageurs et réalisées par des organismes publics ou privés, agréés à cet effet. (Source : www.culture.gouv.fr)



Ecluse à Aigrefeuille d'Aunis
(Source : Commune)



Mur en pierre, puits, auge en pierre et meule à Péré (Source : Commune)

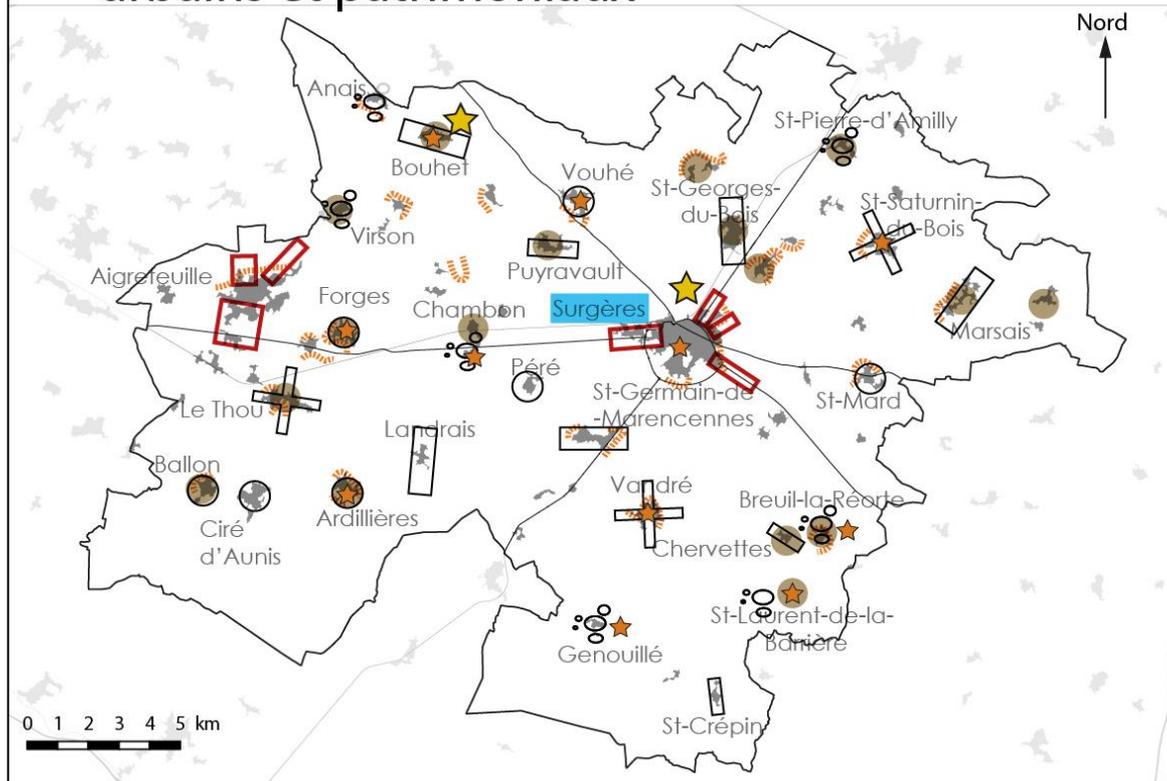


Lavoir de Vandré
(Source : Commune)



Lavoir St-Saturnin-du-Bois
(Crédit photo Nad2000)

Synthèse des enjeux portant sur les paysages urbains et patrimoniaux



-  Absence de traitement de la transition entre espaces urbanisés et espaces agricoles alentours
-  Entrées de villes peu qualitatives ou à améliorer
-  Bourgs présentant des centres à rénover et réaménager
- Formes urbaines à préserver :
-  Villages rues
-  Villages carrefours
-  Villages noyaux
-  Petits villages
-  Sites classés
-  Monuments classés ou inscrits
-  ZPPAUP

even
CONSEIL

Aunis-Sud
Aix Communauté de Communes

Sources : Investigations terrain Even Conseil /
Communauté de commune Aunis Sud
Réalisation : Mai 2017

SYNTHESE DES CONSTATS

- Des formes urbaines et un bâti traditionnel de caractère patrimonial dans les villes et hameaux
- Des formes urbaines contemporaines et des typologies bâties appauvrissant la qualité des paysages urbains
- Des espaces urbains présentant peu d'espaces publics
- Des situations paysagères remarquables, liées à la présence de cours d'eau dans les bourgs, sous valorisées
- Une dynamique de renouvellement urbain et d'aménagement d'espaces publics initiée dans quelques communes (Surgères, Vandré, Saint-Germain-de-Marencennes, etc.)
- Des transitions entre espaces urbains et espaces agricoles non traitées
- L'accroche des extensions urbaines contemporaines avec le tissu bâti existant rarement soignée
- Des entrées de villes marquées par des zones d'activités commerciales et industrielles et des tissus résidentiels sans intégration paysagère (à Surgères et Aigrefeuille.)

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La préservation du patrimoine bâti dans les villes, hameaux et écarts
- La préservation du petit patrimoine associé aux canaux (écluses, ponts, vannes hydrauliques...)
- La constitution d'espaces publics valorisant les cœurs de villes et hameaux
- La maîtrise des extensions urbaines, le traitement de l'accroche avec les tissus bâtis existants et des transitions avec les paysages agricoles
- La maîtrise de l'aménagement des entrées de ville et de l'implantation des zones d'activités, industrielles et commerciales

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

12

Une trame verte et bleue
à préserver et renforcer

12.1 - Les zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel sur Aunis Sud

➤ L'aspect réglementaire

La législation en matière de biodiversité a conduit à l'élaboration de plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement. Il existe ainsi différents périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel dont les Réserves, les Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APPB), les zonages Natura 2000, les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les Espaces naturels sensibles des départements (ENS), etc.

Ces zonages constituent des révélateurs d'un enjeu naturel connu sur un territoire (présence d'espèces rares et protégées, noyau de population d'espèces remarquables, etc.), contribuant à leur préservation à long terme.

Bien que tous ces zonages n'aient pas obligatoirement une portée réglementaire, ils doivent néanmoins être pris en compte par le PLUi car ils fournissent des indications sur les secteurs à protéger en priorité pour le fonctionnement écologique du territoire.

➤ Définition des zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel :

▪ Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il s'agit d'une zone d'inventaire du patrimoine naturel n'ayant pas de valeur juridique. Elle a un objectif scientifique et permet d'attester de la valeur écologique d'un territoire. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type II, qui couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé. On identifie 2 ZNIEFF de type II sur le territoire d'Aunis Sud : « Marais Poitevin », « Marais de Rochefort ».
- Les ZNIEFF de type I, qui présentent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type II, mais caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables. On identifie 14 ZNIEFF de type I sur le territoire d'Aunis Sud : « Marais de Nuaillé », « Bois de Benon », « Bois de Montlieu », « Bois de la petite Moute », « Fief de la Garde », « Bois de Breuillac et de la Motte Aubert », « Les Pierrières de Thou », « Marais Neuf », « Forêt de Benon », « Bois de Mornard », « Marais de Ludène », « Marais Neuf », « Marais du Roy », « Marais de Voutron ».

- **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

Il s'agit d'un inventaire scientifique visant à recenser les secteurs les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Cet inventaire est généralement utilisé pour définir des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000. On identifie 2 ZICO sur le territoire d'Aunis Sud : « Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon », Anse de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort.

- **NATURA 2000 // Site d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**

Créé en application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après validation, le SIC deviendra une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire. Le territoire d'Aunis Sud dénombre 2 SIC : « Marais Poitevin », « Marais de Rochefort ».

- **NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)**

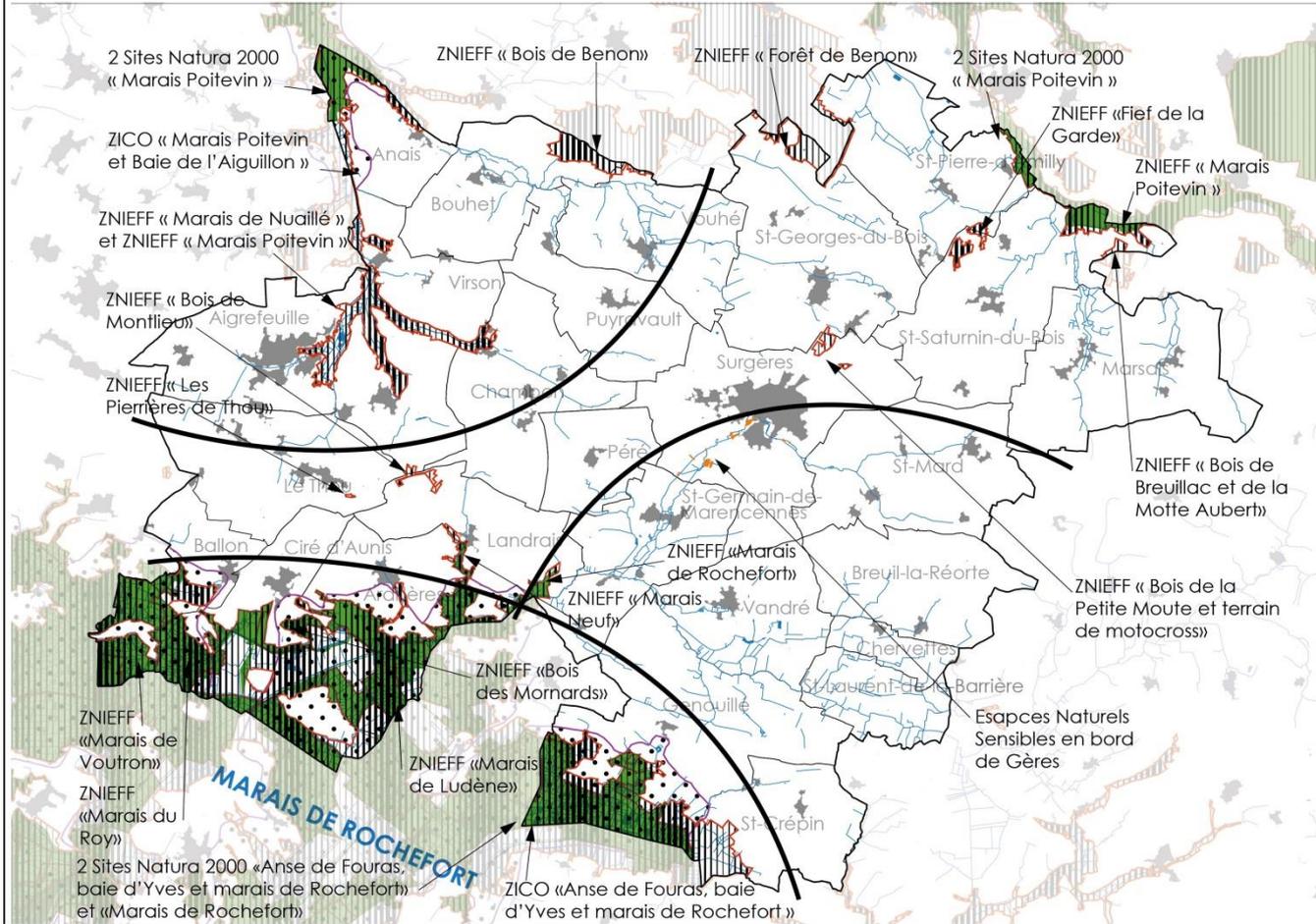
Créée en application de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 abrogée par la directive européenne « Oiseaux » de 2009. La présence d'oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en ZPS. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire. On identifie 2 ZPS sur le territoire d'Aunis Sud : « Marais Poitevin », « Anse de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort ».

- **Espaces naturels sensibles du Département (ENS)**

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Le territoire d'Aunis Sud dénombre 1 ENS fragmenté en 9 secteurs et rassemblés sous le nom de sites de la « Vallée de la Gères »

La cartographie présentée en page suivante permet d'apprécier la localisation des périmètres présents sur le territoire d'Aunis Sud.

Zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel - Aunis Sud



-  Sites Natura 2000
-  ZNIEFF
-  ZICO
-  Espaces Naturels Sensibles (Source Département)

Nord



even
Conseil

Aunis-Sud
Nouvelle Communauté de Communes

Mai 2017

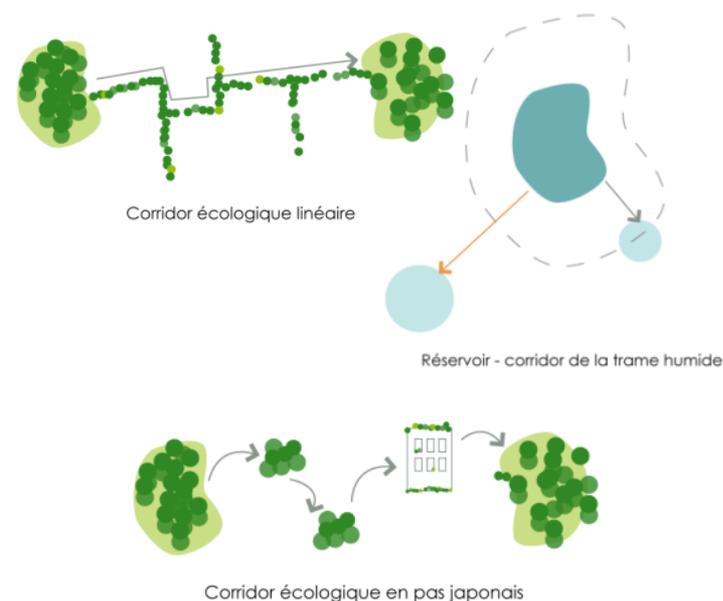
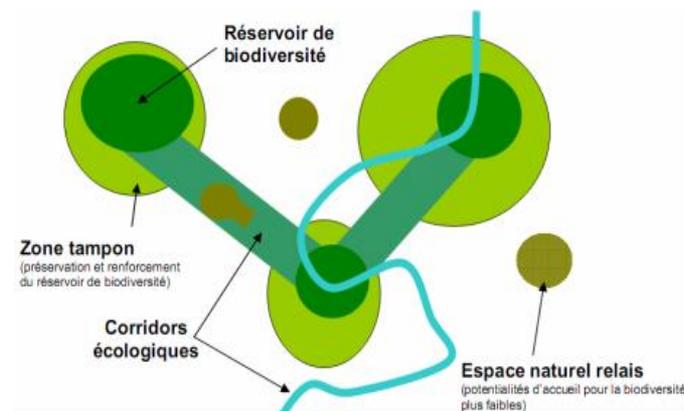
12.2 - Rappels sur la Trame Verte et Bleue et méthodologie d'élaboration

➤ Du vocabulaire pour bien se comprendre

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle 1 et 2 de l'Environnement visant à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle de vie et de survivre.

Deux grands types d'espaces constituent la Trame Verte et Bleue (TVB) :

- **Les réservoirs de biodiversité** : zones les plus riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle biologique (alimentation, reproduction, repos) ;
- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité et qui sont eux-mêmes constitués de corridors linéaires et de corridors en pas japonais.



➤ **Prise en compte des documents directeurs dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue :**

▪ **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Conformément à l'article L.371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), co-piloté par l'Etat et la Région, constitue un document cadre régional qui définit et met en œuvre la Trame Verte et Bleue. Le SRCE Poitou-Charentes a été adopté le 3 novembre 2015, ultérieurement au SCoT du Pays d'Aunis. Le PLUi doit donc prendre en compte les continuités écologiques identifiées dans la trame verte et bleue du SRCE. Cette prise en compte se traduit par une obligation de compatibilité, sous réserve de possibilité de dérogation pour des motifs justifiés. Cette Trame verte et bleue n'a donc pas vocation à être intégrée telle quelle dans le PLUi, mais plutôt à constituer un cadre, une ligne directrice pour la définition d'une TVB à l'échelle d'Aunis Atlantique, plus précise et définie à l'échelle parcellaire.



Source : SRCE Aquitaine

▪ **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le SCoT du Pays d'Aunis a été approuvé le 20 décembre 2012. Lors de l'élaboration de ce document de planification à l'échelle intercommunale, une Trame Verte et Bleue a été définie en se basant notamment sur le Schéma Prospectif de Liaisons de Biodiversité, réalisé par BIOTOPE en 2010. Le travail de définition de la TVB du PLUi Aunis Sud s'appuie sur la TVB définie dans le SCoT.

➤ Récolte, analyse et traitement des données :

Combinées à l'étude des documents directeurs (SRCE et SCoT), de nombreuses données concernant la biodiversité et les continuités écologiques présentes sur le territoire d'Aunis Sud ont pu être collectées et analysées. Il s'agit notamment :

- Des données recensées sur les différents périmètres institutionnels, consultables sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) via les Formulaires standards de données (FSD) ;
- Des données cartographiques du SRCE Poitou-Charentes identifiant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle de l'ancienne Région ;
- Des données du SCoT du Pays d'Aunis qui a défini des cœurs de nature et des corridors écologiques dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de biodiversité ;
- Des données sur l'eau fournies par le SAGE et par le Syndicat Mixte Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) ;
- Des données ponctuelles issues des documents d'urbanisme existants (Plans d'occupation des sols et Plans locaux d'urbanisme) ;
- Des consultations auprès d'acteurs locaux dont les services techniques d'Aunis Atlantique et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

L'analyse de ces données a été complétée par des visites de terrain afin de s'approprier les spécificités locales en matière d'écologie. Divers outils et logiciels informatiques ont été utilisés, notamment la photo-interprétation sous système d'information géographique (SIG) dans l'objectif d'affiner et de cartographier la TVB d'Aunis Sud.

➤ Approche retenue pour définir la TVB d'Aunis sud :

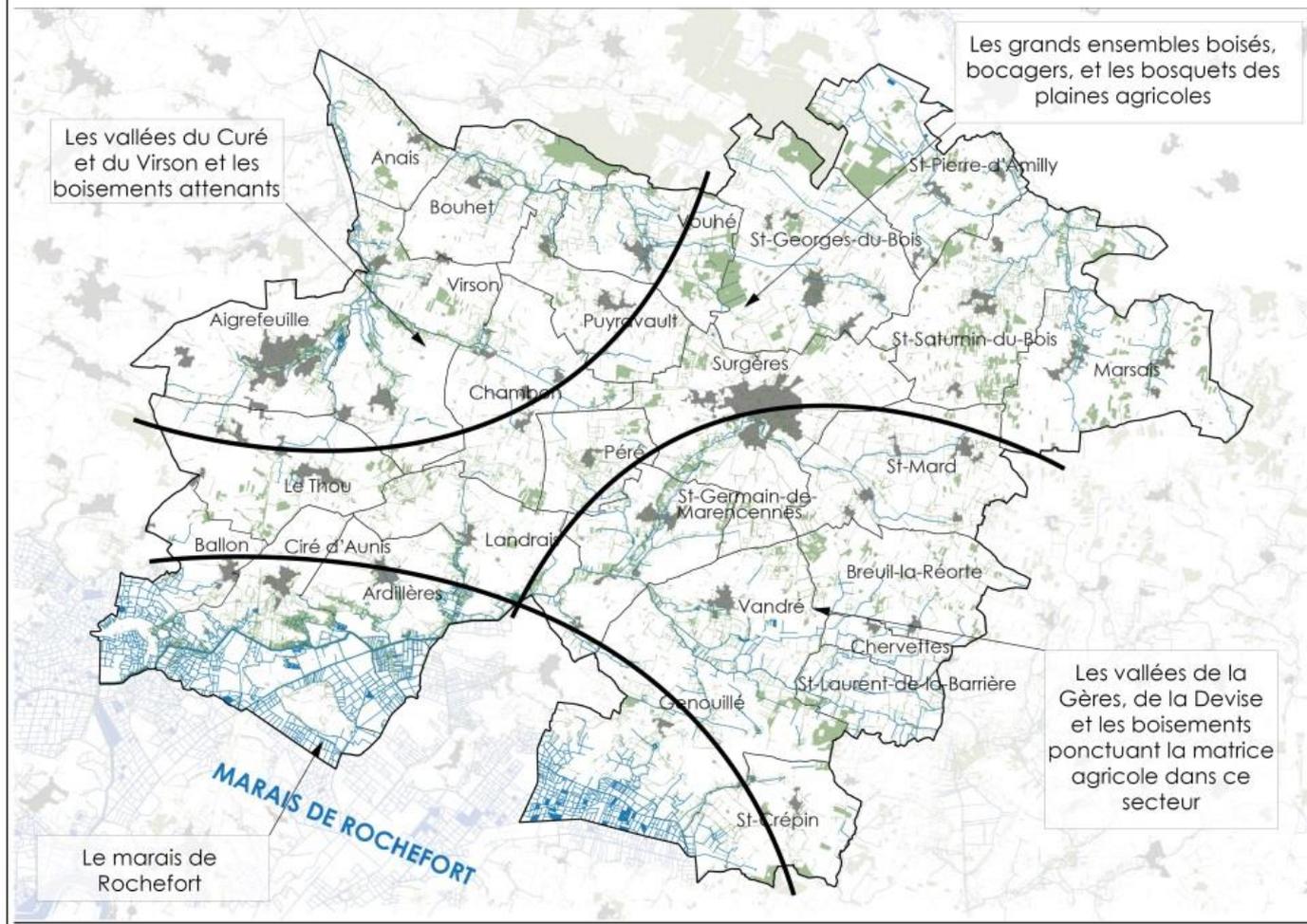
Etant donné la particularité du territoire d'Aunis Sud, notamment la présence d'une trame bleue (milieux aquatiques et humides) omniprésente, le choix d'une approche par sous-trame pour représenter la TVB au sein de l'état initial de l'environnement n'a pas été retenu.

Il est apparu pertinent de mettre en œuvre une approche par secteur géographique afin de présenter les différentes entités éco-paysagères en place sur le territoire, ainsi que leurs interconnexions. 4 entités éco-paysagères ressortent de cette analyse sur le territoire du PLUi-H (localisées sur la carte page suivante) :

- Les vallées du Curé et du Virson et les boisements attenants
- Les grands ensembles boisés, bocagers, et les bosquets des plaines agricoles
- Les vallées de la Gères, de la Devise et les boisements ponctuant la matrice agricole dans ce secteur
- Le marais de Rochefort

12.2 - Rappels sur la Trame Verte et Bleue et méthodologie d'élaboration

Trame Verte et Bleue - Grands secteurs - Aunis Sud



Au sein de ces entités, ont été identifiés et cartographiés :

- Des **réservoirs de biodiversité majeurs** : il s'agit de grands ensembles écologiques homogènes au fonctionnement écologique préservé, au sein desquels la faune et la flore peuvent se déplacer et coloniser sans contraintes (la vallée du Virson, la vallée du Curé, la vallée du Mignon, la vallée de la Gères, et la vallée de la Devise). Ils sont par ailleurs couverts, pour la grande majorité, par des périmètres institutionnels d'inventaire, de protection ou de gestion de la biodiversité ;
- Des **réservoirs de biodiversité locaux** : il s'agit de secteurs plus localisés, moins étendus, souvent constitués de boisements, de prairies humides, ou d'un maillage bocager plus dense que sur le reste du territoire. Ils constituent une zone d'extension des réservoirs de biodiversité principaux ; Ils ont été définis à dire d'experts (consultations des acteurs locaux), et affinés par photo-interprétation complétée de vérifications sur le terrain. Il n'y a toutefois pas eu d'expertise naturaliste avec relevés faune-flore menée dans le cadre de ce travail.
- Des **corridors écologiques** : pouvant être de milieux boisés ou ouverts, il s'agit des couloirs les plus favorables au déplacement de la faune pour rejoindre les réservoirs de biodiversité alentours ;
- La **trame bleue** : thématique omniprésente sur le territoire, elle est retrouvée au sein de chaque entité éco-paysagère. Elle est constituée de nombreux cours d'eau et canaux. Certains constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides (poissons, mammifères, etc.) ;

Les pages suivantes illustrent la TVB définie à l'échelle du territoire d'Aunis Sud, décrite par entité éco-paysagère.

12.3 – Analyse du secteur des vallées du Curé et du Virson et des boisements attenants

➤ **Caractéristiques des milieux :**

(Source : *Schéma prospectif de liaisons de biodiversité, Pays d'Aunis, Biotope ; Atlas communal des espèces, LPO ; INPN*)

Ce secteur est caractérisé par la traversée des cours d'eau du Virson et du Curé, de leurs nombreuses ramifications et de leurs nombreux affluents. Ces cours d'eau alimentent le marais mouillé de Nuailé, situé en dehors du territoire au nord. Ces cours d'eau sont bordés par des milieux mixtes ouverts et boisés, et des zones humides : prairies bocagères humides (à plantes rares en Poitou-Charentes), marais d'Anais, marais de Fraise, Grand Marais, bois marécageux et boisements proches présents sur les espaces agricoles alentours. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces animales : hérons, rapaces, Râle des genets (espèce patrimoniale), Loutre d'Europe, Rat des moissons, Campagnol amphibie, etc.

Il a été observé que le Curé est en assec une partie de l'année. Le rôle fonctionnel biologique de ce cours d'eau est néanmoins primordial et doit être inscrit dans la TVB d'Aunis sud.

L'enjeu sur ces éléments de la trame verte et bleue réside dans le maintien de leur caractère de continuité et dans le maintien de l'existence des cours d'eau.



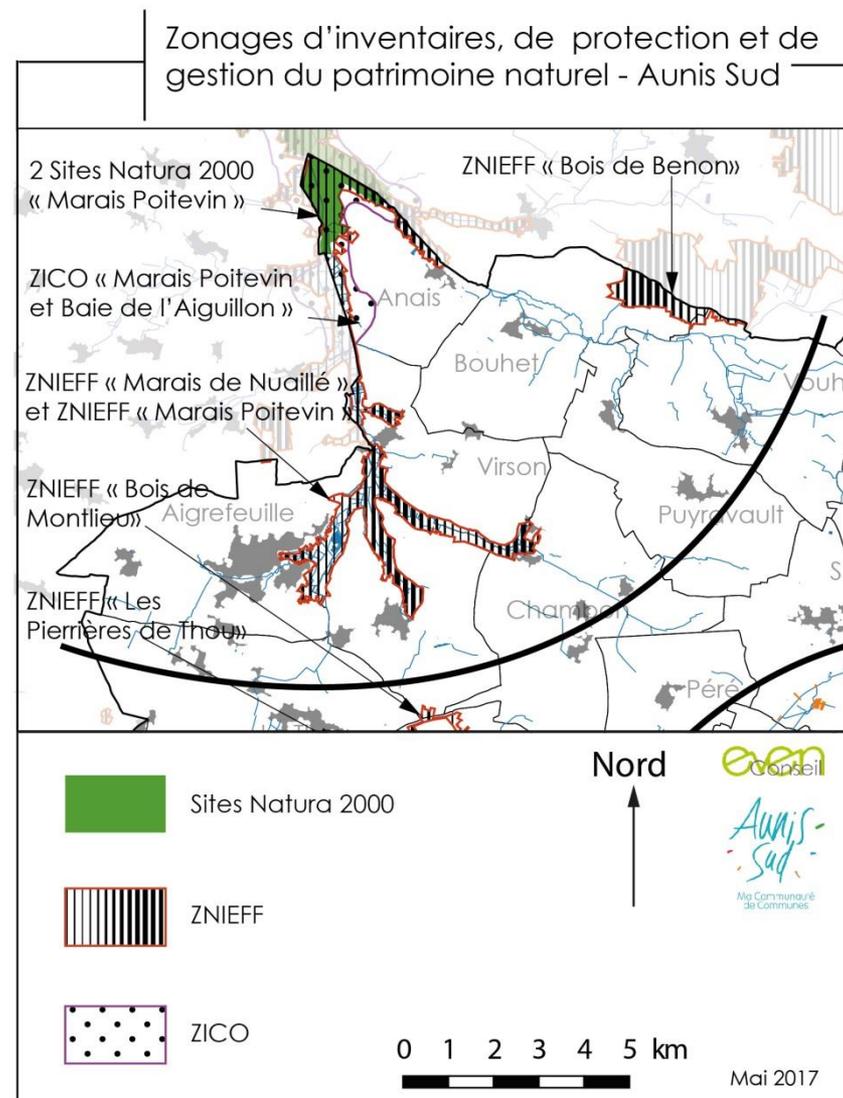
Loutre d'Europe – Source INPN



Râle des Genets – Source LPO

➤ **Les sites inventoriés et d'intérêt communautaire :**

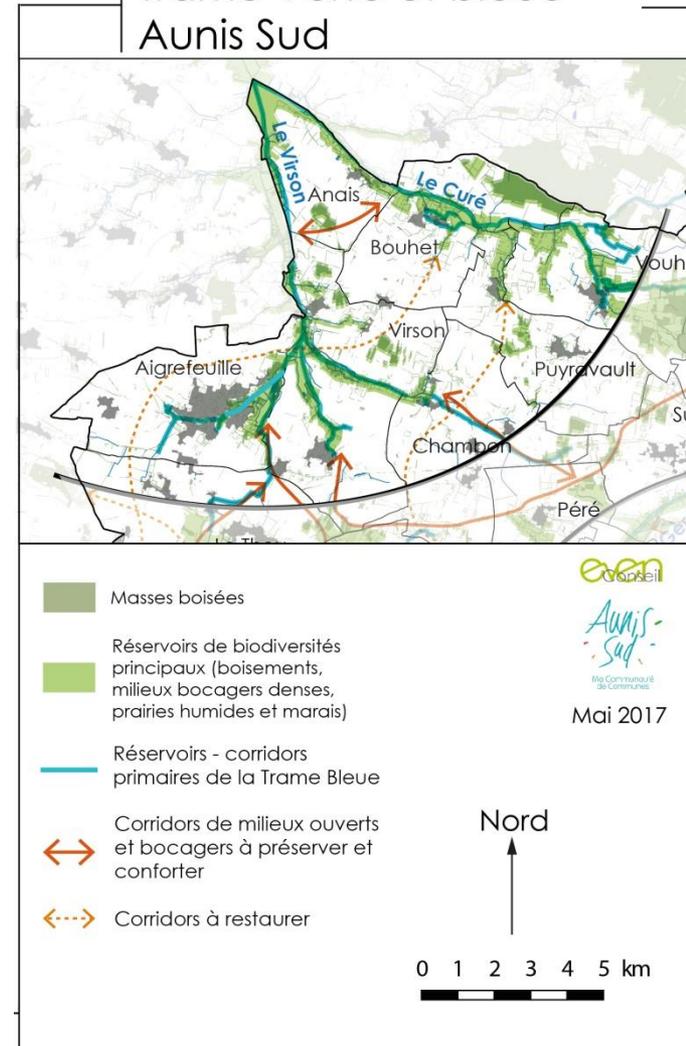
- ZNIEFF de type 1 n°540006833 « Marais de Nuillé » et ZNIEFF de type 2 n°540120114 « Marais Poitevin » sur le même périmètre (Surface sur Aunis Sud : ~690 ha)
- ZNIEFF de type 1 n°540006847 « Bois de Benon » (Surface sur Aunis Sud : ~115 ha)
- NATURA 2000 SIC n°FR5400446 « Marais Poitevin » et NATURA 2000 ZPS n°FR5410100 « Marais Poitevin » sur le même périmètre (Surface sur Aunis Sud : ~140 ha)
- ZICO « Marais Poitevin et Baie de l'Aiguillon » (Surface sur Aunis Sud : ~300 ha)



➤ **Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés :**

- Des réservoirs / corridors aquatiques majeurs à préserver :
 - Le Virson et ses affluents : le Traquenard, le Vieux Bief, ruisseau du Moulin de la Goutte, ruisseau de la Font, ruisseau du Péré
 - Le Curé et ses affluents : ruisseau de St-Bibien, le Vouhé, le Blamère.
- Des réservoirs de biodiversité majeurs :
 - La partie sud du Bois de Benon.
- Des réservoirs de biodiversité locaux :
 - Des bois et bosquets proches des vallées : le bois Chauvaux (Bouhet), les Grandes Bouillées (Bouhet), (la Garenne (Anais), Moulin de la Grève (Virson), la Garenne de St-Vincent (Virson), le Fief Nouveau (Puyravault).
- Des corridors de milieux ouverts à préserver et conforter entre les deux réservoirs corridors des deux vallées.
- Des corridors à restaurer entre les deux vallées et allant vers les marais au sud.
- Des coupures d'urbanisation à maintenir le long du Virson dans sa traversée d'Aigrefeuille d'Aunis de part et d'autre du Virson.

Trame Verte et bleue - Aunis Sud

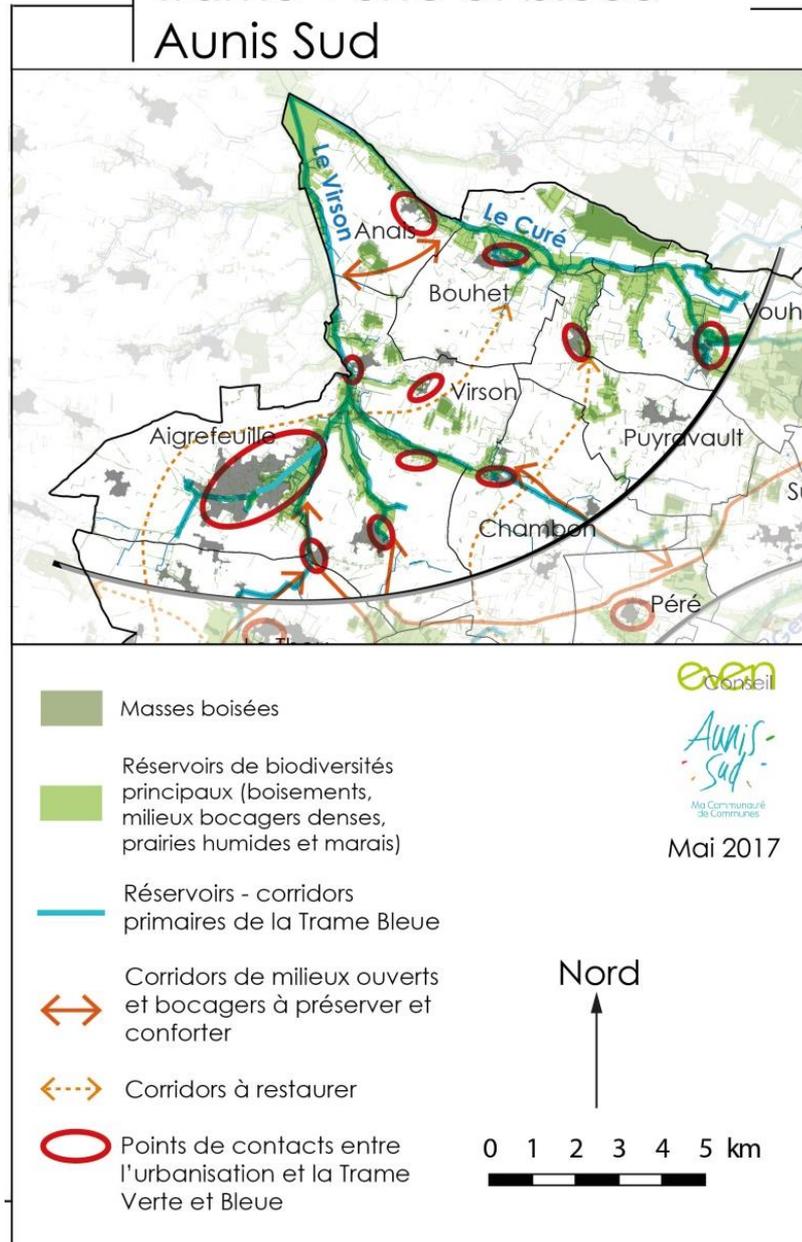


➤ **Les points de contacts entre le développement urbain et les éléments constitutifs de la TVB sur lesquels il faut porter une attention :**

De nombreux espaces sont urbanisés à proximité des vallées du Virson et du Curé : le centre urbain d'Aigrefeuille-d'Aunis, le bourg de Forges, les hameaux de Villeneuve et Puydrouard sur la commune de Forges, le bourg de Virson, le hameau du Bois de l'Encens sur la commune de Virson, le bourg d'Anais, le bourg de Bouhet, le hameau de Blameré sur la commune de Puyravault, le bourg de Vouhé, les hameaux de Marlonges et du Ramigeau sur la commune de Chambon.

Il convient de porter une attention à l'extension de l'ensemble des espaces urbanisés construits au contact des vallées.

Trame Verte et bleue - Aunis Sud



12.4 – Analyse du secteur des grands ensembles boisés et bocagers des plaines agricoles

➤ **Caractéristiques des milieux :**

(Source : *Schéma prospectif de liaisons de biodiversité, Pays d'Aunis, Biotope ; Atlas communal des espèces, LPO ; INPN*)

On retrouve au sein de la matrice agricole céréalière une mosaïque de milieux diversifiés :

- Des complexes d'îlots boisés, des prairies à orchidées, des réseaux bocagers assez denses abritant une faune et une flore à protéger dont plusieurs oiseaux inscrits sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) : Pouillots véloces, Pics épeiches, Troglodytes mignons, Hypolais polyglottes, Fauvettes grisettes. (Source INPN)
- Des boisements de surfaces conséquentes constituant des zones d'habitats et de refuges importantes au cœur de la matrice agricole céréalière pour des espèces d'oiseaux rares et localisées telles que le Busard St Martin, l'Engoulevent ou le Pouillot de Bonelli (Source INPN).
- Des milieux ouverts cultivés bordés d'arbres favorables à la présence d'Outardes canepetières et d'Oedicnèmes criards (Source LPO 17)
- La vallée du Mignon dont le cours d'eau constitue la limite est des communes de St Pierre d'Amilly et St Saturnin du Bois. Classé en 1^{ère} catégorie piscicole (cours d'eau à vocation salmonicole) dans ce secteur, le cours d'eau a un intérêt élevé de biodiversité. Les nombreux affluents du Mignon prenant leurs sources sur les communes de St Pierre d'Amilly, St Saturnin du Bois et Marsais participent à cet écosystème à préserver.

L'enjeu sur ce secteur est la fragmentation des ensembles boisés, le maintien des haies et la préservation des cours d'eau.



Pouillot véloce – Source INPN

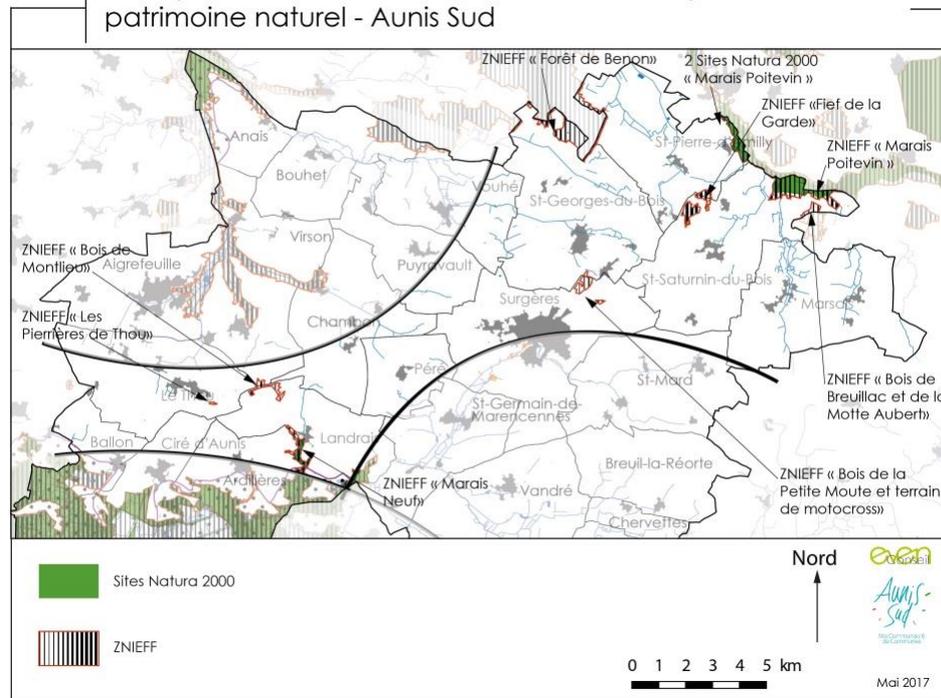


Busard St-Martin – Source LPO

➤ **Les sites inventoriés et d'intérêt communautaire :**

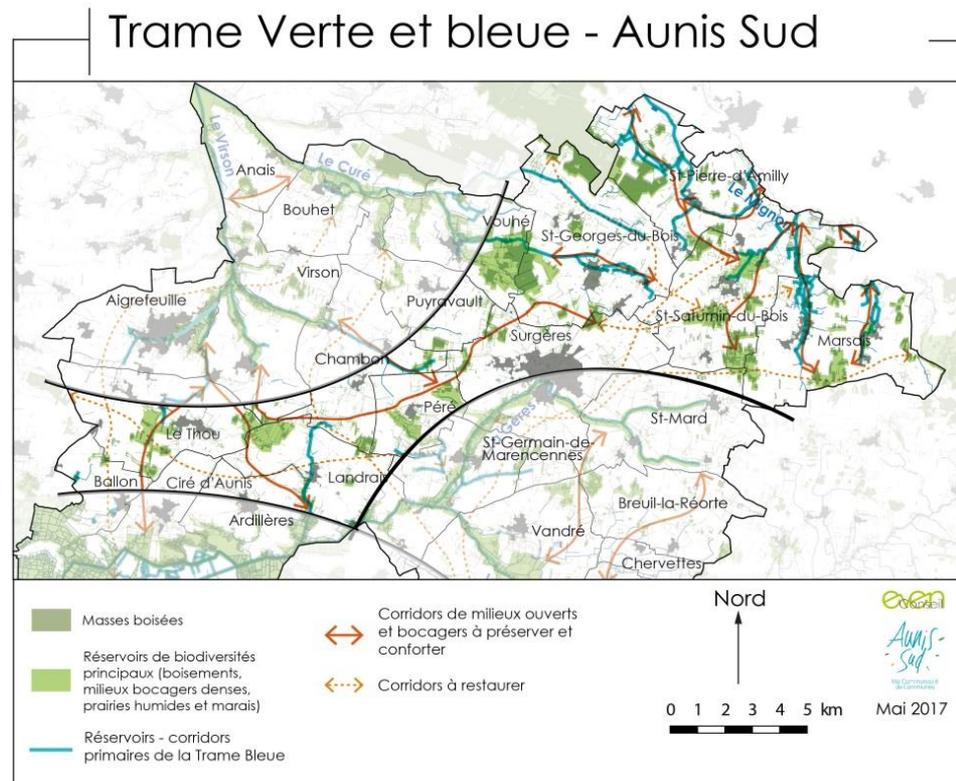
- ZNIEFF de type I n°540014608 « Bois de Montlieu » (Surface sur Aunis Sud : ~23 ha)
- ZNIEFF de type I n°540120032 « Bois de la petite Moute » (Surface sur Aunis Sud : 26 ha)
- ZNIEFF de type I n°540120087 « Fief de la Garde » (Surface sur Aunis Sud : ~50 ha)
- ZNIEFF de type I n°540003525 « Bois de Breuillac et de la Motte Aubert » (Surface sur Aunis Sud : ~72 ha)
- ZNIEFF de type I n°3800393 « Les Pierrières de Thou » (Surface sur Aunis Sud : ~2 ha)
- ZNIEFF de type I n°540014611 « Marais Neuf » (Surface sur Aunis Sud : ~200 ha)
- ZNIEFF de type I n°540006873 « Forêt de Benon » (Surface sur Aunis Sud : ~100 ha)
- ZNIEFF de type II n°540120114 « Marais Poitevin » (Surface sur Aunis Sud : ~170 ha)
- NATURA 2000 SIC n°FR5400446 « Marais Poitevin » et Natura 2000 ZPS n°FR5410100 « Marais Poitevin » sur le même périmètre (Surface sur Aunis Sud : ~129 ha)

Zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel - Aunis Sud



➤ **Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés :**

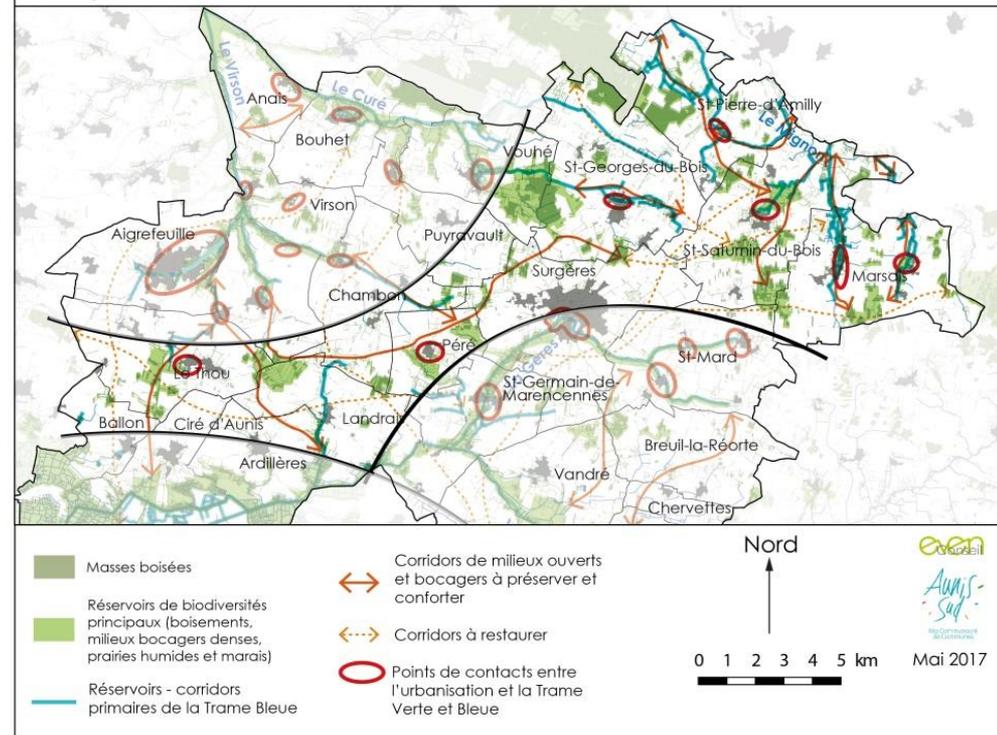
- Des réservoirs / corridors aquatiques majeurs à préserver : La vallée du Mignon et ses affluents sur les communes de St Pierre d'Amilly, St Saturnin du Bois et Marsais.
- Des réservoirs de biodiversité locaux :
 - Les complexes d'îlots boisés, de prairies, et les réseaux de haies : le bois de Montlieu (Forges, le Thou, Landrais, Chambon) ; le réseau bocager important de Péré, les boisements de Puyravault ; Surgères et Chambon ; le milieux boisés et bocagers de St-Saturnin-du-Bois et St Pierre d'Amilly ; les micro boisements de Marsais.
 - Les boisements de surfaces conséquentes : les boisements de Chambon (~40 ha / Péré, Landrais, Chambon); le Court Barré (~6 ha / Landrais); le Bois de la Boissonnerie (~30 ha / Péré, Surgères); le Bois Fontaine (~150 ha / St Georges du Bois); le Bois de la Petite Moute (~35 ha / St Georges du Bois); le bois de la Garenne au sud de Poléon (~25ha/ St Georges du Bois); des parties du Bois de Benon sur St Georges du Bois (~90 ha) et St Pierre d'Amilly (~1,36 km²).
- Les corridors de milieux ouverts à préserver et conforter entre les différents réservoirs d'est en ouest et vers la vallée du Mignon.



- **Les points de contacts entre le développement urbain et les éléments constitutifs de la TVB sur lesquels il faut porter une attention :**

Une attention particulière sera portée aux bourgs de St-Saturnin du bois, de Péré et du Thou qui sont bordés par des réseaux bocagers et de bosquets constitutifs de réservoirs de biodiversité. Les bourgs de St-Pierre-d'Amilly, de St-Georges du bois, de Marsais et de Boissé sur la commune de Marsais, sont traversés par des cours d'eau constitutifs de corridors aquatiques de la trame bleue.

Trame Verte et bleue - Aunis Sud



12.5 – Analyse du secteur des vallées de la Gères, de la Devise, et des boisements ponctuant la matrice agricole

➤ **Caractéristiques des milieux :**

(Source : *Schéma prospectif de liaisons de biodiversité, Pays d'Aunis, Biotope ; Atlas communal des espèces, LPO ; INPN*)

Les vallées de la Gères et de la Devise représentent des corridors aquatiques et boisés majeurs à l'échelle du territoire d'Aunis Sud. Les lits mineurs des cours d'eau, les ripisylves préservées, ainsi que les espaces boisés et prairiaux situés dans les lits majeurs constituent des milieux riches en biodiversité (Busard des roseaux et Martin-pêcheur d'Europe pour l'avifaune, Salamandre tachetée et Triton palmé pour l'herpétofaune, etc.).

Des boisements et des secteurs bocagers contenant un important réseau de haies sont situés entre les deux cours d'eau. Ils enrichissent et diversifient les milieux naturels de la matrice agricole, offrant ainsi des lieux de vie et/ou des secteurs de chasse pour la faune sauvage (Bondrée apivore, Huppe fasciée, Oedicnème criard, etc.).



Busard des roseaux – Source LPO

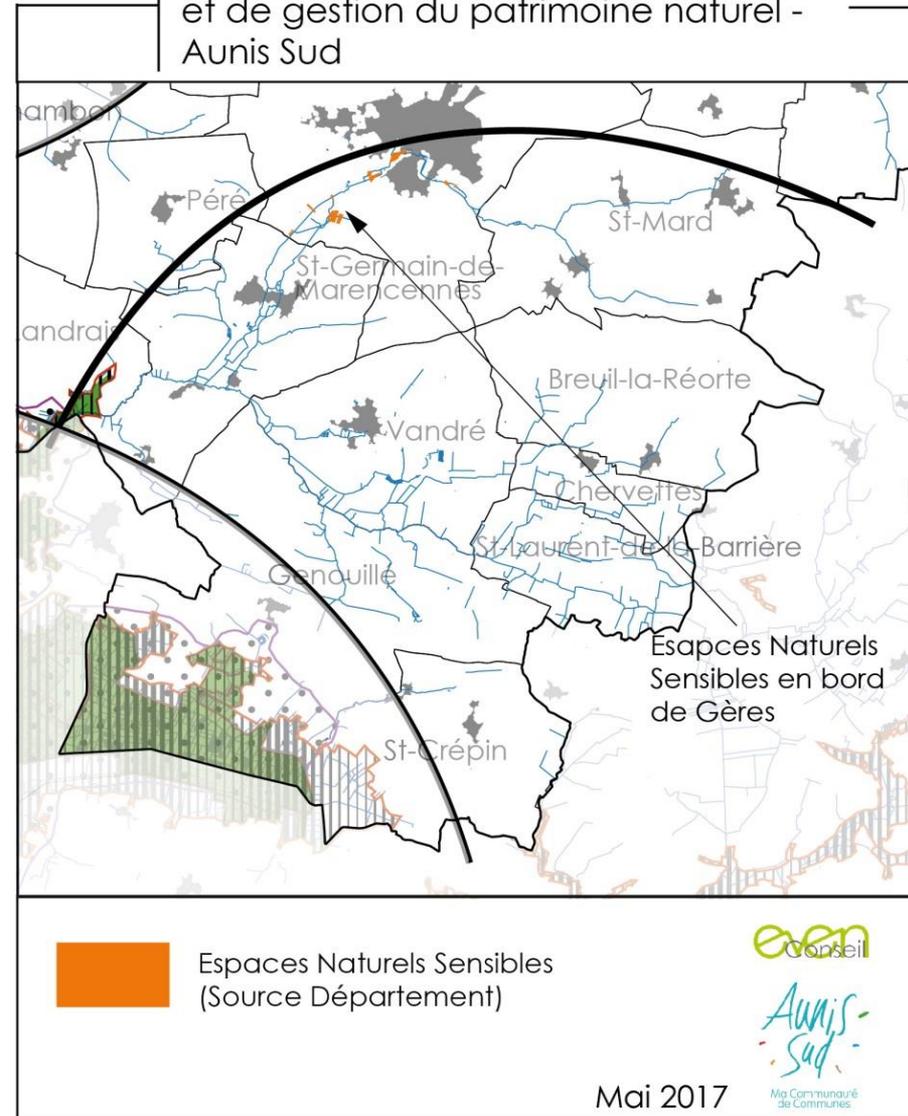


Salamandre tachetée– Source INPN

Zonages d'inventaires, de protection et de gestion du patrimoine naturel - Aunis Sud

➤ Les sites inventoriés et d'intérêt communautaire :

- Environ 13 ha classés en Espaces Naturels Sensibles le long de la Gères.
- Une petite partie des sites NATURA 2000 SIC n°FR5400429 : « Marais de Rochefort » et ZPS n° FR 5410013 : « Anse de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort » qui couvrent le même secteur (Surface sur Aunis Sud : ~2665 ha)



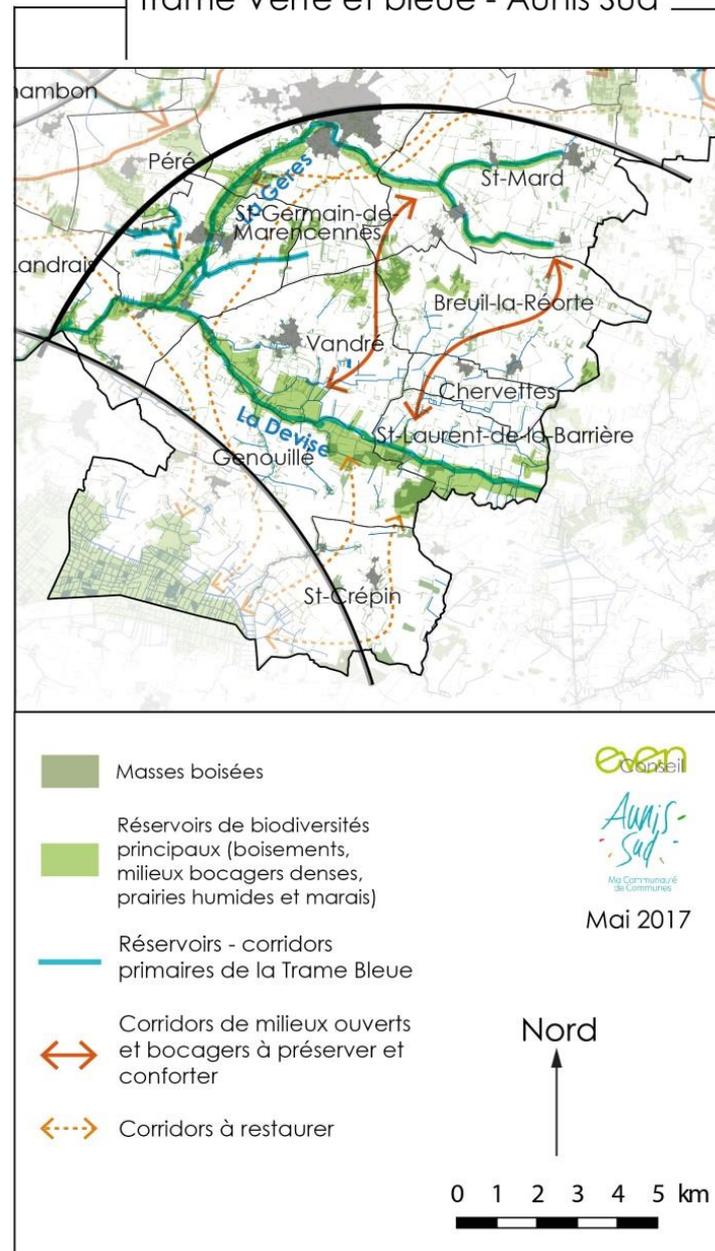
➤ **Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés :**

- Des réservoirs de biodiversité/ corridors aquatiques majeurs composés par :
 - Le lit majeur de la Gères et les boisements attenants, en dehors des portions de cours d'eau qui traversent la ville de Surgères et les bourgs de St-Mard, Boisseuil et St-Germain-de-Marencennes ;
 - Le lit majeur de la Devisse dans son ensemble et les boisements attenants.

- Des réservoirs de biodiversité locaux composés de boisements et de secteurs bocagers enrichissant et diversifiant les milieux de la matrice agricole sur les communes de Surgères (la Garenne), St-Mard (Bois de Pimant), Breuil-la-Réorte (les Brandes de l'Abbaye, les chênaies Corot, le Fief des Brandes), Vandré (le Fief des Merles), Genouillé (Bois de la Bastière), St-Laurent-de-la-Barrière (Pelouse sèche du Terrier du Mugon).

- Des corridors de milieux ouverts, composés d'espaces agricoles ouverts et ponctués de plans d'eau (Vandré), à préserver et conforter pour maintenir des échanges biologiques entre les vallées de la Devisse et de la Gères

- Des corridors à restaurer entre les deux vallées et allant au nord vers les réservoirs de biodiversités des plaines agricoles, et au sud vers les marais.

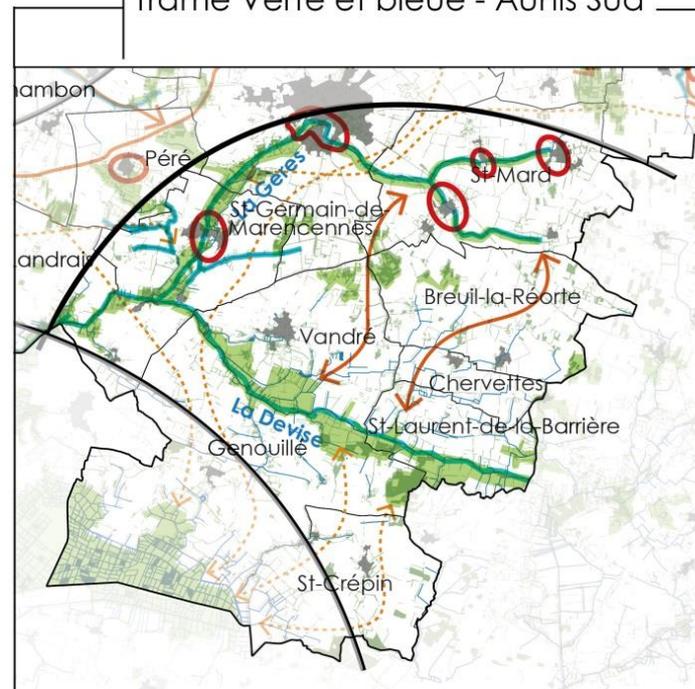


➤ **Les points de contacts entre le développement urbain et les éléments constitutifs de la TVB sur lesquels il faut porter une attention :**

Le développement des entités urbaines qui sont traversées par la Gères doit prendre en compte les milieux naturels fragiles compris dans le lit majeur du cours d'eau. Une attention particulière sera portée sur le développement urbain de Surgères et sur celui de St-Germain-de-Marencennes.

Par ailleurs le bourg de St-Mard et les hameaux de Maizeron et Boisseuil sont traversés par des cours d'eau qui forment la Gères et qui constituent des corridors aquatiques de la trame bleue. La présence et la préservation de ces corridors aquatiques devra être prise en compte dans les projets de développement urbain.

Trame Verte et bleue - Aunis Sud



-  Masses boisées
-  Réservoirs de biodiversités principaux (boisements, milieux bocagers denses, prairies humides et marais)
-  Réservoirs - corridors primaires de la Trame Bleue
-  Corridors de milieux ouverts et bocagers à préserver et conforter
-  Corridors à restaurer
-  Points de contacts entre l'urbanisation et la Trame Verte et Bleue

even
Conseil

Aunis-Sud
Ma Communauté
du Littoral Atlantique

Mai 2017

Nord

0 1 2 3 4 5 km

12.6 – Analyse du secteur du Marais de Rochefort et des boisements attenants

➤ **Caractéristiques des milieux :**

(Source : *Schéma prospectif de liaisons de biodiversité, Pays d'Aunis, Biotope ; Atlas communal des espèces, LPO ; INPN*)

Le territoire s'ouvre au sud sur le marais de Rochefort, un des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques composé de prairies hygrophiles plus ou moins saumâtres séparées par un important réseau de fossés d'eau douce, de bois marécageux, de roselières, de pelouses calcicoles xérophiles situées sur le flanc des "îles" de calcaires (comme la Grande Terre sur Ciré d'Aunis). Ces marais offrent des habitats remarquables - notamment prairiaux - sur des surfaces étendues. Ils constituent des zones de résidence permanente et de reproduction pour la Loutre et le Vison d'Europe et d'importante zone de reproduction pour le Pélobate cultripède, amphibien très localisé sur les côtes atlantiques.

Des boisements situés en contrebas du plateau cultivé constituent des milieux naturels riches de transition entre les plaines et les marais. En particulier, le Bois des Mornards situés au sud du bourg de Ciré d'Aunis constitue un bois "mouillé", inondé l'hiver et parcouru d'anciens fossés. Des prairies méso-hygrophiles de fauche sont situées en périphérie. Ces sites constituent des sites de reproduction pour quelques rapaces patrimoniaux comme le Milan noir et le Faucon hobereau. Ils sont par ailleurs fréquentés par la Loutre.



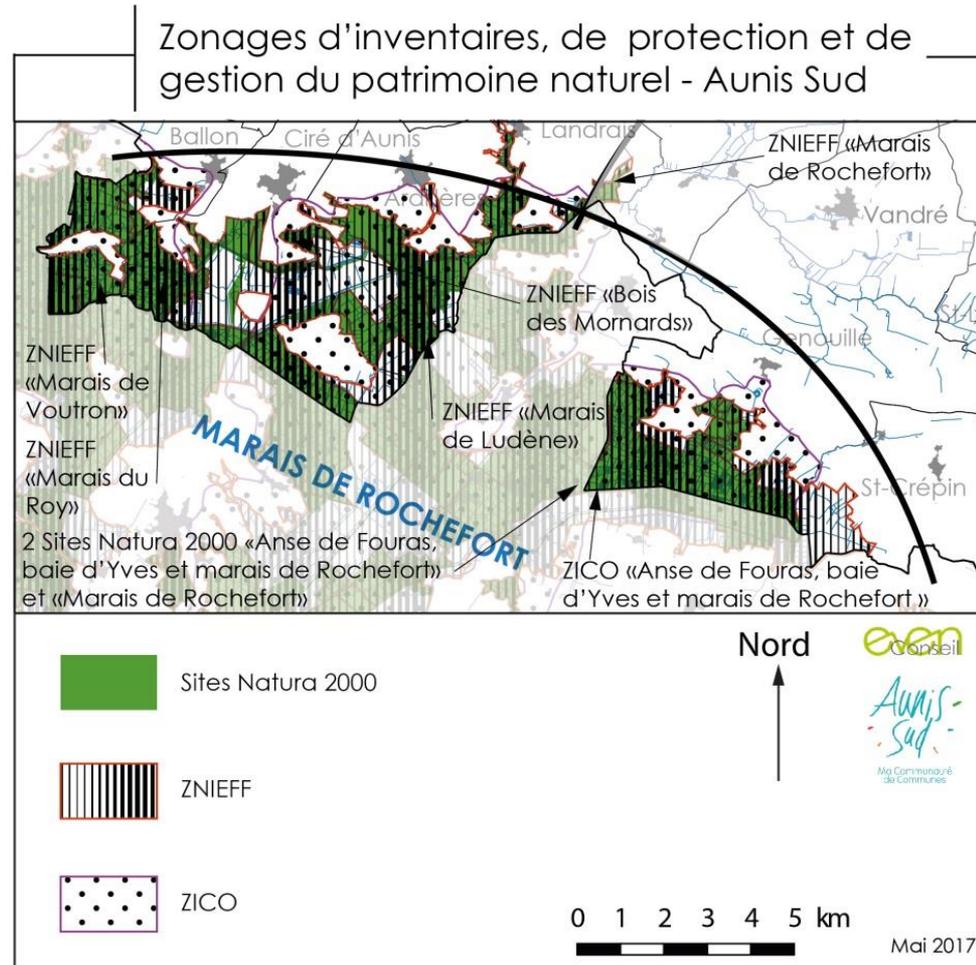
Vison d'Europe – Source : Photodenature.fr



Pélobate cultripède – Source INPN

➤ **Les sites inventoriés et d'intérêt communautaire :**

- ZNIEFF de type I n° 540003321 : « Bois de Mornard » (Surface sur Aunis Sud : ~ 89 ha)
- ZNIEFF de type I n°540003114 « Marais de Ludène » (Surface sur Aunis Sud : ~ 1175,5 ha)
- ZNIEFF de type I n°540014611 « Marais Neuf » (Surface sur Aunis Sud : ~ 190 ha)
- ZNIEFF de type II n° 540007609 « Marais de Rochefort » (Surface sur Aunis Sud : ~ 3951 ha)
- ZNIEFF de type I n° « Marais du Roy » (Surface sur Aunis Sud : ~ 300 ha)
- ZNIEFF de type I n° « Marais de Voutron » (Surface sur Aunis Sud : ~ 310 ha)
- Les sites NATURA 2000 ZPS n° FR 5410013 : « Anse de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort » et SIC n°FR5400429 : « Marais de Rochefort » couvrant la même emprise (Surface sur Aunis Sud : ~2665 ha)
- ZICO n°PC 05 : « Anse de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort » (Surface sur Aunis Sud : ~ 5463 ha)



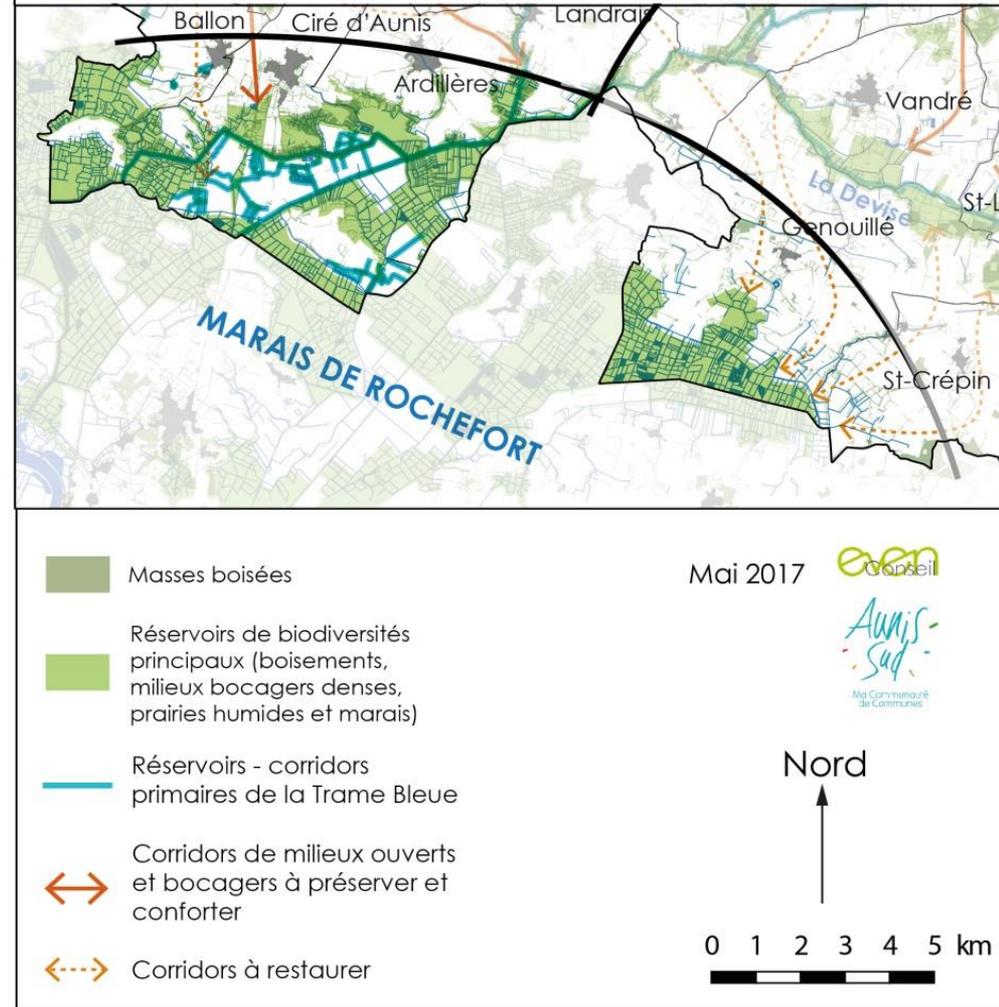
Trame Verte et bleue - Aunis Sud

➤ Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés

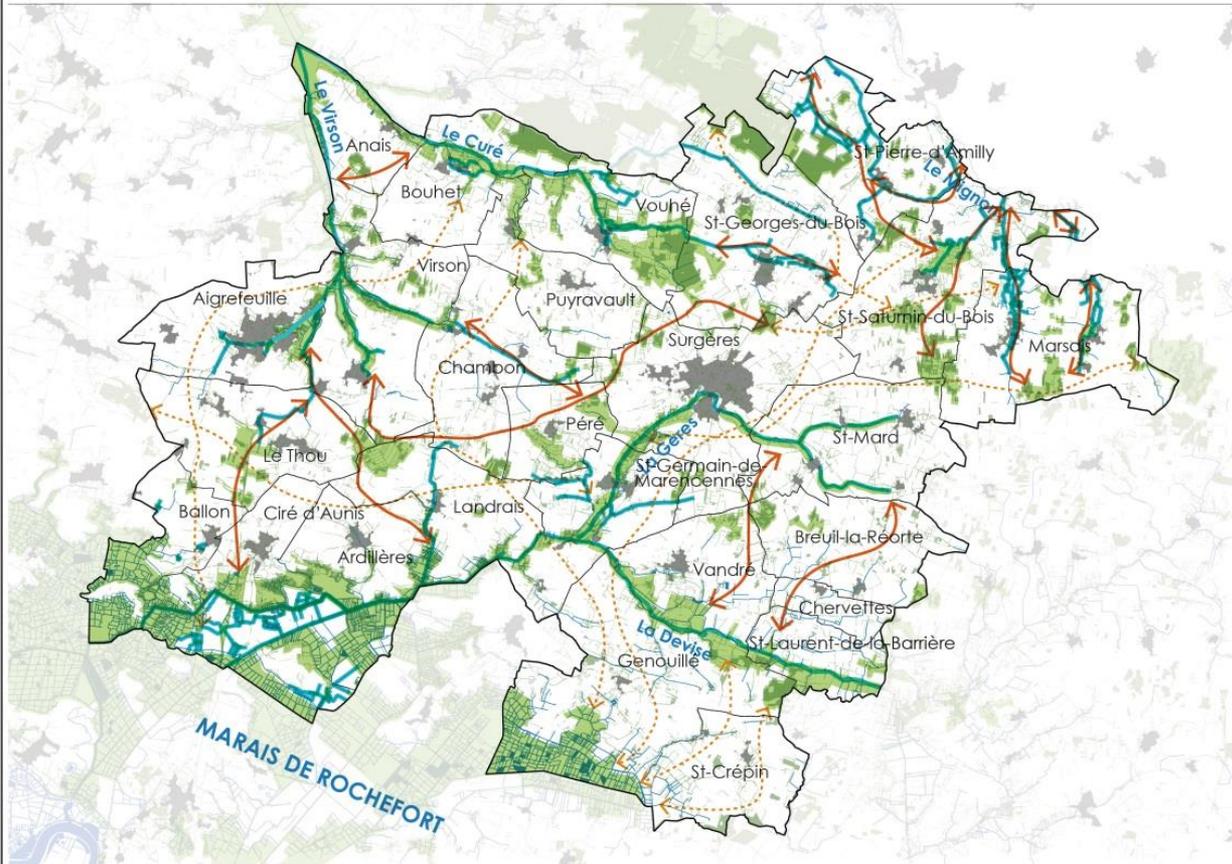
- Un réservoir de biodiversité majeur composé :
 - Du Marais de Rochefort
- Des réservoirs de biodiversité locaux composés :
 - Des Marais Neufs et de Ludène
 - Du Bois des Mornards
- Des corridors à restaurer reliant les marais aux réservoirs de biodiversités situés plus au nord

➤ Les points de contacts entre le développement urbain et les éléments constitutifs de la TVB sur lesquels il faut porter une attention :

Aucune entité urbaine ne menace les marais sur le territoire d'Aunis Sud.



Trame Verte et Bleue - Aunis Sud



Réservoirs de biodiversités principaux (boisements, milieux bocagers denses, prairies humides et marais)

Masses boisées

Réservoirs - corridors primaires de la Trame Bleue

Corridors de milieux ouverts et bocagers à préserver et conforter

Corridors à restaurer

Nord

0 1 2 3 4 5 km



Mai 2017

SYNTHESE DES CONSTATS

- Une trame bleue très présente sur le territoire, des cours d'eau à forte potentialité écologique (catégories 1 et 2) mais sujets aux étiages et pollutions diffuses
- Un réservoir humide majeur formé par les marais mouillés de Rochefort, présentant une biodiversité remarquable.
- Une occupation du sol dominée par les plaines céréalières, tantôt structurées par des réseaux bocagers (petits boisements, bosquets, alignements d'arbres, haies), tantôt dépourvues de végétation arborée entraînant une fragilisation voire une rupture des continuités écologiques
- Des plaines agricoles ouvertes très favorables aux oiseaux de plaine, dont certaines espèces à fort intérêt et à fort enjeu de préservation (Busard des marais, Œdicnèmes)
- Une trame boisée éparse, formée par des petits boisements, bosquets, et reliés par un réseau bocager pas toujours fonctionnel
- Des sites à fort intérêt écologique, faisant l'objet de protection et d'inventaires: marais de Nuaille, marais de Rochefort, Forêt et Bois de Benon, Fief de la Garde, boisements sur St-Saturnin-du-Bois, vallée du Mignon, les Pierrières du Thou, le bois des Mornards...
- Des travaux d'identification des trames vertes et bleues déjà réalisés sur le territoire (SCoT du Pays d'Aunis, SRCE Poitou Charentes)+ quelques travaux communaux
- Peu de fragmentation provoquée par le développement urbain : un habitat peu dispersé en dehors des écarts denses et habitations agricoles

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La protection des sites naturels à fort enjeu écologique : cours d'eau structurants (Curé, Virson, Gères, Devise, Mignon) et prairies humides attenantes, marais et zones humides, boisements encore denses et fonctionnels
- Le maintien de l'activité agricole afin de garantir, au-delà des enjeux économiques, la préservation des espèces dépendantes des plaines (trame jaune)
- La prise en compte et la préservation des micro-boisements, réseaux de haies denses et bien constitués qui permettent d'assurer des continuités au sein de la trame ouverte agricole
- Le renforcement de corridors bocagers sur certains sites : au sud de Boissé (Marsais), au sud de Chambon...
- La poursuite du développement urbain en continuité directe des enveloppes bâties existantes

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

13

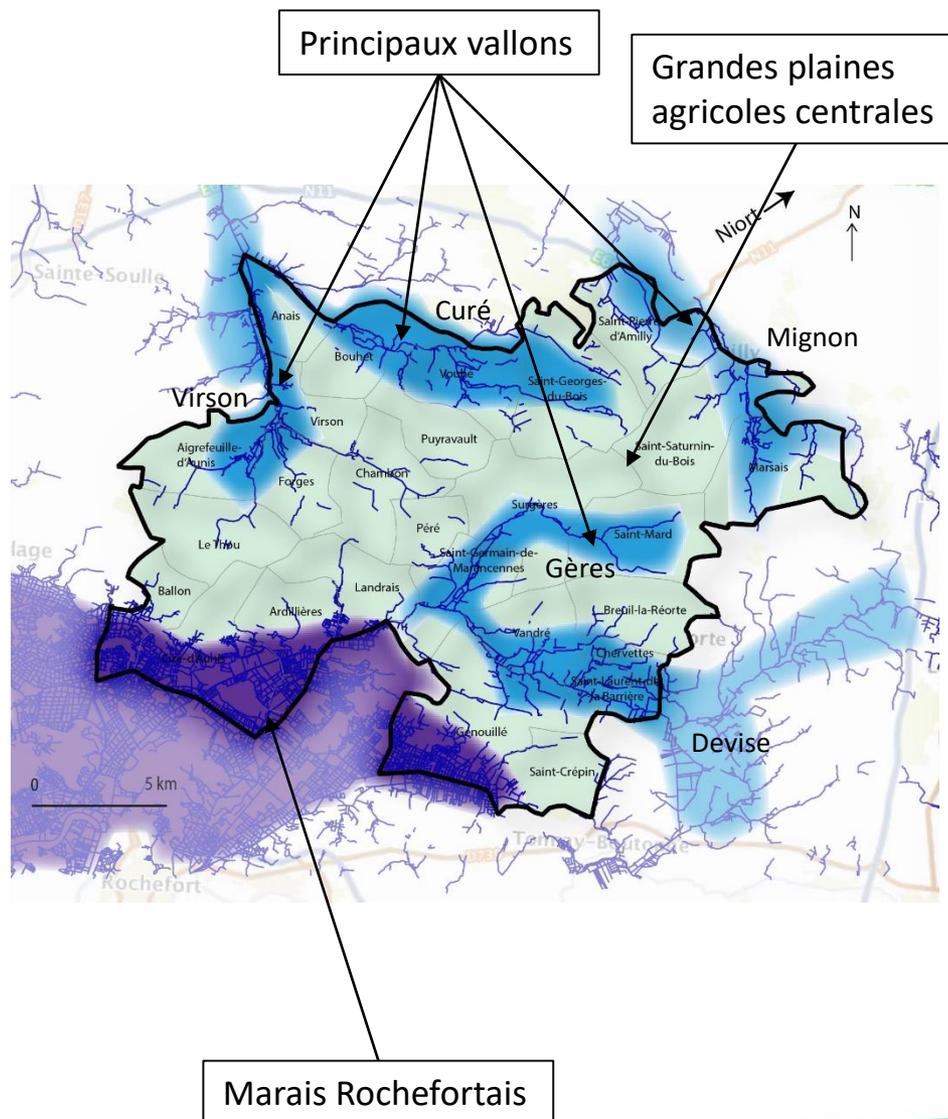
La ressource en eau

13.1 - Un territoire d'eau, couvert par plusieurs documents de planification

➤ Le réseau hydrographique d'Aunis Sud

Le territoire d'Aunis Sud est caractérisé par 3 entités hydrauliques distinctes:

- Les principaux vallons qui viennent traverser les plaines agricoles : vallées du Curé, de la Gères, de la Devisé, du Mignon, et du Virson
- Le marais Rochefortais sur l'extrémité Sud du territoire, vastes zones humides et importantes réserves d'eau
- Les grandes plaines agricoles d'Aunis qui s'étendent sur une grande partie du territoire, au sein desquelles les eaux de surface sont moins représentées.



➤ Les SDAGEs et SAGEs couvrant les différentes communes d'Aunis-Sud

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de gestion des cours d'eau mis en place par la Directive Cadre sur l'Eau pour répondre aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau.

Le territoire, à cheval sur 2 grands bassins hydrographiques, est concerné par :

- Le SDAGE Loire-Bretagne sur la moitié nord (13 communes)
- Le SDAGE Adour-Garonne sur la moitié sud (14 communes)

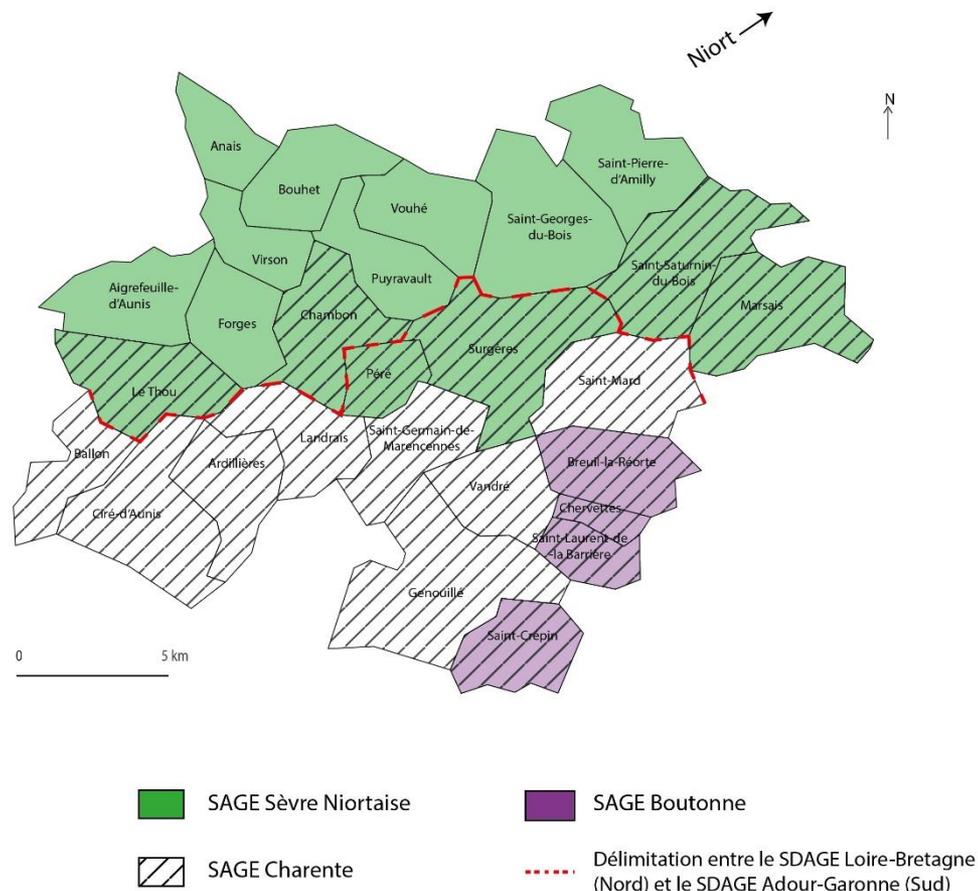
De plus, toutes les communes sont couvertes par des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ceux-ci sont des déclinaisons des objectifs du SDAGE à l'échelle des sous-bassins versants :

- Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (SNMP) approuvé le 29 avril 2011 (15 communes)
- Le SAGE Boutonne, approuvé le 5 septembre 2016 (4 communes)
- Le SAGE Charente (en cours d'élaboration, 17 communes).

Enfin, la commune d'Anais fait partie du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Le PLUi doit prendre en compte les prescriptions des SAGEs, SDAGEs, de la charte du PNR ainsi que du SCoT en vigueur, en cours de révision.

Les documents de planification relatifs à la gestion de la ressource en eau



Source: SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, Boutonne et Charente, réalisation: Even Conseil 2017

13.2 - Une ressource très sollicitée présentant un déficit quantitatif

L'intégralité du territoire est en Zone de Répartition des Eaux, classement qui caractérise un important déséquilibre entre besoins et ressources en eau en période estivale. Celui-ci permet de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau en définissant des seuils d'autorisation de prélèvements plus contraignants.

➤ Les masses d'eau de surface

Le territoire Aunis Sud est irrigué par 5 cours d'eau principaux, que sont la Gères, le Curé, le Virson le Mignon et la Devise, ainsi que par leurs petits affluents. Les pressions quantitatives sur ces cours d'eau sont importantes. En effet, de nombreux prélèvements sont réalisés pour l'eau potable (pas l'alimentation humaine) et l'irrigation, dans les nappes alluviales qui sont en étroite interaction avec les cours d'eau. L'abaissement de la nappe, en particulier en période sèche, se répercute sur les cours d'eau avec pour effet d'aggraver les débits d'étiage. Ainsi, le Curé et le Virson présentent plus de la moitié de leur linéaire à sec en période estivale. La Gères et la Devise sont également concernés par des assecs estivaux réguliers. Par ailleurs, l'imperméabilisation des sols sur les bords de cours d'eau peut entraîner un dysfonctionnement de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau.

Ainsi, le territoire est concerné par le Plan de Gestion des Etiages (PGE) de Charente. Il est mis en œuvre sur le bassin de la Charente depuis 2004 et a été révisé en 2015. Il s'étend sur l'ensemble du bassin de la Charente, sur 6 départements: Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne et Haute-Vienne. Celui-ci prévoit d'adapter les autorisations de prélèvements en fonction de la ressource disponible afin de limiter au maximum les déficits en eau estivaux.

De plus, le SAGE de la Sèvre Niortaise Marais Poitevin prévoit des débits d'objectif d'étiage (DOE) et des débits de crise (DCR) pour adapter les besoins en eau à la ressource disponible en été.

➤ Les masses d'eau souterraines

Le territoire d'Aunis Sud recouvre 3 masses d'eaux souterraines principales :

- La nappe du Malm, captive, sur toute la partie Nord du territoire (elle concerne les communes incluses dans le SAGE SNMP).
- La nappe de l'Infra-Toarcien, captive, s'étend sur l'intégralité des communes comprises dans le SAGE Charente
- La nappe libre des calcaires du Jurassique supérieur des bassins de la Devise et des côtiers charentais

Les plus gros besoins en eau sont induits par l'activité agricole (68% des prélèvements sur le bassin de la Sèvre Niortaise, 59% sur le bassin de la Charente) et l'alimentation en eau potable (40% sur le bassin de la Charente). Sur la partie Sèvre Niortaise Marais Poitevin, 90% des eaux prélevées pour les usages sont issues des eaux souterraines, en particulier des nappes alluviales qui sont en étroite relation avec les cours d'eau. Les ressources souterraines sont ainsi sur-exploitées en période estivale ce qui a pour effet d'aggraver les étiages.

La nappe du Malm ou (nappe de l'Aunis) est classée en Nappe Intensément Exploitée (NIE) dans le SDAGE Loire-Bretagne. Avec ce classement, les aides et redevances de l'agence de l'eau sont majorées pour progresser vers une utilisation de la ressource plus équilibrée. La gestion quantitative de la ressource en eau est en effet compliquée sur le territoire au regard des nombreux usages de l'eau.

La ressource en eau d'Aunis Sud est sensible d'un point de vue qualitatif.

➤ **Qualité des eaux de surface**

Les données de qualité de l'eau présentées ci-dessous proviennent donc de mesures et éléments de connaissance fournis par les SDAGE Loire Bretagne et Adour-Garonne, dont les états des lieux ont été mis à jour en 2013.

Le Mignon présente un état écologique mauvais, le Curé, la Gères et la Devisse sont en état écologique moyen. Les SDAGE prévoient des objectifs de retour au bon état écologique d'ici à 2027. En revanche, l'état chimique de ces cours d'eau est bon et les SDAGE prévoient le maintien de cet état. *Cf tableau page suivante*

Les masses d'eau de surface sont très exposées aux pollutions diffuses d'origine agricole et en particulier aux nitrates dans les secteurs de plaines et de bocage (Devisse et Gères sont notamment touchées). De plus, certains cours d'eau comme la Gères ou la Charrière (affluent de la Devisse) sont pollués par des rejets de stations d'épuration domestiques. (Source: SIEAG)

➤ **Qualité des eaux souterraines**

La masse d'eau souterraine de l'infra-Toarcien, qui, pour rappel, recouvre l'intégralité des communes comprises dans le SAGE Charente, présente un mauvais état chimique. Un des objectifs du SDAGE Adour-Garonne est de rétablir le bon état chimique à l'horizon 2027.

La nappe du Malm est en état chimique médiocre, causé en particulier par une pollution aux nitrates. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé un objectif de remise en bon état chimique d'ici à 2027.

De plus, une pollution aux pesticides d'origine agricole, postérieure à celle aux nitrates, contribue à la dégradation de la qualité des eaux de la nappe. (source: SAGE SNMP)

Etat écologique et chimique des principaux cours d'eau d'Aunis Sud et objectifs de leur remise en état par les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne

Agence de l'eau	Masses d'eau superficielles			Etat des masses d'eau (Etat des lieux 2013)		Objectifs d'état des masses d'eau (SDAGE 2010-2015)			
	EU_CD	Nom	Source de pollution	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Échéance objectif etat écologique	Objectif d'état chimique	Échéance objectif etat chimique
Adour-Garonne	FRFR477A	La Devise du lieu-dit le gué Charreau au confluent de la Charente	Pesticide	Moyen	Bon	Bon	2027	Bon	2015
	FRFR477B	La Devise de sa source au lieu-dit le Gué Charreau	Rejet de STEP industrielle	Moyen	Bon	Bon	2027	Bon	2015
	FRFRR477B_1	La Charrière	Rejet de STEP, azote et pesticides d'origine agricole	Moyen	Bon	Bon	2027	Bon	2015
	FRFRR477B_2	La Gères	Rejet de STEP, Azote et pesticide d'origine agricole	Moyen	Bon	Bon	2027	Bon	2015
	FRFRR682_5	Ruisseau de la Chassieuse (Saint-Crépin)	Rejet de STEP industrielle, azote et pesticide d'origine agricole	Médiocre	Bon	Bon	2027	Bon	2015
Loire-Bretagne		Le Mignon		Mauvais		Bon	2027		
		Le Curé		Moyen		Bon	2027		

Source: SIE Adour Garonne et SIE Loire Bretagne

13.3 - Une eau potable de qualité et sécurisée

L'alimentation en eau potable est une compétence déléguée au Syndicat des Eaux de Charente-Maritime. La commune de Surgères adhère désormais également au Syndicat des Eaux. Ce syndicat assure plusieurs missions :

- La production et la distribution de l'eau potable
- La collecte et le traitement des eaux usées domestiques
- Le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'assainissement non collectif

➤ La ressource

Plusieurs captages étaient exploités sur le territoire pour permettre l'alimentation en eau potable, mais la majorité a été fermée ces dernières années en raison de fortes teneurs en nitrates. La frange littorale du département est aujourd'hui principalement alimentée par les eaux de la Charente. Ainsi, l'eau potable distribuée sur la Communauté de Communes Aunis Sud provient en grande partie de l'usine Lucien Grand à Saint-Hippolyte, prélevant les eaux de surface dans le canal de l'Unima alimenté par la Charente. La capacité de l'usine Lucien Grand a été portée à 60 000 m³/j depuis 2009. De plus, un captage d'eaux souterraines sur la commune de Landrais permet de compléter l'alimentation en eau potable du territoire. Le volume prélevé est de 71 248 m³. L'eau de ce captage récemment identifié en tant que « captage prioritaire », est diluée exclusivement avec l'eau provenant de l'usine de traitement Lucien Grand de Saint-Hippolyte. L'eau permet ensuite d'alimenter les communes de Landrais, Muron, Genouillé, Saint-Crépin, ainsi qu'une partie d'Annezay. Le captage occupé par des vergers, dispose d'un périmètre de protection depuis 2010.

Par ailleurs, il existe des captages sur le périmètre de la Communauté de Communes qui servent à l'alimentation de territoires extérieurs. Les trois captages de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais, situés sur la commune d'Anais, permettent d'alimenter la ville de La Rochelle. Ils disposent chacun d'un périmètre de protection immédiat et rapproché au sein desquels l'occupation du sol est principalement agricole. Eloignés des zones urbaines, ces captages ne contraignent pas le développement de la commune.

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis. Cette protection mise en œuvre par les Agences Régionales de Santé (ARS) comporte trois niveaux :

- **Le périmètre de protection immédiate** : toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même
- **Le périmètre de protection rapprochée** : toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...)
- **Le périmètre de protection éloignée** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant

Les volumes d'eau potable consommés sont assez constants au cours de l'année. Afin d'évaluer la disponibilité de la ressource exploitable, en lien avec l'évolution de la population, le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable a été révisé en 2015. Le tableau ci-dessous présente les excédents ou déficits d'eau potable prévus en 2020 et 2030 en fonction de la ressource actuellement disponible et les besoins futurs estimés.

Période	Ressources (m ³ /jour)	Productions totales (m ³ /jour)	Productions + imports - exports (m ³ /jour)	Besoins 2020 (m ³ /jour)	Excédents/déficits en 2020 (m ³ /jour)	Besoins en 2030 (m ³ /jour)	Excédents/déficits en 2030 (m ³ /jour)
Période de pointe	115 300	108 305	68 676	71 534	-2 858	82 161	-13 485

Bilan besoins/ressources en pointe journalière avec échanges entre secteurs optimisés (Source : Conseil départemental Charente Maritime, mai 2016)

La ressource est déficitaire en période de pointe pour 2020. Ce phénomène a tendance à s'aggraver en 2030.

Une des solutions envisagées est le stockage de volumes d'eau supplémentaires permettant de pallier au manque d'eau en période de pointe. Il faut par exemple stocker 16 400 m³ supplémentaires d'eau pour couvrir 20% des besoins en jour de pointe en 2030. Le schéma départemental prévoit pour le moment la création d'une réserve de stockage de 5000 m³ supplémentaires, notamment pour améliorer la gestion des volumes importés de la Vendée.

Le tableau suivant présente une caractérisation des réseaux de distribution d'eau potable pour chaque commune d'Aunis Sud. Celle-ci permet de jauger l'efficacité des réseaux de distribution.

Cette caractérisation prend notamment en compte l'Indice Linéaire de Perte (il permet de mesurer les volumes perdus lors de la distribution sur une même distance (perte d'eau en m³/km/jour) et permet donc de comparer équitablement les performances de chaque collectivité compétente), la densité d'abonnés, le linéaire de réseaux et les objectifs d'atteinte d'ILP propres à chaque collectivité en fonction de sa caractéristique (rurale ou urbaine). 4 communes ont une caractérisation réseau qualifiée de médiocre. Une caractérisation médiocre implique que les pertes d'eau au niveau de la distribution sont conséquentes et que des travaux de remise à niveau sont à envisager. L'urbanisation est à privilégier au niveau des réseaux les plus performants.

Caractérisation des réseaux de distribution en eau potable d'Aunis Sud

Commune	Classification réseau 2016	Commune	Classification réseau 2016
AIGREFEUILLE	Acceptable	PUYRAVAULT	Bon
ANAIS	Bon	SAINT-CREPIN	Acceptable
BALLON	Acceptable	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	Bon
BOUHET	Bon	SAINT-GERMAIN-DE-MARENCENNES	Bon
BREUIL-LA-REORTE	Bon	SAINT-LAURENT-LA-BARRIERE	Acceptable
CHAMBON	Acceptable	SAINT-MARD	Médiocre
CHERVETTES	Acceptable	SAINT-PIERRE-D'AMILLY	Médiocre
CIRE-D'AUNIS	Bon	SAINT-SATURNIN-DU-BOIS	Médiocre
FORGES-D'AUNIS	Bon	SURGERES	Bon
GENOUILLE	Acceptable	LE-THOU	Acceptable
LANDRAIS	Acceptable	VANDRE	Bon
MARSAIS	Médiocre	VIRSON	Acceptable
PERE	Bon	VOUHE	Bon

Source: Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, 2017

➤ Les réseaux de distribution

Il existe une interconnexion mutuelle entre les réseaux du Syndicat des Eaux 17 et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle sur la commune de Le Thou (site de stockage principal d'eau potable du secteur). Le secours partiel peut donc s'effectuer dans les deux sens.

Par ailleurs, les services de la RESE ont mené un diagnostic de réseaux pour évaluer les rendements et les Indices Linéaires de Pertes (ILP) des réseaux de distribution du secteur 1 (comprenant la Communauté de Commune Aunis Sud). L'ILP du secteur est de 2.24 m³/jour/km. Cette valeur est peu satisfaisante et peut faire l'objet d'amélioration. Les services de la RESE ont mené une analyse sur l'amélioration des rendements de réseaux qu'il faudrait atteindre pour obtenir un ILP satisfaisant et les gains que cela engendrerait : en atteignant un rendement de 80%, les gains estimés sont de 500 000 à 700 000 m³/an ce qui permettrait de limiter des déficits en jour de pointe de 10 à 20%. Le schéma départemental prévoit donc un objectif de rendement de 80% d'ici 2030 pour le secteur.

Un programme de renouvellement des réseaux a été initié en 2016. Les sites où une baisse de rendement était observée ont été privilégiés. C'est notamment le cas sur la commune de Surgères.

➤ La qualité de l'eau distribuée

L'eau prélevée par l'usine de Saint-Hippolyte est de bonne qualité, les taux de nitrates varient cependant fortement selon les saisons. Pour assurer l'approvisionnement en eau potable en cas de pollution accidentelle de la Charente, une retenue d'eau a été mise en place, d'une capacité de 1,5 millions de m³ utiles. En parallèle, des actions préventives sont menées par le syndicat, en partenariat notamment avec l'EPTB Charente, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Chambre d'Agriculture. C'est le cas du programme Re-Sources (contrat territorial qui concerne le bassin d'alimentation de captages de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais de la Ville de La Rochelle, ainsi que le captage de Landrais), qui consiste à limiter les fuites de produits phytosanitaires et de nitrates vers les nappes souterraines. Il se traduit par des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, mais également auprès des communes pour les inciter à moins utiliser ces produits.

La volonté du Syndicat départemental des Eaux, à long terme, est de pouvoir à nouveau exploiter les ressources présentes sur le territoire. Le facteur limitant est aujourd'hui les taux de nitrates présents dans les nappes.

13.4 - L'adoption d'une politique de développement en adéquation avec les capacités épuratoires du territoire

Fonctionnement de l'assainissement sur Aunis Sud

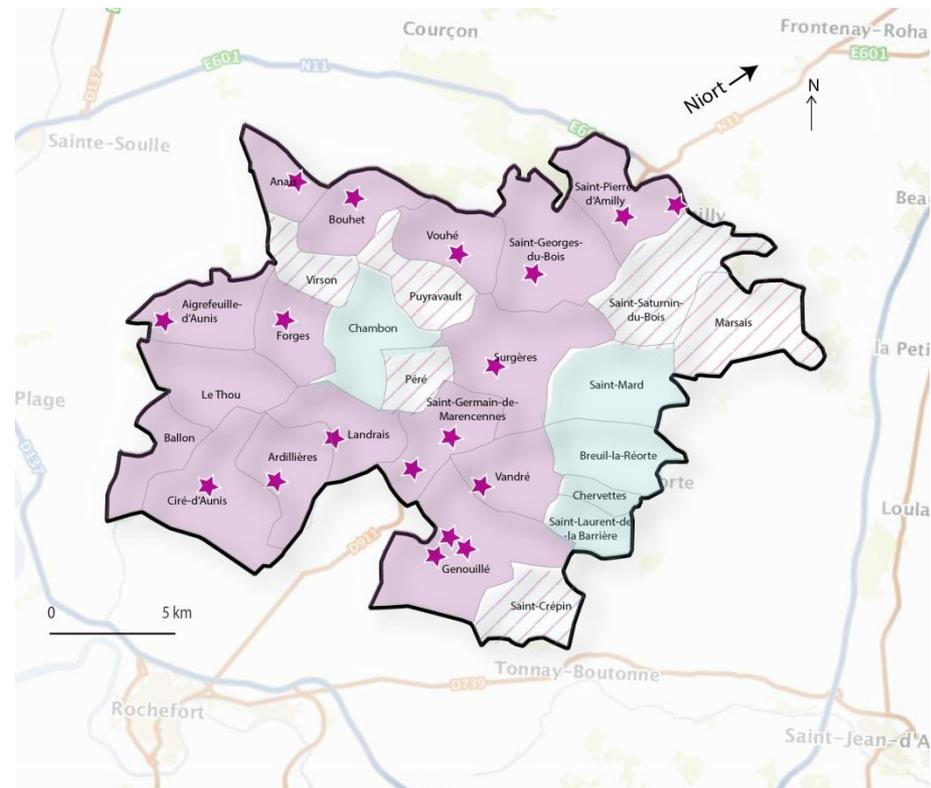
➤ Un réseau d'assainissement collectif performant

Sur la Communauté de Communes Aunis Sud l'assainissement des eaux usées est une compétence communale qui a été déléguée au Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, sauf pour la commune de Surgères, qui l'exerce en régie.

Cette gestion assurée à une échelle supra-communale et intégrant pratiquement l'ensemble de la CdC permet de dresser un portrait stratégique du territoire vis-à-vis de la gestion des effluents.

Le territoire compte 18 stations d'épuration d'une capacité allant de 35 Equivalents Habitant (EH) (Genouillé) à 8000 EH (Aigrefeuille-d'Aunis). La majorité des communes d'Aunis Sud possède donc un réseau d'assainissement collectif.

Au 31/12/15, l'ensemble des stations d'épuration était conforme en équipement et en performance. Ceci est notamment dû au fait que certaines installations sont relativement récentes (notamment celles de Forges d'Aunis, Ardillières, Vouhé, Bouhet et Landrais).



Source: Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, réalisation: Even Conseil 2017

➤ **Un réseau d'assainissement collectif performant**

La majorité des stations d'épuration du territoire n'ont pas atteint leur capacité maximale et disposent donc d'une capacité résiduelle suffisante pour prendre en charge des effluents supplémentaires.

Certaines communes ne disposent pas de station d'épuration mais envoient leurs effluents dans la station d'épuration d'une commune voisine. C'est le cas de la commune du Thou qui envoie ses effluents à la station de Forges d'Aunis. De même, la station d'Aigrefeuille-d'Aunis accueille les effluents des communes de Croix-Chapeau et de la Jarrie. Cependant, celle-ci étant proche de la saturation, les effluents de la Jarrie ne seront bientôt plus pris en charge. La station d'épuration de Ciré-d'Aunis, qui reçoit les effluents de la commune de Ballon, a dépassé sa capacité maximale d'accueil des effluents. Il faudra donc prendre en compte la capacité des équipements existants. L'agrandissement de ces stations constitue une éventualité à anticiper.

Au regard des problématiques quantitatives vues précédemment (assecs réguliers du Curé, de la Gères et de la Devisse), le Syndicat des Eaux et la police de l'eau sont en discussion pour lancer des études de faisabilité pour améliorer la qualité des rejets dans ces cours d'eau. A Saint-Germain-de-Marencennes, il est envisagé de réaliser un traitement en amont du lagunage avant rejet dans la Gères, ce qui limiterait l'impact sur les milieux.

➤ **La gestion des eaux pluviales**

L'ensemble des communes concernées par des installations d'assainissement collectif a un réseau séparatif.

Cependant, plusieurs communes connaissent des difficultés de gestion liées à une surcharge hydraulique, provenant de la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées : il peut s'agir de mauvais branchements ou bien d'infiltrations souterraines, courantes du fait de la proximité de la nappe sur une grande partie du territoire. Des diagnostics réseaux sont en cours dans certaines communes, notamment à Aigrefeuille-d'Aunis et Saint-Georges-du-Bois, pour identifier les dysfonctionnements liés à l'intrusion des eaux claires parasites. Ciré-d'Aunis, Saint-Germain-de-Marencennes et Vandré vont également lancer ce diagnostic prochainement.

Le SCoT du Pays d'Aunis a prescrit aux communes de réguler qualitativement et quantitativement tous les rejets d'eaux pluviales provenant d'une partie urbanisée.

Caractéristiques des stations d'épurations des communes d'Aunis Sud fonctionnant en assainissement collectif

Commune	Gestion	Lieu dit station	Somme des charges entrantes (EH)	Capacité nominale EH	Type de station	Type réseau	Rejet ou infiltration	Conforme en équipement et en performance	Observations
Surgères	Commune de Surgères	Les Inchauds Est	10 885	30 000	Boues activées	Séparatif	Rejet dans la Gères	oui	
Aigrefeuille-d'Aunis	Syndicat des Eaux de Charente-Maritime	Route aux Moines, Les Grands Champs	9 419	9 500	Boues activées		Rejet dans marais d'Angoulin	oui	Capacité limite atteinte Sujette à des intrusions d'eaux claires parasites, diagnostic réseau en cours
Anais		Le Marais	130	700	Lagunage naturel		Infiltration	oui	
Ardillières		Les Vergnes		1000	Filtres plantés de roseaux		Infiltration	oui	
Bouhet		Les Longées	370	1 000	Lagunage naturel		Infiltration	oui	
Ciré-d'Aunis		Grande Prée	1 995	1 900	Lagunage aéré		Rejet dans canal de Charras	oui	Réseau sujet à des rabattement de nappes, diagnostic réseau prioritaire
Forges-d'Aunis		Le communal – Rivières de Forges	989	2 000	SBR Réacteur Biologique Séquentiel		Infiltration	oui	
Genouillé		La Barre		35	Microstation type Oxyfix		Infiltration	oui	
		Route de Surgères – La Boisselée	183	100	Disques Biologiques		Infiltration	oui	
Landrais		La Richarderie		610	Filtres plantés de Roseaux		Infiltration	oui	
		Les Cordons	179	700	Filtres plantés de Roseaux			oui	
Saint-Georges-du-Bois		Le Renclos	1 138	2 400	Boues activées		Rejet dans le Curé	oui	Diagnostic réseau en cours + régularisation de la capacité nominale de la STEP
Saint Germain-de-Marencennes		L'Angle	681	1 000	Lagunage naturel		Rejet dans la Gères	oui	Projet de renforcement des capacités de la station
		Les Vergnées – Village de Brette		170	Filtre à sable		Infiltration	oui	
Saint-Pierre-d'Amilly		Pegon - Simoussais	342	140	Filtres plantés de Roseaux		Infiltration	oui	
		Grand Bois – Le Bourg		280	Filtre à sable		Infiltration	oui	Renforcement capacité à 400 EH pour 2017
Vandré	La Chevaleresse	369	800	Lagunage aéré	Rejet dans la Devise	oui	Station âgée, diagnostic réseau prioritaire		
Vouhé	La Meulière	308	900	Filtres plantés de Roseaux	Infiltration	oui			

Source: Portail d'information sur l'assainissement communal, Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, mai 2017

➤ L'assainissement autonome

C'est le Syndicat des Eaux de Charente Maritime qui assure le contrôle des rejets, la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement autonome pour les communes d'Aunis Sud, sauf pour Surgères.

Le recours à l'assainissement autonome est développé sur certaines communes du territoire du fait de leur caractère rural: celles-ci présentent une urbanisation dispersée et une faible densité de population. L'assainissement non collectif est la technique la plus adaptée à l'habitat diffus et offre des performances épuratoires satisfaisantes, tout en étant la solution la plus économique pour les communes.

11 communes d'Aunis Sud fonctionnent uniquement en assainissement non collectif : Virson, Péré, Saint-Crépin, Chervettes, Breuil-la-Réorte, Saint-Laurent-de-la-Barrière, Chambon, Puyravault, Saint-Mard et Saint-Saturnin-du-Bois.

A termes, l'objectif est d'équiper toutes les communes en assainissement collectif. Certaines sont prioritaires au vue de leur taille et des zones agglomérées situées sur celles-ci: Saint-Saturnin-du-Bois et Saint-Crépin.

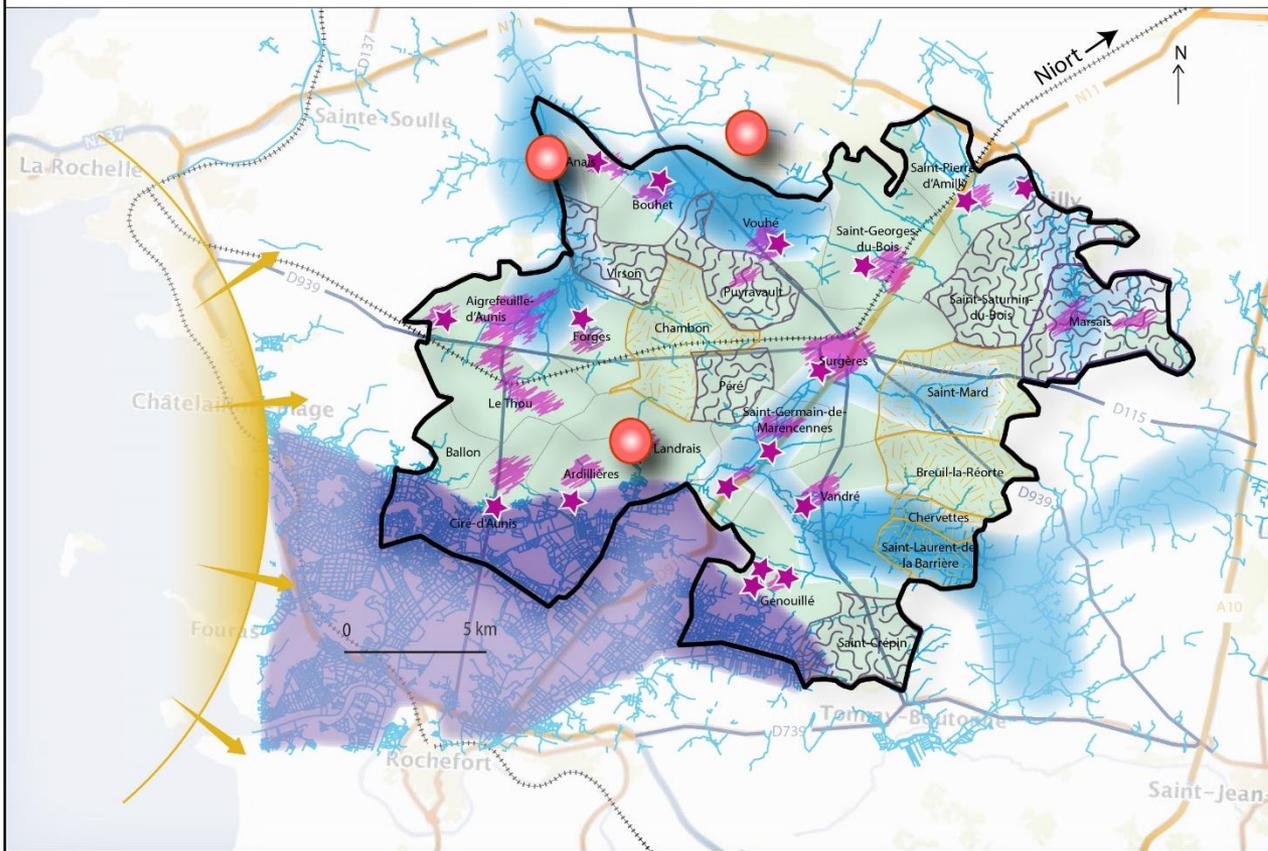
Ainsi, plusieurs projets de création de stations sont en cours:

- À Virson, les travaux pour la création d'une station de type « filtre planté de roseaux » démarreront en septembre 2017. Elle aura une capacité nominale d'environ 600 EH et recevra les effluents d'une partie de la commune de Saint-Christophe (hameau du Péré) et d'Aigrefeuille-d'Aunis. Ce projet est cependant difficile à mettre en place car une partie de la commune est située dans le périmètre éloigné d'un captage de La Rochelle.
- A Péré, les études préalables à la création d'équipements d'assainissement collectif pour desservir le bourg seront engagées courant 2017.
- A Saint-Crépin, un projet de création d'un filtre à sable devrait voir le jour d'ici 2018.
- A Puyravault, une station de type « lagunage » d'une capacité de 750 EH permettra de raccorder le village et le hameau de Blameré. Les travaux démarreront fin 2017.
- A Saint-Saturnin-du-Bois, une station de type « lagunage » desservira le bourg, les travaux démarreront en 2018.
- A Marsais, les études préalables pour la création d'une station d'épuration sont en cours.

Près des 2/3 des installations d'assainissement autonome contrôlées par le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime sont non conformes en équipement ou en performance. La commune de Saint-Georges-du-Bois présente par exemple 89% de ses installations non conformes. Toutefois, une non-conformité n'est pas systématiquement synonyme de risque pour la santé ou pour l'environnement.

Néanmoins, au vue du pourcentage de non conformité des installations d'assainissement non collectif, l'urbanisation est à prioriser au niveau de l'enveloppe urbaine où des réseaux sont déjà présents.

Synthèse sur la ressource en eau



Légende :

Trois entités hydrauliques aux fonctionnements distincts

- Les plaines agricoles d'Aunis, où se pratiquent des prélèvements dans les nappes pour l'irrigation
- Les principaux vallons (Curé, Virson, Gères, Mignon), sensibles aux étiages, présentant des difficultés techniques pour la mise en place d'installations d'assainissement autonome
- Les marais de Rochefort, vastes zones humides et importantes réserves en eau, dont le drainage est nécessaire pour leur mise en culture
- Une alimentation en eau potable assurée par des ressources extérieures, des captages permettant des ressources complémentaires ou l'alimentation des territoires voisins
- Un recours à l'assainissement collectif assez courant, recouvrant les principaux centres bourg et écarts, des stations d'épuration performantes
- Des communes fonctionnant uniquement en assainissement autonome
- Des communes portant des projets de mise en place d'assainissement collectif
- Un enjeu de préservation des eaux littorales (vigilance sur les rejets des installations autonomes)

SYNTHESE DES CONSTATS

- Des profils hydrauliques distincts sur le territoire : les plaines d'Aunis, plateaux calcaires agricoles traversés par des vallons (Curé, Virson, Devise, Gères, Mignon) ; et les marais (Rochefort), vastes zones humides
- Des eaux superficielles de qualité médiocre : pollutions diffuses agricoles, rejets domestiques accentués par un faible niveau d'étiage (dilution insuffisante en période estivale)
- Une difficile gestion quantitative de la ressource : des usages fortement consommateurs, couplés à de sévères étiages
- L'obligation, sur les SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et Boutonne, de réaliser un inventaire des zones humides et des haies (uniquement sur SAGE SNMP) assurant un rôle hydraulique, afin de préserver la ressource en eau
- Des réseaux d'assainissement collectif bien développés, un recours à l'assainissement autonome qui se réduit aux écarts et bâti isolé, aux communes les moins habitées
- Un fort taux de non conformité sur les installations d'assainissement autonome, des conditions techniques difficiles en dehors des plateaux calcaires
- Une alimentation en eau potable en partie tributaire des territoires voisins, une qualité de l'eau distribuée satisfaisante, mais des difficultés pour stocker la ressource

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La préservation de la ressource en eau à travers la protection des zones humides, des haies et abords des cours d'eau et canaux
- La priorité à un développement au sein ou en continuité directe des enveloppes bâties existantes, afin de limiter les extensions de réseaux et d'optimiser les équipements d'assainissement collectif existants
- La réduction du recours à l'assainissement autonome, en particulier dans les écarts proches du littoral et rejetant dans des cours d'eau à faible débit
- La définition de zones tampon dites « sensibles » où les constructions impliquant l'assainissement autonome sont à éviter.



PLU-i-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

14

Les risques naturels et technologiques

14.1 - Un risque de remontée de nappes prégnant

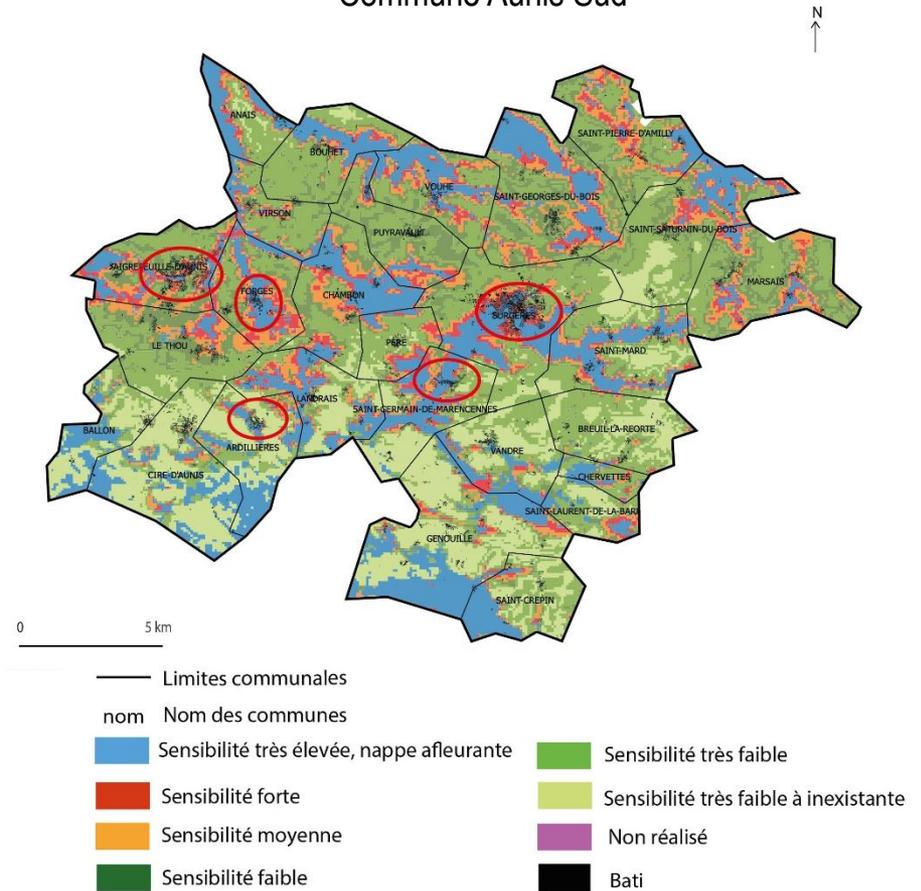
Les remontées de nappes phréatiques sont une des causes d'inondations sur le territoire d'Aunis Sud. L'élément déclencheur de ce phénomène est une forte pluie dans une zone où les nappes phréatiques sont en situation de hautes eaux.

Le territoire présente globalement une sensibilité assez élevée au risque remontée de nappe. Dans les communes suivantes, nombreuses sont les constructions implantées en zone de sensibilité forte à très élevée :

- Surgères
- Ardillières
- Saint-Germain-de-Marencennes
- Anais
- Saint-Mard
- une partie d'Aigrefeuille-d'Aunis
- une partie de Chambon
- une partie de Puyravault
- une partie de Vouhé

Ces zones à risque sont à prendre en compte dans le choix de détermination des futurs secteurs de développement urbain.

Aléa remontée de nappes dans la Communauté de Commune Aunis Sud



Source: BRGM, réalisation: Even Conseil 2017

14.2 - Un risque inondation par débordement à prendre en compte

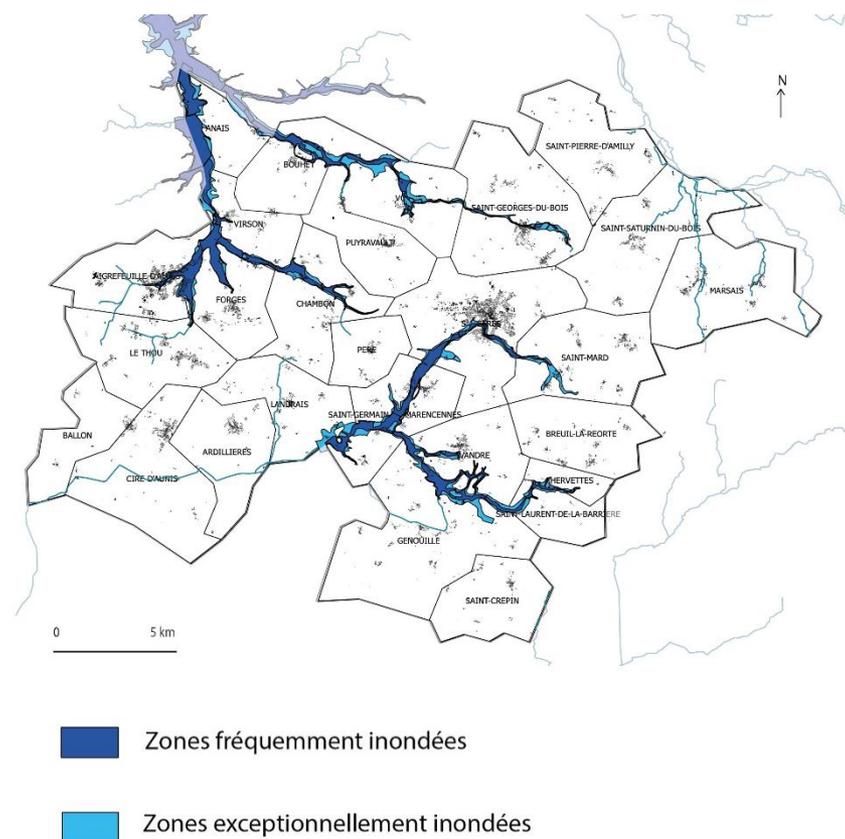
La Communauté de Communes est traversée par plusieurs cours d'eau sujets au phénomène de débordement, pouvant engendrer des inondations : Le Curé, le Virson, la Gères, la Devise et le canal de Charras. Toutefois, aucune commune n'est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, il n'existe donc pas de servitude propre à ce risque.

Néanmoins, les communes de Anais, Bouhet, Vouhé et Saint-Georges-du-bois sont concernées par des risques de crues du Curé. Virson, Aigrefeuille d'Aunis, Forges et Chambon sont exposées à des risques de crues du Virson et de ses affluents. Enfin les communes de Surgères, Saint-Mard, Saint-Germain-de-Marencennes, Ardillières et Vandr  sont exposées à des risques de crues de la Gères, de la Devise et du canal de Charras.

Par ailleurs, Saint-Saturnin-du-Bois est concernée par des crues du Vend   à Bernusson et des crues du Mignon sur certains à Linais, tandis que les secteurs de Thrigny et Chabosse sont concernés par des probl mes d'inondation sont principalement dus au ph nom ne de ruissellement des eaux de pluie.

Il est imp ratif de prendre en compte les zones inondables induites par les crues de ces cours d'eau dans le choix de d veloppement urbain des communes. Un atlas des zones inondables r alis     l' chelle du d partement permet d'identifier les secteurs les plus vuln rables. De plus, chaque commune a r alis   une  tude pour affiner la connaissance des zones inondables.

Risque inondation par d bordement sur Aunis Sud



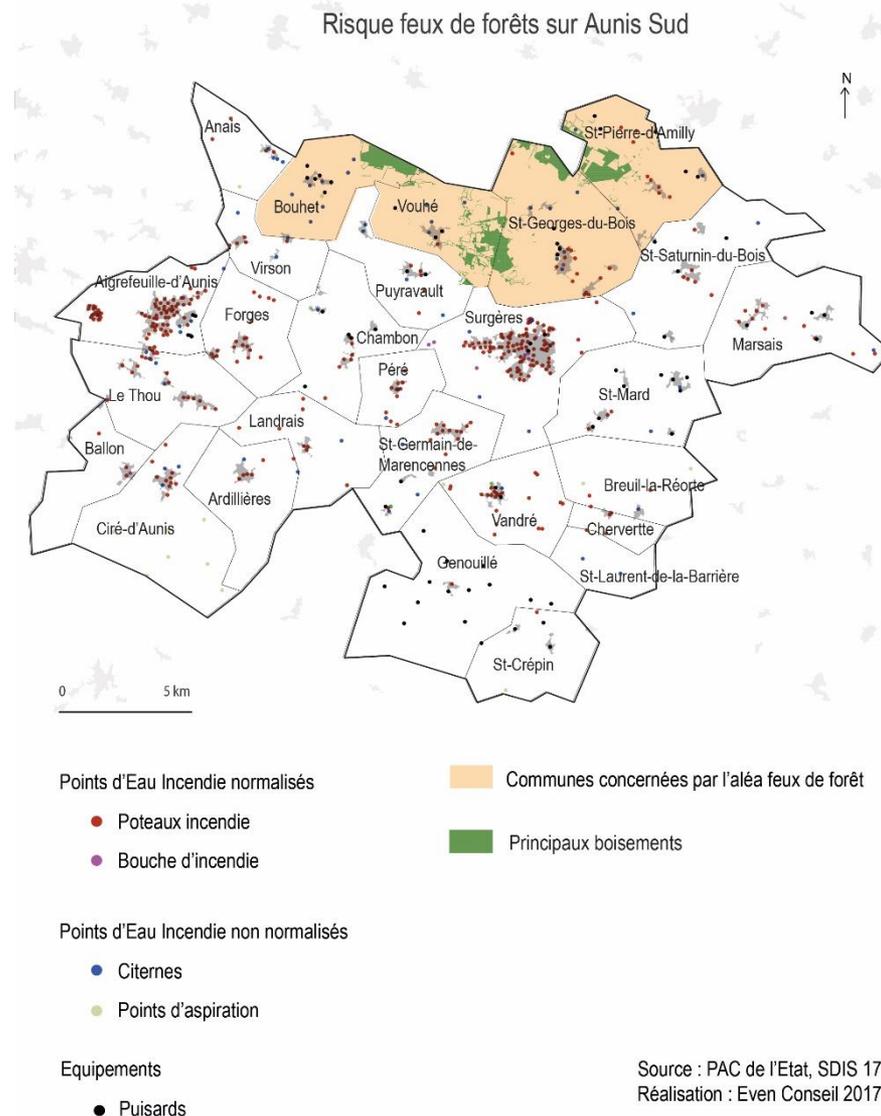
Source : Atlas des zones inondables Charente Maritime, r alisation: Even Conseil 2017

14.3 - Un risque feux de forêt limité et très localisé

Les feux de forêt sont des sinistres qui touchent au moins 1 hectare de surface forestière. Cet aléa fait généralement peu de victimes mais entraîne des pertes économiques importantes.

D'après le Porter à Connaissance de l'Etat et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de Charente Maritime, 4 communes sont concernées par le risque feu de forêt sur le territoire d'Aunis Sud: Bouhet, Vouhé, Saint-Georges-du-Bois et Saint-Pierre-d'Amilly (données 2007). Ceci est dû à la présence de massifs boisés relativement importants sur ces communes, notamment le prolongement de la forêt de Benon sur Saint-Pierre-d'Amilly, la forêt de Bois-Fontaine sur les communes de Vouhé et Saint-Georges-du-Bois et le prolongement du bois de Benon sur la commune de Bouhet.

Il s'agit donc ici de prendre particulièrement en considération cet aléa lors de l'aménagement des interfaces habitat-forêt en maintenant des bandes tampons entre la forêt et les zones bâties.



14.4 - Un risque tempête latent mais modéré

Une tempête correspond à une perturbation atmosphérique ou dépression provoquant la confrontation de deux masses d'air qui entraînent des vents violents tournant autour d'un centre dépressionnaire. Les tempêtes peuvent être précédées, accompagnées et suivies de fortes précipitations, parfois d'orages, et de vagues sur le littoral. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort). En France, une majorité de tempêtes se forme sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver.

L'ensemble des communes d'Aunis Sud est concerné par un risque de tempête modéré. L'enjeu ici est surtout d'adapter les constructions pour tenir compte des risques dus au vent (pente du toit, orientation des ouvertures...).

14.5 - Un risque sismique modéré

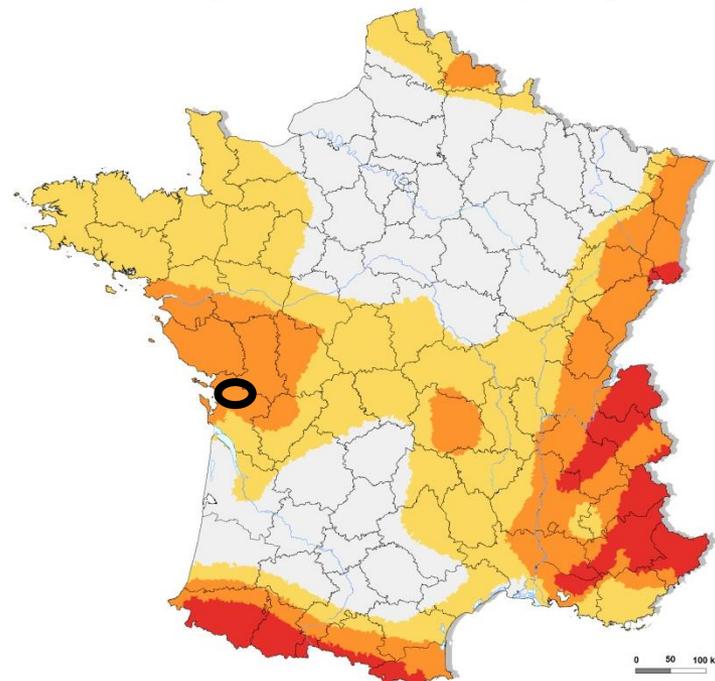
« Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. » (Source : Géorisques)

La carte de l'aléa sismique réalisée par le BRGM (ci-contre) classe l'ensemble des communes d'Aunis-Sud en zone de sismicité modérée.

Des mesures préventives, notamment des règles de construction parasismique, sont appliquées aux ouvrages de la classe dite « à risque normal » situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5 (article R.563-5 du code de l'environnement). (Source : BRGM / www.planseisme.fr)



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Zones de sismicité

- | | |
|-----------------|-------------|
| 1 (très faible) | 4 (moyenne) |
| 2 (faible) | 5 (forte) |
| 3 (modérée) | |

Source : BRGM / www.planseisme.fr

14.6 - Un risque lié au retrait-gonflement des argiles à prendre en compte

L'aléa « retrait-gonflement des argiles » se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations de la teneur en eau du terrain : lorsque la teneur en eau est importante, le sol, assoupli, augmente de volume (« gonflement des argiles »), tandis qu'un déficit en eau le rend dur et cassant et provoque une rétractation de ce dernier (« retrait des argiles »). Ce phénomène de retrait-gonflement peut générer de nombreux dégâts sur les constructions en général.

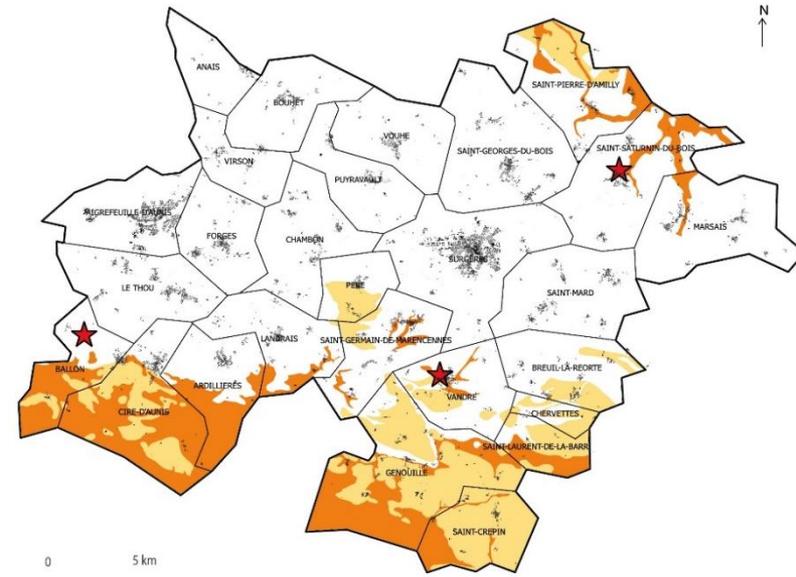
L'aléa retrait-gonflement des argiles concerne surtout la frange sud de la Communauté de Communes. Ballon, Ciré-d'Aunis, Ardillières, Genouillé, Saint-Crépin et Saint-Laurent-de-la-Barrière sont particulièrement concernées puisqu'elles sont en zone d'aléa moyen. Les communes de Péré, Saint-Germain-de-Marencennes, Vandré, Chervettes, Breuil-la-Réorte, Landrais, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois et Marsais sont également concernées par ce phénomène mais dans une moindre mesure. Il s'agira de veiller à ce que les règles de constructions élémentaires en zone argileuse soient respectées dans les zones identifiées comme exposées (pose de drain, choix de fondations adéquat, etc.)

14.7 - Un risque très ponctuel lié à la présence de cavités très localisées

Les cavités d'origines naturelles ou anthropiques peuvent présenter un risque pour les populations et le bâti lorsqu'elles sont à l'origine d'effondrement.

Le développement urbain devra prendre en compte la présence très ponctuelle de quelques cavités sur le territoire. On recense des cavités liées à des ouvrages civiles sur les communes de Ballon, Vandré et Saint-Saturnin-du-Bois.

Risques liés aux mouvements de terrain sur Aunis Sud



Aléas liés au retrait-gonflement des argiles

Aléa faible

Aléa moyen

Aléas liés à la présence de cavités souterraines

Cavités souterraines

Source: Géorisques, réalisation: Even Conseil, 2017

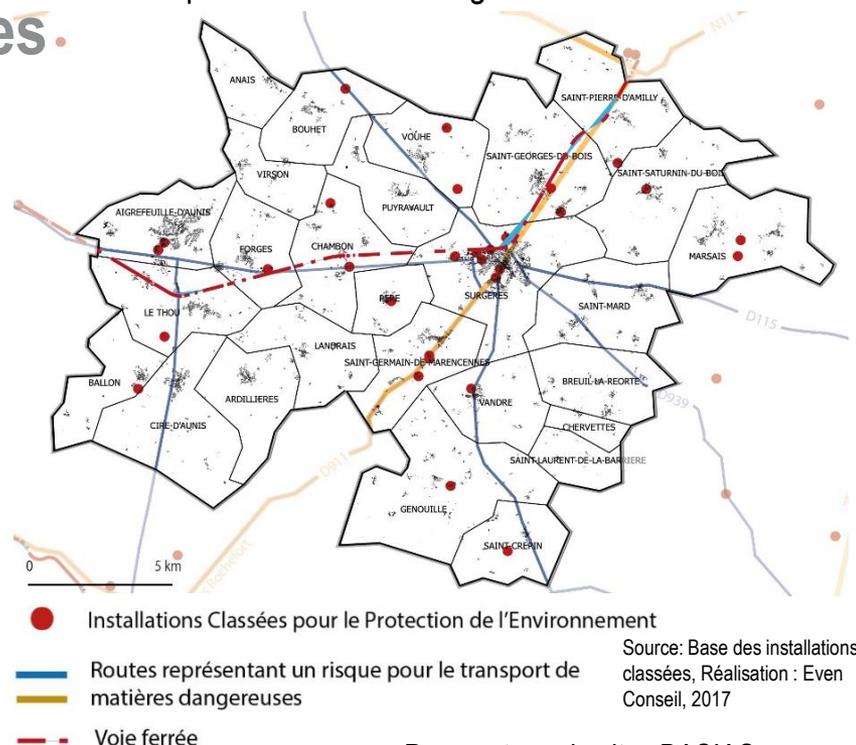
14.8 - Les risques liés à la présence d'ICPE et liés au Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Aunis Sud n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le territoire comporte 30 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, mais aucune n'est classée au titre de la directive Seveso. Surgères et Saint-Saturnin-du-Bois en comptent, en particulier, au sein de leur centre-ville. Il est souhaitable que le développement futur des ICPE se fasse à l'écart des secteurs résidentiels, lorsqu'elles ne concernent pas des services ou des commerces de proximité.

De même, les communes sont peu exposées au risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) puisque celui-ci s'effectue principalement par autoroute. Les routes les plus importantes traversant Aunis Sud sont la RD911, RD939, peu mobilisées pour le transport de matières dangereuses.

Une voie de chemin de fer traverse les communes de Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Georges-du-Bois, Surgères, Chambon, Forges et le Thou. Des flux de matières dangereuses peuvent transiter par voie ferrée et donc présenter un risque pour les zones traversées.

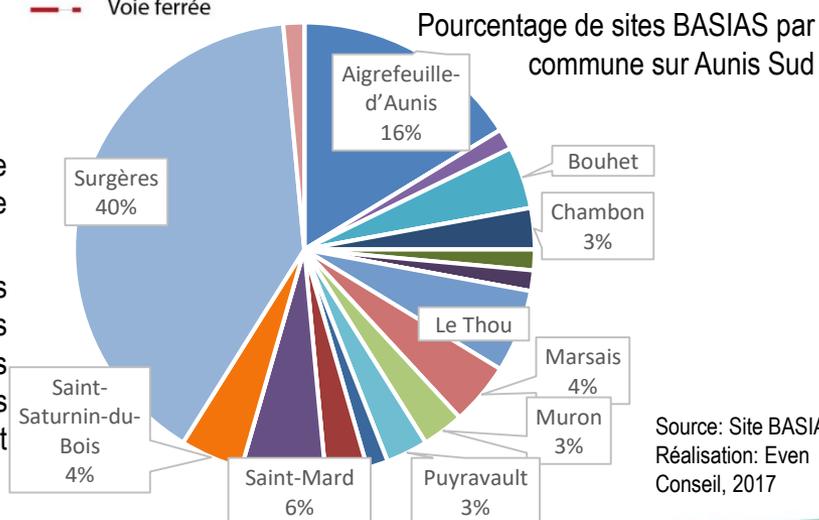
Risques associés à la présence d'ICPE et au transport de matières dangereuses sur Aunis Sud



14.9 - Les sites BASOL et BASIAS

Le territoire d'Aunis Sud ne compte aucun site inventorié par BASOL, base de données nationale qui recense les sites dont le sol est pollué et qui requièrent une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le territoire accueille en revanche 68 sites recensés dans la base de données BASIAS, inventaire national des anciens sites industriels et activités de services. Ils sont répartis sur plusieurs communes, mais pour plus de la moitié sur les communes d'Aigrefeuille-d'Aunis (11) et Surgères (27). Très importantes en nombre, les installations BASIAS ne constituent pas de dangers pour la population et leur impact sur l'environnement est potentiel mais non avéré.



14.10 - Un territoire globalement peu exposé aux nuisances sonores

Le bruit issu des transports terrestres est la principale source de nuisances acoustiques, suivi des nuisances liées au voisinage.

Les infrastructures de transport sont classées en 5 catégories selon le niveau de pollution sonore qu'elles génèrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Des zones affectées par le bruit sont délimitées de part et d'autre de ces infrastructures classées, leur largeur dépendant de la catégorie (cf. tableau ci-après), et reportées dans les documents d'urbanisme. Dans les zones ainsi délimitées, l'isolation acoustique de façade constitue une règle de construction.

Au sein d'Aunis Sud, les communes de Saint-Germain-de-Marencennes, Saint-Pierre-d'Amilly, Aigrefeuille-d'Aunis, Chambon, Forges, Péré, Saint-Georges-du-Bois sont concernées par les infrastructures terrestres suivantes :

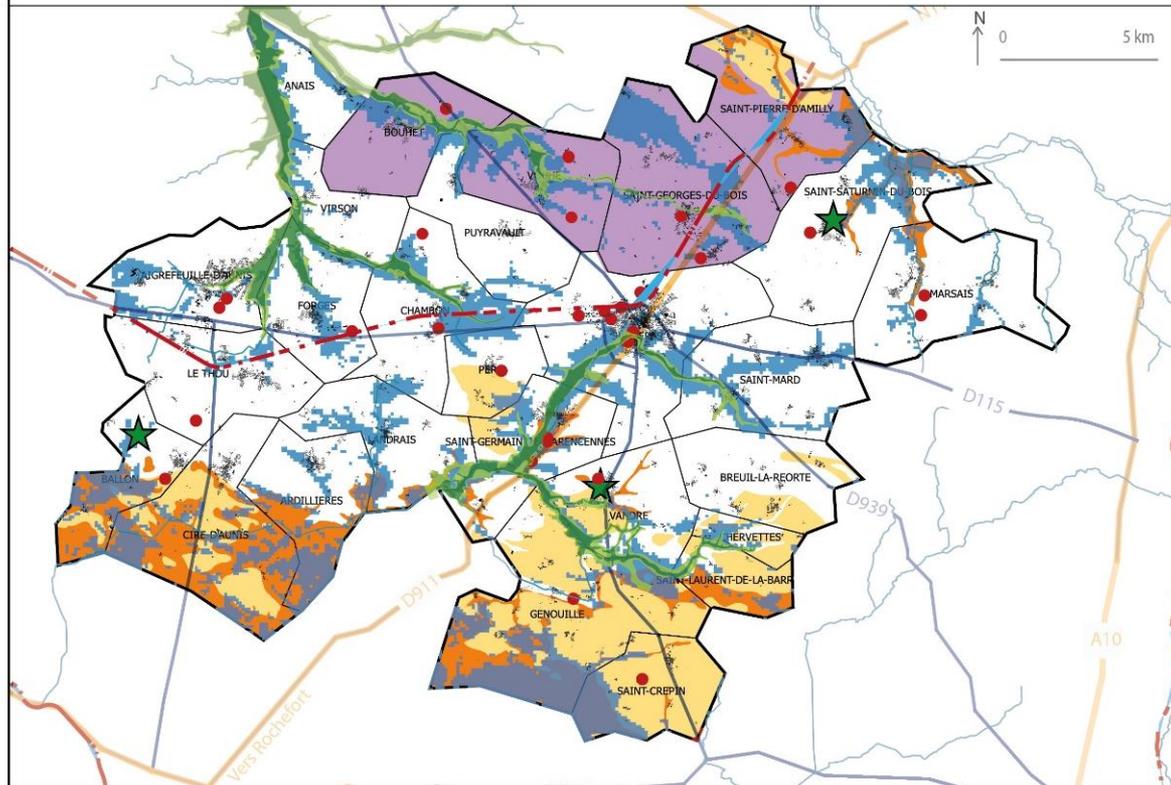
- En catégorie 2: la RN11 marque la limite nord de la commune de Saint-Pierre d'Amilly mais n'affecte donc aucune de ses zones d'habitat
- En catégorie 3:
 - la RD939 traverse le territoire de Surgères à Aigrefeuille-d'Aunis mais n'affecte que peu de secteurs résidentiels à l'exception du hameau de Puydrouard sur la commune de Forges. Un projet de déviation est à l'étude.
 - la RD911 travers le territoire entre Saint-Germain-de-Marencennes et Saint-Pierre-d'Amilly sans affecter les centre-bourgs, mais longe des zones pavillonnaires sur Saint-Germain-de-Marencennes et Surgères.
- En catégorie 4: La RD939 au sein de la commune de Surgères, et du hameau « le Cher ».

De plus, Anais est concernée par les servitudes de l'aérodrome de la Rochelle – Ile de Ré (PAC de l'Etat).

Enfin, la voie ferrée traversant le territoire ne fait pas l'objet de classement à l'égard du bruit par un arrêté préfectoral.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore de référence L, en période nocturne (en dB(A))	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	d = 300 m
2	$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	d = 250 m
3	$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	d = 100 m
4	$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	d = 30 m
5	$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	d = 10 m

Risques naturels et technologiques



Légende :

-  Un risque remontée de nappe très présent
-  Un risque inondation non négligeable (Zones fréquemment inondées: vert foncé, zones exceptionnellement inondées; vert clair)
-  Un risque feux de forêt faible et limité au nord du territoire d'Aunis Sud
-  Des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement abondantes mais impliquant peu de risques
-  Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles surtout localisé au Sud de la Communauté de Communes (faible à moyen)
-  (faible à moyen)
-  Un risque cavités souterraines très localisé
-  Un risque lié au transport de matières dangereuses limité

Mars 2017

even
Conseil

Aunis Sud
14 Communes
de Communes

Source : Georisques, DDRM Charente Maritime, Installations Classées, Inondationsnappes, Réalisation : Even Conseil, 2017

SYNTHESE DES CONSTATS

- Des risques naturels importants essentiellement liés aux remontées de nappes qui touchent des zones bâties existantes
- Un risque naturel latent lié à l'inondation par débordement de cours d'eau (pas de PPRi)
- Des risques naturels localisés à très localisés liés aux feux de forêt, au retrait-gonflement des argiles, et à la présence de cavités
- Des risques technologiques très limités (pas de PPRt)
- Des nuisances sonores assez limitées concentrées le long des RN 11, RD 939 et RD 911 et voie ferrée

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La prise en compte du risque inondation par remontée de nappe dans l'implantation de nouveaux secteurs à urbaniser et dans les opérations de renouvellement urbain
- La protection des champs d'expansion des crues et des zones hydromorphes, afin de lutter contre les inondations et compenser les zones imperméabilisées
- La prise en compte de risques naturels latents tels que les risques feux de forêt, retrait-gonflement des argiles, et la présence de cavités
- La prise en compte de l'environnement sonore dans la localisation et la morphologie des projets urbains et la réduction des nuisances sonores au sein des opérations



PLU-i-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

15

Les choix énergétiques: la poursuite du développement des énergies renouvelables en favorisant le mix énergétique

15.1 - Bilan énergétique du territoire

➤ **Consommation énergétique sur le territoire**

En attente d'informations

L'Etat, à travers la DDTM a pour objectif d'augmenter la part de production d'énergies renouvelables sur le territoire via la mise en place d'un suivi de projet concernant les énergies renouvelables et le développement d'études sur les énergies marines en partenariat avec les entreprises et collectivités locales. Source: PCAET Charente-Maritime

Par ailleurs, la DDTM mène actuellement une étude pour évaluer le potentiel en énergies renouvelables de la Charente-Maritime. L'étude a commencé début 2014 et devrait se terminer début 2018

➤ **Bilan des émissions de gaz à effet de serre**

En attente d'informations

15.2 - Un développement éolien rapide et peu maîtrisé

L'énergie éolienne correspond à l'énergie produite à partir de la force du vent sur les pales d'une éolienne.

Le Schéma Régional Eolien (SRE) du Poitou-Charentes ne définit sur le territoire aucune Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). Cependant, en prenant en compte divers paramètres tels que les contraintes réglementaires, de protection des espaces naturels et le gisement de vent, le SRE situe en quasi-totalité le territoire d'Aunis Sud dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

A l'heure actuelle, 3 parcs éoliens sont implantés :

-1 parc de 4 éoliennes est implanté à l'ouest de la commune de Péré. C'est le 1^{er} projet à s'être concrétisé sur le territoire d'Aunis Sud.

-un parc de 6 éoliennes est implanté à l'ouest de la commune de Saint-Crépin.

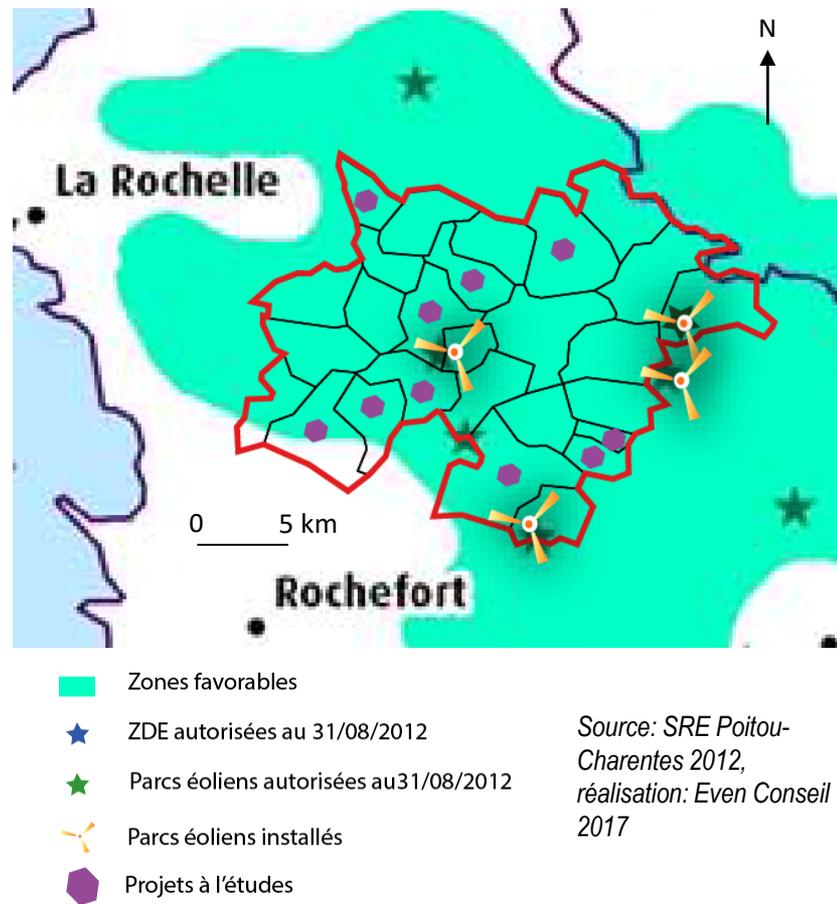
- un parc de 8 éoliennes est implanté à l'extrême sud-ouest de la commune de Marsais.

D'autres projets sont en cours de réflexion/d'élaboration à un degré plus ou moins avancé sur les communes d'Anais, Landrais, Ciré-d'Aunis, Ardillières, Chambon, Puyravault, Breuil-la-Réorte, Saint-Georges-du-bois, Genouillé, Chervettes et Saint-Laurent-de-la-Barrière. Ces différentes réflexions sont aujourd'hui menées de front à l'initiative des promoteurs éoliens, sans concertation intercommunale. L'accumulation de projets sans maîtrise publique peut présenter des inconvénients: un trop grand développement de la filière sur un même territoire risquerait de banaliser les paysages. Il s'agit d'être particulièrement vigilant, pour tout projet d'aménagement, sur les notions de cumul et d'intervisibilité entre les parcs éoliens. D'autant que la mise en place de ces installations conduit à une consommation d'espaces naturels et agricoles, parfois intéressants d'un point de vue écologique.

A noter que ces projets s'accompagnent parfois d'études d'impact très complètes notamment sur l'évolution des populations d'oiseaux. La mise en œuvre des mesures de compensation définies par ces études trouve néanmoins des difficultés à aboutir : en effet, le rachat de secteurs de plaine pour compenser le projet éolien est compliqué à mettre en œuvre puisqu'il s'agit de terrains prioritaires pour les agriculteurs.

Par ailleurs, le SCoT prescrit de développer l'énergie éolienne en cohérence avec le SRE.

Parcs éoliens existants et en projet sur Aunis Sud



15.3 - Le solaire: un potentiel intéressant pour développer la filière, en cours d'expansion sur le territoire

Avec un ensoleillement moyen de 1270 kWh/m², l'ex Poitou-Charentes se situe parmi les régions les plus ensoleillées de France et bénéficie donc d'un gisement solaire très favorable.

L'énergie solaire thermique utilise les rayonnements solaires dans le but d'échauffer un fluide et permet donc d'alimenter en eau chaude une construction.

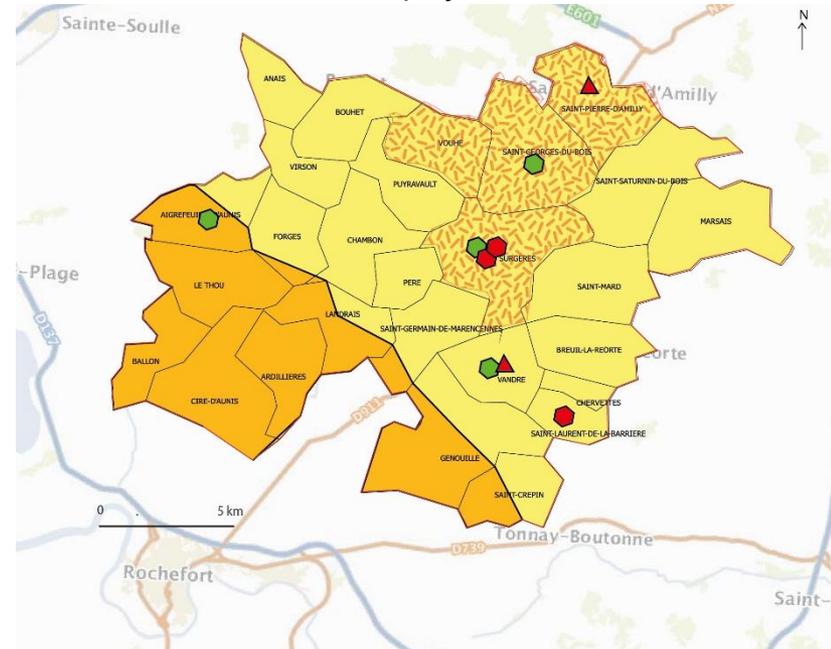
Plusieurs installations solaires thermiques ont été mises en place, notamment sur les communes de Vandr , Aigrefeuille-d'Aunis, Saint-Georges-du-Bois et Surg res (voir tableau p. suivante).

L' nergie solaire photovolta que permet de produire de l' lectricit    partir des rayonnements solaires convertis par des panneaux en matériaux semi-conducteurs. Aunis Sud compte plusieurs installations solaires photovolta ques notamment   Saint-Laurent-de-la-Barri re, au niveau du Leclerc de Surg res (parking ombri re), dans la ZI Ouest,   Vandr  (Diagnostic solaire r alis  par le CRER, ferme solaire au sol)

Le SCoT recommande de ne pas consommer de foncier agricole lors de l'implantation d' quipement producteur d' nergies renouvelables.

Par ailleurs, certains projets solaires photovolta ques sont en cours de r flexion notamment   Saint-Georges-du-Bois au niveau de la zone de d veloppement  conomique,   Vandr  sur une ancienne d charge (3,5 ha) et   Saint-Pierre-d'Amilly.

Installations solaires thermiques et photovolta ques existantes et en projet sur Aunis Sud



L gende:

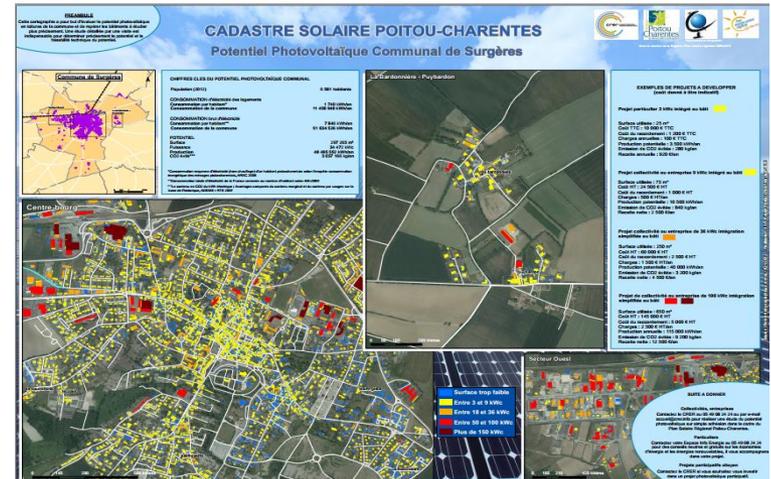
- Commune profitant de 1950   2025 heures de soleil par an
- Communes profitant de 1875   1950 heures de soleil par an
- Communes ayant r alis es un diagnostic de potentiel solaire sur la totalit  de leur territoire
- Installations solaires thermiques existantes
- Installations solaires photovolta ques existantes
- Installations solaires photovolta ques en projet

Source: CRER Poitou-Charentes, r alisation: Even Conseil 2017

Exemple de cadastre solaire réalisé pour la commune de Surgères

Pour aider les communes à mettre en place des projets photovoltaïques, le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) propose la réalisation de cadastres photovoltaïques. Ils permettent d'identifier sur chaque bâtiment le potentiel solaire existant. Ce travail de modélisation prend également en compte les contraintes législatives et renseigne sur les mesures à prendre en compte (périmètre d'un Monument Historique par exemple). Il constitue un outil d'aide à la décision. Ce travail a été réalisé pour les communes de Surgères, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Georges-du-Bois et Vouhé. Ces cadastres montrent que le potentiel solaire de ces communes est particulièrement important. En effet, la majorité des bâtiments privés ou communaux peut accueillir des panneaux solaires pouvant produire entre 3 à 9 kWc. La commune de Surgères peut accueillir de nombreux panneaux solaires pour un potentiel total de 150kWc.

La Chambre d'Agriculture et l'ex Région Poitou-Charentes recommandent de privilégier le bâti existant pour l'implantation de ce type d'énergie, et de ne pas l'implanter sur des secteurs à forts enjeux environnementaux (zone de protection et d'inventaire).



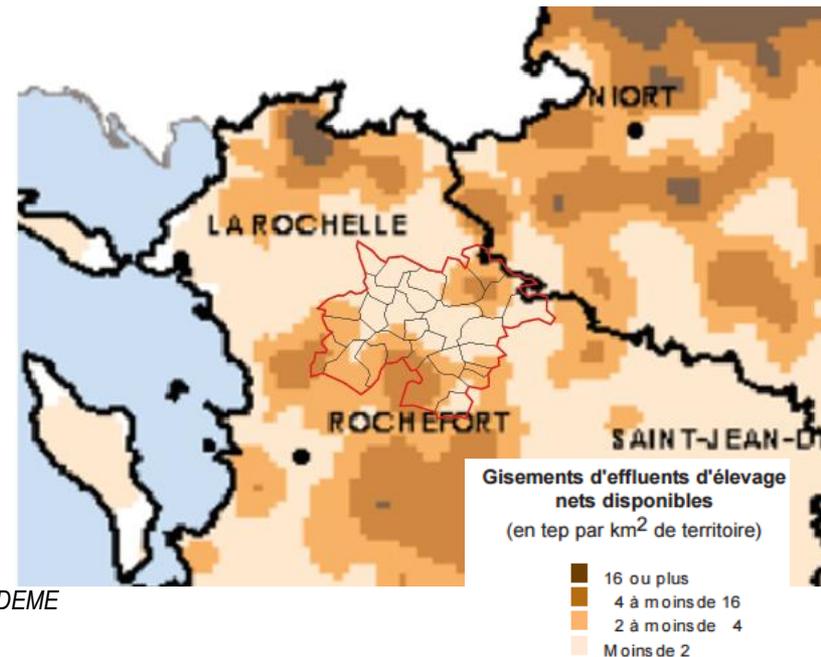
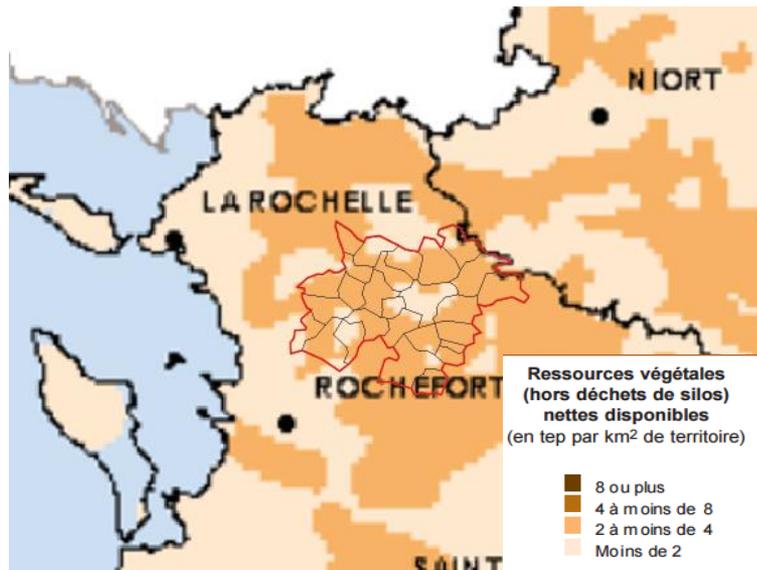
Installation solaire thermique	Surface (m ²)	Type d'installation
Vandré	120	Solarisation piscine
Saint George du bois	4.30	CESI classé en collectif
Aigrefeuille d'Aunis	38	Solarisation piscine
Surgères	9.20	ECS collectif classique

Caractéristiques des installations solaires thermiques existantes sur Aunis Sud

Source: CRER Poitou-Charentes

15.4 - Un potentiel méthanisable limité mais non négligeable

La méthanisation correspond à la production de gaz convertible en énergie, provenant de la décomposition biologique de matière organique. Le territoire étant dominé par les espaces agricoles, la méthanisation semble une filière intéressante à développer pour augmenter la part d'énergies renouvelables dans les consommations énergétiques. La prédominance de cultures céréalières sur le territoire permettrait une bonne alimentation des méthaniseurs en ressources végétales (le territoire d'Aunis Sud en produit en moyenne entre 2 et 4 tep par km²) (Source: *La méthanisation en Poitou-Charentes, Agreste 2014*). Cependant, la régression de l'activité d'élevage limite le potentiel de la filière méthanisation puisque les méthaniseurs nécessitent des apports diversifiés pour un fonctionnement optimal.



Source: : Agreste - Recensement agricole 2010, SOLAGRO et INDDIGO pour l'ADEME

A l'heure actuelle, aucune installation de méthanisation n'est en service.

Un projet est actuellement en cours de création à Surgères initié par Seolis Prod, IDEX Service et un exploitant agricole à Saint-Pierre-d'Amilly, en partenariat avec le Syndicat Mixte Cyclad. L'achat de 3 ha de terrain pour implanter l'unité de méthanisation a déjà été effectué.

La Chambre d'Agriculture encourage fortement ce type d'initiatives et propose un accompagnement en phase de pré-étude, dans le suivi des installations et dans les demandes de subventions.

15.5 - Une ressource bois-énergie principalement utilisée à l'échelle du particulier

Le bois-énergie correspond à l'énergie produite à partir de la combustion du bois. Si Aunis Sud ne présente qu'un faible gisement forestier, il existe en revanche un réel potentiel à développer au travers de la récupération des chutes liées à l'entretien des haies et des espaces verts.

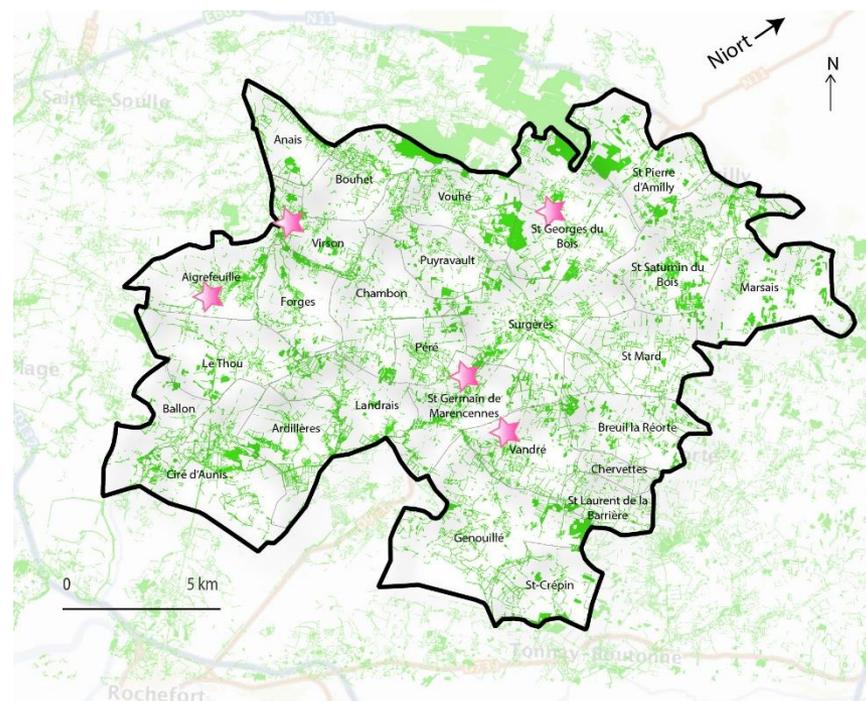
Plusieurs chaufferies utilisant le bois-énergie existent sur la Communauté de Communes Aunis Sud, parmi lesquelles:

- sur la commune de Virson, une chaufferie d'une puissance thermique de 100 kW utilise du bois déchiqueté.
- sur la commune de Vandré, une chaufferie d'une puissance thermique de 120 kW utilise des granulés.
- sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis, il existe une chaufferie privée d'une puissance thermique de 130 kW.
- Sur la commune de Saint-Georges-du-Bois, une chaufferie d'une puissance thermique de 170 kW utilise du bois déchiqueté.

L'alimentation en bois se fait actuellement à partir de ressources produites à l'extérieur du territoire. Il n'existe aucune filière structurée du bois-énergie sur Aunis Sud. Cependant, l'approvisionnement et la consommation individuelle sont réellement existantes.

Le département de la Charente-Maritime cherche à développer particulièrement cette filière à travers l'utilisation et la valorisation de la ressource interne en bois (déchets verts) et le développement du paillage, du bois raméal fragmenté et de la méthanisation. De plus, une action est portée sur la réalisation d'études de faisabilité pour l'installation de chaufferies bois/énergie ou de réseaux de chaleur collectifs pouvant desservir les bâtiments, pour l'installation d'équipements de production d'eau chaude solaire thermique, ou encore pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures équipables.

Potentiel de la filière bois-énergie sur le territoire d'Aunis-Sud et chaufferies bois installées



Légende :

- ★ Chaufferie utilisant le bois-énergie
- Réseaux de haies et boisements relictuels présentant un potentiel intéressant pour la filière bois-énergie

Source: CRER Poitou-Charentes, BD Végétation, réalisation : Even Conseil 2017

15.6 - La géothermie: un gisement présent mais peu exploité

La géothermie utilise la chaleur du sous-sol terrestre ou des eaux chaudes souterraines. Elle peut être directement utilisée pour le chauffage au moyen de pompes à chaleur et de capteurs géothermiques.

Il existe 3 types d'énergie géothermique:

- haute énergie: il existe très peu de gisement en France. La seule centrale géothermique française fonctionnant à très haute énergie est située en Guyane.
- basse énergie: le gisement est moins important que pour la géothermie très basse énergie, mais existe néanmoins en France métropolitaine. Le territoire d'Aunis Sud ne présente pas un potentiel favorable pour développer ce type de géothermie.
- très basse énergie: Il existe des opportunités d'exploiter cette ressource partout en France. En particulier, d'après Géothermies Perspectives, le territoire entier est éligible à la GMI (Géothermie Minimale Importance). Elle nécessite la mise en place d'une pompe à chaleur puisque l'eau pompée du sous-sol n'est pas suffisamment chaude telle quelle pour alimenter un réseau de chaleur. Ce type de géothermie est adapté pour les logements individuels neufs et bien isolés ainsi que pour le chauffage de piscines ou de serres. Pour le bâti ancien, le chauffage au bois-énergie est davantage adapté.

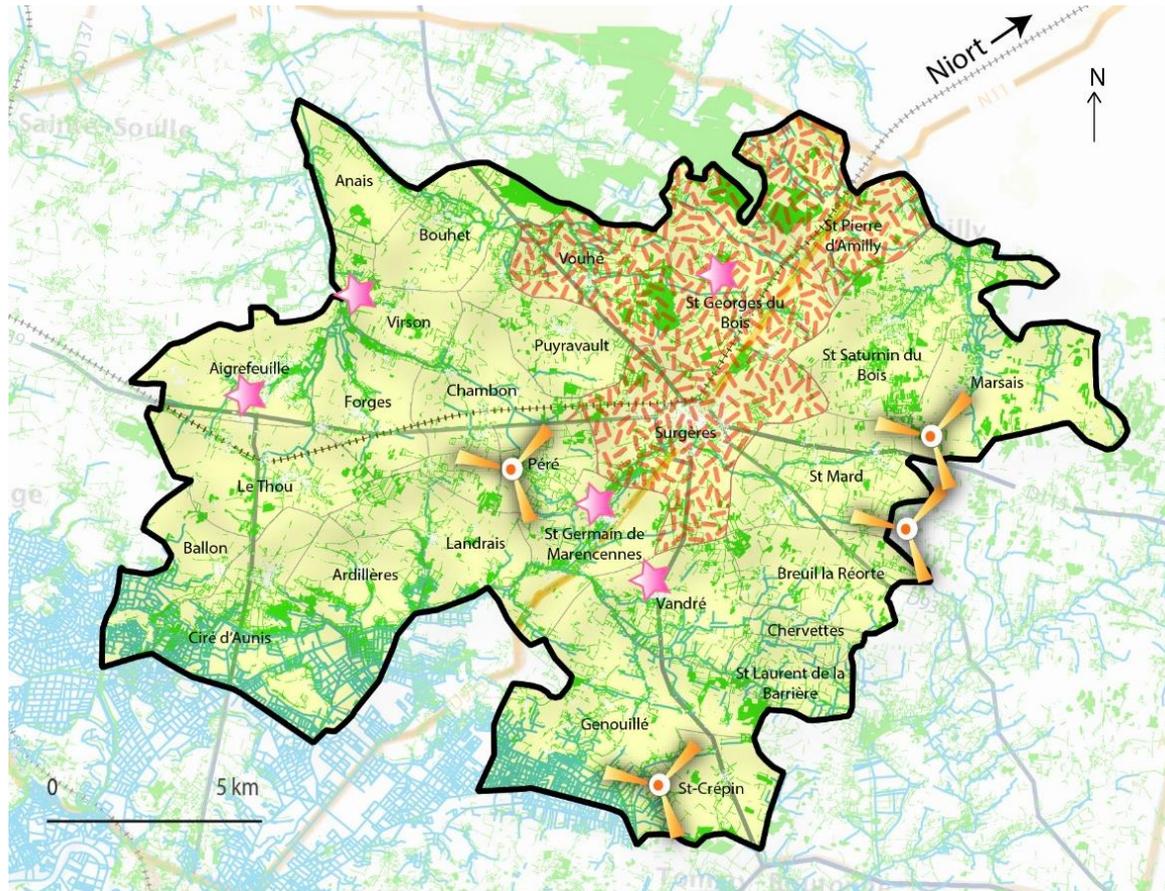
Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'école de Forges est le seul bâtiment public alimenté à partir d'une installation géothermique.

15.7 - Un potentiel hydro-électrique faible

L'hydro-électricité correspond à l'électricité produite à partir de l'énergie de l'eau.

Il n'existe pas d'installation hydro-électrique sur le territoire à ce jour. Le potentiel est limité de par la nature du réseau hydrographique. Les débits paraissent insuffisants pour être valorisés en production d'électricité et l'objectif prioritaire est de garder et stocker l'eau.

De plus, à l'échelle de l'ancienne Région, le potentiel est en partie déjà exploité principalement au niveau de la Vienne au niveau de 4 barrages. Enfin, la perspective du changement climatique, de ses répercussions sur la ressource en eau et sa disponibilité, engage par ailleurs à la vigilance sur la multiplication d'installations de ce type. L'hydraulique ne semble donc pas la filière adaptée au territoire.



Réalisation:
Even Conseil 2017

Légende :



Des consommations énergétiques dominées par les transports, l'agriculture et le résidentiel



Plusieurs parcs éoliens existants, un manque de vision globale et de maîtrise sur ceux en projet



Une filière bois énergie bien implantée sur le territoire. 4 installations de grande ampleur



Plusieurs communes ayant réalisé des diagnostics de potentiel solaire sur la totalité de leur territoire (bâtiments)



Des réseaux de haies et boisements relictuels présentant un potentiel intéressant pour fournir les chaufferies bois



Un territoire très agricole : une opportunité pour développer une filière méthanisation

SYNTHESE DES CONSTATS

- Un diagnostic en cours sur la Communauté de Communes afin d'évaluer les consommations énergétiques et émissions de GES induites par le territoire, qui permettra de préciser les efforts à engager pour atteindre les objectifs de la LTEPCV
- Une forte dépendance au véhicule personnel, une offre limitée en modes de transports alternatifs (transports collectifs, circulations douces)
- Une production d'énergies renouvelables dominée par le bois énergie et l'éolien
- Un développement éclair de l'éolien qui manque de maîtrise : de nombreux projets en parallèle sans vision intercommunale, une multiplicité qui tend à uniformiser le paysage, des mesures de compensation qui ne s'accompagnent pas toujours de mise en œuvre concrète
- Un développement du solaire qui se poursuit, des cadastres solaires réalisés par le CRER permettant d'évaluer le potentiel des bâtiments
- De nombreuses ressources sur le territoire pour développer une filière méthanisation et un projet en cours de montage
- La géothermie une filière très peu présente (une installation à l'école de Forges)
- L'hydraulique, une filière aujourd'hui absente

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- Le développement de modes de circulation alternatifs à la voiture, la mise en place de circulations douces sur les opérations d'aménagement
- La poursuite du développement des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de la LTE : le développement du bois énergie et du solaire, l'émergence d'une filière méthanisation
- Le contrôle et l'encadrement de l'éolien, afin de prendre en compte l'effet cumulatif des projets à l'échelle intercommunale.

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLU-i-4

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

16

La gestion des déchets

16.1 - Une collecte et un traitement des déchets performants, organisés à l'échelle départementale

Le Syndicat Mixte CYCLAD a la compétence collecte et traitement des déchets sur tout le nord-est de la Charente-Maritime et intervient ainsi sur les territoires des collectivités Aunis Atlantique, Aunis Sud, Vals de Saintonge et Charente-Arnoult Cœur de Saintonge. Le syndicat délègue une partie de la collecte à des prestataires de services (NCI Environnement et Chevalier). De plus, la Communauté de Communes de l'Île de Ré et la Communauté d'Agglomération de Saintes sont adhérentes à la compétence traitement des déchets du syndicat.

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) : la collecte des ordures ménagères est effectuée au porte-à-porte. Elles sont ensuite acheminées vers l'usine d'incinération de Paillé en priorité pour y être incinérées. Cependant celle-ci ne peut pas accueillir toutes les ordures ménagères et aucun processus de valorisation énergétique n'y est effectué. Une partie des OMr produites sur Aunis Sud est donc envoyée vers l'usine d'incinération de la Rochelle. Enfin, une partie des OMr et du tout-venant collecté en déchetterie est envoyé pour enfouissement dans 3 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) dans des départements voisins (Gizay (86), Lapouyade (33) et Vigean (86)).

Les déchets recyclables : ils sont collectés en porte-à-porte et emmenés au centre de tri Altriane à Salles sur Mer (17).

Le papier : Il est uniquement collecté en Points d'Apport Volontaire. Il est ensuite emmené à l'usine de recyclage du papier de Huhtamaki en Vendée.

Le verre : Il est uniquement collecté en Points d'Apport Volontaire. Il est emmené à l'usine de recyclage du verre de Veralia à Saint-Gobain en Charente.

Les déchets verts : Ils sont apportés par les particuliers en déchetterie. Il existe des plateformes de compostage privées sur la Communauté de Communes, à Chambon et Vouhé.

Les biodéchets : Même si le syndicat a pour objectif d'équiper 100% des foyers adhérents en composteurs, il a pour projet de collecter également les biodéchets en porte-à-porte. Pour ce faire, une expérimentation est réalisée courant 2017, en collaboration avec des restaurants scolaires et maisons de retraite. L'objectif à terme serait d'élargir cette collecte aux particuliers.

Par ailleurs, la Communauté de Communes et CYCLAD envisagent, à moyen terme, de profiter du projet de méthanisation en cours sur la commune de Surgères pour y envoyer une partie des biodéchets collectés afin de permettre davantage de valorisation énergétique.

Diverses : CYCLAD gère également les 6 déchetteries du territoire, localisées à Vouhé, Surgères, Saint-Saturnin-du-Bois, Vandré, Aigrefeuille-d'Aunis et au Thou, au sein desquelles sont collectées de nombreuses catégories de déchets supplémentaires orientées vers des filières de recyclage ou traitement. Le bois est par exemple recyclé en copeaux de bois et bois de chauffage tandis que les meubles sont pris en charge par une entreprise qui recycle les meubles après leur tri par matière. Ainsi, la mousse des matelas sert à la création de panneaux isolants et de tatamis ou le plastique des chaises à réaliser des tuyaux.

Par ailleurs, CYCLAD travaille sur le réemploi avec de nombreux partenaires dont un réseau de boutiques solidaires (Secours catholiques, Denich'fringues...)

16.2 - Un territoire précurseur poussé par un syndicat particulièrement actif

Le syndicat Mixte CYCLAD, particulièrement actif et innovant, s'est engagé dans une démarche exemplaire de réduction du gisement de déchets non valorisés, donnant ainsi la priorité à la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets produits sur son territoire. Cette volonté s'est concrétisée en décembre 2014, CYCLAD et ses partenaires ayant été retenus dans le cadre de l'appel à projet ministériel "Territoire zéro gaspillage, zéro déchet". La démarche est participative et associe tous les acteurs du territoire (citoyens, entreprises, associations) à l'élaboration des objectifs et à la mise en œuvre des actions. Il s'agit de faire du territoire de CYCLAD un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets et de saisir l'opportunité de développer une économie locale de la valorisation.

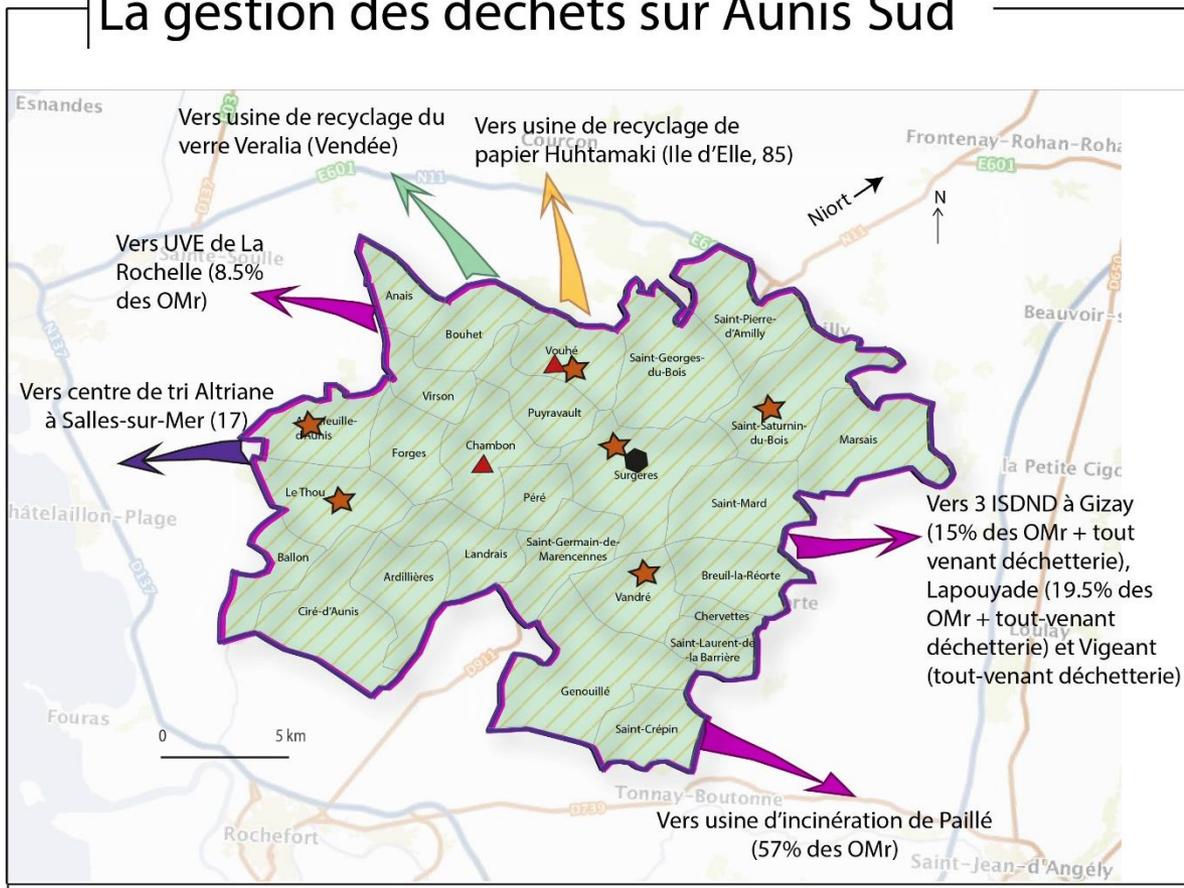
Les objectifs pour CYCLAD, dans le cadre du programme Zéro Gaspillage, Zéro Déchet, sont :

- de diminuer jusqu'à 165 kg/habitant/an la production de déchets résiduels des Communautés de Communes adhérentes. La production de déchets résiduels a pour le moment diminué de 19% entre 2009 et 2015. Une baisse plus importante est pressentie pour l'année 2016, au cours desquelles plusieurs actions ont été mises en place.
- d'augmenter en contrepartie la production de déchets recyclables des habitants des Communautés de Communes adhérentes. (Celle-ci a augmenté de 11,6% entre 2009 et 2015).
- que 100% des foyers soient équipés d'un composteur.

Plusieurs mesures ont été mises en place pour répondre à cet objectif. En particulier, sur la Communauté de Communes Aunis Sud, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a diminué au profit des recyclables : elle n'est effectuée qu'une fois tous les quinze jours alors que la collecte des déchets recyclables est hebdomadaire. Cette mesure s'est également accompagnée d'une extension des consignes de tri et d'une distribution de bacs à tous les foyers. Une campagne de caractérisation des déchets résiduels est en cours pour évaluer ce qu'il reste dans les poubelles des particuliers et ainsi identifier les nouvelles filières à développer sur le territoire. A long terme, le projet de collecte des biodéchets en porte à porte, actuellement en phase de test, pourrait permettre de passer en dessous de la barre des 100 kg/hab/an d'ordures.

Par ailleurs, CYCLAD œuvre pour le développement de l'économie circulaire et pour favoriser l'émergence de nouvelles filières pourvoyeuses d'emplois. Le syndicat propose ainsi un accompagnement des entreprises pour mettre en relation les producteurs de gisements et ceux qui peuvent faire du réemploi de ces gisements. Il existe déjà ce type de démarche à La Rochelle : l'association Biotopie regroupe entre elles les entreprises qui peuvent se fournir les unes les autres.

La gestion des déchets sur Aunis Sud



Source: Syndicat Mixte CYCLAD, réalisation : Even Conseil, 2017

- ★ Déchetterie
- Centre de transfert
- Collecte des ordures ménagères (en porte-à-porte, bimensuelle)
- Collecte des déchets recyclables (en porte-à-porte, hebdomadaire)
- Collecte du verre (en point d'apport volontaire)
- Collecte du papier (en point d'apport volontaire)
- ▲ Plateformes de compostage privées

SYNTHESE DES CONSTATS

- Une gestion performante et ambitieuse, harmonisée à l'échelle de la CdC, portée par le syndicat Mixte CYCLAD, particulièrement actif et innovant
- Des évolutions récentes des modalités de collecte qui ont conduit à une réduction forte du gisement de déchets ménagers collectés
- Une gestion qui privilégie l'approche locale pour le traitement et la valorisation (réduction de l'impact climatique, économie locale)
- Un territoire engagé dans une démarche « Zéro Gaspillage Zéro Déchet » qui favorise l'émergence de filières d'économie circulaire
- Une usine d'incinération ne permettant pas une valorisation énergétique et ne pouvant pas accueillir toutes les ordures ménagères résiduelles

ENJEUX/BESOINS IDENTIFIES

- La poursuite de la dynamique forte engagée autour de la valorisation des déchets afin de réduire les volumes de déchets incinérés ou enfouis
- L'accompagnement de l'évolution des modalités de collecte et de recyclage des déchets ménagers (locaux adaptés dans les logements collectifs, dans les équipements, etc.)
- L'adaptation du dispositif de collecte des déchets au développement urbain (densification du réseau de PAV, adaptation de la capacité des structures de collecte et traitement...)